This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

J 991.22

Taylor Institution.

M
1895

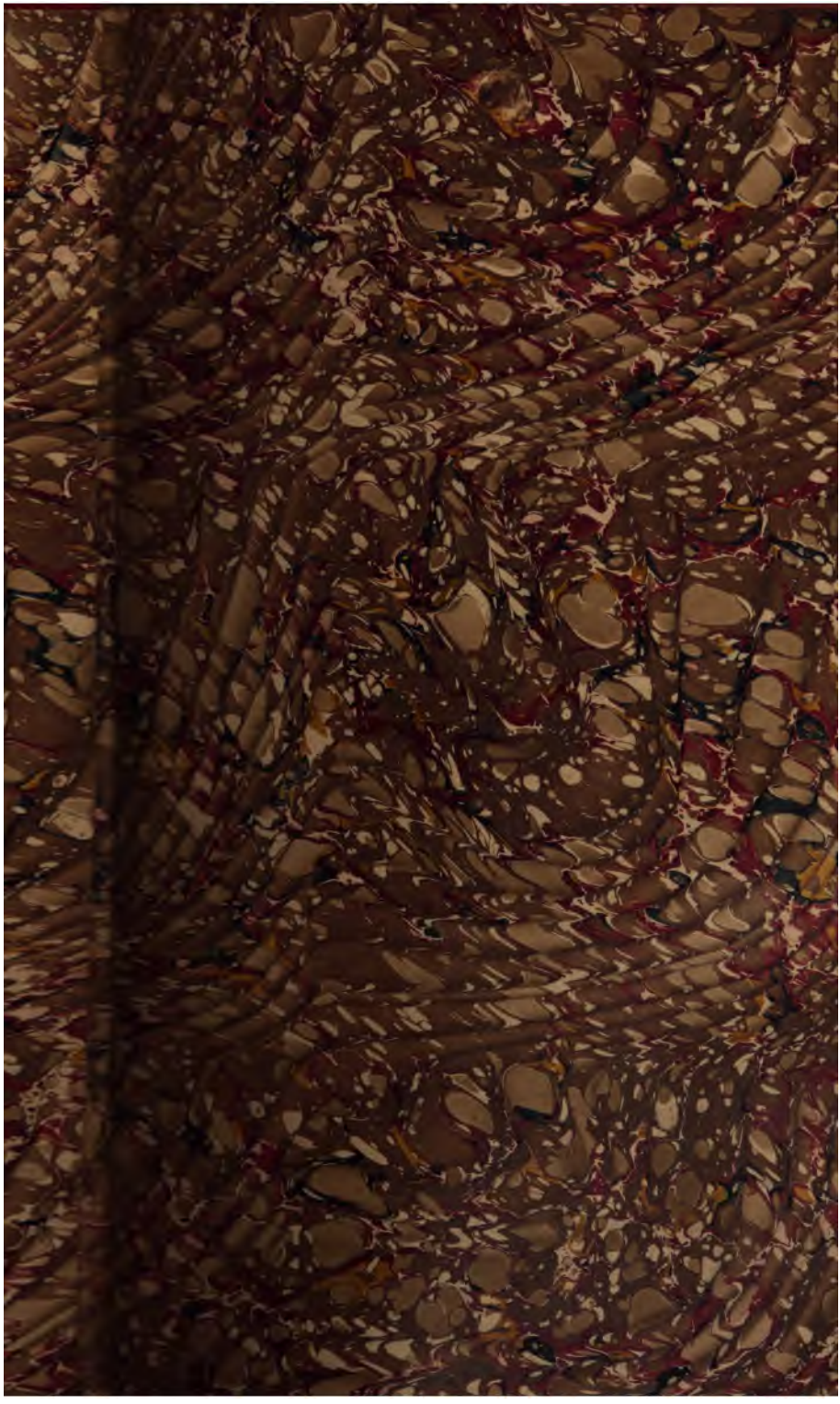

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES DE LA NORMANDIE.

1824. DEUXIÈME PARTIE.

A CAEN,

Chez HANCEL, Libraire-Éditeur.

A PARIS,

Chez PONTHIEU et DELAUNAY, Palais Royal;

Et chez les Membres de la Société des Antiquaires de Normandie.

M. DCCC. XXV.

An odd volume

Imperfect; wants pp 1-320

was imperfect when acquired
with the Wilson
(Collection)

MEMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES ANTIQUAIRES.

CAEN,

IMPRIMERIE DE CHALOPIN FILS, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTE

DES ANTIQUAIRES

DE LA NORMANDIE.

1824. DEUXIÈME PARTIE

A CAEN,

CHEZ MANCEL, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

A PARIS,

CHEZ PONTHIEU ET DELAUNAY, PALAIS ROYAL;

ET CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE NORMANDIE.

MDCCCXXV.

7 7 1 . 2

TAYLOR INSTITUTION
OXFORD
LIBRARY

que les rois ses prédécesseurs avaient inféodie pour une rente de 133 boisseaux de froment (1).

Les anciens seigneurs (ceux qui vivaient avant la confiscation) semblent avoir été dépendants des Reviers, fondateurs de l'abbaye de Montebourg. Sous le règne de Henri Ier., au commencement du XIIe. siècle, Richard de l'Estre signa un acte de différentes donations faites à l'abbaye de Montebourg, par Richard de Reviers (2).

Les seigneurs de l'Estre figurent parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Blanchelande. Outre l'église d'Anglesqueville en l'Estre, ils lui donnèrent celle de Doville, qui s'appelait alors *Escalecliff* (3).

Thomas Avenel, seigneur d'Octeville, confirma, en 1240, les donations faites à Blanchelande, par Odon le Bouteiller, Raoul son fils et Robert son petit-fils, seigneurs de l'Estre, dont il était suzerain (4).

Le château de l'Estre était à l'extrémité d'un village, connu sous le nom de *bourg* de l'Estre, sur une élévation nommée la Roque, au midi de

(1) Factum des habitants de l'Estre, contre M. d'Harcourt.

(2) Cartular. Montisburgi. Gallia Christiana, tome XI, col. 233.

(3) Ex Cartulario Blanchelandæ et cartis quibusdam penès nos, Recueil de chartres in-4°.

(4) *Ibidem.*

l'habitation de M. d'Harcourt. Dans plusieurs pièces de la cour de l'Estre, et notamment dans les jardins, le clos de *l'Herce* et les *Tots*, on retrouve beaucoup de traces d'habitation. Les habitants du *bourg* se doutent à peine qu'il ait jamais existé un château-fort dans leur commune.

29. GRENNEVILLE. Les paroisses de l'Estre et de Grenneville qui se touchent, sont littorales; il en est peu qui méritent de notre part une attention plus particulière que celle-ci. C'est le berceau d'une famille qui a fourni de braves guerriers et de grands hommes d'état en Angleterre; mais, celui qui doit être bien plus cher aux Français, forcés durant la révolution de chercher un asile en Angleterre, c'est le marquis de Buckingham, l'ami le plus constant, le plus généreux qu'aient eu nos compatriotes réfugiés dans son pays, le propriétaire du château de Harswell, celui qui fit tant pour adoucir les malheurs de Louis-le-Désiré, pour préparer son retour, pour le rendre aux vœux de la France.

Le berceau de cette famille est la petite commune dont je vais vous parler. La conformité de nom a fait penser qu'on pourrait le chercher dans une des paroisses de Normandie, qui ont le nom de Grainville : quelques généalogistes an-

glais (1) l'ont cherché même à Granville ; mais la conformité d'orthographe, la tradition de la famille du marquis de Buckingham et l'emplacement bien conservé de la *motte* du château ne laissent aucun doute à cet égard.

Suivant les preuves généalogiques citées dans la dernière édition du *Peerage* de Collins, on y trouve beaucoup d'exemples de cette manière d'écrire ce nom depuis le XII^e^. siècle jusqu'à la fin du XVI^e^. (2) ; on traduit ce nom en latin par *Granivilla* (3).

Le feu marquis de Buckingham allait souvent voir les ecclésiastiques qui résidaient au château de Winchester ; durant leur exil, il leur a plusieurs fois parlé de l'origine normande de sa famille, et exprimé ses regrets que *son curé* de *Grenneville* ne fût pas avec eux : il connaissait la position de l'ancien château, et la désignait avec beaucoup de précision.

Le *Câtel* ou ancienne forteresse des seigneurs de Grenneville est sur une élévation peu éloignée du château actuellement habité. C'est un cône formé en partie artificiellement, et situé sur le

(1). Collins, Peerage, édition de 1711, tome 2, part. 1, page 443.

(2) Collins, Peerage, by sir E. Brydges, volume 2, page 390, 391.—1, 450, 456 et 457. Lib. Nig. Scaccarii, page 189.

sommet d'une colline. Ce cône est un des plus considérables de ce genre que je connaisse dans le Cotentin. Le puits de cet ancien château existait encore il y a soixante ans ; par ordre de celui qui était alors propriétaire, il fut comblé pour faire cesser les accidents qui arrivaient fréquemment, parce que son ouverture était à fleur de terre. Sur ce tertre on ne trouve aucune trace de maçonnerie.

Dans les listes de la conquête, je n'ai point vu le nom de *Grenevyle ;* cependant il y a, dans celle de Brompton (1), un nom de *Geynevyle*, accolé à celui de Giffart, qui peut être le même, et je le crois d'autant plus, que je ne trouve nulle part en Normandie un lieu nommé *Geynevyle ;* qu'il ne manque ici qu'une lettre, et que les Geynevyle et les Giffart se suivent dans toutes les généalogies. On voit dans les généalogies de la famille du *duc* de Buckingham (2), que Richard de *Grenevyle* était à la conquête, qu'il épousa une fille de Gautier Giffard, comte de Longueville, et premier comte de Buckingham (3), après la conquête, et qu'il possédait un

(1) Brompton, apd. Twysden, collect. Angl. Script., p. 963 et seqq.

(2) Le fils du marquis de Buckingham vient d'être créé duc.

(3) Collins, Peerage, last edit., tome 2, page 391.

grand nombre de fiefs et de manoirs dans le comté. Les généalogistes anglais (1) le font descendre du premier duc de Normandie, par Hamon (le dentu), seigneur de Torigny et de Creully. Les détails de cette généalogie seraient trop étrangers à mon sujet.

Je présume que le château de Grenneville fut confisqué par Philippe-Auguste; car, au milieu du XIII^e^. siècle, le patronage de l'église appartenait à *Adam* de Port, Chevalier (2).

Outre cette famille de Port, deux autres, connues en Angleterre et en Normandie, ont possédé Grenneville, ce sont les Meurdrac et les Pierrepont. Les armes de ceux-ci sont d'azur au chef denché d'or. Adam de Port, suivant un baronage anglais, portait d'argent au chevron d'azur, au chef de même, chargé de deux étoiles d'or (3).

De l'église de Grenneville, on a une vue superbe de la Hougue et de tout le pays, autour de la baie la plus spacieuse du département.

3o. La Hougue. Ce lieu devrait plutôt figurer dans les annales de la marine que dans celles des châteaux, et j'ai balancé à l'admettre ici. Cepen-

(1) Collins, Peerage; V. l'article, Marquis of Buckingham, tom. 2, page 390 et seqq.

(2) De patronatib. eccles. dioc. Constant. Livre Noir de l'évêché.

(3) Banks, tome 1, page 165.

dant, comme il est probable qu'il y avait une forteresse dès le temps des ducs de Normandie, comme il est constant qu'il y en a eu une depuis le XIV^e^. siècle, je n'ai pas cru pouvoir me dispenser de lui donner une place parmi les anciens châteaux-forts du pays: de grands souvenirs historiques se rattachent à cette localité ; je vais les indiquer sommairement ; ceux qui désireront des détails que le grand nombre de nos forteresses ne me permet pas de donner, pourront les trouver dans les auteurs et les renseignements que je vais citer.

Il n'est besoin que de voir la grande baie de la Hougue, pour se convaincre de la facilité d'y opérer, sur presque tous les points, des débarquements formidables; de là la nécessité d'y construire des forteresses pour garantir le pays. L'histoire a prouvé que les moyens de s'opposer aux ennemis maritimes y ont toujours été insuffisants. Je vais vous marquer l'époque des principales descentes opérées dans cette baie, les forteresses dont parlent les historiens, et surtout l'origine de ces belles tours bien mieux calculées, il semble, pour le plaisir des dessinateurs de marine que pour la terreur des ennemis.

La première mention que je trouve de la Hougue, est du XII^e^. siècle: le roi Étienne y

vint descendre, en 1137 (1), avec une suite nombreuse.

Ceci, me direz-vous, fait bien voir que la Hougue était alors un lieu de débarquement; mais rien ne prouve encore qu'il y eût une forteresse. J'en conviens, et je ne donne ce fait que comme une indication qui suffira peut-être à rechercher, soit dans le cartulaire de *l'Abbaye-aux-Dames* de Caen, qui avait jadis la seigneurie de la Hougue, soit dans des titres particuliers, des preuves positives qu'il y avait alors des retranchements pour défendre le port.

Je ne trouve cette preuve que dans le XIV^e^. siècle, en 1346, quand Édouard III descendit à la Hougue: les anciennes éditions de Froissart disent que ce port était défendu par *un fort, nommé l'île madame;* je ne comprends pas assez parfaitement ce passage. Ce pouvait être l'emplacement du fort actuel de la Hougue, qui forme une espèce d'île, ou bien l'île de Tatihou, qui n'en est pas loin, et ce lieu pouvait tirer son nom, ou de ce qu'il était possédé par l'abbesse de Caen, ou de ce qu'il y avait une chapelle de la Vierge. Quoi qu'il en soit, il ne pouvait

(1) Ogas cum magno comitatu applicuit; Ord. Vital, apd. Norm. Script., p. 909.

pas être loin du port, à une époque où il n'y avait probablement pas encore de canon dans une pareille forteresse.

Si j'ai quelque peine à indiquer bien positivement le fort qui défendait la Hougue alors, je pourrais facilement me dédommager sur les preuves de l'importance de son commerce. Quelques années avant la descente d'Édouard III, ce port avait fourni *dix* vaisseaux pour sa part de la flotte qui fut battue à l'Ecluse, en 1340 (1), tandis que Barfleur n'en fournit que *neuf* et Cherbourg *quatre*.

Un témoin oculaire qui accompagna le roi Edouard à cette expédition, dit qu'il y avait alors dans le port de la Hougue onze navires, *desquieux huit avaient Chastel devant et derrière* (2).

Le nombre des vaisseaux de la flotte anglaise qui opéra la descente est prodigieux. Le dernier éditeur de Froissart, d'après Knyghton, le porte

(1) Compte de François de l'Ospital, clerc des arbalestriers, cité par M. Traullé, dans son Hist. du commerce d'Abbeville. On a aussi en Angleterre la liste des vaisseaux qui assiégèrent Calais, et la contribution de chaque port.

(2) Michel de Northbury, cité par M. Dacier, dans le Froissart, édit. Buchon, tom. 2, p. 299 et suivantes.

à onze cents (1), non compris six cents petits bâtiments destinés à porter des approvisionnements.

Je ne donnerai pas le détail des autres descentes faites à la Hougue par les Anglais, en 1405 et 1412 (2). Le comte de Montgommery y descendit encore, en 1574, avec une armée de cinq mille protestants français et anglais, que la reine Elisabeth envoyait en Normandie, pour y rétablir les affaires de ce parti (3), qui fut anéanti peu après par le maréchal de Matignon.

Par une enquête faite, en 1578, devant le Juge de Valognes, pour constater les pertes éprouvées, en 1562, par le seigneur de l'Estre, on voit qu'il y avait alors du canon à Tatihou, puisque c'était en allant y en chercher pour battre le château de Valognes, que les huguenots pillèrent (4) celui de l'Estre.

Environ un siècle auparavant, l'amiral de Bourbon, seigneur de la Hougue, y avait fait faire des travaux, et avait présenté au gouvernement un projet pour fortifier davantage cette place, et

(1) Froissart, éd. Buchon, tom. 2, p. 294.

(2) Villaret, Hist. de Fr. Ledyard, Hist. Navale, tome 1, p. 136.

(3) Hist. du maréchal de Matignon, p. 120.

(4) Je possède l'original de cette enquête.

pour y établir un port très-considérable (1). On a eu plus d'une occasion de regretter que ces projets n'aient pas eu d'exécution.

L'insuffisance des fortifications se fit particulièrement sentir, en 1692, lorsqu'après la bataille de la Hougue les ennemis détruisirent le vaisseau principal de la flotte française, jusque sous le canon des forts. En 1694, la belle tour de la Hougue fut construite par M. de Combe, d'après le plan du fameux Vauban; celle (2) de Tatihou est du même temps. J'ignore jusqu'à quel point ces nouveaux ouvrages pourraient garantir la place d'une attaque sérieuse. Ce qu'il y a de plus constant, c'est que, depuis ces derniers travaux, l'ensemble de la Hougue offre aux dessinateurs une superbe prespective. La position du fort, les tours comparables aux plus pittoresques donjons, les variations de la mer, les effets de lumière, les côtes du Bessin dans le lointain, tout en fait un sujet digne du pinceau de Vernet, surtout quand le soleil passe au couchant, et que la mer est pleine.

Je pourrais rapporter les noms de plusieurs sei-

(1) Garnier, Hist. de France, tome 18, p. 105 et 106. On m'a dit que les plans de ce projet existent encore à l'hôtel de Soubise, à Paris.

(2) Renseignements du génie militaire.

gneurs de la Hougue, mais les renseignements que j'ai pu obtenir jusqu'à présent, fournissent une nomenclature trop vague et trop incertaine pour vous être offerte. Le nom de l'amiral de Bourbon, que je vous ai déjà cité, est sous tous les rapports le plus distingué et le plus recommandable : peu de personnes ont fait plus de bien que lui à l'arrondissement de Valognes, et notamment à la Hougue. Plût à Dieu que ses projets pour y faire le premier port de la Manche, à peu de frais, eussent été accueillis ! nous n'aurions probablement pas à déplorer les désastres d'une de nos plus fatales batailles, et la décadence successive de la marine française.

31. Barfleur. En examinant les avantages de la position de la Hougue, on est surpris qu'il n'y ait pas eu un des principaux ports du pays ; mais, quand on considère celle de Barfleur, au milieu des rochers et près d'un courant dangereux, on est encore plus étonné qu'il ait pu y exister, durant plusieurs siècles, un port important et peut-être le plus fréquenté de toute la Normandie. Voilà un fait qu'on n'inventerait pas, il n'en est cependant pas de mieux constaté ; je vais essayer de le prouver aussi succinctement que la nature d'une notice l'exige.

Dans un mémoire sur les camps romains du

département, j'ai avancé que, sous les ducs de Normandie, et particulièrement au temps de ceux qui furent rois d'Angleterre, le port de Barfleur fut bien plus fréquenté que celui de Cherbourg, et que celui-ci n'avait alors qu'une importance secondaire ; on m'a demandé les preuves de cette assertion, je vais les fournir : toutes mes autorités seront contemporaines; je ne donnerai ni raisonnements ni conjectures ; si l'on juge à propos de me répondre, je crois pouvoir demander qu'on emploie les mêmes moyens.

Sous les Romains, les positions de la Hougue, de Barfleur et de Cherbourg étaient couvertes par les camps de Montebourg, du Vicel et de Tourlaville : y avait-il des ports de mer ? cela n'est pas impossible, mais je ne vois rien qui le prouve.

Durant les temps antérieurs aux invasions des Normands, on parle de l'arrivée de St.-Clair à Cherbourg, et de St.-Romphaire à Barfleur. c'était ici le lieu de peser les motifs de crédibilité : il y en aurait bien plus en faveur de St.-Romphaire, qui figure, comme successeur de Saint-Lô, sur toutes les listes des évêques de Coutances, qu'en faveur de Saint-Clair, dont l'histoire est on ne peut moins connue ; mais ce n'est pas ici le lieu de faire une dis-

sertation ; j'ai promis des faits authentiques, je vais en donner.

J'ai parlé du séjour d'Argrald à Cherbourg, vers le milieu du X^e^. siècle (1), on en a peut-être conclu trop facilement que Cherbourg avait alors un port considérable ; rien ne le prouve : on peut présumer qu'il y résidait comme le fit deux siècles plus tard Henri II, parce qu'il y avait un château. Il est assez probable qu'il y avait un port, mais nous n'en avons pas de preuve authentique.

Au commencement de l'XI^e^. siècle, Ethelred, roi d'Angleterre, envoya une armée considérable pour ravager la Normandie (2) ; sa flotte vint descendre à Barfleur (3).

Dans un acte de mariage du duc Richard III, en 1026, ce prince donne en dot à Adèle, fille du roi Robert, plusieurs domaines dans le Cotentin, entre autres le val de Saires, avec un port de mer (4) : Barfleur est le seul port de ce pays. Il donne, dans le même acte,

(1) V. Supr. à l'article de Cherbourg, pag....

(2) Guill. Gemet, apud Duchesne, Norm. script., p. 256.

(3) Wace, Rom. de Rou.

(4) Pagum qui dicitur Sarnes *eum portu maris*. Il n'y en a pas d'autre que Barfleur. Acherii spicil., tom. VII, p. 203, éd. in-4°.

les ports d'Omonville et de Portbail, avec le château de Cherbourg, mais il ne parle pas du port.

Environ douze ans après cet acte, Edouard (le Confesseur), retiré en Normandie, y équipa une flotte *de quarante navires*, et passa en Angleterre pour y faire valoir ses droits à la couronne; son entreprise échoua, et il fut forcé de revenir en Normandie (1). Le poëte Wace nous apprend qu'il partit de Barfleur, et qu'il s'y retira avec sa flotte.

> Ewart de *Barbeflie* turna,
> Od quarante nès s'il mena.
> . . . . . .
> A *Barbeflot* fut son répaire.

Un historien de Guillaume-le-Conquérant, donne aussi des détails sur cette expédition, mais il est moins circonstancié que Robert Wace (2).

Je ne trouve ni Cherbourg ni Barfleur cités particulièrement à l'époque de la conquête.

(1) Roman de Rou.

(2) Guill. Putav, Gesta Guill. Ducis, apd Duchesne, p. 178.

Tous les ports et même le Mont-Saint-Michel rivalisèrent d'empressement ; mais nous n'avons rien de positif sur leurs contingents respectifs. Orderic Vital nous apprend que le pilote du Conquérant, celui qui le conduisit à Pevensey, était de Barfleur (1).

Guillaume-le-Roux, successeur du Conquérant, vint débarquer à Barfleur en allant secourir le Mans, et revint en Angleterre par la même route (2).

Henri Ier. débarqua au même lieu avec une flotte, en 1105 (3).

Le naufrage arrivé à Barfleur, en 1120, est un des évènements les plus épouvantables et les mieux constatés que nous ayons dans l'histoire de Normandie ; il est rapporté par tous les historiens anglais ou normands du XIIe. siècle (4). Plusieurs circonstances de leur récit prouvent quelle était l'importance du port, et

(1) Apd. Duchesne, Normann. Script., p. 868.

(2) Wace, vers 1475. Matth. Paris, ad ann. 1099.

(3) *Classem* parari præcepit..... portum, qui dicitur Barbeflot, applicuit ; Orderic Vital, apd Duchesne, p. 816.

(4) Orderic Vit. apud Duchesne, p. 868 à 870. Roger de Houcden, apd Savile, p. 273. Will. Malmesbury, *ib.* p. 93. Henric. de Huntingd, *ib.* p. 218. Simeon Dunelm apd Twysden, X script., col. 242. Brompton, *ib.* 1012.

qu'il en pouvait sortir de gros vaisseaux. Je regrette beaucoup d'être obligé d'abréger extrêmement leurs détails : ils méritent d'être lus dans les auteurs originaux, et particulièrement dans Orderic Vital.

Maître de la Normandie, Henri, après avoir défait, pris ou soumis ses ennemis, retournait triomphant dans son royaume ; il avait fait préparer, à Barfleur, une flotte considérable (1). Il arrive en Angleterre : un seul vaisseau reste derrière ; mais ce vaisseau contenait la fleur de sa cour, la famille royale, dix-huit femmes distinguées, parmi lesquelles plusieurs des parentes du Roi, ses nièces, ses filles ; ce vaisseau se brise contre un rocher en sortant du port ; tous périssent, hormis un malheureux boucher de Rouen.

Un des historiens que j'ai cités rapporte qu'il y avait eu à bord de ce vaisseau près de trois cents personnes (2) ; mais que plusieurs, parmi lesquelles il cite des moines de Tyron, Etienne de Blois et ses chevaliers, le quittèrent avant le moment du départ. Si de ce nombre

(1) *Ingenti classe* in portu qui Barbeflot dicitur aggregatâ, Orderic Vit. apd Duchesne, p. 868.

(2) *Ferè treconti*, ut opinor, in infaustâ nave fuerunt : *id. ibib.*

on retranche celui de l'équipage, qui à proportion pouvait tenir moins de place, on voit qu'il fallait réellement un grand vaisseau pour contenir le nombre de seigneurs, de princes et de femmes illustres, qui étaient à bord de la *Blanche-Nef*.

Tous les historiens qui racontent cet événement s'accordent à dire qu'il périt dans le désastre cent quarante passagers, cinquante matelots et trois pilotes.

Je me suis appesanti sur ces détails, pour prouver que le nom de gros vaisseaux, *magnæ naves*, donné (1) dans ce siècle, n'était point aussi relatif qu'on pourrait le dire, et qu'il en pouvait entrer de très-forts à Barfléur.

Après un pareil désastre, Henri vécut encore quinze ans, mais les historiens ne disent pas qu'il se soit embarqué à Barfleur. S'il a eu pour ce port une aversion particulière, on la conçoit facilement.

On en peut dire autant du roi Etienne, qui lui succéda; nous avons vu combien il s'en était peu fallu qu'il ne partageât le sort des autres. La seule fois que les historiens parlent

(1) Roger de Houeden, apud Savile, p. 421.

d'un débarquement de ce roi, ils le font aborder à la Hougue (1).

Il n'en fut pas ainsi du règne de Henri II : tous les contemporains semblent avoir pris à tâche de nous dédommager du silence qu'ils gardaient sur Barfleur, depuis le naufrage de la Blanche-Nef.

Henri n'était pas encore roi d'Angleterre, en 1151, et déjà il venait s'embarquer à Barfleur, pour y combattre celui qu'il regardait comme l'usurpateur de son trône (2).

Aux premières nouvelles de la mort d'Etienne, Henri accourut à Barfleur ; il y attendit des vents favorables pendant un mois, et alla à Noël se faire couronner à Westminster (3). Si le port de Cherbourg eût été aussi bon que celui de Barfleur, n'eût-il pas été bien plus simple d'aller attendre de bons vents dans un château royal qui en était tout près, que de *camper* à Barfleur ?

(1) Orderic Vital, apd Duchesne, script. p. 909. V. Supr. pag. 909.

(2) Cum esset apud *Barbefluvium* et vellet transfretare in Angliam *cum manu annotâ*. Chron. Normann. apud Duchesne, p. 985.

(3) Radulf, de diceto apd Twysden, col. 529.

En 1156, Henri passa encore de Barfleur en Angleterre (1).

Deux années plus tard, il passa les fêtes de Noël, au château de Cherbourg, avec la reine Eléonore, venue d'Angleterre depuis peu de temps (2). On en a conclu trop facilement que cette princesse était venue débarquer à Cherbourg; mais l'historien n'indique pas le lieu du débarquement.

Quelques pages plus loin, l'abbé du Mont-Saint-Michel nous apprend encore que Henri vint à Barfleur *avec l'intention* de passer en Angleterre *durant* l'Avent, mais que les vents lui furent contraires, et qu'il alla passer les fêtes de Noël à Cherbourg, avec la reine Eléonore (3).

Henri s'embarqua encore à Barfleur, en 1170 et 1173 (4).

Il s'y embarqua de nouveau, en 1174, avec la reine; ils arrivèrent le lendemain à Southampton, d'où il partit pour aller à Cantor-

(1) Robert de Monte, apd Duchesne, p. 993.

(2) Quæ paulo ante transfretaverat in Normanniam, *id. ibid.* p. 995.

(3) *Id. ibid.* p. 999.

(4) Roger de Houenden, apd Savile, p. 296; et Radulph de Diceto apd Twysden, X script., col. 575 et 576.

béry, au tombeau de St.-Thomas (1); peu après, il revint pour aller au secours de Rouen (2).

Il me serait facile de grossir la liste de ces exemples, surtout si je voulais citer Dumoulin et d'autres modernes; mais en voilà bien assez; je craindrais même d'en avoir trop dit, s'il n'était indispensable de prévenir l'incrédulité de ceux qui pourraient examiner l'état actuel du port du Barfleur.

Je ne puis cependant, en terminant le règne de Henri II, me dispenser d'ajouter son propre témoignage à celui de ses historiens: dans une chartre, en faveur de l'abbaye de Savigny, il ordonne à tous les commandants des ports de Normandie, de laisser passer librement en Angleterre, *et vice versâ*, les effets de cette abbaye; il désigne tous les ports, et ne cite que *Barfleur* dans le Cotentin. Aurait-il oublié Cherbourg, où il avait un château, tandis qu'il n'oubliait pas même Oystreham (3)?

(1) Venit Rex ad Barbefleet ubi *multæ naves congregatæ erant* in adventum ejus. R. de Houeden ubi sup., p. 306. Brompton, apd Twysden, col. 1095.

(2) Brompton, *ib.* col. 1096; et R. de Houeden, ub. sup.

(3) Cartul. Savinière, Abbat. Membranac Cart. XXXVI, de variis episcopatibus.

Les guerres, et les affaires de Richard-Cœur-de-lion l'appelèrent particulièrement en Orient, dans la Haute-Normandie, ou dans des pays encore plus éloignés de notre département. On ne doit donc pas s'attendre qu'il ait fréquenté les ports du Cotentin. Cependant il est encore parlé du port de Barfleur : ce prince y vint deux fois, et toutes deux sont remarquables.

Aux premières nouvelles de la mort de son père, Richard, après s'être fait reconnaître duc de Normandie, et avoir réglé les affaires de la province, *partit de Rouen pour venir s'embarquer à Barfleur ;* il en partit avec son frère Jean ; ils débarquèrent à deux ports différents, lui à Portsmouth, et son frère à Douvres (1).

Le second exemple est encore plus remarquable : en 1194, Richard vint d'Angleterre *avec cent gros vaisseaux et une armée ;* débarqua à Barfleur, et, sans perdre un instant, alla au secours de Verneuil, asiégé par Philippe-Auguste (2).

(1) Brompton, apd Twysden, X script., col. 1056.

(2) Transfretavit in Normanniam, et applicuit apud Barbeflet, *cum centum magnis navibus onustis viris bellicosis* et statim *properavit Vernolium*, quod Rex Franciæ obsederat. R. de Houeden, apd Savile, p. 421 *recto.*

Jean-Sans-terre régna peu de temps sur la Normandie ; les historiens contemporains que j'ai consultés ne parlent ni du port de Barfleur, ni de celui de Cherbourg, pendant ce temps. Cependant il est constant qu'il s'est embarqué à Portsmouth et à l'île de Wight, pour passer en Normandie (1) ; et il est facile de voir que c'était pour un port du Cotentin ; mais, comme l'auteur ne le nomme pas, la question resterait indécise entre Cherbourg et Barfleur, si le cartulaire de Cherbourg ne nous aidait pas à la décider. Ce cartulaire nous apprend que Jean était à Barfleur, le 10 février de la première année de son règne (1200) (on datait alors de 1199), et qu'il y confirma, à l'abbé et aux chanoines réguliers de Cherbourg, les patronnages de Barfleur et de Gatteville, donnés à cette abbaye par Henri II, et déjà confirmés par Richard (2).

Le XIII^e^. siècle a dû amener des changements essentiels dans les relations du port de Barfleur : la Normandie rentra sous la domination française ; la communication avec l'Angleterre cessa ; les rois de France accordèrent

(1) R. de Houeden, apd Savile, p. 466 recto.

(2) Cité par L. de Billy, Hist. Mss. du Cotentin, *sub fine*.

des encouragements et des privilèges au commerce de Cherbourg. Rien ne prouve qu'ils se soient occupés de celui de Barfleur : les historiens n'en parlent plus ; les renseignements domestiques manquent ; tout porte à croire que les accroissements du commerce de Cherbourg sont rapides, et que celui de Barfleur est sur son déclin. Voilà ce que je me croyais fondé à penser, et plusieurs années de recherches semblaient me confirmer dans cette opinion, lorsque la liste des vaisseaux fournis, en 1340, par les ports de Normandie et de Picardie, pour s'opposer aux armements maritimes du roi Edouard III, vint me tirer de mon erreur (1). On sait que, suivant l'usage de ce temps, les armées navales se composaient d'un contingent des différents ports de mer, en proportion de leur importance respective (2); or, Barfleur fournit alors neuf vaisseaux, et Cherbourg seulement quatre.

(1) Compte de François de l'Hôpital, clerc des arbalêtriers du Roi (Philippe VI), des recettes et mises par lui faites à cause de la grande armée qui fut déconfite à l'Ecluse. Traullé, Hist. du commerce maritime d'Abbeville.

(2) On voit, à la bibliothèque Cotton, la liste des vaisseaux fournis par les ports d'Angleterre, pour le siège de Calais; elle marque le contingent de chacun de ces ports ; Ledyard en donne une copie dans son histoire navale, p. 111 et seq.

En 1346, Edouard III descendit à la Hougue; quelques jours après sa descente, une partie de son armée vint piller et brûler Barfleur, qui ne fut pas défendu, encore que Froissard dise que c'était une *forte* place (1); il ajoute que la ville fut *robée sans ardoir* (2); mais Michel de Northbury, témoin oculaire, assure positivement que les *mariniers ardirent* la ville après que les *gentz* furent retirés (3). Il y avait dans le port neuf vaisseaux avec *châteaux devant et derrière*, et la ville était grande comme Sandwich (4); ville bien plus considérable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Cette assertion est confirmée par une requête présentée au roi François Ier., en 1533, au nom des Augustins de Barfleur; ils y déclarèrent que la ville réduite alors à trente feux, en avait eu autrefois 1800 (5).

Ce couvent des Augustins avait été fondé, en 1286, par le roi Philippe-le-Bel. Avant la révolution, on y voyait un registre de la con-

(1) Froissart, édition de 1824, tome 2, page 303.
(2) *Id.* p. 304.
(3) *Ib.* p. 229.
(4) *Id. ibid.*
(5) Titre communiqué par feu M. Ermisse, maire de Barfleur.

frérie de St.-Thomas de Cantorbéry, fondée, en 1346, à ce monastère. On y voit figurer les noms de Louis d'Erquery, évêque de Coutances, de Jean Haut-Fumé, évêque d'Avranches, de Monseigneur Charles, roi de Navarre, en 1359, de Madame Jeanne de France, sa femme, de Monseigneur Philippe de Navarre, comte de Longueville, de Monseigneur Louis de Navarre, comte de Beaumont-le-Roger, de Monseigneur Thomas de Ladite, chancelier de Navarre, de M. Jacques Froissard (l'historien s'appelait Jean), secrétaire du roi, des Menestrels, de Monseigneur de Navarre, de Monseigneur Robert d'Alençon, comte de Perche, etc (1).

Il ne serait pas difficile de prouver au dernier éditeur de Froissart (M. Buchon), qu'après avoir évité une erreur de la plupart des anciens éditeurs, qui mettaient toujours Harfleur au lieu de Barfleur, il y est tombé lui-même en faisant partir, de Harfleur, Evain de Galles, pour assiéger Guernesey, en 1372 (2); mais cette notice est déjà hors de proportion avec celles de nos autres forteresses, et je me contente d'indiquer ce fait.

(1) Extrait du registre communiqué par M. Ermisse.
(2) Froissart, 1824, tome 5, p. 286.

Barfleur fut encore pillé et brûlé par les Anglais, en 1405 (1) : voilà probablement le dernier coup qui fut porté au commerce de ce port ; car c'est par une erreur manifeste que M. Le Sage *(Las Cases)*, dans son Atlas Historique, les y fait encore descendre, en 1415 : pour cette fois, tous les historiens contemporains disent que l'armée anglaise descendit réellement à Harfleur.

Les doutes qu'on a élevés sur l'importance du port de Barfleur, ont entraîné une disgression pour indiquer les preuves de son ancienne célébrité. Il me reste à prouver qu'il y avait autrefois une forteresse ; car, le fort eût-il été bien plus célèbre, les détails que je viens d'en donner seraient étrangers à une recherche consacrée aux anciennes forteresses.

Dans le XII^e^. siècle, Barfleur était fortifié : le *chastel* appartenait à Ranulf d'Avranches. Nous avons une chartre de Henri II, peu d'années avant qu'il fût roi d'Angleterre ; ce prince y cite plusieurs des châteaux de Ranulf, en Nor-

(1) Ledyard, Hist. navale d'Angleterre, tom. 1, p. 136. Hollinghed, Reg. in-8°., p. 83.

(2) Hist. de Charles VI, par Le Fevre de St.-Remy, et la Préface de l'Hist. de Ch. VI, par Le Laboureur. V. le même, tome 2, p. 1002.

mandie, et entre autres celui de Barfleur (1).

En 1346, Barfleur était, suivant un contemporain (2), un bon port de mer et une *forte ville.*

En conséquence d'un ordre du roi Henri IV, au maréchal de Matignon, les fortifications de cette place furent démolies à fin du XVI^e^. siècle (3).

32. MONTFARVILLE. Depuis quelque temps, l'usage d'écrire *Montfarville* a prévalu ; mais l'ancien, le vrai nom de cette paroisse est *Morfarville.*

Sur l'emplacement du manoir actuel, il y avait un château à *motte*, clos de murs et de fossés, qui fut détruit, en 1356.

Ce château, sur lequel j'ai peu de renseignements, appartenait, dans le XII^e^. siècle, à une famille connue, en France et en Angleterre, sous le nom de Foliot. Sous l'épiscopat de Guillaume de Tournebu, qui occupa le siège de Coutances, à la fin du XII^e^. siècle, Guil-

(1) Elle est donnée en entier dans l'Histoire Mss. du Cotentin, par l'abbé de Billy.

(2) Froissart de Buchon, tome 2, page 303.

(3) Histoire du maréchal de Matignon, par Caillières, p. 359.

laume Foliot, seigneur de Montfarville, bâtit une chapelle dans ce château ; je possède une copie de l'acte de fondation de cette chapelle, et de la confirmation qu'en fit l'évêque de Coutances (1). On trouve, dans ces actes, des détails curieux sur la fondation des chapelles domestiques à cette époque. On y voit en outre que le fondateur avait deux frères, Samson et Richard Foliot; tous les trois avaient alors de grands biens dans le Cotentin, et surtout dans le val de Saires. Je ne crois pas que Philippe-Auguste ait confisqué leurs châteaux, parce que je retrouve plusieurs seigneurs de ce nom sous le règne de St.-Louis, dans les cartulaires de nos abbayes ; et, pour ne pas trop nous éloigner de Morfarville, je trouve une donation, de 1227, faite à Barfleur, en faveur de l'abbaye de Cherbourg, par Samson Foliot, et une autre, de 1223, faite à l'Hôtel-Dieu de Barfleur, par Guillaume Foliot, fils d'un autre Samson (2).

Cette famille ne fut pas moins considérable

(1) Extrait du cartulaire de Montebourg, page CXXXVI.

(2) Ces deux actes sont transcrits dans l'Hist. Mss. de Cotentin, par l'abbé de Billy, *penès nos.*

en Angleterre qu'en Normandie ; j'y trouve un Samson Foliot, shérif du comté d'Oxford, la cinquante-deuxième année du règne de Henri III, et gouverneur du château d'Oxford. Sous le règne de Henri II, environ cent ans avant celui dont je viens de parler, Gilbert Foliot fut évêque de Hereford et ensuite de Londres. On trouve beaucoup de détails sur sa vie, dans l'histoire de Matthieu Paris.

Les Foliot d'Angleterre portaient de gueules à la bande d'argent (1).

Au manoir actuel de Montfarville, on voit encore l'emplacement de la motte, des fossés et de la chapelle de l'ancien château ; il appartient à M. du Mesnilda.

33. ANNEVILLE-EN-SAIRE. Voici encore une paroisse qui a donné son nom à un des seigneurs contemporains de la conquête de l'Angleterre ; son nom est le second de tous sur la liste de Brompton : au lieu d'*Anneville*, il est écrit d'*Aundevyle* ; c'est l'ancienne manière de le prononcer, qui n'est pas encore perdue dans le Val-de-Saire. Le nom de *Mandevyle*, qui le précède sur la même liste, a

(1) Banks, Extinct Baronage, tome 1, pages 84, 85 et 86.

subi la même métamorphose ; il a été changé en *Magneville*.

Quoiqu'il en soit, le château qu'habitaient les seigneurs qui portèrent le nom de la paroisse a entièrement disparu ; ils ont fait tant de donations à l'abbaye de Lessay, que leur fief a beaucoup perdu de son importance primitive (1). Il s'étendait autrefois dans les paroisses du Vicel, Réville, Morfarville, Barfleur, Sainte-Geneviève, Valcanville et Saint-Flocel.

Sous le règne de St.-Louis, les seigneurs qui portaient le nom de la paroisse, passèrent à celle de Montaigu-la-Brisette ; la seigneurie d'Anneville passa, par un mariage, dans la famille de Montigny (1) ; puis dans celles de Villiers et de Colombières. Dans le XIV^e^. siècle, elle appartint quelque temps à la famille du Guesclin ; elle passa ensuite à Louis de France, duc de Guyenne, dauphin de Viennois, avec le comté de Longueville et la seigneurie de la Roche-Tesson (3).

(1) Généalogie de la famille d'Anneville, preuves des premiers degrés. Gall. Christ. XI. Neustr. Pia.

(2) Généal. de la famille d'Anneville, pièces justificatives.

(3) Hist. des grands Offic. de la couron., tome 6, pag. 187.

L'amiral de Bourbon, seigneur de Valognes et de la Hougue, le fut aussi d'Anneville ; en 1498, Jeanne de France, sa veuve, la vendit à Geoffroy Herbert, évêque de Coutances ; celui-ci, en 1500, donna encore une grande partie de ce domaine au chapitre de Coutances. Cette donation, qui a beaucoup appauvri le fief d'Anneville, a aussi beaucoup contribué à la démolition du château dont nous faisons la recherche. Ce château était près de la rivière de Saire, dans une prairie qui porte encore le nom de Pré de *la Motte* : ce nom est la seule indication qui nous en reste ; l'épanchement des eaux de la Saire en faisait la plus grande force.

L'histoire de Guernesey parle de la famille d'Anneville, comme de la plus ancienne de cette île. Avant 1050, elle était infestée par des pirates venus de la baie de Biscaye, qui, après l'avoir souvent ravagée, s'y étaient enfin établis : Guernesey faisait alors partie de la Normandie ; les habitants vinrent demander du secours au duc Guillaume, qui résidait alors au château de Valognes ; ce prince leur envoya des troupes commandées par Samson d'Anneville. Elle chassèrent les pirates, détruisirent

leurs fortifications, et firent si bien qu'ils n'y revinrent plus (1).

Un seigneur d'Anneville fut nommé gouverneur du Val-de-Saire, en 1066, durant l'expédition d'Angleterre, et sous la régence de la duchesse Malthide ; son frère suivit le Conquérant, et obtint des concessions en Angleterre. Sa postérité s'établit dans le comté d'York et dans l'île de Wight (2). Richard d'Anneville signa, comme témoin, une chartre de Guillaume de Reviers, comte de Devon, seigneur de l'île de Wight, en faveur de l'abbaye de Lyre et du prieuré de Carisbrook.

Je pourrais suivre cette famille en Angleterre, dans les comtés d'York et de Sommerset ; mais vous pourriez me reprocher un article bien long pour une paroisse qui n'offre plus les traces d'un ancien château. Je vais me hâter de dire quelques mots de ceux qui figurèrent en Normandie, au temps de la croisade du duc Robert Courteheuse et de Godefroy de Bouillon.

Dans l'acte de fondation de l'abbaye de Lessay, qui est un peu antérieur à la conquête

(1) Chronic. S. Stephani Cadom... Généal. de la famille d'Anneville. Worsleys, Hist. of the isle of Wight.

d'Angleterre (1), on trouve que Guillaume d'Anneville donne, à ce monastère, les églises d'*Asneville*, du Vicel et de Prétot. Un autre Guillaume, qui vivait en 1106, confirma ces donations : il reçut, de l'abbaye de Lessay, dix marcs d'argent, pour payer la rançon de son fils Michel, fait prisonnier à la croisade (2). *Ad redimendum filium meum eâ captione quâ captus erat.* Ces donations furent encore confirmées par Geoffroy d'Anneville, un des descendants de Guillaume, en 1139. Il y ajouta la chapelle *quæ est juxtà fluvium Sarœ.* Le même Geoffroy donna, en 1153, à l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte, l'église de Saint-Pierre-d'Arthéglise (3).

Je pourrais donner beaucoup d'autres détails très-positifs sur cette famille, dont j'ai à ma disposition une excellente généalogie ; mais cet article est déjà trop long : je me contenterai de dire qu'après avoir servi fidellement le roi Jean-Sans-terre, Guillaume d'Anneville se soumit à Philippe-Auguste (4).

(1) Ex cartular. Exaquii ; Neustria pia, page 621.

(2) Cartular. Exaquii, p. 147.

(3) Cartul. Sti. Salv. Abbatiæ.

(4) Voici ce que je trouve sur Anneville, dans le registre des fiefs de Philippe-Auguste : « Johannes de Anneville tenet inde

Des mariages forcèrent la famille d'Anneville à quitter son berceau ; des mariages lui donnèrent successivement la seigneurie de Montaigu et celle de Tamerville ; nous allons nous occuper de cette dernière place.

34. TAMERVILLE. Avant que les d'Anneville aient possédé la seigneurie de Chiffrevast ou de Siffrevast, à Tamerville, cette seigneurie, sur laquelle il existait aussi un ancien château-fort, a eu plusieurs autres seigneurs. Celui qui la possédait sous le règne du Conquérant et de ses enfants, et même long-temps après le retour de la Normandie sous la domination française, portait le nom de ce fief. Ce nom est connu en France et en Angleterre.

Je ne trouve le nom de Chiffrevast sur aucune des listes de la conquête, mais il existe sur celles de la croisade où se trouva le duc Robert ; il est écrit Siffrevast sur celles de la chronique de Normandie, imprimée à Rouen, chez le Mégissier, et sur celle de Masseville (1).

Si les Chiffrevast n'étaient pas à la conquête, il est au moins certain qu'ils étaient établis en An-

« (de Lithaire) feodum 1 militis apud Broliom de Asne-« ville (Le Breuil). »

(1) Masseville, Hist. de Normandie, tom. 1, page 352. Chronique, p. 154.

gleterre, à une époque rapprochée de cette expédition. Voici ce qu'en dit un registre très-ancien, intitulé *Testa de Neville*: Ricardus de Cyfre- « vast tenet terciam partem militis de feodo « qui fuit Willi. Martel *à tempore Willi. Bas-* « *tardi*, per servicium, 3^e^. partis 1 militis (1). »

Le même tenait plusieurs autres fiefs à la même époque dans le comté de Dorset, où il paraît que sa famille était venue d'Oxford (2).

Hutchins, dans son histoire du Dorsetshire, cite l'épitaphe d'un *Cyferwast*, seigneur de More-Crichel, qui mourut sous le règne de Henri VIII. Suivant cette épitaphe, ses ancêtres résidaient dans cette paroisse depuis plus de 300 ans (3).

La famille de Siffrevast s'éteignit en Normandie long-temps auparavant, mais elle avait aussi tenu un rang distingué dans le Cotentin, depuis l'XI^e^. siècle jusqu'au XV^e^. Je trouve ce nom parmi ceux des bienfaiteurs des monastères, et particulièrement de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Mais, ce qui a un rapport plus particulier au château de Chiffrevast, c'est l'histoire

(1) Apud Hutchins, Dorset, tom. 1.
(2) Hutchins, *ibid*, pag. 291.
(3) *Id.*, tom. 2, page 46.

du désastre qu'il éprouva dans le XIVe. siècle, par la violence de Geoffroy d'Harcourt.

Vers le milieu de ce siècle, les gens de Nicolas de Chiffrevast étant à la chasse, tuèrent par mégarde une biche apprivoisée, qui appartenait au sir Geoffroy d'Harcourt. Celui-ci pour s'en venger vint à Chiffrevast, à main armée, le premier dimanche de carême de l'an 1353; prit, pilla, démolit en partie le château, et en brûla les titres; Nicolas de Chiffrevast eut recours à l'autorité royale. La révolte de Geoffroy d'Harcourt, la perte de la bataille de Poitiers et la prison du roi Jean, ne permirent pas (1) de lui rendre justice aussi promptement qu'il le désirait; il mourut sans l'avoir obtenue.

Jean de Chiffrevast, son fils, obtint, du roi Charles VI, des lettres du 29 mars 1396, qui rétablirent et confirmèrent tous les droits de la seigneurie de Chiffrevast, qui par l'incendie des titres couraient le risque d'être bientôt entièrement perdus.

Ce Jean de Chiffrevast ne laissa point de postérité masculine. Huquette, l'aînée de ses deux filles, devint héritière du château; elle épousa

(1) Laroque, Hist. de la maison d'Harcourt. Généalogie de la famille d'Anneville

Robert de Percy. Leur fille, Guillemette de Percy, se maria, en 1412, à Robin d'Anneville, seigneur de Montaigu, et lui apporta en mariage la seigneurie de Chiffrevast, qui, jusqu'à la révolution, est restée dans la famille d'Anneville (1). Elle fut vendue il y a une vingtaine d'années à M. le Brun, alors troisième consul, devenu depuis ce temps architrésorier et duc de Plaisance (2).

Henri d'Anneville, encore mineur en 1588, marié en 1594, mort en 1649, *acheva la démolition de l'ancien château*, et bâtit le château actuel, avec une chapelle qu'il plaça dans le pavillon, au côté droit du jardin; il la fit bénir en 1618 (3).

La place de ce château était tout près de l'habitation, et particulièrement sur le terrain d'un petit enclos, fermé de murs, où les d'Anneville nourrissaient des daims, et où le propriétaire actuel en conserve encore quelques-uns.

Les armes des Siffrevast étaient, bande d'argent

(1) Généalogie d'Anneville.

(2) Par acte passé devant le Cerf, Tabellion à Valognes, le 23 janvier 1463, on voit que Robert de Percy, *encore* seigneur de Chiffrevast, céda à Guillaume d'Anneville, son neveu, le fief, terre et seigneurie de Chiffrevast.

(3) Généalogie d'Anneville.

et de sable de six pièces ; celles de Percy, de sable au chef denché d'or ; et celles d'Anneville, d'hermines à la fasce de gueules.

35. VALOGNES. En parlant d'un siège du château de Valognes, un des continuateurs de l'abbé Velly (1) dit qu'il avait été bâti par Clovis. Malheureusement pour moi il n'a pas cité son garant, et puis il ne dit pas non plus auquel des Clovis il veut en rapporter l'origine. Cependant, comme il indique ordinairement avec exactitude, j'ai cru devoir rapporter ici son assertion sans chercher à la blâmer ou à lui donner du crédit.

Je ne connais rien de positif sur ce château jusqu'au règne du duc Guillaume ; ce prince y résidait souvent : vingt ans avant la conquête, il y était lorsque les seigneurs du Cotentin et du Bessin, conjurés contre lui avec le comte de Brionne, voulurent le surprendre et l'assassiner (2) : on sait par quel hasard il échappa, en fuyant à la hâte ; comment il regagna le château de Falaise, et comment il remporta sur ses ennemis une victoire décisive au val des Dunes.

(1) Villaret, Hist. de France, tome 9, édition in-12.

(2) Chronique imprim. par le Mégissier, p. 71. Roman de Rou. Masseville, 1, p. 173. Guill. Putav. ap. Duchên., p. 179. Guill. Gemet, *ibid*, p. 275.

A cette époque et durant les trois siècles suivants, rien ne prouve l'importance ou la force du château de Valognes. Les fils du roi Guillaume se disputèrent long-temps la Normandie ; à la mort de Henry Ier., le plus jeune de ses fils, la province devint le théâtre d'une guerre longue et acharnée, entre Étienne de Blois et Geoffroy Plantagenêt ; soixante ans après, elle repassa sous la domination de Philippe-Auguste, et jamais il n'est fait mention du château de Valognes, comme d'une place forte. En 1340, il ne fit aucune résistance à l'armée d'Édouard III, ce prince y vint tranquillement coucher ; le lendemain, il en partit pour continuer sa route vers Caen ; la ville fut pillée et brûlée (1).

Dix ans après cet évènement, Valognes et le Cotentin furent cédés au roi de Navarre, par un traité conclu dans cette ville même (2). L'alliance de ce prince avec les Anglais et avec Geoffroy d'Harcourt, garantit quelque temps Valognes des suites de la guerre ; mais après sa

(1) Et le mardy (18 juillet) le roy alla à Vallongnes, et geust illecques tout la nuyct... et lendemain remua un graunt journey. V. Michel de Northbury, ap. Froissart de Buchon, tom. 1, p. 300 et 301.

(2) Martenne Miscellanea epistol., où l'on trouve tout au long le traité de *Valorgnes*, du 3 septembre 1355, p. 130 et seqq.

victoire à Cocherel, du Guesclin, maître de la campagne, vint en faire le siège ; il est probable que le roi de Navarre l'avait mis en état de défense, car la garnison brava d'abord tous les efforts des assiégeants. Enfin pourtant, elle capitula quand elle eût pu tenir encore long-temps, car une poignée d'Anglais, rentrés dans la forteresse, s'y défendit encore plusieurs jours, et n'y fut forcée que par surprise. Un historien de du Guesclin, qui peut avoir été témoin oculaire de ce siège, nous en donne beaucoup de détails, qu'on ne peut lire sans être convaincu que ce château de Valognes était alors très-fort (1).

Il ne resta pas long-temps au pouvoir de la France : Bertrand du Guesclin, appelé en Bretagne, y emmena ses meilleurs troupes. L'armée française fut défaite à Auray, du Guesclin y fut pris ; par le traité de Guerrande, Valognes et le Cotentin furent rendus au roi de Navarre (2).

Ce prince en perdit de nouveau la majeure partie, en 1398 ; son complot contre le roi de France fut découvert, et ses complices condamnés

(1) V. L'histoire de du Guesclin, écrite en 1387, mise en lumière par Claude Ménard, 1 vol. in-4°. ; Paris cramoisy, 1618 ; Mémoires de Secousse, tome 1, page 62. ; Villaret, ubi sup., p. 43 ; Masseville, tome 3, p. 327.

(3) Masseville, tom. 3, page 333 et seqq.

à mort : toutes ses forteresses du Cotentin furent reprises à l'exception de Cherbourg. Valognes, à ce qu'il paraît, ne soutint pas de siège ; la France n'en conserva pas long-temps la possession ; après des attaques longues et inutiles, du Guesclin fut obligé de se retirer de devant Cherbourg (1). Appelé ailleurs, il laissa quelques troupes dans le Cotentin ; celles-ci ne purent tenir long-temps la compagne contre la garnison de Cherbourg ; elles furent battues le 4 juillet (2) 1379, entre Valognes et Cherbourg, par Jean Harleston. Guillaume Bordes, qui les commandait, fut fait prisonnier ; d'autres troupes furent envoyées par le roi de France, pour réparer cet échec, mais Valognes n'est pas compté parmi les places fortes qu'elles occupèrent : Montebourg était le poste le plus avancé du sir de Bremailles, leur chef ; bientôt même il fut forcé d'évacuer le Cotentin (3).

En 1386, à la mort du roi de Navarre, toutes les villes de la presqu'île, excepté Cherbourg, repassèrent sous la domination française ; elles y restèrent jusqu'en 1418, que les Anglais s'emparèrent de toute la province, et s'y maintinrent durant plus de trente ans (4).

(1) V. sup. à l'article de Cherbourg.
(2) A la St.-Martin d'été, Froissart.
(3) Froissart, ad ann. 1179. Villaret. Masseville, ub. sup.
(4) V. mon répert. in-8°., p. 85.

Valognes leur avait été repris avant les autres forteresses du Cotentin. Sir Thomas Kiriel, général anglais, vint l'attaquer, et ne le prit qu'après trois semaines de siège (1). Il fut défendu par Abel Rouault, un des plus braves capitaines de son temps, et frère de Joachim Rouault, connu sous le nom de maréchal de Gamaches.

Peu de jours après, l'armée anglaise fut complettement battue à Formigny. Valognes et le reste de la province rentrèrent en peu de temps sous la domination française. Cent vingt hommes composaient la garnison anglaise, qui rendit le château de Valognes.

Durant plus d'un siècle après la victoire de Formigny, toute la province jouit d'une paix profonde; elle ne fut troublée qu'en 1562, par les protestants (2). Ils vinrent assiéger le château de Valognes. Par une enquête faite, en 1578, pour constater les pertes qu'ils firent éprouver à M. d'Ursus, alors seigneur de l'Estre, je vois que leur chef était M. de Sainte-Marie-d'Aigneaux; que, pour battre le château de Valognes,

(1) Vie du connétable de Richemont, p. 132, 139. — Grands Offic. de la couron., t. 7, p. 99. Monstrelet. Chartier... Répertoire in-8°., p. 90 à 92; *idem*, in-folio, p. 111 et 112.

(2) Enquête mss. communiquée par M. Hamelin, procureur du roi, à Valognes.

ils envoyèrent *chercher du canon à la tour de l'île de Tatihou ;* qu'ils vinrent avec cette artillerie devant Valognes, mais que M. de Matignon arriva, et leur en fit lever le siège.

Par d'autres mémoires, je vois que les protestants finirent par prendre le château de Valognes, en 1562, et qu'ils le rendirent, en 1563, en conséquence d'un traité de pacification, qui rendit à la basse Normandie quelques années d'une tranquillité très-précaire.

Dans l'histoire du maréchal de Matignon, je trouve l'extrait d'un mémoire qu'il envoya à la Cour, sur l'état du Cotentin et les moyens de le défendre : il y dit que le château de Valognes est un de ceux où *il convenait mettre une garnison de trente hommes* (1).

Le château de Valognes fut assiégé, en 1573, par le comte de Montgommery, chef du parti protestant en basse Normandie ; mais il fut obligé d'en lever le siège le 2 mars 1573 (1574), après vingt-quatre jours d'attaques inutiles. La place fut défendue par Guillaume d'Anneville, seigneur de Chiffrevast ; son frère Henri, seigneur de l'Hommée, M. Le Fèvre, seigneur de Sortosville, et ses deux frères avec quinze autres gentils-

(1) Vie du Maréchal de Matignon, page 54.

hommes (1), les arquebusiers et quelques soldats. L'ennemi y perdit beaucoup de monde *et son canon*, dont Guillaume d'Anneville munit la place, avant d'aller joindre l'armée du comte de Matignon.

Environ vingt ans après ce siège, le maréchal de Matignon reçut du Roi l'ordre de démolir les fortifications de Carentan, les ponts d'Ouve, Barfleur et Valognes (2) : cet ordre ne fut exécuté que pour Barfleur et les ponts d'Ouve. Des raisons particulières firent conserver le château de Valognes, qui, durant les guerres de la Fronde, en 1649, soutint encore un siège pour le parti du Roi.

La place fut attaquée par le comte de Matignon, descendant de celui qui l'avait autrefois conservée dans les guerres des protestants : le marquis de Bellefont, qui en était gouverneur pour le Roi, la défendit depuis le 20 mars jusqu'au 5 avril, avec une garnison de cent hommes, et obtint une capitulation honorable (3). Par les registres de l'état civil de Valognes, il paraît que les habitants

(1) Certificat du duc d'Anjon, des Officiers du Roi, nobles et principaux habitants du pays, dans la généal. d'Anneville.

(2) Hist. du maréchal de Matignon, pag. 359.

(3) Masseville, tom. 6, pag. 166 à 170. V. Les registres de l'état civil de Valognes, pour l'année 1649.

de la ville souffrirent beaucoup durant ce siège, qui eut lieu justement deux siècles après la prise de Valognes sur les Anglais.

Quarante ans après le dernier siège du château de Valognes, ses fortifications furent démolies par l'ordre de Louis XIV : il en resta des débris jusqu'en 1788, qu'on en a fait disparaître les derniers restes et applanir le terrain. Son emplacement forme justement ce qu'on appelle aujourd'hui la place du château.

Je possède un plan de cette forteresse, levé par ordre du maréchal de Vauban, à la veille de sa démolition ; mais je n'ai pu m'en procurer aucune perspective, ni élévations, ni coupes des tours.

En parlant d'un château qui appartient souvent à l'histoire, j'aurais pu donner des détails plus étendus, mais c'est justement parce qu'il en est beaucoup parlé dans l'histoire de Normandie et même dans celle de France, que j'ai cru ne pas devoir répéter ce qu'on voit dans beaucoup de livres. Mon principal but est de rechercher ce qui se trouve dans les livres étrangers ou dans des manuscrits peu connus.

Une famille qui portait le nom de Valoignes ou de Valoines, passa en Angleterre avec le duc Guillaume, et s'établit particulièrement dans les

comtés d'Essex et de Middlesex, où elle fut très-puissante ; je ne fais que l'indiquer. Je présume que son nom indique son origine: ce qui me le fait croire, c'est que d'autres villes du département, telles que Coutances, Avranches et Saint-Lô, ont donné leur nom à des familles qui en partirent au temps de la conquête, sans avoir de grands biens dans ces villes.

Me voilà enfin arrivé au terme de mes recherches sur les anciens châteaux des deux arrondissements qui forment à peu près la presqu'île du Cotentin, et le tiers du département. Sur les deux autres tiers, mes recherches sont aussi avancées que celles que je vous adresse; mais, avant de vous les communiquer, j'ai cru devoir attendre quel sera le sort de la première partie de mon travail. Le terrain que j'ai entrepris de défricher ne l'a jamais été, il ne serait pas juste d'attendre des premiers essais qu'ils eussent le degré de perfection qu'on aurait droit d'exiger de ceux qui labourent un terrain préparé et cultivé depuis long-temps. Notre département est, pour ainsi dire, un pays vierge pour les faiseurs de recherches ; aucun des curieux étrangers qui sont venus visiter la Normandie, n'y a pénétré ; les habitants même du département le croient indigne d'être exploré : en cherchant à détruire

la prévention des étrangers et de mes compatriotes, en cherchant à mettre les uns et les autres sur la voie, mes intentions ont été louables ; si l'exécution n'a pas répondu à votre attente, peut-être encore avant de me condamner faudra-t-il apprécier les difficultés de ma position, et considérer que, si j'ai fait bien des omissions, elles ne doivent pas être imputées à celui qui n'annonce que *ses recherches*, comme elles le seraient à celui qui entreprendrait de donner une *Histoire*. En continuant mes recherches, et publiant celles que j'ai déjà faites, j'espère acquérir les moyens de remplir bien des lacunes. Quant aux inexactitudes, aux répétitions, aux contradictions même qu'on pourrait me reprocher avec beaucoup d'apparence de raison, j'espère qu'on voudra bien attendre ma réponse avant de me condamner ; il y aura aussi des reproches qui seront fondés, et je promets d'en faire mon profit : dans tous les cas, je me flatte de pouvoir faire preuve de mon zèle à poursuivre une entreprise qui m'a été proposée par un de vos prédécesseurs, et de mon impartialité contre moi-même.

MÉMOIRE

Sur les Trouvères Normands ;

par M. PLUQUET.

Les Scaldes étaient, chez les peuples du Nord, ce que furent les Bardes chez les nations d'origine Celtique, et ce que furent bien plus tard les Trouvères (1) dans le nord de la France. Il n'y a point de doute que les Normands, en s'établissant en vainqueurs dans la fertile Neustrie, n'y aient introduit l'usage du chant héroïque : en effet, l'époque la plus brillante des Scaldes fut le IX^e^. siècle, si illustré par Rollon ; les exploits de ce grand

(1) On confond assez souvent les Trouvères avec les conteurs, les jongleurs, et même les ménestrels ou ménétriers. Il est assez difficile d'éviter cette confusion ; car la plupart des trouvères chantaient leurs propres ouvrages, et étaient à la fois poëtes, chanteurs, musiciens, et faiseurs de tours. Cependant il faut observer que le mot *trouvère*, *troveor*, *trovor*, c'est-à-dire trouveur, inventeur, qui répond au *trovador* ou troubadour des Provenceaux, est plus expressif, plus grave, et se prend en meilleure part.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY OF OXFORD
LIBRARY

homme furent chantés par eux en idiome danois, et ensuite par nos Trouvères en roman.

S'il ne nous est rien resté de ces chants héroïques, c'est que la poésie fut chantée et transmise de mémoire long-temps avant d'être écrite. Les Scaldes et nos premiers Trouvères étaient presque tous improvisateurs.

Il est probable que Dudon de St.-Quentin, le plus ancien et le plus crédule de nos historiens Normands, a puisé dans leurs chants traditionnels une partie des faits merveilleux dont son histoire est remplie.

La poésie des Normands porta d'abord l'empreinte du caractère fier et farouche de ces conquérants, qui venaient de s'établir par le fer et par le feu : partout la guerre, partout la mort, rien de gracieux, rien d'enjoué; mais un sol fertile, leur alliance avec des femmes françaises (1), et un souverain comme Rollon, adoucirent bientôt les mœurs.

Les poëtes composèrent des satyres, des contes dévots, des fables, et chantèrent même l'amour.

(1) M. Auguste Le Prevost pense que la principale cause qui fit si promptement abandonner aux Normands l'idiome Danois, fut leur alliance avec des femmes Neustriennes ou Françaises. Cette opinion me paraît tout à la fois neuve et remplie de justesse; car avec des femmes Françaises les enfants durent parler la langue maternelle, et les pères bientôt oublier la leur.

Dans les paragraphes suivants je passerai en revue les principaux genres dans lesquels se sont exercés nos Trouvères.

§ Ier.

DU CHANT HÉROIQUE.

Je comprends dans ce paragraphe les chants de guerre, les chants héroïques, et les poëmes historiques, dont les épisodes étaient souvent chantés à la table des princes (1).

Ayant pris pour point de départ de mes recherches le règne de Rollon, notre premier duc, j'indiquerai quelques poésies Scandinaves, qui ont rapport aux exploits de ce grand homme.

Snorro Sturleson, qui vivait dans le XIIIe. siècle, nous a donné un abrégé de l'ancien *Edda* (2), recueil de poésies Scandinaves, extrait du *Voluspa* (3), compilation plus ancienne et perdue. On trouve dans l'abrégé de

(1) Quant li Rois ot mangié, s'apela Elinant.
Por li esbanoier comande ke il chant;
Cil comence à noter, ainsi com li jaiant
Vourent monter el ciel.....
(Rom. d'Alexandre, composé vers 1184).

(2) Ce mot signifie grand'mère, aïeule.

(3) C'est-à-dire prophétie de la sibylle.

Snorro un chant guerrier sur la querelle de Rollon et du roi de Norvège, et le chant de guerre qu'Einar, frère de Rollon, improvisa en l'honneur d'Odin, avant son combat contre Halfdan, meurtrier de leur père ; et celui qu'il composa en vers Norwégiens, dialecte Normand, après l'avoir tué. Voici un fragment de ce dernier chant ; c'est un monument précieux de la langue que parlaient nos ancêtres lorsqu'ils s'établirent dans la Neustrie :

Pekit hefe ec Ragnvallds dautha,
Enn retho thvi Norner,
Nu er folc stutill falinn,
At fjorthungi minom,
Becrpith snarper sveinar,
Thvi at sigri ver rathom,
Scatt voel ec hanom Harthann,
At hafoto grioti.

« J'ai vengé la mort de Ragnvald (le père « de Rollon), les destins l'avaient prononcé : « la colonne du peuple est tombée pour ma « quatrième part : jeunes guerriers, la victoire « est à nous, je lui ai choisi une demeure dure; « que les cailloux du rivage lui servent de tom- « beau (1). »

(1) J'emprunte ce fragment à un de nos compatriotes, trop tôt enlevé aux sciences et à sa famille, M. Simon-Barthelmy-

Il est très-probable qu'il se trouvait des Scaldes parmi les compagnons de Rollon, lorsqu'il s'établit en Neustrie. Hilder et les autres qui, pendant la guerre qu'il soutint contre Harald, roi de Danemarck, composèrent des chants héroïques en sa faveur, durent encourir la haine de ce souverain, s'expatrier avec Rollon et partager sa fortune.

Le goût du chant héroïque ne s'éteignit point parmi les Normands dans leur nouvelle patrie. A peine la langue romane eut-elle acquis les formes nécessaires au rythme poétique, que nos Trouvères composèrent de longs poëmes destinés à célébrer les conquêtes et les exploits chevaleresques de leurs compatriotes. Dans le midi on chantait l'amour, dans les autres parties de la France, on composait des fables, des satyres, ou des contes obscènes; en Normandie on chantait les exploits de Rollon, de Guillaume-longue-épée, et de Richard-sans-peur.

A la bataille d'Hastings le chanteur, menestrel et jongleur Taillefer, entonna la chanson de Roland, qui fut le signal du combat. Guillaume de Poitiers dit qu'après la bataille les soldats ré-

Joseph-Noël De La Morinière, né à Dieppe le 16 juin 1765, et mort à Drontheim en Norwège, le 22 février 1822.

pétèrent cette chanson et en chantèrent d'autres en l'honneur du chef qui les avait conduits à la victoire (1).

Il est sans doute fort étonnant que les soldats du Conquérant en marchant à l'ennemi ne chantassent point de chants guerriers relatifs à leur histoire, si féconde en faits merveilleux; mais l'armée de Guillaume n'était pas exclusivement composée de Normands, et les chansons de Charlemagne étaient chantées dans toute l'Europe: aujourd'hui même les noms de Charlemagne, d'Olivier, et de Roland, rappellent encore l'idée d'exploits gigantesques, et pour ainsi dire au-dessus des forces humaines.

De ce que les Normands chantaient à la bataille d'Hastings des chansons guerrières à la gloire des français, il n'en faudrait point conclure qu'ils eussent renoncé à chanter des épisodes de leur propre histoire; Wace, que j'aime tant à citer, nous fournit la preuve du contraire:

A Jingleors oi à méféance chanter,
Ke li dus Willame (2) fit jadis essorber (3),
Et al conte Riouf li dous oils crever,

(1) Guillelm. Pictav. apud Duchesne, lib. II.
(2) Guillaume-longue-épée.
(3) Arracher.

Et Anquetil le proux par engien tuer,
Et Baute (1) d'Espaigne o un escuier garder.
Ne sai noient de ço, n'en pois noient trover;
Quant jo n'en ai garant, n'en voil noient conter.
(R. de Rou, vers 2107 et suivants.)

On voit par ce passage d'un poëme, composé vers le milieu du XII^e^. siècle, que dès cette époque on ajoutait peu de foi aux prétendus récits historiques chantés par les jongleurs; cependant ils faisaient encore les délices du peuple, charmaient par leurs bouffonneries (2) les loisirs des seigneurs, et étaient admis à la Cour. Lorsque Richard I^er^. encore enfant était retenu prisonnier à la cour de Louis d'Outremer, Raoul Torte, son seneschal, chassa les jongleurs de la Cour, ce qui excita un mécontentement général.

(1) Bathilde.

(2) Dans le fabliau des *deux Bordeors ribaus*, un jongleur dit :

Bien sait jouer de l'escanbot,
Et faire venir l'escharbot
Vif et saillant desus la table;
Si sai maint bel geu de table.
Jo sai bien chanter à devise
Du roi Pepin de Saint Denise,
De Karlemaine et de Rolant;
Et d'Oliver le combatant.
(Manuscrit de la Bib. Roy., n°. 7218, folio 213.)

Ne lessoit en la cort ne jugleor ne garchon,
La cort en fu tornée à grant destrucion ;
Raol en desservi mainte maléichon.

(R. de Rou, vers 3926 et suiv.)

Les longs poëmes sur l'histoire de Normandie qui parurent dans le XII^e^. siècle (1) contribuèrent à rendre les jongleurs moins utiles, et peu à peu l'histoire écrite en vers remplaça l'histoire chantée.

On trouve encore dans les siècles postérieurs quelques chansons guerrières et des romances historiques. L'occupation de la Normandie par les Anglais dans le XV^e^. siècle, inspira la verve de quelques poëtes Normands, et on trouve dans les Vaux-de-Vire de Basselin, et surtout dans un recueil de chansons normandes imprimé à la suite, plusieurs pièces de ce genre (2).

Un poëme sur la prise du Mont-Saint-Michel, par Jean de Vitel, Avranchais (3), et une romance sur la prise de St.-Lô, le 28 juin 1574,

(1) Par Geoffroy Gaimar, Wace, et Benoît-de-Sainte-More.

(2) Caën, Poisson, 1821, in-8°.

(3) *Les premiers Exercices Poëtiques de Jean De Vitel, Avranchois, contenant l'hymne de Pallas ; la prinse du Mont St.-Michel, etc.* Paris, Estienne Prevosteau, 1588, petit in-12.

sont dans le XVI^e. siècle les seules pièces qui m'aient paru avoir quelque rapport avec les chants de guerre des anciens Normands. Voici un fragment de la dernière :

Matignon y était et sa gendarmerie,
Rampan, Clerel, aussi Aigneaux Sainte-Marie,
Qui sans cesse disait : Coulombières, rends-toi
Au grand Charles ton roi,
Ou tu perdras la vie.
Coulombières répond, tout rempli de furie,
De me rendre en poltron, qu'on ne me parle mie,
Jamais ne me rendrai, j'y veux perdre la vie.

§ II.

Des chansons pieuses, contes dévots, etc.

Les Normands, convertis au culte du vrai Dieu, devinrent de zélés chrétiens : la terre Normande se couvrit d'églises et de monastères, et leur cri de guerre fut : *Dex aïe*. Les Anglais et ensuite les Français leur donnèrent le sobriquet de *bigots*, c'est-à-dire gens qui font tout par Dieu, qui parlent toujours de Dieu ; des deux mots anglais *by god* par Dieu.

Les Trouvères ne restèrent point étrangers à ce zèle religieux ; ils composèrent des chansons pieuses, des contes dévots et beaucoup de vies de saints, où l'on retrouve toutes les pieuses fables des légendaires.

Wace composa la vie de St.-Nicolas, et un poëme sur l'établissement de la fête de la Conception; Varnier du Pont, une vie de St.-Thomas de Cantorbery ; Denis Pyrame, une vie de St.-Edmond; Marie de France, un poëme sur le purgatoire de Saint-Patrice. Mais celui qui exerça le plus sa muse sur des sujets pieux fut Chardry, poëte anglo-normand du XIII^e^. siècle, auquel nous consacrerons plus bas un article.

Orderic Vital dit que de son temps on ne connaissait la vie de plusieurs saints que par les chansons des ménétriers (1).

Un reste de cet usage existe encore dans le Bessin. Des chanteurs accompagnés de vielles et de violons discordants chantent le soir la passion et la résurrection de J.-C. aux portes des maisons; ils mêlent souvent à leurs pieux cantiques des couplets goguenards, et reçoivent pour retribution quelques pièces de monnaie ou des œufs.

(1) *Ord. Vit. Apud Duchesne*, p. 598.

§ III.

Des poésies satyriques.

Ce fut vers la fin de l'XI^e^. siècle que la chanson satyrique prit naissance en Normandie : on donna à ces pièces le nom de *sirventes*, *sirventois*, ou *serventois*, qui cependant se donnait aussi quelquefois à des chansons pieuses et même amoureuses. Ces satyres étaient presque toujours dirigées contre des personnages éminents : les rois et les ecclésiastiques n'étaient pas même épargnés. On composa un sirvente très-piquant contre Arnold de Caen, chapelain de Robert Courte-Heuse, qui passait pour avoir des mœurs très-dissolues(1).

Luc de la Barre, gentilhomme né dans le Bessin, et attaché à la cour de Henri I^er.^, eut la témérité de composer un serventois très-mordant contre ce prince, qui s'en vengea d'une manière terrible en lui faisant crever les yeux. Les Trouvères Normands composèrent beaucoup de satyres contre les Français, qui de leur côté les

(1) Arnould ou Arnold, surnommé Malcouronne, fut nommé Patriarche de Jérusalem après la première croisade. Il mourut en 1118, laissant pour héritière une nièce qu'il avait mariée à Eustache Varnier, seigneur de Césarée et de Sidon, et à laquelle il avait donné pour dot la ville de Jéricho, dont le revenu était de 500 besans d'or.

accablaient de sarcasmes et de sobriquets. Wace lui-même a épanché sa bile contre eux dans une espèce de chronique ascendante des ducs de Normandie (1).

Le goût de la satyre ne s'éteignit point en Normandie, mais elle devint moins personnelle : les rois, les princes, les ecclésiastiques furent épargnés. Dans le XV^e^. siècle l'occupation de notre province par les Anglais fit éclore contre eux une foule de chansons satyriques, dans lesquelles les injures ne leur sont pas épargnées. En 1514 un écolier de Caen, nommé Jean de la Longne, composa une ballade satyrique contre les Lansquenets que Louis XII avait pris à son service et qu'il envoya en Normandie : cette pièce, qui rappelle les serventois de nos trouvères, se trouve dans les chroniques de la petite et de la grande Bretagne (2).

§ IV.

Des chansons badines, poésies érotiques, etc.

Quoique les troubadours soient nos maîtres en *gaie poésie* il n'en faut point conclure que ce

(1) Voyez *Notice sur la Vie et les Écrits de Robert Wace.* Rouen, 1824, in-8°.

(2) Elle a aussi été réimprimée dans le tome II des *Poemata* de Moisant-de-Brieux, et à la suite des *Vaux-de-Vire de Basselin*, Caen, 1821, in-8°.

genre n'ait pas été cultivé par les Trouvères normands. Nos ancêtres aimaient beaucoup les chansons badines, on en chantait jusques dans les processions ; la cessation des chants populaires était une signe de calamité publique. Wace, voulant peindre l'affliction des habitants de Rouen lorsqu'ils apprirent que Louis d'Outremer retenait prisonnier le jeune duc Richard, dit :

Mult a par la terre plors et dementoisons,
N'a vieles ne rotes rotruenges ne sons,
Tuit li enfez plorent par li mezons.

(R. de Rou, vers 3088 et suiv.)

Jean le Chapelain, dans son fablieau intitulé : *Le dit du Soucretain*, nous apprend que celui qui recevait l'hospitalité devait conte, fable ou chanson à son hôte.

Usaiges est en Normandie
Que qui herbergiez est, qu'il die
Fable ou chançon (1) lie à l'hoste :
Ceste coustume pas n'en oste
Sire Jehan li chapelain ;

(1) Chanson *lie* ; chanson joyeuse.

Voura conter dou Soucretain (1)
Une avanture sanz essoigne (2).

Il existe encore dans le Bessin des traces de cet usage. Lorsqu'un père de famille a réuni dans un joyeux banquet ses enfants et ses amis, au dessert tout le monde doit une chanson, c'est une loi de rigueur; le vieillard à la voix cassée, la jeune fille timide, n'en sont point exempts: le vieillard fredonne une vieille chanson bachique, et la jeune fille chante en rougissant les amours d'un beau chevalier.

On retrouverait peut-être dans nos rondes populaires (3) une partie des rotruenges des temps passés. C'était une espèce de ritournelle qui se chantait en s'accompagnant de la vielle, et qui faisait les délices de nos pères : la vielle ou rote, qui avait donné le nom à ce genre de chan-

(1) Sacristain.
(2) Sans excuse,
(3) Je me rappelle avec plaisir ce refrain d'une ronde que les jeunes filles chantaient à Bayeux il y a une trentaine d'années:

De bon bet,
Et sans plet,
Beau chevalier rendez-vous à merci
Aux dames que veci.

sons, est encore aujourd'hui l'instrument favori des paysans normands (1).

Le Lai était un récit grave et souvent triste, qui se chantait ordinairement accompagné de la harpe. Le mot *Lai* vient des langues du Nord; ainsi *Leoth* en Anglo-Saxon, *Leikr* en ancien allemand, *Leege* en danois, signifient un jeu d'instruments, une pièce de vers chantée; *Leudus* en latin barbare a la même signification. D'autres le dérivent de *lessus*, plainte, lamentation. L'auteur d'une dissertation sur la chanson qui se trouve en tête des Vaux-de-Vire de Basselin, édition de 1821, le dérive de *Lex*, loi; mais cette opinion qui paraît n'être qu'une plaisanterie ne mérite point de réfutation.

Le Lai, tel que nous le connaissons, a pris naissance dans la Bretagne Armoricaine. Toutes les meilleures pièces de ce genre sont traduites ou imitées des poëtes Bretons, opinion parfaitement développée par M. l'abbé de La Rue, dans son excellent *mémoire sur les Bardes armoricains*.

Le Lai comme le Sirvente s'éloigna bientôt de sa destination primitive, et subit une infinité de

(1) En général, lorsque je parle de la conservation d'anciens usages, je n'entends guères parler que des campagnes. Dans les villes la mode et le luxe inspirent du mépris pour les choses anciennes, et la simplicité des mœurs y est presque un ridicule.

variations : aussi en trouve-t-on de tragiques, de gais, de pieux, d'amoureux, etc. Alain Chartier, poëte Normand du XV^e^. siècle, a composé *le Lai de Plaisance* et *le Lai de Paix* ; mais ces pièces qui ne sont que de fades éloges n'ont pas la moindre analogie avec les lais anciens.

La romance dans nos temps modernes semble avoir remplacé le Lai. On ne peut disconvenir que plusieurs de nos romances historiques ou amoureuses ne ressemblent beaucoup aux anciens Lais.

Il est à remarquer que les Trouvères Normands dans leurs lais, leurs contes, leurs fabliaux, leurs chansons, furent beaucoup moins obscènes que les Trouvères Français : on peut vérifier le mérite de cette assertion en consultant les recueils de Barbazan, de Legrand d'Aussy et de Méon.

Dans le XV^e^. siècle la chanson se perfectionna beaucoup en Normandie. L'occupation des Anglais, et surtout leur expulsion, fournirent le sujet de chansons qui furent long-temps populaires (1). Enfin Basselin vint et fut l'inventeur du Vau-de-Vire, genre éminemment français : ses chansons resteront comme des modèles de gaité, de malice, et de naïveté.

(1) Voyez *Recueil des Chansons Normandes*, à la suite des *Vaux-de-Vire de Basselin*, édition de 1821.

Après avoir rapidement passé en revue les principaux genres de poésie dans lesquels se sont exercés les Trouvères Normands, il ne me reste plus qu'à donner une liste des noms et des ouvrages de tous ceux que j'ai pu découvrir : heureux si ce travail tout incomplet qu'il est peut contribuer à sauver leurs noms de l'oubli.

ALEXANDRE, poëte français du XII^e^. siècle, naquit à Bernay, diocèse de Lisieux, et fut depuis surnommé *de Paris*, à cause du long séjour qu'il fit dans cette ville. Soit à cause de son nom ou de son poëme d'*Alexandre*, on lui a attribué l'invention des grands vers dits Alexandrins; mais plusieurs Trouvères, et notamment Wace, avaient employé ce mètre avant lui. Alexandre de Bernay est auteur:

1°. Du *Roman d'Athis et de Prophilias* (1).

2°. Du *Roman d'Hélène*, mère de St.-Martin, composé à la requête de madame Loyse de Crequi.

3°. du *Roman d'Alexandre*, commencé par Lambert Li Cort, et publié en 1184. C'est un récit des exploits du Conquérant Macédonien, entremêlé de faits relatifs à l'histoire contemporaine. On trouve une analyse très-étendue de ce

(1) Manusc. de la Bib. Roy., fonds de Cangé, n°. 73.

long poëme dans le tome XV^e^. de l'histoire littéraire de la France.

ALEXIS. Guillaume Alexis, dit le bon moine de Lyre, naquit aux environs de Lisieux, au commencement du XV^e^. siècle, et fut élevé par charité dans l'abbaye de Lyre, diocèse d'Évreux, où il se fit moine: il fut ensuite prieur du monastère de Bussy dans le Perche, et y mourut en 1489 (1). On a de lui plusieurs ouvrages en vers, qui sont d'une naïveté charmante; aussi ce poëte faisait-il les délices du bon La Fontaine:

1°. *Le grant blason des faulses amours.* Paris, Pierre Levet, in-4°., gothique, de quinze feuillets.

2°. Quatre chants royaux composés pour le palinod de Rouen.

3°. *Le débat de l'homme et de la femme.* Paris, Jehan Treppérel, in-4°., gothique, de six feuillets.

4°. *Le passe-temps des deux Alexis, l'un religieux noir et l'autre prieur de Bussy, parlant chacun en quatre lignes en ryme.* Rouen, Jacques le Forestier, in-8°., gothique, sans date.

5°. *Le miroir des moines.* Rouen, in-8°., gothique, sans date.

(1) Je ne comprends dans liste que les poëtes antérieurs à 1500.

6°. *Le dialogue du crucifix et du pélerin, composé en Hiérusalem, à la requeste d'alcuns, bons pélerins de Rouen, estant avec luy au dict voyage.* Paris, Jehan Trepperel, in-4°., gothique, sans date (vers 1506).

7°. *Le martyrologe des faulses langues et le chapitre général d'icelles, tenu au temple de Danger.* Rouen, Jacques le Forestier, in-4°., gothique, sans date. Chaque couplet de cette pièce singulière finit par un proverbe:

Selon les bestes, les estables.
De mauvais arbre, mauvais syon (1).
De tel servise, tel loyer.
De prositeurs, traistres rapports.
De tel loyer, telle desserte, etc., etc.

8°. *Déclamation faicte par frère Guillaume Alexis, sur l'évangile missus est Gabriel* (en vers). Paris, Pierre Levet, 1485, petit in-4°. de douze feuillets.

9°. *Le passe-temps de tout homme et de toute femme.* Paris, Jehan St.-Denys, in-4°., gothique, sans date. Au frontispice on lit ces vers:

Ceulx qui vouldront au long ce livre lire
Le trouveront bien fondé en raison;

(1) Rejeton.

Aussi le feist le bon moine de Lyre,
Qui d'amours faulses composa le blason.

10°. L'A. B. C. *des doubles*, pièce en vers fort singulière, qui se trouve imprimée à la suite de la précédente.

ANDREU OU ANDRÉ, né à Coutances vers la fin du XII^e. siècle, est auteur d'un poëme intitulé *le Rouman de la résurrection de Nostre-Signor-Jésus-Christ, par Mestre Andreu de Coutances*, contenant environ deux mille vers de dix syllabes.

M. Simon de Troyes, ancien bibliothécaire, traducteur de Martial, possédait un manuscrit sur vélin de ce poëme, qui à sa mort a passé dans la Bibliothèque du Roi. L'écriture m'en a paru être de la fin du XII^e. siècle; quant au style, il est fort grossier même pour le temps, et a quelque rapport avec celui d'une vie du bienheureux Thomas Hélie, dont je parlerai plus bas.

ANNEBAULT. Voyez Dourbault.

BARRE. Luc de la Barre, gentilhomme attaché à la cour de Henri I^er., vivait à une époque où le goût des chansons satyriques était général, et où on n'épargnait point les personnes les plus illustres: il eut la témérité de s'attaquer à son maître, et composa un serventois très-piquant

contre Henri Ier., qui s'en vengea cruellement en lui faisant crever les yeux (1). Ce seigneur, qui avait beaucoup d'instruction à une époque où elle était fort rare parmi la noblesse, était né à la Barre, proche Beaumont-le-Roger, diocèse d'Évreux. En 1347, un Rogier de la Barre possédait encore des terres dans cette paroisse (2).

Basselin. Olivier Basselin ou Vasselin, naquit à Vire sur la fin du XIVe. siècle; le passage suivant fait présumer qu'il fut tué par les Anglais lors de l'invasion de notre province en 1418 ou 1419:

Hélas Olivier Vasselin
N'orron point de vos nouvelles,
Vous ont les Engloys *mis à fin.*
Vous souliez gaiment chanter
Et demener joyeulse vie,
Et les bons compaingnons hanter
Par le pays de Normandie.
. . . . . .
. . . . . .
Les engloys ont faict desraison
Aux compaingnons du Vau-de-Vire,

(1) Archœologia, tome XII.
(2) Chartre du 17 novembre 1347.

Vous n'orrez plus dire chanson
A ceulx qui les souloyent bien dire (1).

Il était propriétaire d'un moulin à fouler les draps, connu encore dans le val de Vire sous le nom de *Moulin Basselin*. C'est là que sans soins, sans soucis, le père du vaudeville s'est fondé, probablement sans y penser, une réputation durable.

Il existe plusieurs notices plus ou moins détaillées sur Basselin ; ainsi je me contenterai d'indiquer les manuscrits et les diverses éditions de ses poëmes, ce qui, je pense, n'a pas encore été fait d'une manière exacte.

A Vire il existe un manuscrit in-8°. des Vaux-de-Vire de Basselin, écrit en caractères du XV^e^. siècle : on s'en est servi pour l'édition de 1811 ; mais on s'est quelquefois trop écarté de son texte, qui dans tous les cas devait faire autorité.

A Bayeux, M. Édouard Lambert possède un manuscrit petit in-folio sur vélin, d'une écriture de la fin du XV^e^. siècle. Il contient un recueil de chansons normandes avec la musique ; on y

(1) Ce passage curieux est extrait d'un recueil d'anciennes chansons normandes, manuscrit du XV^e^. siècle, appartenant à M. Édouard Lambert.

trouve quelques Vaux-de-Vire de Basselin, notamment celui qui commence par ces vers :

En la duché de Normendye
Il y a si grant pillerye.

dont M. de Bras n'avait cité que le début, et qu'on croyait perdu.

Il existe encore à Vire quelques manuscrits modernes des Vaux-de-Vire de Basselin, mais la plupart fourmillent de fautes, et offrent peu d'intérêt.

Jean le Houx, poëte et avocat de la ville de Vire, publia en 1576, une édition des Vaux-de-Vire de Basselin, qui fut entièrement supprimée par les prêtres, qui obligèrent l'éditeur d'aller se faire absoudre à Rome. On ne connaît plus aujourd'hui d'exemplaires de cette première édition ; cependant feu M. l'abbé Bisson, mort à Bayeux en 1820, m'a assuré en avoir vu un exemplaire à Vire, et c'est d'après son témoignage que j'assigne à cette édition la date de 1576.

La deuxième édition a pour titre : *le livre des chants nouveaux de Vaudevire, par ordre alphabétique, corrigé et augmenté outre la précédente impression.* A Vire, chez Jean de Cesne imprimeur, petit in-12, sans date. M.

Asselin a commis une erreur grave, en donnant à cette seconde édition une date antérieure à 1616, et en supposant que Jean le Houx en fût l'éditeur (1).

Jean de Cesne a imprimé à Vire, de 1660 à 1670; et en 1660 il y avait cinquante ans que Jean le Houx était mort. Cette édition paraît comme la première avoir été soigneusement supprimée; on n'en connaît que deux exemplaires, l'un dans la Bibliothèque du Roi, et l'autre dans celle de M. Flaust, maire de Saint-Sever.

M. Augustin Asselin, alors sous-préfet de Vire, publia, en 1811, une troisième édition de Basselin sous ce titre: *les Vaudevires, poésies du XV^e^. siècle, par Olivier Basselin, avec undiscours sur sa vie, et des notes pour l'explication de quelques anciens mots.* Vire, 1811, in-8°. de 36 et 131 pages. Cette édition, imprimée à Avranches chez F. Le Court, aux frais de dix habitants de la ville de Vire, ne fut tirée qu'à 148 exemplaires qui n'ont pas été mis en vente. M. Asselin a suivi le texte de Jean de Cesne et le manuscrit Polinière: l'ortographe adoptée est la seule convenable, et la plupart des notes sont judicieuses.

La quatrième édition a été publiée par M.

(1) Voyez notice sur Basselin, en tête de l'édition de 1811.

Louis Du Bois de Lisieux, sous ce titre : *Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, poëte Normand de la fin du XIV^e. siècle* (1), *suivis d'un choix d'anciens Vaux-de-Vire, de bacchanales et de chansons, poésies Normandes, soit inédites, soit devenues excessivement rares; publiées avec des dissertations, des notes et des variantes.* Caen, Poisson, 1821, in-8°. de 271 pages.

On doit à l'éditeur une meilleure disposition des Vaux-de-Vire et quelques notes curieuses; mais il a adopté une ortographe vicieuse, et pour ainsi dire refait Basselin, tout cela d'après l'autorité de Nicot, qui semblait pourtant n'avoir rien à démêler avec un chansonnier du XV^e. siècle. Malgré les imperfections que je viens de signaler, cette édition est précieuse en ce qu'elle contient plusieurs Vaux-de-Vire de Basselin qui ne se trouvent pas dans les éditions antérieures, et beaucoup d'anciennes chansons normandes inédites.

M. Richard Seguin, de Vire, a donné au public quelques Vaux-de-Vire de Basselin, dans son *histoire de l'industrie du Bocage* publiée en 1810, et a successivement publié le reste dans *l'histoire militaire des bocains*, et dans *l'histoire archéologique* des mêmes, 1816 et 1822; de sorte

(1) Il eût été plus exact de dire du commencement du XV^e.

qu'on pourrait le ranger parmi les éditeurs de Basselin. Malheureusement des fautes graves et multipliées rendent ce travail peu utile.

Plusieurs recueils anciens contiennent des Vaux-de-Vire de Basselin : on y trouve des variantes curieuses; et un nouvel éditeur pourrait les consulter avec fruit.

S'ensuivent plusieurs belles chansons nouvelles et fort joyeuses. Paris, à l'Escu Notre-Dame, in-16, gothique, sans date (vers 1530): ce recueil contient quatre Vaux-de-Vire de Basselin.

Le trésor des chansons amoureuses. Lyon, Huguetan, 1584, in-16., en contient sept.

Recueil des plus beaux airs accompagnés de chansons à dancer, ballets, chansons folâtres et bacchanales, autrement dites Vaux-de-Vire, non encore imprimées, T. C., auxquelles chansons l'on a mis la musique de leur chant, afin que chacun les puisse chanter et dancer, le tout à une seule voix. A Caen, chez Jacques Mangeant, 1615, petit in-12. Ce rare volume, inconnu à la plupart des bibliographes normands, est divisé en trois parties; la première de quarante-sept feuillets, la seconde de cinquante-neuf, et la troisième de quatre-vingt-quatorze: il contient plusieurs chan-

sons en patois normand, et seize Vaux-de-Vire de Basselin, avec la musique.

Benoît de Sainte-More naquit au commencement du XII^e^. siècle, dans la petite ville de Sainte-Maure en Touraine: il fut attaché dès sa jeunesse à la cour des ducs de Normandie et rois d'Angleterre, et habita tour à tour ces deux pays; il était contemporain de Wace, et fut chargé par Henri II, de mettre en vers l'histoire des ducs de Normandie, ce qu'il fit dans un long poëme intitulé: *l'estoire et la généalogie des ducs ki unt esté par ordre en Normandie*, dont il existe un exemplaire au musée Britannique, Bib. Harl., n°. 1717, désigné de la manière suivante, dans le catalogue de cet établissement: *A chronicle of the Dukes of Normendy, from the beginning to the death of Henri, the first king of England, written in very old French verses.*

Benoît de Sainte-More ayant terminé son poëme avant celui de Wace, ce dernier n'acheva point le sien:

Die en avant ki dire en deit,
Jo ai dit por mestre Beneit,
Ki cest ovre à dire a emprise
Com li reis l'a de sor li mise;

Quant li reis li a roné faire
Leissier la dei, si m'en dei taire.
. . . . . .
. . . . . .
Qu'in velt avant faire, s'in face.
(Fin du Roman de Rou, par Robert Wace.)

Une foule de passages du poëme de Benoît de Sainte-More attestent combien il recherchait le suffrage de Henri II, son Seigneur :

Advantage ai en cest labur,
Ke al souverain et al meillur,
Escrit, translat, truis è rimei,
Ki el mund seit de nule lei
Ki miex conuist ovre bien dite
E bien scante (1) è bien escrite.
Deus m'i dont faire son plaisir,
Kar c'est la riens (2) ke plus desir.
(Fin de l'histoire de Rollon.)

Il termine ainsi l'histoire ou roman de Richard II :

A Fescam jut en l'abéie,
Là fu richement enterrez ;
Mais puis unc fu relevez

(1) Scandée, mesurée
(2) La chose.

Par li bon Rei, cil ki fu fiz,
Maheut la bone empéreiz,
Par li bon rei Henri secund,
Flor des princes de tot li mund.

Le Roman des ducs de Normandie, par Benoît de Sainte-More, se compose de près de vingt-trois mille vers. Il en existait un manuscrit dans la bibliothèque de M. Foucault, intendant de Caen à la fin du XVII^e^. siècle; on ignore ce qu'il est devenu. Le seul manuscrit ancien que l'on connaisse aujourd'hui se trouve au musée Britannique: c'est un in-folio sur vélin, de 498 pages à deux colonnes, dont l'écriture paraît être de la fin du XII^e^. siècle.

M. l'abbé de La Rue, qui a consacré les loisirs de son honorable carrière à l'illustration de notre province, a copié avec beaucoup d'exactitude le manuscrit de Londres; c'est à lui qu'on en doit la connaissance, et il rendrait un grand service aux amis de la littérature normande en publiant ce curieux ouvrage.

Benoît de Sainte-More est encore auteur d'un roman en vers, intitulé *le roman des guerres de Troye*. C'est une traduction de Darès de Phrigie; il se nomme au commencement de ce

poëme, dont la bibliothèque du Roi possède trois manuscrits (1).

Ceste estoire n'est pas usée,
N'en gaires livres n'est trovée
Jà retraite ne feust encore,
Mais Benois de Sainte-More
L'a translatée et fet et dite
Et o sa main l'a tote escrite.

Cet ouvrage, postérieur à *l'histoire des ducs de Normandie*, fut composé à Beauvais, où l'auteur séjourna quelque temps en revenant d'Angleterre : c'est dans la bibliothèque de la cathédrale de cette ville qu'il trouva le manuscrit de Darès le Phrigien, qui lui servit pour sa traduction.

On attribue encore à ce Trouvère une espèce de chanson ou cantique pour engager les barons anglais et normands à prendre la croix et à partir pour la Terre Sainte.

Berdic. Le menestrel ou jongleur Berdic accompagna le duc Guillaume lors de la conquête d'Angleterre ; il succèda à Taillefer, et fut ré-

(1) Sous les n^os^. 7189, 7624 et 7595 : au folio 158 du n^o^. 7189, il se trouve une miniature qui représente le cérémonial de la création d'un chevalier.

compensé de ses services par le don de trois paroisses dans le Glowcestershire.

BIGNE. Gace ou Gasse de la Bigne nâquit dans le diocèse de Bayeux en 1328 : le cardinal Pierre Desprez, son parent, prit soin de son éducation, et lui fit embrasser l'état ecclésiastique. Il fut successivement chapelain des rois Philippe de Valois, Jean, et Charles V ; il accompagna en 1356 le roi Jean en Angleterre, et partagea sa prison. Chargé de l'éducation de Philippe duc de Bourgogne, son quatrième fils, il composa pour son instruction un long poëme intitulé : *le Roman des oiseaux et des chiens*. Un chevalier nommé *Deduit de Chiens* y plaide longuement en faveur de la chasse aux chiens ; et un avocat nommé *Amour d'oiseaux*, non moins verbeux, y plaide en faveur de la chasse au vol. Il existe trois éditions de ce singulier ouvrage : la première petit in-folio, gothique, sans date ; la deuxième in-4°., gothique, 1520., et la troisième, qui n'est qu'un abrégé, se trouve à la suite de l'ouvrage de Gaston de Phœbus sur la chasse. Paris, Antoine Verard, petit in-folio, gothique, sans date.

Si on en juge par son poëme, Gace devait être un déterminé chasseur ; parlant du son des cors dans une partie de chasse, le bon chapelain dit ;

Que il n'est home si les ot (1)
Qui voulsist autre paradis.

Plus loin il donne quelques détails sur sa famille et son pays :

Le prestre est nai de Normendye
De quatre costez de lignye,
Qui moult ont amé les oiseaux.
De ceulx de la Bigne et d'Aigneaux
Et de Clinchamps et de Buron
Ysait le prestre dont parlon ;
Depuis il a faict grant vaillance,
Car a servi trois roys en France
En leur chapelle souverain,
De tous trois maistre chapelain,
Lesquels lui ont faict tant de bien,
Qu'il m'a dict qu'il ne lui fault (2) rien.

Il termine ainsi son livre :

Gasses a fait ceste besoigne
Pour Philippe, duc de Bourgoigne,

(1) Les entend.
(2) Manque.

Son très-cher redoubté seigneur,
A qui Jhesu-Crist croisse honneur;
Si lui supplie à son povoir,
Qu'en gré la vieulle recepvoir,
En suppliant, quant le verra,
Les deffaulx qu'il y trouvera:
Et prie a ceulx qui l'orront lire,
Que de leur grace ilz vieullent dire
Que Dieu lui pardoint ses deffaux,
Car moult ama chiens et oiseaux.

La biographie universelle le fait naître en 1428 et mourir en 1474, c'est une erreur de cent ans.

Bikez. Robert Bikez, trouvère anglo-normand du XII^e^. siècle, traduisit en vers français un très-ancien lai breton, attribué à Garaduc ou Garadeuc, dont on a fait par la suite le fabliau du *Court-mantel* et celui de *Cradeck ou l'heureux chevalier*. La traduction de Robert Bikez est conservée dans la Bibliothèque Bodléienne, n°. 1687.

Blond. Gasse Le Blond passa une partie de sa vie à la cour de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, dont il était le parent. Contemporain et ami de Luces du Gast, il eut part à ses travaux: on le regarde comme un des tra-

ducteurs en prose de *Tristan*, de *Léonnois*, de *Meliadus*, du *Saint-Graal*, de *Merlin* et de *Lancelot du Lac*.

Il existe peu de renseignements sur ce vieux romancier, et Rusticien de Pise est le seul qui indique d'une manière précise les travaux auxquels il a eu part (1). Il fleurissait vers 1180.

Borron, *alias*, Boiron, Bouron, Burons (Robert de) fut contemporain de Gasse Le Blond, et traduisit aussi du latin quelques romans de la table ronde en prose française, notamment les prophéties de Merlin, qui furent imprimées à Paris, chez Antoine Verard, en 1494, in-folio, avec figures.

Borron. Helis de Borron, frère ou proche parent du précédent, traduisit seul le *roman de Palamèdes*.

On présume qu'ils étaient nés dans le Cotentin, ou au moins d'une famille originaire de ce pays. On y trouve encore plusieurs familles du nom de Borron ou Bourron.

Cauph. Voyez Dourbault.

Chapelain. Le sire Jean Le Chapelain, Trouvère Normand du XIII^e^. siècle, est auteur d'un conte ou fabliau intitulé : *Li diz dou Soucretain*.

(1) Catalogue de la Vallière, tome II p. 606 et 607.

Cette pièce, composée de 609 vers de huit syllabes, est écrite avec beaucoup de naïveté et de délicatesse. Elle a été publiée pour la première fois par M. Méon, dans un recueil intitulé : *Fabliaux et Contes inédits*. Paris, 1823, 2 vol. in-8°.

CHAPPERON. Maître Louis Chapperon, bourgeois et marchand de Rouen, remporta en 1486 le premier prix au palinod de Rouen, pour un chant royal en l'honneur de la Vierge. Farin, qui nous a conservé cette pièce, dit que dans le manuscrit d'où il l'a extraite elle était précédée de ce singulier avis :

« Ce présent a esté parfait obstant les negoces « familières et empeschemens domestiques urgens « et interpellans nostre poëtique estude quoti- « diane, qui requerant un esprit libre et tran- « quile a esté de la turbine du vent du fascherye, « tempeste de mesnage et ravine de mariage « destourné diverti et empesché. »

Voici un échantillon du style de ce bon Marchand de Rouen, qui remporta la première palme palinodique :

Si des Normands es tour et forteresse,
En leur besoin secours medicinal
Partant doibvent en triomphe et liesse

Solemniser partout en général
Ton sainct concept, car qui de cœur loyal
Feste en fera, luy seras secourable
Et à toujours champion defensable
Pour l'ennemy combattre et prelier;
Si dy de toy ce mot tant agréable
Vierge et mère, etc.

CHARDRY. Ce poëte anglo-normand, qui vivait au milieu du XIII^e^. siècle, est un de ceux qui exerçaient leur talent sur des sujets de dévotion; on a de lui:

1°. *La vie de St.-Josaphat*, poëme composé d'environ trois mille vers; l'auteur après avoir dit à ses auditeurs qu'ils préféreraient le récit de la vie de Roland, et des hauts faits de Charlemagne et des douze pairs, termine ainsi:

Ici finist la bone vie
De Josaphat li duz enfant;
A cels ki furent escutant (1),
Mande Chardri saluz sans fin,
Et al seir et al matin.

(1) Plusieurs passages des ouvrages de Chardry indiquent qu'il était un de ces menestriers qui parcouraient les châteaux. Ses récits sont presque toujours adressés aux barons anglais.

2°. *La vie des sept Dormants* ou des *sept Martyrs*. Dans cette pièce, composée d'environ dix-neuf cents vers, le poëte prévient d'abord ses auditeurs qu'il ne va point les entretenir de sujets fabuleux, tels que Tristan, Galeran, Renard, Hersant, Isangrin, etc. Il termine cette pièce en se nommant, et à peu près de la même manière que la précédente.

3°. *Le petit-Plet* (1) est une pièce de dix-neuf cents vers, que d'après de très-bonnes raisons M. l'abbé de La Rue attribue à Chardry. C'est un dialogue entre un jeune-homme et un vieillard, sur les vicissitudes de la vie humaine, que l'on dit fort supérieur aux deux autres productions du même poëte. Ces trois ouvrages ne se trouvent qu'au Musée Britannique, où ils sont réunis dans le même manuscrit.

CHARTIER. Alain Chartier, frère puiné de Guillaume Chartier, évêque de Paris, et de Jean Chartier, chantre de Saint-Denis et chroniqueur de France, nâquit à Bayeux, dans la maison qui forme l'angle des rues Saint-André et du Goulet, en 1388, et mourut à Avignon le 17 mars 1442.

Doué d'un beau génie, parlant bien et écrivant élégamment en vers et en prose, il fit les délices

(1) Petit plaidoyer.

de son siècle et fut comblé d'honneurs. Ses principaux ouvrages en vers sont:

1°. *Le débat du Réveille-Matin;*

2°. *La belle sans Mercy;*

3°. Plusieurs *Lais* qui, comme je l'ai déjà dit, n'ont aucun rapport avec ceux de nos anciens Trouvères.

4°. *Le débat des deux Fortunes d'Amour.* Cette pièce de plus de douze cents vers se termine ainsi:

C'est livret voult dicter et faire escripre,
Pour passer temps sans courage villain,
Ung simple clerc que l'en appelle Alain,
Qui parle ainsy d'amours pour oyr dire.

5°. Le Breviaire des Nobles;

6°. Le Livre des quatre Dames, ouvrage d'environ deux mille cinq cents vers, où l'on trouve une foule de descriptions gracieuses;

7°. Le Parlement d'Amour;

8°. Le Régime de Fortune en sept ballades;

9°. La Ballade de Fougières, satyre fort vive contre les Anglais, qui se termine ainsi:

Si vous conseille de bonne heure
De Normandie de partir,

Et sans plus y faire demeure,
De vos meffaiz vous repentir.
Car j'ose dire sans mentir,
Que Dieu hait toute iniquite.
A la parfin vainc vérite.

De Carthage en ayez mémoire
Et de Troys la punition,
Que leur outrage et vaine gloire
Fit tourner à destruction.
De France en paix la nation
Laissez, sans plus vous y bouter,
La fin de guerre est a doubter.

10°. L'Hospital d'Amours.

Il existe plusieurs éditions gothiques des œuvres d'Alain Chartier ; j'en ai une sous les yeux imprimée à Paris, chez Philippe Le Noir, en 1523, au frontispice de laquelle ou lit ce quatrain :

Tous charretiers tant parfaits que imparfaits
Qui charier veullent droit sans mesprendre
De Maistre Alain charretier les beaulx faits
En ce livre mis au vray doyvent prendre.

Mais la plus complète est celle publiée par André Duchesne. Paris, Samuel Thiboust, 1617,

in-4°. ; on y trouve des annotations de l'éditeur, et plusieurs pièces faussement attribuées à Alain Chartier.

DANFOL. Pierre Danfol, poëte de la fin du XII^e^. siècle, est auteur d'un fabliau intitulé : *le Revenant* (1). Je pense que ce Trouvère était Normand, et voici mes raisons :

1°. La scène se passe en Normandie et l'auteur y fait le plus grand éloge des Normands :

Sans plus lungement deslaier
M'estuet conter d'un chevalier
Et d'une dame l'avanture
Ki advint, ço dit l'escriture,
N'a pas lonc tens en Normendie.

2°. Le style de Pierre Danfol a beaucoup de rapport avec celui de Wace. On en jugera par le passage suivant, où il est question d'un tournoi :

Li dui ki pristrent li tornoi
En la place furent premiers,
Armé sor li coranz destriers,
Tuit prest de lances despescier.

(1) Nouveau recueil de contes et de fabliaux, publié par M. Méon, tome 1^er^., p. 174.

Lor saillent sus sans deslaier
Les escuz joinz, li lances baissent,
Lachent li regnes si s'eslaissent (1) :
Noblement as estrieus s'afichent,
Li lances brisent et esclichent.

DOURBAULT. Richard Dourbault, poëte de la fin du XIII^e. siècle, traduisit en vers de huit syllabes la coutume de Normandie. Froland, dans son recueil d'arrêts, lui donne à la page 93 le nom de d'Annebault; mais c'est une faute d'impression, car à la page 98 il l'appelle Richard Dourbault, et c'est en effet son nom.

A la fin du manuscrit de M. l'abbé Favier, se trouve le passage suivant :

Mil ans deux centz quatre fois vingt,
Après ço que Jesu-Christ vint
En terre pour humain lignage,
Pour rendre nous nostre héritage,
Et nous donner le paradis
Que Adam nous tollit jadis,
Qui de mauvais venin ere ivre,
Mist Richard Dourbault cest livre

(1) Laschent li regnes, si s'eslaissent,
Lièvent escuz, lances baissent.
(*R. de Rou, par R. Wacé, vers* 6780 *et* 6781.)

En rimes au mieulx qu'il put,
Pour commun et propre salut.

Le manuscrit de M. Foucault contenait le même passage avec quelque variante. Dans le manuscrit du marquis de Paulmy, au lieu de ce passage se trouvait le suivant :

Qui mon nom veut appercevoir
Par aiguille et pour me voir,
Le saura et le surnom sache,
S'il i mect C. A. U. P. H.

L'erreur de Froland et la variante du manuscrit de Paulmy, ont fait attribuer *la coutume de Normandie* en vers à d'Annebault et à Cauph, personnages imaginaires : il est évident que cet ouvrage est de Richard Dourbault, qui à n'en pas douter était né en Normandie, car il n'y a qu'un Normand qui ait pu songer à entreprendre un pareil travail.

Dufresne. Simon Dufresne, né en basse Normandie, était chanoine de Hereford, dans le pays de Galles, à la fin du XII^e^. siècle. Il a composé des poésies latines dont Leland (1),

(1) *Collectanea de rebus anglicis*, etc.

l'évêque Tanner (1) et Leyser (2) ont parlé dans leurs ouvrages ; mais aucun de ces bibliographes n'a fait mention de son poëme intitulé : *le Roman de Dame Fortune* ou de *la Dame Fortunée.* C'est à M. l'abbé de La Rue que nous devons la connaissance de cet ouvrage, composé d'environ seize mille vers, dont le manuscrit n'existe pas à la Bibliothèque du Roi, mais seulement au Musée Britannique. Le sujet de ce poëme roule sur les vicissitudes de la fortune ; on y trouve quelques beautés poëtiques et même de l'érudition. On remarque entre autres un passage fort curieux où le Trouvère Normand parle positivement d'une quatrième partie du monde. Les lettres initiales des vingt premiers vers forment la phrase suivante : *Simon Dufreisne me fist.* C'est peut-être le plus ancien acrostiche français qui existe.

Étienne de Langton, poëte anglo-normand, devint archevêque de Cantorbery, en 1207, et mourut en 1228. Il est auteur d'un sermon sur les perfections de la Vierge, où il a intercalé des passages en vers ; ce qui prouve combien l'usage de la rime était répandu de son temps, et

(1) *Bibliotheca Britannico-Hibernica.*
(2) *Historia poëtarum latinorum* medii *ævi.*

plaisait au peuple. Voici une stance de ce singulier sermon :

Bele Aliz matin leva,
Sun cors vesti è para ;
Enz un verger s'en entra,
Cink flurettes i truva,
Un chapelet fet en a
De rose flurie.
Par Deu, trachez vus en là,
Vus ki ne amez mie (1).

Le bon archevêque explique ensuite tout cela d'une manière mystique et applicable à la sainte Vierge. Il dit à ses auditeurs :

Ceste (la Vierge) est la belle Aliz ;
Ceste est la flur, ceste est le liz.

On attribue encore à Etienne de Langton deux autres pièces : la première est un dialogue entre la *vérité*, la *justice*, la *miséricorde* et la *paix*, qui discutent sur le sort que mérite Adam après sa chute. La deuxième est un *cantique sur la passion* en cent vingt-trois

(1) Par Dieu, allez vous en là, vous qui n'aimez pas.

strophes de cinq vers à rimes entremêlées. Le manuscrit qui contient ces trois pièces se trouve dans la bibliothèque du duc de Norfolk, n°. 292.

ERCELDOUNE. Thomas d'Erceldoune, ménestrel ou trouvère anglo-normand du XIII^e^. siècle, paraît être auteur d'un roman de Tristan, en vers, beaucoup moins long que les versions *en* prose. Il en existe deux fragments dans la bibliothèque de M. Douce. Après avoir exposé l'histoire de Tristan comme on la racontait de *son* temps, il ajoute :

Thomas içe granter ne volt :
E si volt, par raisun, mustrer,
Qu'ico ne put pas esteer,
Il sunt de cunte forneisé,
E de la verun esluingné.
E se eo ne volent granter,
Ne voil vers éus estriver,
Gengent li lur, è jo li men :
La raison si provera ben.

EVERARD, moine de Kirkham en Angleterre, traduisit, en 1145, les *distiques de Caton*, en vers français, et fut nommé la même année abbé d'Holmecultram. C'est le plus ancien écri-

vain qui ait mêlé les rimes et employé les strophes dans la poésie française.

La traduction de ce trouvère anglo-normand se trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque du Roi ; fonds de l'église de Paris, n°. 5. Elle occupe quinze feuillets à deux colonnes. La strophe suivante est remarquable par sa naïveté et sa précision :

Li tuen purchas despent (1)
Si mesurablement,
K'il ne te faille (2) :
Kar ki li suen desgate (3),
D'altrui mult en haste
Cunquerra la vitaille (4).

Ferrieres. Raoult de Ferrières nâquit au commencement du XIII^e^. siècle, dans la commune de ce nom, à trois lieues d'Alençon. Il est auteur de quatre chansons, qui montrent, dit Fauchet, *qui fut bon maistre.* Il cite ce couplet :

(1) Dépense ton bien.
(2) Qu'il ne te manque pas.
(3) Prodigue.
(4) Recevra la nourriture, l'aumône.

Son dulz regard me pramet garison ;
Mais jo sui en doubtance
Se mon pensé li ozerai gehir ;
Asez aim mielx esprover que faillir.

FRANC. Martin Franc, poëte, historien, orateur et secrétaire du pape Nicolas V, nâquit à Aumale au commencement du XV^e. siècle ; on a de lui :

1°. *Le Champion des Dames, contenant la défense des Dames contre Male-Bouche;* Paris, Antoine Verard, 1490, in-folio gothique. Il en existe une autre édition ; Paris, Pierre Vidoue, 1530, in-8°.

2° *L'estrif de Fortune et de Vertu*, in-folio, gothique, sans date. On n'en connaît qu'un exemplaire qui se trouve dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève. M. Brunet regarde cette édition comme antérieure à 1480. On cite deux autres éditions, Paris, Michel Le Noir, 1505 et 1519, in-4°.

Ce poëte avait du talent pour la satyre. Dans ce dernier ouvrage il attaque avec force les vices et les ridicules de son siècle.

GAIMARD. Geoffroy Gaimar, trouvère Anglo-Normand, qu'on suppose né en Basse-Normandie,

où le nom de Gaimar, Guimard ou Vimard est fort commun, publia, de 1142 à 1145, une histoire, en vers romans de huit syllabes, des rois anglo-saxons, qu'il dit avoir traduite de l'anglois et du gallois : le passage suivant, où il décrit les prouesses de Taillefer à la bataille d'Hastings, fera connaître son style :

Armes aveit è bun cheval,
Si est hardiz è bun vassal.
Devant li altres cil se mist,
Devant engleiz merveilles fist.
Sa lance prist par li tuet,
Com se ço fust un bastunet,
Encuntre munt halt la geta,
E par li fer recéne l'a.
Treize feis issi geta sa lance,
La quarte feiz, mult près s'avance;
Entre li engleiz la lança;
Parmi li cors un en nafra;
Puis traist s'espée, arrère vint,
Geta s'espée k'il t int
Encuntre munt, puis la receit.
L'un dist à l'altre ki ço veit,
Ke co esteit encantement,
Ke cil fesout devant la gent.
Quant treis feis out geté s'espée, etc.

Cet ouvrage ne se trouve qu'au Musée Britannique, et c'est encore à M. l'abbé de La Rue que nous en devons la connaissance (1).

GUERNES. Garnier, Varnier ou Varniers est auteur d'une *Vie de Saint-François de Cantorbéry*, écrite en vers alexandrins, divisés en stances de cinq vers sur la même rime. Cet ouvrage, publié en 1177, est recommandable par l'exactitude des faits et par un style assez élégant pour son temps, comme on en pourra juger par cette stance :

Tuit li phisicien ne sont adès bons mire,
Tuit clers ne saivent pas bien chanter ne bien lire ;
Asquanz des troveors faillent tos à bien dire ;
Tel choisit li mielz ki li mielz kuide eslire,
Et tel kuide estre mieldre, des altres est li pire.

L'auteur se nomme à la fin de son poëme *Varnier, clerc du Pont ;* ce qui a fait dire à Dom Julien Blaise, dans son catalogue manuscrit de l'abbaye de Saint-Evroult : « que « Guernes était Normand et né soit dans la « ville de Pont-Audemer, ou du Pont-l'Evesque, « ou dans celle du Pont-de-l'Arche, au diocèse « de Rouen. »

(1) *Archæologia*, tome XII, p. 312.

GUILLAUME DE NORMANDIE fleurissait au commencement du XIII^e^. siècle ; il est auteur d'un joli fabliau intitulé : *Le Prestre et Alison;* cette pièce se compose de 452 vers de huit syllabes. A la fin il indique son nom et son pays :

Savoir poez par ceste fable
Que fist *Guillame li Normanz*,
Ki dist ke cil n'est pas sachanz,
Ki de sa maison ist par nuit,
Por fere chose ki ennuit,
Ne por tolir, ne por embler (1).

On a encore de lui une description en vers des animaux, intitulée : *Le Bestiaire.* C'est une espèce d'histoire moralisée où l'auteur adopte toutes les fables qu'on débitait de son temps sur les animaux. Il en existe plusieurs manuscrits à la bibliothèque du Roi. On lui attribue en outre le *Roman de Fergus et Galienne*, *alias* le roman du *Chevalier au bel escu.*

GUILLAUME DE SAINT-PIERRE, né dans le Cotentin, probablement à Saint-Pierre-Eglise, vivait sur la fin du XIII^e^. siècle : il est auteur du *Roman du Mont-Saint-Michel*, en vers

(1) Fabliaux de Barbazan, tome IV, p. 441.

de huit syllabes. Son poëme se trouve à la suite de celui de maistre Andreu ou André de Coutances. Voyez Andreu.

GUILLAUME. Frère Guillaume dit l'Amand, prieur de Saint-Aubin, a traduit du latin en vers français un poëme à la louange de la maison de Matignon. Il nous apprend son nom et l'époque où il vivait, dans ces vers :

Et est ce beau livre en latin,
Que moi, prieur de Sainct Aubin,
Jadis de la fundation
Des aieulx de sire Gouyon
Frater Guillelmus, dict l'Amand
Ai translaté par le command
De dame Jehane de Bretagne,
De Bertran Gouyon la compagne,
Et fu mil deux cents quatre vingt,
Que de translater ço m'avint,
Le septième Juin et quand l'ame
De cele bonne et gente dame
Iessera de son noble cors,
Jesus li soit misericors.
Amen.

GUILLEBERT, Guilbert ou Ghilebert de Berneville, trouvère normand qui, suivant Fau-

chet, fleurissait en 1260, a composé de fort jolies chansons. Il est bien à regretter qu'elles ne soient pas imprimées, car elles sont remplies de délicatesse et même d'élégance. Voici le couplet d'envoi de sa onzième chanson :

Chanson tu t'en iras là
Ou j'ai tot mon cuer donné.
La dame du Mont t'aura,
Qui plus ame en vérité
Fei et loyalté,
Et qui plus en a.
En sa merci m'a,
Amors l'a jugié
Et l'ai otrié
Quanque li plaira,
Mais qu'il n'i ait jà
Parlé de congié.

Hébert ou Herbert, poëte normand qui vivait sous St.-Louis, publia en 1260 une traduction en vers du *Roman de Dolopathos*, ouvrage composé de contes ou nouvelles, originairement écrit en Indien et traduit depuis en Persan, en Syriaque, en Grec, en Hébreu, en Latin, et dans la plupart des langues vi-

vantes. Herbert le traduisit du latin d'après un moine de l'abbaye de Haute-Selve.

Uns blancs moine de belle vie,
De Halte-Selve l'abéie
A ceste estoire novelée,
Par bel latin l'a ordenée,
Herbert le velt en romans traire (1),
Et de romans un livre faire.

Il termine ainsi son ouvrage :

Herbers défine ici son livre,
Au bon roi Loeis le livre
Cui Diex doint énor en sa vie.
Et s'aucuns est qui par envie,
Parolt de rien qu'il est escrite,
Ne de parole qu'il ait dite,
Gart raison à ce qu'il diroit;
Vilains iert qui en mesdiroit.
Li livres est fait de savoir,
Tote l'estoire est de voir (2).

(1) Traduire.
(2) De vrai, de vérité.

HENRI D'ANDELI, trouvère Normand du XIII^e. siècle, ainsi nommé du lieu de sa naissance, est auteur d'un poëme intitulé : *La Bataille des sept arts*, dont Le Grand d'Aussi a donné l'analyse dans le tome V^e. des manuscrits de la Bibliothèque du Roi où cet ouvrage est conservé sous le n°. 7218.

On a encore de lui le *Lai d'Aristote* et le curieux fabliau de la *Bataille des vins* ; pièces sur lesquelles je ne m'étendrai point parce qu'elles ont été publiées par MM. Barbazan et Méon.

LANDRI. Landri de Valognes fleurissait à la fin du XII^e. siècle. Il passa la plus grande partie de sa vie à la cour de Baudouin, comte de Guines, qui aimait beaucoup les lettres, et traduisit à sa recommandation le *Cantique des Cantiques* en vers romans. (1).

LUCES DU GAST, chevalier et seigneur du château du Gast, proche Salisbury en Angleterre, et non de Saint Denis-le-Gast dans le Cotentin, comme l'ont répété plusieurs biographes, traduisit en français, vers 1180, le fameux *Roman de Tristan de Léonnois*, et commença celui du *Saint-Graal*, qui fut achevé par Gautier Map. Il entreprit ces traductions à la recommandation

(1) Voyez *Histoire des maisons d'Ardres, de Gand, et de Coucy*, par André Duchesne, Paris, 1631, in-fol.

de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie. En tête du *Saint-Graal* il s'exprime ainsi :

« Jo Luces, chevaliers et sire du chastel du « Gast veisins prochains de Salesbieres comme « chevaliers amoreus m'emprins à translater du « latin en françois une partie de ceste estoire ; « non mie por ço que jo sache granment de « françois, ains apartient mult ma langue et « parleure à la manière de Engleterre que à celle « de France, com cel qui fu en Engleterre nez, « mais telle est ma voulentez et mon porpen- « sement, que jo en langue françoise iço trans- « laterai. »

MAP. Gautier Map, trouvère, conteur et romancier attaché à la cour de Henri II, roi d'Angleterre, composa plusieurs lais, et traduisit du latin le roman de *Lancelot du Lac*, et une partie de celui du *Saint-Graal*. Plusieurs biographes ont dit qu'il était prêtre et qu'il fut pourvu de bénéfices, mais Rusticien de Pise, son contemporain, dit positivement qu'il était chevalier. Gautier Map vivait encore en 1210.

MAISONS. Jean de Maisons, né probablement dans le village de ce nom près Bayeux, était bailli du Cotentin en 1238 (1) ; il a composé

(1) Histoire manuscrite des baillis du Cotentin, par M. de Chantereyne.

des poëmes et des chansons amoureuses ; il excellait surtout dans les *Jeux-partis*. Il existait dans la précieuse collection de M. Foucault le père, intendant de Caen, un manuscrit des ouvrages de Jean de Maisons, qui probablement a été perdu comme la plupart des autres choses précieuses qui composaient ce cabinet.

MARIE DE FRANCE : cette femme célèbre naquit en Normandie dans le XIII^e^. siècle. Le surnom qu'elle prenait semble d'abord contredire cette assertion ; mais à cette époque les Normands prenaient assez fréquemment le titre de Français ; et en plusieurs endroits de ses ouvrages, Marie se considère comme sujette ou vassale des ducs de Normandie. Cette femme fit l'ornement de la cour des rois d'Angleterre et fut la Sapho de son siècle : elle a composé des lais et des fables qui sont d'une délicatesse et d'une naïveté charmantes. Denis Pyrame, son compatriote et son contemporain, dit que ses lais plaisaient beaucoup aux dames :

Ses lais soleient as dames plaire,
De joie les oient et de graé,
Kar sunt solunc lor volenté.

Un peu plus loin il ajoute :

Kar mult l'ament, si l'unt mult cher
Cunte, barun et chevaler,
Et si en ament mult l'escrit (1).

Marie de France composa ses fables à la recommandation d'un comte Guillaume qu'elle représente comme une modèle de vaillance et comme la fleur des chevaliers :

Pur amur le cunte Willaume
Le plus vaillant de cest royaume,
M'entremis de cest livre faire
Et de l'engleis en roman treire, etc.
(*Conclusion des fables de Marie.*)

Ce comte Guillaume auquel Marie dédia son recueil de fables intitulé : *Le dict d'Ysopet*, ne peut être, comme l'a dit M. de Roquefort, que Guillaume, fils naturel de Henri II, créé comte de Salisbury par Richard *Cœur-de-lion*, et mort en 1226.

M. de Roquefort a rendu un grand service aux lettres en donnant une édition des poésies

(1) Vie de Saint-Edmond.

de cette femme célèbre ; elle est précédée d'une notice fort étendue sur sa vie et ses ouvrages (1).

Osmont. Guillaume Osmont, né dans la Haute-Normandie, publia vers 1220 le *Volucraire* ou histoire des oiseaux, Mss. de la Bibliothèque du Roi, fonds de l'Eglise de Paris, n°. 18. Il termine ainsi cet ouvrage :

Dou latin a trait ceste rime
Osmons li clers par sei meisme,
Proiez por li, si ferez bien,
Kar ne vos a menti de rien.

On a encore de lui *le Lapidaire* ou traité de la force et vertu des pierres. Ces deux poëmes eurent beaucoup de succès, et suivant l'usage du temps on en fit plusieurs versions en prose. Celle de Jean de Beauveau, évêque d'Angers, mort en 1479, a été imprimée. Plusieurs autres trouvères Normands se sont exercés sur le même sujet. Tous ces *Lapidaires*, *Bestiaires* et *Volucraires*, les premiers livres écrits en français sur l'histoire naturelle, sont traduits du

(1) Paris, Chasseriau, 1820, deux vol. in-8°.

sa vie dans les plaisirs. Dans sa vieillesse il mena une vie plus régulière, devint dévot et composa deux ouvrages pieux : le premier composé de plus de 3oo vers contient *la vie et le martyre du roi Saint-Edmond*; le second beaucoup moins long contient *les miracles* du même saint : ces deux ouvrages inconnus en France, se trouvent au Musée Britannique. M. l'abbé de La Rue a inséré dans le tome XIII^e^. de l'*Archæologia*, une excellente notice sur ce trouvère.

Richard de Lison nâquit dans la commune de ce nom arrondissement de Bayeux, au commencement du XIII^e^. siècle. Le Grand d'Aussi et M. de Roquefort ont omis de le placer au nombre des auteurs du *Roman du Renard*, poëme burlesque et original qui a été traduit en plusieurs langues. Cependant il se nomme au commencement de la partie ou branche qu'il a composée :

Ço vos dict Richard de Lison,
Ki comencié a ceste fable ;
Por donner à son connestable.
Il est Normanz, s'il a mespriz
Il n'en deibt jà estre repriz.

M. Méon vient de publier le prospectus d'une

édition complette du *Roman du Renard*, qui ne contiendra guère moins de trente mille vers.

RICHARD DE SEMILLY florissait dans le XIII^e^. siècle, il se distingua dans les jeux partis de son temps et composa de fort jolies chansons. Dans une il dit:

Mi chantz s'en vunt li grand chemin plenier,
Et mon cuer torne à un estreit sentier,
Einsi deibt l'en li gestes desvoyer.

Les poésies de Richard se trouvent à la Bibliothèque du Roi, fonds de Cangé, manuscrit in-8°.

ROBERT GROSSE-TÊTE, poëte Normand du XIII^e^. siècle, est auteur d'un poëme peu connu intitulé: *le Roman des Romans*. Il contient 250 strophes de quatre vers:

Ici comence le Roman des Romanz,
Mult deibt bon estre, kar li nun est granz
Et profitable è forment delitanz
Et as oreilles et as quers des oianz.

Il finit par ces vers:

Kar (Judas) s'il éust à Deu merci crié
Od bone fei et od simplecité,

Deus est si plain de sa grant pieté,
K'il li éust tut sun pechié parduné.
Amen (1).

Il est encore auteur d'un poëme moins long intitulé : le *Chastel d'amor*.

ROGERIN D'ANDELI, trouvère du XIII^e^. siècle, a fait des chansons d'amour que Fauchet paraît avoir connues, mais dont il ne cite aucun passage (2).

RUSTICIEN DE PISE vivait à la cour de Henri II. Il fit paraître vers la fin du XII^e^. siècle une traduction en prose du *Brut*, qui eut le plus grand succès. On lui attribue encore le roman de *Meliadus* et celui de *Giron-le-Courtois*; il fut contemporain de Luces du Gast, de Gautier Map et de Robert de Borron, vieux romanciers qui unissaient leurs travaux et formaient une espèce de société de traduction.

TAILLEFER, menestrel et jongleur, attaché à Guillaume-le-Conquérant, entonna la chanson de Roland pour annoncer le moment où devait commencer la bataille d'Hastings.

(1) Bib. du Roi, mss., fonds de l'Église de Paris, n°. 5, fol. 139.

(2) Œuvres de Fauchet. Paris, 1610, in-4°.

Taillefer ki mult bien cantout
Sus un cheval ki tost alout,
Devant ax s'en allout cantant
De Karlemaigne è de Rolant
Et d'Olivier è des Vassals (1)
Ki morurent à Rainschevals.
(Roman de Rou.)

On ignore le genre de sa mort, mais il est probable qu'il fut tué pendant la bataille ou peu de temps après, puisqu'il fut remplacé par Berdic qui fut magnifiquement récompensé après la conquête.

THAN. Philippe de Than nâquit à la fin de l'XI^e^. siècle, dans le bourg de ce nom, canton de Creully, département du Calvados. Il est auteur de deux ouvrages fort remarquables : le premier est *le Livre des Créatures*, publié en 1107 ; il le dédia à Humfroi de Than, son oncle, chapelain de Hugues-le-Bigot, sénéchal de Henri I^er^. On y trouve d'excellentes maximes de morale. En voici un exemple :

Al besuin est truved
L'ami et epruved,

(1) Des braves.

Unches ne fud ami,
Ki al besuin failli.
Pur cel di ne targez,
Mès ma raison oïez:
Prei vus del esculter
E puis del amender.

M. l'Abbé de La Rue pense qu'à l'imitation de beaucoup de poëtes latins du moyen âge, ce poëte a voulu faire rimer la fin de chaque vers avec l'hémistiche, et qu'on doit lire ainsi:

Al besuin est truved l'ami et epruved,
Unches ne fud ami ki al besuin failli.
Par cel di ne targez mès ma reisun oïez:
Préi vus del esculter è puiz del amender.

L'opinion de notre savant compatriote a d'autant plus de poids qu'il a vu les manuscrits anciens (1) dont la disposition et l'état matériel doivent décider la question. Comme ce *livre des créatures* contient une chronologie, quelques

(1) Les ouvrages de ce Trouvère n'existent qu'au Musée Britannique et dans la Bibliothèque du Vatican.

bibliographes en ont fait à tort deux ouvrages séparés.

Le deuxième ouvrage de Philippe de Than est intitulé : *le Bestiaire* ; c'est une traduction du *Liber Theobaldi de naturâ animalium, vel avium, seu bestiarum* (1).

- Le poëte décrit ainsi les ruses du hérisson :

El tens de vendenger,
Lores munte al palmer
Là ù la grappe veit
La plus meure seit,
S'en abat li raisin,
Mult li est mal veisin ;
Puiz del palmer descent
Sur li raisinz s'estent
Puiz de sus se vulote
Ruunt cume pelote.
Quant est très-ben charget,
Li raisinz embrocet ;
Eissi porte pulture
A ses filz par nature.

(1) La bibliothèque publique de Berne en possède un manuscrit qu'on croit du VIII^e^. siècle. Voyez *codic. manuscrip. Bib. Bernens.* tome 1^er^., p. 128 et 136.

Ce poëme parut en 1123, et l'auteur mourut vers 1126.

THIBAULD. Thibauld de Vernon, chanoine de la cathédrale de Rouen, composa en 1053, une vie de Robert, abbé de Saint-Vandrille, en vers romans. Il dit dans cet ouvrage qu'il s'appliquait aux bonnes lettres ; qu'il avait traduit du latin en langue commune plusieurs vies des Saints, et que pour les rendre plus agréables au peuple il les avait écrites en rimes (1).

VINIERS. Gilles Le Viniers, poëte Normand du XIII^e^. siècle, a composé plusieurs chansons en rimes doubles ou en écho, où l'on trouve des idées gracieuses et des expressions délicates. On en jugera par les deux passages suivants :

Icelle est la très-mignote
note. (2)
K'amors fait savoir ;
avoir
Ke puet belle amie
mie

(1) Acta Ord. Sanct. Bened., tom. III, pag. 378. Histoire de la cathédrale de Rouen, par le P. Pommeraye, p. 282. Le Bœuf, Dissert. tome II, p. 67.

2 Chanson.

Nel' deibt refuser.
user.
En deibt sans folie.
lie
Est la paine à fins amans.

Beaux m'est printens al partir de fevrier,
Ke primerolle espanit el boscaige ;
A dunc me vient talent d'envoisier (1),
Plus k'en iver, al félon tens sauvaige.

Wace. Robert Wace, Waice, Gace ou Gasse, nâquit dans l'île de Jersey, au commencement du XII^e^. siècle, et mourut en Angleterre vers 1184. Il fit ses premières études à Caen, et obtint un canonicat dans l'église de Bayeux en 1160. Il ne se nomme que maître Wace dans ses écrits, et Huet pourrait bien être le premier qui l'ait appelé Robert.

Wace a beaucoup écrit, et la plupart de ses ouvrages sont consacrés à célébrer les exploits des Normands ses compatriotes. Il a suivi Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumièges ; mais il se montre moins crédule, ajoute de nouveaux détails, et a l'immense avantage d'avoir écrit

(1) Envie de me réjouir.

dans la langue que parlaient ses héros. Antérieur à Marie de France de près d'un siècle, il n'a ni son élégance ni sa délicatesse, mais il excelle dans le genre descriptif, et on trouve dans ses poëmes de grandes images, de la philosophie et beaucoup de naïveté. Après avoir parlé des monuments élevés par les conquérants, il dit:

Tote rien se torne en déclin,
Tout chiet, tout muert, tout vait à fin;
Homs muert, fer use, fust porrist,
Tur font, mur chiet, rose flaistrit,
Cheval tresbuche, drap viésist;
Tout ovre fet od mains périst.

On connaît de Wace les ouvrages suivants:

1°. *Le Brut d'Angleterre*, poëme composé de près de 18000 vers, qui contient l'histoire fabuleuse des premiers rois de la grande Bretagne. La date de la composition de ce roman est marquée par ces vers qui sont à la fin:

Poiz ke Dex incarnation
Prist por nostre redemption
M. C. L. et cinq anz
Fist maistre Wace (1) cest romanz.

(1) *Alias* Gasse.

La Bibliothèque du Roi en possède cinq manuscrits.

2°. *Le Roman de Rou.* C'est le plus important des ouvrages de Wace : il contient 16542 vers, et comprend l'histoire des normands et de leurs ducs jusqu'à Henri Ier.

On n'a encore publié que des fragments de cette grande composition historique, qui contient tant de faits curieux sur l'histoire de Normandie et d'Angleterre. On n'en connaît maintenant que deux anciens manuscrits : l'un est conservé dans la Bibliothèque du Roi, sous le n°. 6987, et l'autre plus ancien et plus complet est conservé au Musée Britannique.

3°. *La Chronique ascendante des ducs de Normandie.* Cette pièce composée de 314 vers alexandrins est postérieure à 1173 : les manuscrits en sont fort rares, et je ne crois pas qu'elle ait été imprimée.

4°. *L'établissement de la fête de la Conception*, poëme en vers de huit syllabes. Il en existe trois manuscrits à la Bibliothèque Royale.

5°. *La vie de Saint-Nicolas*, poëme en vers du même mètre que le précédent. M. Hickes en a publié plusieurs extraits dans son *Thesaurus Litteraturæ Septentrionalis*, et il en existe un manuscrit dans la Bibliothèque de M. Douce,

membre de la société royale des antiquaires de Londres (1).

WADINGTON. Guillaume de Wadington, prêtre et poëte, né en Angleterre au commencement du XIII^e. siècle, est auteur d'un poëme de plus de 6000 vers, intitulé *Manuel de la religion*, qui suivant M. l'abbé de La Rue est une traduction ou paraphrase du *Floretus*, poëme latin, imprimé à Caen en 1520. Le style de Guillaume de Wadington est dur et souvent barbare : il dit lui-même *qu'étant Anglais de naissance on doit lui pardonner sa rudesse dans une langue qui n'est pas la sienne.* Quoiqu'il en soit, ses ouvrages sont précieux en ce qu'ils contiennent une foule de détails sur les mœurs et les usages de son temps (2).

TROUVÈRES NORMANDS ANONYMES.

Blason et louenge des singularitez et excellences de la bonne ville de Dieppe. C'est un petit poëme de 80 vers de huit syllabes, composé en l'honneur de la ville de Dieppe dans le XIV^e. siècle. Il est rempli de détails curieux et

(1) Voyez notice sur la vie et les ouvrages de Wace. Rouen, Frère, 1824, grand in-8°., avec gravure.

(2) Archæologia, tom. XIII, pag. 236.

paraît avoir été inconnu à tous ceux qui ont écrit sur cette ville : on y trouve une description de ce fameux paradis mécanique qui fut brûlé pendant le bombardement de 1694 :

Ung paradis faict et trassé
Contre les voultes compassé,
Qui ne s'euvre qu'une foys l'an,
Plus beau n'en a jusquà Milan.
Il est ouvert à moult grant coust
A la grant Nostre-Dame d'aoust,
Et met on sus le grant autel
L'imaige Nostre-Dame, tel
Qu'il represente son sainct cors,
Et les anges en mains acors
Descendent de ce paradiz
Et l'emportent aux bénédictz.

A bien parler c'est si grant chose
Qu'aultre chose dire n'en ose,
Car à celluy bel édifice
Ne veoyt-on corde d'artifice,
Ne fil d'archal aucunement,
Mais sont pourtraictz les monumens
Si subtilement en pratique,
Quil semble que soit art magique.

Poëme à la louange de Rhétorique. Manuscrit sur parchemin, petit in-folio de six feuilles, écriture de la fin du XV^e^. siècle. L'auteur anonyme se dit *escholier de la très-noble université de Caen*, et il s'adresse souvent à un sieur de la Chesnaye, *son très-honoré maître.* On pourra juger du style de l'auteur par ce passage:

Or sur ce poinct monsieur de la Chesnaye,
Vous me direz que à moy ne tient que n'aye
Cicero bien deffendu et purgé
Que il affectait trop estre advantagé.
Des homes granz je parle avec dévote
Religion et tous leurs diz je note (1).

Torf et ses descendants. Tel est le titre d'un petit poëme de 245 vers de huit syllables, que de La Roque a inséré dans le tome III^e^. de son histoire de la maison d'Harcourt. Quoique le style de cette pièce soit évidemment du XIV^e^. siècle cet auteur, doué de peu de critique, l'attribue à Wace qui, dit-il, *était contemporain de Guillaume-le-Conquérant.* Huet lui-même a partagé l'erreur de de La Roque, et cite un passage de cette pièce comme faisant partie du *Roman*

(1) Manuscrit de mon cabinet.

de Rou (1). Voici le début de ce poëme composé à la louange de l'illustre maison d'Harcourt.

Je ne suis mis tost à escrire
Du noble Humfray, dont veul dire
De son estat et mariage,
Et du lieu dont il print lignage.
Turluphus en fut le bon père,
Dudeline c'estoit sa mère,
Ainsi pour vray si me recors.
Le père Turluphus fut Tors
Dont en ce pays plusieurs villes
Si ont prins les noms de Tourvilles.
Tors estait un homme de magniere,
Il avait Turthetil son frère,
Qui père fut, pour faire court
De Hanchetil de Harecourt.

Suit l'aventure du duc Richard et de Gonnor; le poëte parle ensuite de Dudeline, de Humphrai, du mariage d'Albérée, de Roger de Beaumont, de ses deux fils, de la fondation de deux monastères, etc., etc.

Vie du bon Thomas Hélie. La vie du bienheureux Thomas Hélie, prêtre, mort en odeur de sainteté dans le Cotentin en 1257, fut écrite en vers quelques années après par un poëte du

(1) Origines de Caen. 2e. édition, p. 307.

pays, qui s'est désigné par ces deux vers énigmatiques :

Nomen Baptista cognomen nominis iste,
Gessit qui dudùm vestivit nudum contrà frigus(1).

Voici le début de ce poëme dont le style est rude et grossier même pour le temps où il fut composé :

En la duchey de Normendie
Fut ney le bon Thomas Hélie,
Ou il n'ut bobans ni vantanches,
En diocèse de Coutanches,
En une asez petite ville
A Saint-Pierre de Buinville.
Sen père Hélie fu nomey,
Qui fut homme bien renomey,
Si ut sornom du nom sen père,
Et Mahaut aveit nom sa mère,
Qui esteit moult prede fame
Et servit Dex et Nostre-Dame.
Si ço fut un léal mariage,
Et tant vint quant il fut en aage

(1) Ce dernier vers est estropié, mais il est ainsi dans le manuscrit original.

D'enfanche fu miz à aprendre,
Et il y out l'engin si tendre
Qu'il devint si fort chrestien,
Tantost très-bon grammairien
Et très-bon cler et bien prolatif,
Tant qu'il fu le superlatif
Et du tout le plus de clergie,
Et prest à douctriner mesnie (1)
Par exemple et par paroles,
Puiz tint en mainz les escholes.

Je n'ai point prétendu donner une liste complette des Trouvères Normands, mais seulement indiquer ceux qui sont venus à ma connaissance. Ce travail ne doit donc être considéré que comme un essai destiné à éveiller l'attention de ceux de nos compatriotes que leur goût et leur position mettraient à même de se livrer à ce genre de recherches, qui jusqu'ici a été fort négligé.

(1) Famille, troupe, société.

CHRONIQUE

Ascendante des Ducs de Normandie, par maître Wace ; *publiée pour la première fois, avec quelques notes pour servir à l'intelligence du texte* ; par M. PLUQUET.

Cette chronique rimée ne porte point de titre particulier dans les manuscrits ; elle est évidemment postérieure aux années 1173 et 1174, puisque Wace y fait mention des troubles que Louis-le-Jeune excita en Normandie à cette époque, en armant les fils de Henri II contre leur père. Parmi beaucoup de répétitions l'auteur raconte quelques faits d'une manière différente et donne quelques nouveaux détails. D'ailleurs, il est assez curieux de voir l'histoire de Normandie écrite d'une manière rétrograde en trois cent quatorze vers, par un poëte du XII^e^. siècle, époque où l'on ne se piquait guère de précision. Si j'ajoute que les manuscrits de cet ouvrage sont fort rares, j'aurai, je pense, Messieurs, suffisamment justifié l'utilité de cette publication.

Mil chent et seisante anz out de tems et d'espace,
Pois que Dex en la Virge descendi par grace,
Quant un clerc de Caen, qui out non mestre Vace
S'entremist de l'estoire de Rou et de s'estrace (1),
Qui cunquist Normendie, qui qu'en pois ne qui place (2),
Contre l'orguil de France qui encor nos manace :
Que nostre Roiz Henri la congnoisse è sace (3).
Quer gaires n'ai de rentes et gaires n'en porcace,
Mez avarice a frait (4) à largesce sa grace,
Ne pot li mains ovrir, plus sont gelez que glace ;
Ne sai où est reposté, ne truis train ne place,
Qui ne seit lozengier n'en alcun lieu ne place (5),
A plusors il fait-on la coe lovinace (6)
Co ne fu mie el tems Virgile, ne Orace,
Ne el tems Alexandre, ne Cesar, ne Estace,
Lors aveit largesce vertu et efficace.
Du Rois Henri voil faire cel primiere page,
Qui prist Alianor Dame de haut parage :
Dex doint à ambedeuls de bien faire corage.
Ne me font mie rendre à la cort m'usage (7),
De donset de pramesses chescun d'euls m'asoage (8),
Mez busuing vient sovent qui tost sigle è tost nage
Et sovent me fait metre le denier el gage.

(1) Race, extraction.
(2) Que cela fit plaisir ou non.
(3) L'histoire de Rou.
(4) Brisé, détruit.
(5) Je ne trouve aucun lieu où l'on ne soit médisant.
(6) *Sic.* Je hasarde cette explication : A plusieurs on y fait la queue du loup, la moue.
(7) Le mien usage, ce qui m'est nécessaire.
(8) Me console.

De France est Alienor et debonaire et sage,
Roine fu de France en son primier aage ;
Loeis l'esposa, qui out grant mariage,
En Jerusalem furent en lonc pelerinage ;
Asez a traïst chescun travail et ahanage (1)
Quant repairiez s'en furent, par conseil du Barnage
S'emparti la Roine o riche parentage ;
De cele despartie n'out ele nul damage,
A Peitiers s'en ala, son naturel manage.
N'i out plus procain eir qu'il fu de son lignage,
Li Roiz Henri la prist o riche mariage,
Cil ki tint Engleterre et la terre marage (2),
Entre Espaigne et Escoce, de rivage en rivage.
Grant parole est de lui è de son vasselage,
Des felons k'il destraint com oisels clos en cage :
N'a Baron en sa terre o si grant herbergage,
Qui ost (3) la paiz enfraindre en plain ne en boscage,
S'il peust estre ataint, n'ait des membres hontage,
Ou qu'il ne i laist li cors ou l'alme en ostage.
La geste voil de Rou et des Normanz conter,
Lor faiz et lor proesces doi-jo bien recorder,
Les boisdies (4) de France ne sont mie à celer.
Toz tems voudrent Francheiz Normanz desheriter,
Et toz tems se penerent d'els veincre et d'els grever ;
Et quant Francheiz nes poient par force sormonter,
Par plusors triceries les solent agraver.

(1) Fatigue.
(2) La terre marine, la Normandie.
(3) Ose.
(4) Tromperies.

Forligniez (1) sont, dont l'en souloit (2) chanter,
Faus sont et soduianz (3) : ne nus ne s'i deit fier :
D'aveir sont convoitous, n'en nes peust avonder (4),
De doner sont escars (5) et demandent aver,
Es estoires peut l'en et es livres trover,
Qu'onq Francheis ne voudrent as Normanz fei porter,
Ne por fiance fere, ne por sur Sainz jurer ;
Ne porquant bien les solent Normanz refreuer,
Non mie par traïsons, mez par granz colps doner.
Se les Francheiz poeient lor penser achever,
Ja li Roiz d'Engleterre n'arait rien decha mer,
A honte l'en feroient s'il pooient passer.
Au siege de Roen le quiderent gaber,
S'il le peussent prendre, ou par force enz entrer.
Toz temz lor feïssent par eschar reprover (6) ;
Mez quant Henri i vint n'i oserent ester
Ne il n'i peussent mie asséur séjorner.
Par nostre novel Rois, qui Rois ne peut regner,
Cuiderent Normendie, tote prendre ou gaster,
Les filz meconseillierent, por le pere emcombrer :
Donc voissiez Henri par ses marches (7) haster,

(5) Dégénérés.

(2) L'on avait coutume de chanter. Ce passage appuie fortement l'opinion de ceux qui prétendent que la chanson française est née en Normandie.

(3) Trompeurs.

(4) Rassasier, engraisser. Ce mot qui ne se trouve point dans le glossaire de la langue romane est encore employé dans ce sens par les paysans de Basse-Normandie. Il vient d'*abundare*.

(5) Avares.

(6) Reprocher par moquerie.

(7) Frontières.

De l'une terre à l'altre et venir et aler,
Treis jornées ou plus en un sol jor errer ;
Co quidoent sa gent ke il deust voler.
Ne puiz li Chevaliers k'il out prisons nombrer ;
En anels et en buies les fist enchaeiner,
Mez ne vout tant fust prendre ne desmembrer.
Li Barons de la terre jo ne voil nombrer
Ki li filz vers li pere firent desnaturer,
Et li pere et li filz firent entre medler :
Li pere por li filz voudrent désonorer,
Des gaaings ke il firent ne se porent vanter :
S'il voloient nos pertes provoier et esmer (1),
Jamez en lor aé (2) nes porroeint restorer,
Ne lor filz ne lor files nes porroient estorer,
Lor vignes et lor bois fist li Roiz estreper (3).
Et lor maisons ardoir et lor chastels gaster ;
De lor gaaing ne poient for lor honte mostrer,
Bien lor vient s'il lor pot par itant eschaper.
Laist Henri des Franceiz le venir et l'aler
Kar par message out de loing les faie ester.
Mult li vont a enging, Dex l'en doint bien garder !
Tel envie ont de li k'il nel poent amer ;
Volentiers li fereient le blanc el noir muer,
Mez Henris est tant sages, tant poissant et Ber (4),
Tant a terres, tant a vilps, tant puet hons mander,
Loeis et toz les suens puet-il fere trembler.

(1) Réparer et évaluer.
(2) Vie.
(3) Arracher.
(4) La signification ordinaire de ce mot est Baron ; ici il signifie brave, vaillant.

Henris out asez ki out Tors et Toroigne,
Anjou et li Maigne out de son dreit patremoigne,
Normanz et Engleiz out de son dreit matremoigne,
O la Roigne prist tout Peitou et Gascoigne.
Li Roiz dont ço vos dist est de bon testemoigne,
N'est mie perechoux d'aler en sa besoigne,
De l'escu pendre el col, et de vestir la broigne (1).
Boiz ama et rivieres quant il n'a del besoigne,
L'orguil des félons homes chastie et besoigne,
N'esperne justice à provoire (2) ne chanoigne;
Tel fèt en sa terre com en cloistre font moigne.
Henris esteit petiz quant la guerre li crut
Du Roiz Estevenun (3), qui à grant tort li mut.
Mahelt, l'Empereriz, ki mere Henris fut,
En soutint maint travail, mainte feiz s'en dolut;
El siege de Wincestre sa grant bonté parut,
Quarante jors i fu, Dam Diex li ajut (4),
Onques jor por asseur n'i menja ne ne but.
Mil armez i mena, donc tant lancé i fut.
N'i a si boen vassal ki de travail n'i sut (5):
Hons n'i pot altre ataindre qu'il nel prenge ou tut (6).
Priz fu li quens Robert (7) qui Malhelt secorut,
Por sa serour rescourre l'estor arestut,
Et Malhelt s'en ala come cheval corut.

(1) Cotte de mailles.
(2) Prêtre.
(3) Estienne.
(4) Lui aida.
(5) Sue.
(6) Qu'il ne le prenne ou ne le tue.
(7) Robert, comte de Glocestre, frère naturel de Mathilde, fait prisonnier à Stockbridge.

Dedenz Dexenefort treis meis et treis jors jut,
Por noit s'en escapa ke hons ne l'apercheut,
Fors cels qui l'emmenerent, qu'à conduire estut ;
N'i a si boen ami que al partir salut (1).
Neif fu grant, mez geler sos la neif li estut (2),
Un liucheul afubla, ses anemiz dechut
Ad Walerige port en brieves là rechut (3).
Mult fu dolenz li Roiz quant il ne la consut (4).
Estienves n'out onques paiz ne aveir la dut,
Quer mal conseil créit et mal conseil li nut (5).
Tant fu destraint del Roiz ke son dreit recongnut,
Du regne l'herita qui à cels mult acrut
A qui la guerre pleist et à qui la paiz plut.
Dis et noef anz fu Roiz, à cel terme morut.
Henri fu filz Henri, filz sa fille Mahaut,
Empereiz des Romains, ne pout estre plus haut :
Cil fu Roiz poissant et n'out veisin tant plus haut
Ke il ne li fist s'il vousist prendre assaut,
N'esparna de justise bas home ne haut,
Por amistié de Dame out maint froit et maint chaut,
Maint bon chastel ferma (6) et prit maint par assaut.
Abéies a Radwigues une qui bien vaut.
Grant duil fu de sa mort, mez à félons n'en chaut;
Quer à els n'en est gaires ne qui vienge ne qui aut (7).
Trente set anz fu Roiz, preuf de demi en faut (8).

(1) Salue.
(2) La neige fut grande, mais il lui fallut geler sous la neige.
(3) Revint.
(4) Quant il ne put l'atteindre.
(5) Lui nuisit.
(6) Fortifia.
(7) Qui aille.
(8) En manque.

Henri fu filz Guillame que plusors ont vi (1),
Qui Sainte Iglise ama et mult i entendi,
Chevaliers out en lui corágous et hardi,
Mez quant primes tint terre n'out ke dis ans, croi.
Des Barons du païs li sont plusors failli,
Serement et fiance trespassé et menti;
Petit esteit et jemble, ne l'ont mie cheri;
N'orent por li garant ne manant ne mendi (2).
El doziesme an qu'il terre maintint et mainborni (3),
Es plains de Valesdune une estour envaï,
De Néel et d'Ernof sa terre deffendi,
Dous orguillos Vescuntes, ki l'orent envaï.
Tant out li Roiz de France et proié et servi,
K'il vint en sa busoigne, et maint colp i féri.
Un des Costentinois sor l'escu le féri,
De ceo l'en dist encore : de Costentin iessi
La lance qui li Roiz qui tint france abati.
Néel fu desconfit et Ernouf s'enfui,
E li Dus o sa gent li fuianz porsui :
En Ogne (4) en envéia maint, ou il les embati,
Puiz prist Damfront par force, cinc meis l'assailli.
Treis chastels fist dehors, mult s'en tint ahonni.
Martel, li Quens d'Anjou, qui le Chastel perdi;
La contrée teneit onques, puiz, n'en joï.
Mult fu vaillanz et proz Guillame dont jo di,
Li Mans et li Maigne as Mansels tot tolli,

(1) Ont vu. A l'époque où Wace écrivait ceci, quelques vieillards pouvaient en effet avoir vu le Conquérant, mort le 6 septembre 1087.

(2) Ni riche ni pauvre.

(3) Gouverna.

(4) Dans l'Orne.

La tur i fist de pierre k'il tint pose et garni,
Et l'orguil as Bretons maint feiz confondi.
Engleterre veinqui et les Engleis confondi.
Co fu el meis d'otoure, al jor Saint Celesti,
Que la bataille fu là, où maint hom peri;
Donc fu Guillame Roiz, grant énor recoilli.
Mil ans out et seisante sis out de terme acompli,
Puiz que Dex de la Virge en Béléem nasqui,
Quant li Dus devint Rois et l'énor recoilli.
Là fist une abéie où il se combati,
Deus altres abéies à Caen establi:
La Roigne sa fame en une ensepveli,
En l'altre giest son cors, si com il le choisi.
Trente deus ans fu Dus et bien li eschaï
Et puis fu Roiz et Dus vingt un an et demi.
Par tote Normandie Paiz et treves bani (1),
Du mercredi el seir trèsqu'el main du lundi (2):
Cil qui entretant un home à sanc bati,
D'escumuniement en sentence chaï,
De noef livres fust envers l'Evesque en merchi.
Li Roiz en moriant ses terres desparti,
A Robert son ainzné Normendie guerpi (3),
Et Guillame li Roiz, d'Engleterre seisi.
Co esteit sun cunquest, si pout bien fere issi,
Ses tresors dona toz au puisné filz Henri,
Et Henriz out puiz tot, qui puiz longes vesqui.
A Roem jut malade et à Roem fini,
A Caen l'emporterent si hom et si ami.

(1) Fit publier.
(2) Jusqu'au lundi matin.
(3) Abandonna.

El mostier Saint Estienne ont li cors enfoï
Devant li mestre autel. Dex ait de li merchi !
Li Reiz Guillame fu filz Robert, un baron
Du fieu de Normendie, mult part fu gentiz hon,
Ço fu tot le plus large des Normanz, ço dit-on.
A chescun qu'il servi rendi son guerredon (1),
Li lieprouz revestoit et donoit garison,
Noble fu et cortoiz et de noble fachon.
Des noblesces qu'il fist, si come nos lison,
Et du contenement qui ert en sa meison
De chandele et de vin et d'altre livroison,
Porreit un sage clerc fere une grant lechon.
Cerisie (2) estora et mist religion,
En Jerusalem fist perégrination
En langes et nuz piez o grant devotion,
Li Sepulcre beisa et i fist s'oroison,
Puiz fu ociz à Niche (3) par envenimoison.
Un gars l'envenima par li conseil d'un félon.
Qui esteit sis parenz, si fu grant traïson.
Set anz tint Normendie en sa subjection.
Et Dam Richart son frere devant lui, ço savon.
Robert fu fils Richart qui les moignes ama,
Povres et bésoignoux doulcement conseilla,
As mendis vesteure et a mengier dona ;
Vers Seignor ne vers hom guerre ne comencha,
Et se hom li fis tort son dreit en porcacha :
Qui mal fist à sis homs fierement les venja,
Religiose gent maintint et governa.

(1) Sa récompense.
(2) Abbaye entre Bayeux et Saint-Lô.
(3) Nicée.

Fescam ne abéie crut moult et essaucia (1),
Que sis peres Richart primierement fonda,
Chanoignes i mist cil, mez il les en osta;
Li moignes qu'il i mist de Dijon amena.
Vingt et noef ans tint terre el trentieme fina.
Richart fu filz Richart donc jo vos dirai jà,
Bien li porra congnoistre qui l'estoir lira,
Cest Richart li primièr qui Gunor esposa
Et qui fu fille Esprote, dont maint gent parla;
Cil n'out onques poor ne ne s'en porpensa (2),
Maint merveille vit, maint fantosme trova,
Onques de nule rien son cuer ne s'esfreia;
Par noit si tost comme altre par jor erra.
Boiz ama et rivieres et moult se delita,
Si furent si fier tant com el païs dura.
Saint-Oen de Roem où il mult repaira
Et li Mont-Saint Michel richement estora,
Et Saint Vandrille en Caux de sis terres fieuffa,
Li mostier de Fescam fist fere et compassa,
Clers i mist por servir, rentes i asséia (3),
Puiz les orent li moignes quant la chose mua.
Les cors de Normendie à garder comenda,
N'esteit une costume, mez il le comencha;
Co fist il por un cors qu'en un mostier trova.
Par nuit vint au mostier, orer vout, enz entra,
Li cors ert en la bierre, li Quens ultre passa,
Devant l'autel s'en vint : endementiers (4) qu'il ora

(1) Exauca.
(2) Ne s'en inquiéta.
(3) Assigna.
(4) Pendant.

Là cors, bras estendit, en estant (1) se drescha,
Quant li Dus out oré et il se esgarda,
Vit li cors grant et gros, deables ressembla
Et Richart trait l'espée, si en saque si par là,
Un colp li a doné et li cors tresbucha.
Donc issi du mostier, en palefrei monta,
La gent fit assembler, l'adventure monstra,
Puiz fist li cors garder et bani et rona,
Que cors soul ne remaigne par nuit se gent ni a.
Chevelure out bloie (2), mez à roussor torna.
Cinquant treis anz et plus sa terre justisa,
Emprés la mort son pere qui vaslet (3) le lessa.
Mult fu li Quens cremu (4) por bon et por léal,
Mult ama ses Baronz et sa gent natural,
Et li firent Franchoiz maint paine et maint mal,
Mainte feiz le traïrerent par haingne mortal.
Richart fu pros à pié et pros fut à cheval,
Mainte bataille fist et maint estor champal (5);
Fier esteit e hardiz en estor comunal :
Come sangliez caehiez, quant a doné estal (6)
Bien sout ses anemiz torner del mont el val.
En tote la lignie n'out un meillor vassal (7).
Primes fist à Fescam ordre chanoignial,
Mez si filz i fist puiz metre ordre moignial.

(1) Debout.
(2) Blonde.
(3) Jeune garçon.
(4) Craint.
(5) Combat en champ clos.
(6) Combat.
(7) Brave.

Terre tint cinquante ans et trois plus par égal,
Dex crenist et ama li pere espiritual.
Richart li viez fu filz Guillame Longue Espée
Que li Flamencs traïrent, c'est chose provée,
En traïson l'ocistrent, n'i out nule medlée (1).
Par conseil as Franchoiz fu la chose achevée
Mez ja n'en iert pas meins son arroi (2) blasmée,
De cele traïson fu grant la renomée.
En tems Guillame fu Normandie dotée,
Joie i out a planté et paiz asseurée,
Puiz que li Quens Riouf fu hors de la contrée,
Quer la gent et la paiz aveit tote troblée.
Fier fu et fort Guillame et de ruste posnée (3),
Grant cors out et lonc bras et enforcheure (4) lée,
Cheveleure bloie, auques recherchelée (5).
Juméges l'abéie, que Hastainz out gastée,
A de fieus è de rentes è d'aveir restorée;
De Pèitou vindrent moingnes, furent amenée (6)
Par Gerbot sa seror qui là fu mariée.

(1) Combat.

(2) Arrangement, disposition.

(3) De rude, de grand pouvoir.

(4) Et large poitrine.

(5) Chevelure blonde aussi *recoquillée*, c'est-à-dire qui frisait naturellement :

Chevex ot blons recercelez.
(*R. de la Rose, vers* 813.)

(6) La rime fait faire ici à Wace un énorme solécisme ; mais à cette époque nos trouvères usaient des plus grandes licences, et beaucoup de mots n'étaient forgés et tolérés que pour la rime.

Pope mere de Guillame, de Baex fu née,
Vingt et cinc ans fu Dus, mult out corte durée,
Longuement en fu puiz Normendie esfrée;
Franchois lor firent mainte male jornée.
Guillame fut filz Rou, li bon Conquéréor,
Li vassal, li hardi, li bon combatéor,
Qui fist mainte bataille et soffrit maint estor:
Du lignage le claim et li chief et la flor (1).
Tant guerréa Franchoiz et tant lor fist poor,
Qu'il s'entr'acorderent, paiz pristrent et amor:
Li Roiz qu'il teneit li fist si grant énor,
Gille une soie fille li dona à usor (2),
Et tote Normendie et dedenz et entor.
Rou fu de grant noblesce et de mult grant valor,
Plusors de ses veizins le tindrent por Seignor,
Trente anz tint Normendie en sa bone vigor.

(Explicit.)

(1) De sa race je le proclame le chef et la fleur.
(2) A femme.

MÉMOIRE

Sur l'Église du prieuré de St.-Gabriel, département du Calvados; par M. DESHAYES.

L'ÉGLISE de St.-Gabriel, menacée d'une ruine (1) prochaine, est un des plus précieux monuments du moyen âge qui existent dans notre département. La certitude de la date, la parfaite conservation, le fini du travail, tout se réunit pour nous faire connaître dans cette petite fabrique l'état de l'art sous le règne de Guillaume-le-Conquérant.

Le site agréable qu'occupe cette ancienne église ajoute encore à l'effet pittoresque de son faîte ruiné, et à l'aspect imposant de son abside circulaire : entourrée de verdure, elle s'élève sur un

(1) Cet édifice intéressant pour l'histoire de l'art n'existera bientôt plus; l'absence du toit, enlevé depuis deux ou trois ans, accélère la ruine des voûtes : celle de la grande nef résiste encore à l'infiltration des eaux; mais les voûtes des bas côtés s'écroulent de toutes parts.

plan incliné qui s'abaisse insensiblement jusqu'aux rives de le Seule. L'inclinaison du terrain et l'abaissement de l'horizon semblent agrandir ce temple dont l'étendue est assez médiocre, puisque la longueur actuelle, prise en œuvre, n'excède point cinquante pieds, et que la largeur de ses trois nefs est à peine de quarante-huit. A la vérité, la hauteur du pignon un peu trop forte (quarante-quatre pieds) contribue à rendre l'effet plus piquant; elle devait s'accorder avec un plan plus vaste dont il ne reste plus que quelques vestiges. J'ai reconnu et mesuré sur une longueur de soixante-dix-huit pieds les fondations de la grande nef démolie; mais c'est en vain que j'ai cherché les débris de colonne et les chapiteaux provenant de cette démolition et qu'on dit avoir long-temps resté sur les lieux: tous ces objets ont disparu. On dit aussi qu'on voyait autrefois deux tours au portail de cette église: je n'ai point de document certain sur le nombre des tours; mais il est évident qu'il en existait au moins une, puisque la charte de fondation (1) de ce prieuré

(1) M. l'abbé de La Rue possède cette charte; elle contient des renseignements curieux sur le prix de divers objets dans le XI^e^. siècle: nous y trouvons ce qu'ont coûté les vitreaux et les cloches de St.-Gabriel, et la valeur du marc d'or représentant à cette époque, en Normandie, neuf marcs d'argent, etc., etc.

fait mention du prix des quatre cloches données par les fondateurs : j'ignore aussi l'époque de la démolition de la nef et des tours ; on pourrait seulement présumer qu'elle est ancienne et bien antérieure à la date qu'on lui assigne vulgairement. Ceci me paraît démontré par l'extrême (1) petitesse et le plein-cintre des trois portes ouvertes dans le mur transversal servant aujourd'hui de façade à cet édifice. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions décrire que ce qui existe, et c'est de quoi je vais vous entretenir.

J'appellerai d'abord votre attention sur l'extérieur de l'église de Saint-Gabriel : cette partie est la moins remarquable ; l'ensemble en plaît à l'œil, mais le travail des détails est fort négligé. La corniche n'est composée que d'un larmier grossièrement taillé et soutenu par des modillons ou corbeaux très-insignifiants et difformes (2) :

(1) La hauteur de l'ouverture de ces petites portes est à peine de cinq pieds, sa largeur de trente-deux pouces.

(2) En général l'entablement est la partie la plus mal entendue dans tous les genres d'architecture du moyen âge ; et si quelque chose l'emporte encore sur la difformité des corniches, c'est sans contredit la composition des chapiteaux ; c'est là que l'ignorance et le mauvais goût semblent avoir épuisé toutes les extravagances pour en former un ensemble hideux et repoussant : des têtes grimaçantes, des corps sans nulle proportion, des animaux monstreux, des enlacements mesquins et

les contreforts ou pilastres, couronnés d'une espèce de chapiteau corinthien, sont d'un meilleur effet ; ils s'accordent assez bien avec les petites arcades qui interrompent la proportion trop alongée de ces contreforts : la fenêtre en ogive de l'abside est évidemment d'une date bien postérieure au reste de l'église ; elle est surmontée de rinceaux composés de feuilles de vigne et disposés sur une ligne horizontale; c'est le seul ornement qu'on y remarque : la simplicité de cette ogive, un peu aigue, indiquerait assez qu'elle appartient au XIII^e^. siècle.

Sur la partie extérieure et latérale de la grande nef on aperçoit un rang de petites arcades et de colonnes prises dans l'épaisseur du mur, et figurant des fausses fenêtres, ainsi qu'on en voit dans un grand nombre d'édifices du moyen âge (1) : les chapiteaux de ces petites colonnes sont pour la plupart cannelés ; leur fût est d'une

bizarres, voilà les sujets choisis pour la composition de ces chapiteaux ; et lorsqu'on en rencontre un ou deux, dans la multitude, qui nous offrent quelques formes tant soit peu régulières, quelque idée de proportions, ils commandent en quelque sorte notre admiration, tant il est rare d'en trouver de semblables.

(1) Cette manière d'interrompre la nudité des murs par de fausses galleries est fort ancienne : on en voit de pareilles dans le monument de Marcellus Leo, faisant aujourd'hui partie des vieux murs de Constantinople (Choiseul Goufier, voyage en Grèce).

ne le sont ordinaire-
fait mention du prix des du XI^e. siècle. Cette
par les fondateurs : j' d'ornements qui décorent
démolition de la n t de la nef, ne sont nulle-
seulement présu tion avec la date que leur
antérieure à l de La Rue, puisque l'intérieur
ment. Ceci n te-Trinité de notre ville, dont la
petitesse et fajte en 1066, nous offre des pro-
dans le des ornements semblables. Ce savant
façade fixe l'époque de la fondation du prieuré
sauri t-Gabriel vers le milieu du XI^e. siècle.
qu toujours évident qu'elle a précédé la con-
te, puisque le duc Guillaume ne prend pas
ncore le titre de Roi dans la chartre qui autorise
cette fondation : elle doit donc être placée entre
1050 et 1066, époque à laquelle appartiennent
les anciennes constructions de ce prieuré. Le peu
de saillie des contreforts, la petitesse des pierres
et la forme des chapiteaux, suffisent pour confirmer
notre opinion ; ainsi, sans m'étendre davantage
sur les détails que l'on peut remarquer au dehors
de Saint-Gabriel, je vais vous soumettre les ob-
servations que j'ai faites sur l'intérieur.

Ce sanctuaire abandonné offre quelque chose
de triste à la pensée, en même temps que l'œil
se repose agréablement sur l'ensemble de ses
proportions ; il y règne une sorte d'harmonie

ceinte doit presque entièrement à
'elle a éprouvée, et qui la ra-
res plus convenables, en sup-
ssive longueur des nefs, défaut
la plupart des églises du moyen
A cet avantage il faut ajouter la par-
conservation de toutes les moulures,
nservation bien rare dans les monuments publics, et qui n'est ici que le résultat du peu de fréquentation de ce temple isolé : la trace des gouges et des dents du gratoir ou riflard, existe encore même dans les bases et le socle; on dirait qu'ils sortent de la main de l'ouvrier. Tout a été soigné dans cet édifice, tout y est aussi parfait que le temps a pu le permettre : le choix de la pierre, les coupes simples et bien entendues, les assises bien nivellées, la finesse du travail des angles et des moulures, tout annonce un certain perfectionnement dans les

(1) Par cette réduction la grande nef présente un parallelograme dont la longueur est le double de la largeur. Cette proportion se retrouve souvent dans les temples antiques ; quelquefois même elle est moindre. La longueur du temple d'Ephèse était de 405 pieds, sa largeur de 207. Le Parthenon avait 100 pieds de large sur 227 de long ; et le chef d'œuvre de l'architecture du moyen âge, le temple de Sainte-Sophie, élevé dans le VI^e. siècle, n'a que 252 pieds de long, sur une largeur de 228 pieds.

procédés mécaniques et des progrès marqués dans l'exécution ; mais la partie poétique de l'art est encore barbare : l'ordre, le goût, la pensée manquent partout ; on y voit même l'oubli fréquent des règles de construction les plus simples, les plus indispensables. C'est ainsi, Messieurs, que vous remarquerez souvent les baies supérieures portant à faux sur les ouvertures des étages de dessous ; les colonnes du second ordre plus lourdes, plus écrasées que celles qui les supportent ; des arcs inégaux, des colonnes inégales accouplées sans nul discernement, figurant ensemble de la manière la plus choquante. Il faut n'avoir nulle idée des principes de l'art pour blesser ainsi toutes les lois de la statique et du bon goût.

Cependant, pour l'honneur de l'architecture, nous avouerons que toute défectueuse qu'elle se montre encore dans le XI^e^. siècle, elle est incomparablement au-dessus des autres arts. A cette époque les ouvrages en sculpture ne s'élèvent guère au-dessus des productions des peuples sauvages, et la peinture est encore, s'il est possible, plus dégénérée et plus grossière.

Cette supériorité de l'architecture sur les autres arts doit nous porter à croire que les plus

beaux édifices de ce temps ont été construits par des ouvriers étrangers ; elle confirme, en quelque sorte, l'existence des confréries ambulantes de Frères-maçons (1), qui ont porté vers le nord les traditions de la pratique de l'art conservées par les peuples du midi, et quelques réminiscences des monuments du moyen âge qui existaient dans leur patrie (2).

Pour prouver cette assertion je n'entrerai point dans des détails longs et fastidieux ; les planches que j'annexe à ma dissertation vous en diront plus que la description la plus détaillée. Vous y verrez les ornements divers et les chapiteaux variés les plus en usage dans le XI^e^ siècle ; j'en ai fait une planche particulière sur un module assez grand pour en faire saisir facilement tous les détails : ils sont tous tirés de cet édifice. J'ai réuni sur le même tableau des

(1) L'existence des confréries de maçons, connues en Allemagne sous le nom de *Frères tailleurs de pierre*, n'est bien avérée que depuis la fin du XII^e^. siècle ; mais il est très-probable qu'elle est antérieure à cette époque.

(2) Cette opinion me paraît assez prouvée par les rapports intimes qui se trouvent entre les monuments de l'Italie du VI^e^., VII^e^. et VIII^e^. siècles, et nos églises du X^e^. et XI^e^. Le plein-cintre, la colonne écrasée, des chapiteaux corinthiens lourds et bizarres, des zigzags autour des arcs, des frises ornées d'un échiquier, voilà des ressemblances assez nombreuses avec notre architecture pour en faire reconnaître l'origine.

chapiteaux à volute de différentes espèces, très-communs, dans l'architecture du moyen âge (fig. 1 et 6); d'autres couronnés diversement par un tailloir ou par un double rang de zigzags (fig. 2, 3 et 4); les uns avec des rosasses et des médaillons (fig. 4); les autres avec des denticules (fig. 5), et quelques chapiteaux composés de cannelures formant entr'elles des cônes renversés (fig. 4 et 8). Je n'ai rapporté aucun exemple des enlacements qu'on voit à quelques chapiteaux, parce que ce genre d'ornement est le plus barbare et qu'il se retrouve partout.

J'éviterai aussi de me servir de la longue nomenclature dont quelques étrangers ont honoré l'architecture du moyen âge. Ces mots aussi singuliers que peu connus, sont pour la plupart tirés du blazon; ils sont inintelligibles pour le vulgaire, et même pour un grand nombre d'hommes instruits; en conséquence je ne me servirai que d'expressions familières à tout le monde; et, en attendant que cette nouvelle nomenclature soit adoptée ou rectifiée, j'emploierai les mots depuis long-temps reçus dans l'architecture, en les appliquant à mon sujet autant que les similitudes pourront le permettre.

Le chœur de l'église de Saint-Gabriel se compose de trois nefs ; la largeur des bas-côtés est égale à la moitié de la largeur de la grande nef ; ils n'ont qu'un ordre de fenêtres en plein-cintre, accompagnées de colonnes cylindriques semblables à toutes celles qu'on aperçoit dans cet édifice. La hauteur de la grande nef est divisée par trois ordres superposés : le premier a deux grandes arcades, le second six petites et le troisième deux. L'arc du premier ordre est orné d'un simple rang de zigzags rectangles, dits étrusques, surmonté de petits glands encadrés dans un double filet (fig. 9). Ce grand arc repose sur des piliers composés de colonnes en faisceau, avec des chapiteaux très-variés et des bases toutes semblables ; les bases sont formées d'un listel, d'un tore, d'une astragale et d'un socle (fig. 10). On voit, sur le milieu des piliers qui supportent les grandes arcades, une colonne cylindrique en demi-relief, qui s'élève jusqu'à la corniche des galeries (1). Ces galeries du second ordre se composent

(1) Ces colonnes en demi-relief étaient quelquefois employées chez les anciens ; d'après la description du grand temple de Sicile, donnée par Diodore, on y voyait de semblables colonnes, et l'on en trouve encore du même genre au théâtre de Marcellus et à l'amphithéâtre de Vespasien.

d'arceaux de diverses grandeurs pris dans l'épaisseur du mur, et de colonnes accouplées. Les cintres de ces galeries sont ornés d'un double rang de zigzags ou dents-de-loup, de deux filets et d'une chaînette (fig. 11). Les chapiteaux de cette ordonnance nous offrent divers enlacements et des rosasses figurant des étoiles (fig. 4 et 7). Il règne au-dessus une sorte de corniche où l'on a réuni des losanges et des roses alternes et un double rang de zigzags (fig. 4). Le troisième ordre placé sous le cintre de la voûte, ne présente que deux fenêtres très-simples avec une colonne isolée de chaque côté.

Entre le premier et le second ordre on voit une espèce d'entablement formé de deux tores, ou grosses baguettes, enlacés par des bandelettes, et d'un double rang d'oves disposées en écailles de poisson (fig. 12).

Au côté sud de l'abside on trouve un chapiteau avec trois têtes en demi-relief plus correctes qu'on ne les faisait alors (fig. 13). C'est ce qu'il y a de mieux dans l'abside, beaucoup plus irrégulière et plus chargée d'ornements que le reste de l'église. On peut y remarquer l'inégalité des cintres, le disparate des colonnes, et plus particulièrement deux ogives obtuses

qui font époque, puisqu'il est évident qu'elles appartiennent à la construction primitive, et qu'on ne saurait les confondre avec l'ogive de la grande fenêtre du rond-point, ouverte deux siècles plus tard, et dont le mur a été très-mal raccordé avec l'ancienne maçonnerie. Ces deux arcs aigus nous prouvent d'une manière incontestable que, dès la moitié du XI^e. siècle, l'ogive avait été introduite dans notre architecture, ainsi qu'on le voit dans plusieurs édifices de notre province et notamment à la cathédrale de Coutances, consacrée en 1056. Cela ne doit pas nous étonner puisque, dès les premières années du VII^e. siècle, l'Italie nous offre des exemples de l'emploi des arcs elliptiques dans les voûtes de quelques églises, et qu'à la même époque Omar faisait construire la fameuse mosquée qui porte encore son nom, et qui est, selon M. le comte Forbin, le chef-d'œuvre de l'architecture Arabe (1).

Les amateurs de détails pourront trouver dans

(1) Le genre arabe et le beau style grec se trouvent réunis dans cette mosquée ; on y voit des grandes arcades en plein cintre surmontées de rinceaux de feuilles palmacées, et des chapiteaux d'ordre corinthien des plus élégants. On n'aperçoit d'ogive qu'aux galeries supérieures ; elles sont tout-à-fait dans le genre que nous appellons moresque.

l'abside de Saint-Gabriel de quoi satisfaire leur curiosité. Ils y verront un plein-cintre orné de deux rang de zigzags, surmontés de fleurons et d'une espèce de casque à long nez ou tête à barbe (la chose n'est pas très-claire), et par dessus toute cette bigarrure, un rang de tyrses assez bien exécutés (fig. 15). Ils pourront y remarquer une ogive couronnée d'un double rang de zigzags formant des losanges, et des rubans enlacés figurant une chaînette (fig. 14). Ils pourront encore y observer beaucoup d'autres détails que je passe sous silence.

J'ai aussi rapporté sur mes planches le dessin du bénitier d'une forme particulière (fig. 18), et les figures de deux évêques ou abbés à mitre et crosse placés au haut de la grande arcade du chœur (fig. 16 et 17). Le dessin de ces deux figurines peut donner la mesure de l'art du statuaire sous les ducs de Normandie.

Les voûtes de cette église appartiennent au système de construction suivi jusqu'à la renaissance. Elles sont formées d'arcs en pierre de taille partant des colonnes et se réunissant au centre des voussures, tels qu'on en voit dans tous les édifices du temps. Ces arcs se dessinent par des moulures en relief, nommées vulgairement *nervures*, et qui servent à les renforcer et à les

rendre assez solides pour soutenir la mauvaise maçonnerie des plafonds en moellon.

En voilà plus que je ne comptais en dire sur ce sujet ; mais une description un peu étendue m'a paru nécessaire pour faciliter l'intelligence de mes planches, et vous donner une idée de l'architecture telle que je la conçois dans l'XI^e^. siècle. A travers toutes les entraves de l'ignorance, je la vois déjà marcher vers son but le plus important, l'embellissement et la solidité ; et si le génie, qui appartient à tous les siècles, n'a pas encore pu, au milieu des ténèbres du temps, découvrir le type du vrai beau, au moins a-t-il déjà obtenu l'avantage réel d'avoir rendu ses ouvrages commodes, solides et durables ; qualités précieuses trop négligées de nos jours, et sans lesquelles les monuments les plus utiles et les chefs-d'œuvre de l'art ne sauraient atteindre un long avenir, et seraient perdus pour la postérité.

DESCRIPTION

De deux cachets, l'un trouvé à Vieux, et déposé au Muséum des antiquités de la Normandie; l'autre trouvé à Bayeux; par M. REVER.

Description du cachet de Vieux.

Ce cachet (N°. 3) fut, il y a quelques années, trouvé à deux lieues au sud-est de Caen, dans la commune de Vieux, où la capitale des *Viducasses* existait autrefois. Il appartenait à M. l'abbé de La Rue, mon honorable confrère, qui a bien voulu me le prêter, afin que je pûsse le faire graver correctement, et en essayer l'explication (1).

(1) Je dois être d'autant moins inquiet sur l'explication de ce cachet, que je lui en soumis le projet peu de temps après qu'il me l'eut prêté, et que je reçus de lui une réponse encourageante.

La pierre (vert-noirâtre) a près de quatre millim. d'épaisseur (3 *lig.*) ; chaque côté est à peu près de quatre centimètr. (18 *lig.*) ; le carré n'est pas exact ; les angles sont de fausse équerre, et les côtés parallèles ne sont pas même égaux ; les chanfreins ne sont point parallèles aux bords ; le travail de la taille n'a point d'exactitude.

La pioche du terrassier qui tira cette pierre de la terre, en fit sauter un éclat dont l'effet est d'altérer désagréablement une des surfaces, et l'on ne peut que regretter les dégats que cet accident a causés dessus ; heureusement aucune des inscriptions n'est endommagée, quoique l'éclat en ait divisé une en deux parts dans toute la longueur (1).

Le premier prénom de l'oculiste qui se servait de ce cachet est indiqué par la seule initiale S. ; le second est *Martinus* ; le nom est ABLAPTUS, qui me paraît d'origine grecque, avec terminaison latine.

Une des tranches n'est gravée que du seul nom

(1) A peine s'aperçoit-on du raccordement que j'ai fait des deux pièces, à l'invitation de M. de La Rue. Je n'y ai employé qu'un peu de colle de poisson ; je ne me sers pas d'autre chose pour réunir les fragments antiques ; je préfère ce *gluten* à tous les mastics qui ont toujours plus ou moins d'épaisseur, et dont l'effet est d'écarter les pièces.

d'un collyre, sans que le nom ou les prénoms de l'oculiste y soient gravés ni même indiqués (1). Le nom de ce spécifique est Diarhodon, le collyre à la rose, expliqué dans la description que j'ai faite du cachet de Lillebonne.

Les lettres de cette inscription sont presque doubles des lettres des trois autres, et elles occupent tout le champ de la tranche. On ne peut méconnaître, en cette particularité, une intention formelle, j'ai presque dit de l'affectation de la part d'*Ablaptus*, qui, sur les autres tranches, faisait graver son nom et le nom de ses collyres en deux lignes formées de petites capitales, et qui voulut que sur cette tranche le *Diarhodon* de sa fabrique fût écrit en majuscules et remplît seul le champ de l'inscription. Cela viendrait-il de ce qu'il était parvenu à mettre sa préparation tellement en vogue, que cette distinction d'étiquette paraissait lui suffire pour en rappeler à tout

(1) La fréquente répétition que je fais de la dénomination d'*oculiste*, et que je serai probablement encore forcé de renouveler, m'oblige, je crois, à rappeler qu'il y avait chez les anciens, comme chez nous, des oculistes en *titre*, qui s'occupaient uniquement ou spécialement de traiter les maladies des yeux. On cite des épitaphes qui en fournissent la preuve, quoiqu'il paraisse que chez les anciens, le même officier de santé exerçât presque toujours la médecine, la chirurgie et la pharmacie tout à la fois.

le monde le mérite transcendant ? Ou peut-on s'en tenir à supposer une méprise du graveur ? Quoiqu'il n'y ait pas d'importance à le rechercher, je m'arrête à la première supposition, plutôt que de lever mes incertitudes, en imputant à autrui des méprises qu'on ne supposerait point si l'on n'était dans l'embarras.

Sur la seconde tranche je lis pour étiquette SMECTICUM, que jusqu'à présent l'on n'a trouvé sur aucun cachet antique.

Avant d'en essayer l'explication, je dois rendre compte d'un enfoncement irrégulier qu'on remarque dans la pierre, entre les lettres M et E. J'ai engagé le graveur à rendre sur la planche, autant qu'il le pourrait, l'effet de la petite éminence que ce creux produit dans l'empreinte. Ne pouvant me figurer que cet endroit de la pierre, creusé par des coups de burin, sans ordre, eût été pratiqué pour marquer une séparation entre le sigle SM. et l'autre sigle ECTICUM, qui ne seraient alors intelligibles ni l'un ni l'autre; observant aussi qu'on eût pu marquer cette séparation avec un trait pareil à ceux qu'on voit sur les autres tranches, et ne pas préparer pour l'empreinte, un relief plus saillant que les lettres mêmes; ne pouvant non plus apercevoir de défaut dans la pierre, et ne me rappelant avoir rien vu

de semblablement défectueux dans aucune pierre de cette espèce, où l'on ne rencontre que des fils en lignes simples ou ramifiées, sans aucune solution de continuité, j'ai reconnu, à l'aide d'une bonne loupe, les vestiges incontestables d'un second M, dont le dernier jambage ne fut pas entièrement achevé et qui est, comme les trois autres, biffé aux dépens de la pierre, par des coups de burin que l'ouvrier ne se donna point la peine d'adoucir.

Pour cette fois, je ne crains pas de l'accuser d'une inadvertance qu'il a lui-même avouée par les efforts qu'il a faits pour en pallier le mauvais effet. Je lis donc SMECTICUM, et je conviens, que d'après l'acception où l'on a coutume de prendre ce mot, j'avais regardé comme un *fondant*, le collyre qu'il annonçait. Toutefois, n'osant pas lui donner l'épithète de *savonneux*, à cause de la sensibilité de l'organe à la guérison duquel on l'employait, j'ai pensé qu'il fallait le regarder comme une préparation plus ou moins alkaline, absorbante et détersive, en prenant ce mot dans le sens que Pline lui a donné (1).

(1) *Omnium quidem cochlearum cinis spissat, calefacit* smectica *vi et ideò causticis commiscetur psoriqne et lepris et lentigini illinitur.* (Plin. lib. 30, c. 4.)

C'est le long de cette tranche, et dans la direction de la première ligne, que l'éclat de la pierre a sauté sans nuire à l'écriture. Le nom de l'oculiste *Ablapti* s'y lit très-bien, c'est la seule où il soit écrit en toutes lettres.

Sur la troisième tranche, où, sans le secours de la précédente, le même nom eût peut-être été constaté difficilement, à cause des deux dernières lettres qui sont mal tournées, on lit THALASSEROS, nom connu d'un collyre qu'on appelait ainsi, soit parce qu'on y faisait peut-être entrer un peu d'eau de mer, soit plutôt parce que la couleur en était vert-de-mer. Je ne tiens aucun compte d'un trait figuré comme un I, qu'on voit au commencement de la première ligne, avant le S.

Sur la quatrième tranche, où le même nom *Ablapti* est écrit en abrégé comme sur la précédente, et présente aussi la même maladresse dans les dernières lettres, on lit le mot entier CROCODES qui se trouve sur d'autres cachets, plus souvent en abrégé qu'en toutes lettres, et qu'on a diversement entendu. On est maintenant à peu près convenu de regarder ce collyre comme une préparation de safran; ce ne sera donc qu'avec un peu de réserve, que je demanderai s'il n'est point possible que le nom de ce collyre ait tiré

son origine du règne animal ; et que le collyre même ait été préparé avec le foie ou les intestins du crocodile. Je me hâte d'excuser cette idée, en citant le passage de Pline, à la lecture duquel elle m'est venue, car c'est à lui que je dois la conjecture que je présente.

« Il y a, dit-il, deux sortes de crocodiles, « dont l'un ne se repaît que des fleurs les plus « odorantes ; on en réserve, à cause de cela, « très-soigneusement les intestins, qu'on triture « pour en faire la préparation connue sous le « nom de *crocodilæa*, dont l'odeur est exquise. « On l'emploie avec le jus de poireau, comme « liniment, dans les ophtalmies qui troublent « la vue et l'obscurcissent..... On ne connaît « rien, dans ces cas-là, de préférable *au fiel* de « ce reptile, préparé avec du miel..... *Le sang* « même des deux espèces de crocodiles est tout- « à-fait propre à éclaircir la vue et à remédier « aux mauvais effets des cicatrices (1). »

(1) *Duo genera (crocodylorum) alter in terrâ, tantùm odoratissimis floribus vivit. Ob id intestina ejus diligenter exquiruntur jucundo nidore fracta* crocodyleam *vocant cum porri succo inunctis et contrà suffusiones et caligines, etc... Fellè (crocodylorum) inunctis oculis cum melle, contrà suffusiones nihil utilius prædicant... Sanguis utriusque claritatem visûs inunctis donat, et cicatrices oculorum emendat* (Plin. lib. 28, c. 8).

Personne aujourd'hui ne voudra croire à l'existence de ces crocodiles odorants, ni même aux prétendus succès que les empyriques annonçaient de cette préparation controuvée ; on sera seulement contraint d'avouer qu'ils avaient une substance équivoque, à laquelle ils donnaient une origine imposante et une vogue fallacieuse, et l'on ne peut contester que le *crocodes* du cachet a beaucoup de rapport avec le *crocodylœa*, base d'un collyre précieux. Je ne suis donc pas loin d'excuser le graveur d'un pareil cachet, sur le reproche que M. de Caylus lui faisait « d'avoir, « par gentillesse ou par ignorance, figuré une tête « de crocodile à la suite du sigle *crocod.* (1) » ; et j'incline à trouver dans cette figure, l'hiéroglyphe même du *crocodes* et du *crocodylœa*, que l'empyrique put être bien aise de faire graver, afin qu'on ne se méprît point sur la prétendue base de son collyre, et qu'on ne crût pas qu'il avait été fait avec la plante *crocodylion* dont parle Pline (2). Je puis faire observer aussi que, dans aucune des préparations de collyres, bien connues pour avoir été faites avec plus ou moins de safran, on ne trouve point le D qui convient

(1) Caylus, t. 1, pag. 229.
(2) Plin, *lib.* 27, *c.* 8.

essentiellement à celle que je crois entrevoir, et qui en est en quelque sorte la caractéristique. Le collyre au safran des anciens, s'appelait *diacrocos*. L'onguent de safran était l'*unguentum crocinum ;* une préparation particulière qu'on en faisait, portait le nom de *crocomagma* (1), et dans aucune de ces appellations on ne voit employé le D, sans lequel le *crocodylœa* n'eût point été suffisamment indiqué.

Outre ces inscriptions des quatre tranches, il y a, sur les deux surfaces de ce cachet, plusieurs lettres ; des figures au simple trait, à peine visibles en quelques parties, et trois ou quatre caractères dont la gravure est au contraire large et profonde. Je ne trouve en ces lettres aucune indication raisonnable d'un sens quelconque, et ne vois nul mérite à ces figures, dont les traits sans profondeur et sans intelligence, sont de la plus mauvaise exécution : mais, quoique je n'entende rien ni aux lettres ni aux figures, je ne me ferai pas moins un devoir de les décrire avec toute l'exactitude dont je puis être capable, afin que des personnes plus instruites en trouvent

(1) ..... *Ex eo quoque expressa unguento crocino* crocomagma *appellant* (Plin. 21, 20).

Ex croco diacroca *appellata collyria.* (Paul. Æg. de ocul. morb.)

l'explication, si ces lettres et ces figures peuvent être expliquées.

Sur une des surfaces, est la figure d'un cheval marin tourné de gauche à droite, et dont le mouvement est celui d'un cheval qui s'élance. Cette figure n'est pas absolument *sans effet*, mais les détails n'en pourraient guères être plus mauvais; la jonction du corps du cheval avec la longue queue de poisson qui le termine, est masquée par une ceinture en feuilles de roseau; des lettres éparses sont comme jetées au hasard sur cette figure et autour d'elle. L'intention qui les a fait éparpiller ainsi, me paraît d'autant plus difficile à découvrir, qu'elles sont gravées, les unes dans le sens naturel de la lecture, et les autres dans une position renversée, comme pour former une empreinte; quelques-unes même, dans une direction différente, sont couchées horizontalement. Les premières sont, 1°. un s au milieu du *tracé* du poitrail; 2°. un L entre les sabots; 3°. deux lettres accolées LN, placées sur la même ligne que la précédente, près de l'origine du chanfrein ou biseau.

Les lettres renversées sont, 1°. un c sous la jambe, à gauche, au-devant de la ceinture; 2°. au-dessous de cette lettre et dans les feuilles, deux ss, un desquels est placé sur le profil de

la queue, au-dessous de la ceinture ; enfin les lettres gravées en travers sont, 1°. un o, au milieu de la queue, et un M près du genou, à gauche.

Sur la surface opposée on voit la figure, au simple trait, comme la précédente, d'un vase à goulot renversé, à col étroit et gros renflement dans la panse, accolé de deux anses, avec enroullements, dont la volute supérieure s'applique sur le bord du goulot, au-dessus duquel elle s'élève presque toute entière. Quelques hachures, mal taillées, autour du col, donnent l'idée d'un ornement, sans en marquer le caractère ; des traits en S sur le renflement, indiquent un godron circulaire ; et un sigle de trois lettres majuscules et profondément gravées, se voit au-dessus du vase. Deux de ces lettres G. A., sont bien conservées ; la troisième, dont la forme a souffert par l'enlèvement de l'éclat, me paraît autant avoir été un I qu'un L. Ces mêmes lettres sont répétées en plus petit format dans l'orifice même du vase, et l'enlèvement de l'éclat qui a rendu méconnaissable la troisième lettre du grand sigle, a totalement détruit la lettre correspondante de celui-ci. La place que la figure du vase occupe, non dans le milieu de la surface, mais vers le côté, à la gauche de l'observateur, et quelques traits qu'on

voit encore au côté opposé, me font penser qu'il y avait de ce côté une seconde figure que l'éclat a fait disparaître. Si le troisième caractère du sigle majuscule n'avait pas, dans l'état actuel, la forme d'un I, et si c'était positivement un L, on pourrait croire que l'oculiste était un galéniste prononcé, qui se plaisait à consigner son admiration pour le maître dont il suivait la doctrine, en inscrivant la première syllabe du nom de Galien sur un vase à onguent (1), dont il faisait apparemment l'emblême de sa profession ou l'enseigne de son *officine*.

Quelques autres lettres et des traits isolés sont gravés sur cette surface : 1°. un O entre le col et le vide de l'anse à droite ; deux S, dont l'un immédiatement au-dessus du G majuscule et l'autre vers la droite, presque au-dessus de l'A ; enfin, près de l'angle inférieur, à droite, un caractère profondément gravé, ressemble à un L renversé.

Plus j'examine ces lettres et ces figures, plus je suis porté à les trouver insignifiantes et bizarres.

(1) *Pyxis unguentaria.*

Description du cachet de Bayeux.

On trouva ce cachet, il y a plusieurs années, en démolissant le château de cette ville. J'en dois la connaissance à la politesse de M. Pluquet, pharmacien à Bayeux. La gravure que j'en ai fait faire d'après les empreintes en cire que je reçus de lui, exprime exactement les dimensions et la forme de ce cachet, que je crois être le plus petit de tous ceux que l'on connaît, et qui ne pèse que 4 grammes un quart (84 grains).

Il y a des lettres gravées sur les quatre tranches ; mais la gravure des deux bouts ne paraît être que la continuation et la finale des sigles dont le commencement est sur les tranches latérales, à la suite des trois initiales par lesquelles sont très-vraisemblablement indiqués les prénoms et le nom du propriétaire. Ce cachet est, de tous ceux qu'on a publiés, le seul qui soit gravé de cette manière : je ne vois en cela nulle perfection ; au contraire, on conçoit qu'il était assez difficile de mettre régulièrement en ligne les coupures d'un mot, qu'on ne pouvait totalement imprimer qu'en tournant le cachet et le faisant rouler d'une tranche sur l'autre. Ces deux portions d'un même mot, après leur réunion dans une

seule ligne, présentent les mots ou plutôt les sigles suivants:

M. A C. DIAGE-DIC.

et

M. A. C. ISOCRY-DIA.

Je ferai d'abord observer que ce cachet est d'un travail beaucoup mieux fini qu'aucun de ceux qu'on a publiés; la taille même de la pierre est soignée, les caractères ont une forme agréable, les traits sont assez purs, les creux bien vidés, les filets qui encadrent les lettres sont bien conduits et bien raccordés.

Ces inscriptions, qui ne sont textuellement gravées sur aucun des cachets connus, ne se trouvent dans aucun médecin de l'antiquité et n'offrent pas de rapport marqué avec des collyres. Peut-être serait-il prudent de laisser pour ce qu'elles valent des étiquettes qui tiennent de l'énigme: mais je puis en essayer l'explication, sans prétendre que je trouve la véritable.

La première, DIAGE-DIC, me paraît pouvoir être divisée en trois sigles, savoir: DIA; *avec*: préposition communément employée pour indiquer une préparation faite *selon l'art*: AGE; les

deux premières syllabes *d'ageraton*, et DIC, première syllabe de *Dictamnus*, dans la réunion desquels trois sigles, il y aurait élision d'un A pour ne former que le seul mot DIAGE-DIC.

Pline, qui décrit l'emploi de ces deux plantes, leur attribue des propriétés qui en rendent l'association convenable (1). Il est vrai que si l'on adoptait cette explication, ce ne serait point un collyre que ce cachet énoncerait, ce serait plutôt un spécifique utile pour des femmes en couches; et cette pierre gravée, au lieu d'avoir appartenu à un médecin-oculiste eût été le cachet d'un chirurgien ou d'une sage-femme. Or, comme on n'a jusqu'à présent trouvé que des cachets d'oculistes, je dois convenir que l'analogie devient une sorte de présomption contre l'explication que je présente. C'est un peu dommage : car le remède que la seconde étiquette ISOCRYDIA paraît indiquer, tient aussi à l'exercice de la même profession. En effet, la plante *idæa*, décrite par Paul d'Égine (2) et par Pline (3), l'emploi qu'il paraît

(1) *Partus emortuos vel transversos ejicit* (dictamnus) *ideò ad hoc efficax ut ne in cubiculum quidem prægnantium inferatur* (Plin. 26, 15.) *Ageraton*; calmant et résolutif. (*Plin.* 27, 4. — *Orib. lib.* 15. — *Æg. lib.* 7, *c.* 3. — *Aëtius Tetr.* 1. *Serm.* 1. *Gal., de simpl. remed., lib.* 1, *A.* — et surtout *Dioscor. lib.* 4, *c.* 54.

(2) Ægin. de re med., lib. 7. Litt. I.

(3) Plin. 27, 11, Init. Au lieu de la plante *idæa*, que ses

qu'on en faisait alors, et les propriétés du *crinon* ou *lilium* décrites par Aëtius (1), Paul d'Ægine (2), et par Oribase (3), donnent lieu de croire que ces deux végétaux pouvaient être formulés ensemble et composer un spécifique dont le nom résultant des premières syllabes de ceux des plantes, avec élision d'un ι, eût été *crydæa* ou en style de formule *crydia*. Il est encore possible qu'il y ait eu une modification de ce remède pour des accidents particuliers du même état de souffrance, et qui eût eu les mêmes effets, ce que la préposition *iso* eût fait entendre (4).

Au surplus, on ne peut méconnaître dans ce cachet mystérieux une réserve affectée de l'em-

propriétés peuvent faire regarder comme un des composants de l'étiquette, l'empirique n'aurait-il point désigné le *laurus idæa*, par le seul nom spécifique de cet arbrisseau? les vertus en seraient encore plus appropriées : *Idæa laurus partus colores facit;* Plin. 32, 8.

(1) *Oleum liliorum prægnantibus facilem partum facit.* Aët. Tetr. 1. Serm. 1.

(2) Ægin. de remed. lib. 7.

(3) Orib. Med. coll. lib. 15. Litt. K.

(4) « Un antiquaire ne doit jamais se rebuter par les obstacles, « il ne doit pas rejeter, les monuments dont l'objet lui est « inconnu. S'il se trompe, la postérité, plus heureuse, tirera « peut-être la vérité de ses erreurs mêmes ». *Cayl. tom.* 2, *p.* 27.)

C'est-là mon excuse !

pirique qui semble craindre la publicité et ne vouloir donner son adresse qu'en confidence. Quel autre motif eût-il eu pour ne marquer son nom que par des initiales toujours indécises ? Pourquoi réduire la pierre à de si petites dimensions, ou se servir de lettres d'un si grand format qu'il était impossible de les graver toutes sur une seule tranche, et que le nom du remède ne pouvait être écrit qu'en deux coupures dont l'impression disloquée le rendait presque inintelligible ? Voulait-on pouvoir ne sceller des préparations particulières et différant de la principale, qu'avec les initiales de l'étiquette, ou n'en marquer d'autres qu'avec les trois lettres de la fin, sans les garantir par l'attache du nom du confectionnaire, ce qui serait encore plus étrange ? etc.

Lorsque M. Pluquet m'en envoya les empreintes, il avait observé qu'au sommet des A et du côté gauche, il y avait de petits appendices semblables à ceux qu'on remarque aux mêmes lettres sur quelques monuments, et particulièrement sur l'inscription relative à Albinus, qu'on a trouvée à Lyon, et qui est figurée dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que je l'ai dit pag. 67 de mon mémoire, à l'occasion de la médaille de cet

Empereur. On pourrait donc conclure de ces observations, que la gravure de ce cachet fut exécutée vers la fin du second siècle ou le commencement du troisième, suivant les idées que j'ai développées dans l'exposé préliminaire, n°. 21.

DISSERTATION

Sur un tableau qu'on a dit représenter la bataille de Formigny, livrée le 15 *avril* 1450; par M. DELAUNEY.

Monsieur Lambert, dans une brochure qu'il vient de publier, a rappelé les diverses circonstances de cette mémorable action. Un morceau de poésie que je fis imprimer, il y a vingt ans, saisit l'occasion de retracer les mêmes détails, dans une de ses notes. Nos deux relations s'accordent : puisées l'une et l'autre dans les mémoires du temps, elles ont dû se rencontrer. Au surplus, même intention de notre part ; même justice rendue aux braves qui délivrèrent notre contrée ; même tribut de reconnaissance offert à leur mémoire.

Cependant une particularité bien digne d'occuper les curieux a porté M. Lambert à émettre des assertions que je ne crois pas fondées. Je lui demande pardon d'en faire la remarque. Personne ne rend plus que moi justice à ses connaissances

achéologiques et au talent dont il les accompagne. Son bon esprit sentira que, notre but réciproque étant d'éclairer, nous ne devons pas trouver mauvais que la vérité sorte de l'opposition de nos idées, quelles que soient celles qui seront le mieux acceuillies.

Un ancien tableau conservé aujourd'hui dans une des salles de la sous-préfecture de Bayeux, représente, suivant M. Lambert, la bataille de Formigny.

Si tel fut effectivement le dessein du peintre, il dut commencer par figurer le local. Son site actuel est encore ce qu'il était alors. Les voyageurs allant et venant de Paris à Cherbourg, reconnaîtront la description qui suit. Ceux qui n'ont jamais approché de l'endroit en prendront une idée approximative, en consultant le n°. 94 de la carte de Cassini, feuille intitulée : Bayeux.

A peu près à moitié chemin entre cette ville et celle d'Isigny, la carte présente au val de Formigny, le vrai lieu de la bataille indiqué par une chapelle située sur le bord de la grande route, et inscrite du nom de St.-Louis, élevée comme monument sur le terrain même où la victoire fut remportée : sa situation ne permet aucun doute sur le vrai champ de bataille. De là l'observateur

ne voit autour de lui que de médiocres coteaux en pente douce dont la hauteur lui dérobe l'horizon ; un ruisseau peu supérieur à la largeur d'un fossé ordinaire coule dans le vallon; il est traversé par un pont mentionné dans les vieux récits, et près duquel la chapelle fut érigée. Tel est le local encaissé où les combattants se mesurèrent sans pouvoir être aperçus de la distance de plus d'un kilomètre, et cela d'un seul côté.

Il est à remarquer que la pente du coteau situé vers Bayeux, est de la valeur d'une portée de fusil plus éloignée du ruisseau que celle de l'autre bord qu'on peut dire contigue. C'est au fond de ce bassin régnant sur la rive gauche que le village de Formigny existait en 1450 comme de nos jours. Là s'arrêta l'armée anglaise, qui venait de passer le grand Vey. Le comte de Clermont, à la tête des Français, partit de Carentan pour la poursuivre, et fit halte sur le coteau de la rive droite : notre armée très-inférieure avait besoin de renfort ; elle en attendait de Saint-Lô, d'où s'avançait le connétable de Richemont. La direction qu'on savait qu'il allait prendre était par Trévières et Agnerville. Sur cette dernière commune s'élève l'une des deux rangées de maisons qui forment l'unique rue du village de Formigny. Avant l'at-

taque qui ensanglanta les deux territoires à droite et à gauche de leur commune limite, le comte de Clermont, pour appuyer l'approche du connétable et faciliter leur jonction, avait fait passer le ruisseau au midi du pont par un détachement chargé de garnir le coteau où l'espérance fixait son attente : avec le détachement ainsi porté sur la hauteur d'Agnerville, furent disposées deux couleuvrines au-dessous du moulin à vent, dont il est parlé dans le commencement de l'action.

Il ne s'agit pas de tracer ici sous le rapport de la tactique les évolutions de chaque armée : elles durent beaucoup varier pendant une mêlée de trois heures dont le peintre ne pouvait rendre qu'un seul incident. L'unique but est d'indiquer les accessoires dans lesquels le pinceau devait envelopper le sujet principal, quelle qu'ait été la minute choisie. Or, une petite vallée sinueuse, une vue bornée, un ruisseau, un pont, un grand chemin, un terrain incliné sur lequel les Français manœuvrèrent, un bas fond rempli des maisons du village, et de jardins garnis de haies et de pommiers où les Anglais, sur la défensive, eurent soin de se construire un retranchement ; enfin un moulin à vent et deux pièces d'artillerie : voilà autant d'objets en vue que le tableau n'a pu né-

gliger sans renoncer à caractériser la bataille de Formigny (1).

Ne reconnaissant pas le pays dans l'immense point de vue du tableau où la mer appelle l'œil jusqu'à son extrême et fastidieuse ligne d'horizon, M. Lambert se livre à des conjectures : il oublie l'étroit fond de cuve où la bataille s'est livrée, et admet un alibi. Le peintre, dit sa brochure, a choisi (2) l'emplacement du vigné de Formigny, c'est-à-dire un endroit d'où l'on jouit effectivement d'une vue très-belle, mais terminée, en sens contraire de celle du tableau, par les lignes montueuses et forestières de l'horizon méridional. Il résulte de cet arrangement qu'en dépit de l'histoire, ni le moulin d'Agnerville, ni le village de Formigny, ni le pont, ni le grand chemin n'ont pu voir les combattants se porter une seule blessure; et que, de son côté, le peintre n'apercevait pas la mer. Il ne pouvait jouir de cet avantage, si s'en était un, qu'en s'avançant beaucoup plus au nord du vigné, sur le territoire de Saint-Laurent.

Si les raisons de M. Lambert ne tendaient qu'à

(1) Vérifier la conformité de cette description avec le local et outes les pages de la première partie du mémoire de M. Lambert.

(2) Troisième partie du mémoire, page 39.

excuser la fausse ordonnance du tableau, nous laisserions à d'autres le soin de décider jusqu'à quel point un art d'imitation peut se permettre de représenter l'enfoncement d'une petite gorge par une vaste plaine ne ressemblant même en rien à celle qu'on désigne : la chose malheureusement est poussée plus loin ; au lieu d'une simple tolérance à admettre pour justifier un caprice, tout tend à insinuer que réellement la bataille s'est livrée sur ce plateau.

D'anciens retranchements, dit-on, laissent sur le vigné des marques encore très-sensibles ; il y en a près de l'église de Surrain ; il y en a dans la commune de Colleville : peut-on méconnaître à ces vestiges qu'il n'y ait eu là du sang répandu (1) ?

Croyons à l'existence de ces ouvrages dans le pays, puisque M. Lambert l'affirme ; mais si ce furent des positions militaires, à quelle époque de nos annales faut-il les rapporter ? En vain la brochure, tâchant de fixer leur construction au 15 avril 1450, cite en garantie le passage de Monstrelet, qui dit que les Anglais firent *grands troux et fossez en terre*. Ce passage, au con-

(1) Mémoire de M. Lambert, pag. 39 et 40. Nul autre écrit publié ne parle de ses terrassements.

traire éloigne d'une manière bien précise toute idée du Vigné, de Surrain et de Colleville. Nous invitons M. Lambert à relire sa page 15 : nous y voyons que, rendus à Formigny, les Anglais en partie se placèrent du côté du ruisseau près du pont; que les autres, se rangeant à un trait d'arc du village, s'appuyèrent sur le ruisseau et des jardins remplis de pommiers et autres arbres. C'est à ce point de la narration que Monstrelet dit : « *Là furent francoys et angloys les « uns devant les autres par l'espace de trois « heures, toujours en escarmouchant, et « pendant ce les angloys feirent grands troux « et fossez en terre aveo dagues et épées, « afin que ceulx qui les assaudraient peus- « sent tomber eulx et leurs chevaulx, etc.* » Il ne s'agit là d'aucun autre endroit que de Formigny.

Indépendamment d'un témoignage si clair, comment supposer qu'une petite armée à peine de sept mille hommes, fatiguée du passage du grand Vey, et arrivée le matin peu de temps avant le comte de Clermont qui la poursuivait, ait couru élever à Surrain un retranchement placé si loin sur ses derrières, et un autre à Colleville placé sur son flanc à une lieue et demie. Si l'on s'était battu là ou dans le Vigné, le sol creusé en

donnerait des preuves ; car à coup sûr on n'aura pas rapporté d'endroits si éloignés les quatre mille cadavres environ restés sur la place, et qui furent inhumés dans quatorze grandes fosses à Formigny, où tant de fouilles récentes attestent leur dépôt (1).

Malgré les intéressantes recherches de M. Lambert et les subtiles inductions qu'il en tire, tranchons net, et disons que rien dans le tableau n'a le moindre trait d'analogie avec les métamorphoses qu'il a combinées. Ce tableau, le voici :

Le plan où se passe une moitié de l'action consiste en une langue de terre parallèle au-devant, et dont la largeur, se projetant vers le fond, ne contient tout au plus qu'un espace de trente perches métriques. Le surplus de la perspective, déployé sous un plein ciel à une distance de sept ou huit lieues, n'est qu'une véritable vue marine. La longue ligne d'une grève monotone s'étend de la droite à la gauche, où elle se confond avec une dune légèrement indiquée. De ce profond éloignement une espèce d'anse ou de baie rentre dans les terres, et y forme un vaste terrain sabloneux, à travers lequel serpentent des levées et des digues ; cette anse se rapproche tellement

(1) Voir le Mémoire, pages 19, 37 et 38.

des combattants que la seconde moitié de la bataille a lieu sur l'une même de ces levées. Un lieu très-éloigné, bâti au niveau de la mer, et perdu en quelque sorte au milieu de cette solitude, se trouve entouré de certains affouillements symétriques, qui, plus ils s'approchent du spectateur, se dessinent à côté l'un de l'autre en forme d'échiquier, et indiquent sans équivoque les conches ou carrés d'un marais salant. Ces carrés ont l'air d'avoir été pris par M. Lambert pour les retranchements qu'il a dit exister sur les hauteurs; trois ou quatre cents pieds de différence dans l'élévation s'opposent à ce système: ajoutons que, si c'étaient des redoutes destinées à se garantir de l'ennemi, leur intérieur serait garni de troupes. Loin d'y trouver un seul personnage, on en voit deux qui, pour éviter, en fuyant, de s'y plonger dans l'eau ou dans des couches de sel, font soigneusement le circuit du marais; le groupe de bâtiments entrevu au loin dans le centre de ces salines ne peut guères être considéré que comme la résidence et le corps-de-garde des employés royaux, préposés à la police du lieu et à la perception des droits de gabelle. Est-ce en se repaissant de ce spectacle qu'on peut reconnaître nos paysages de Saint-Laurent et de Colleville, là où jamais on n'a

recueilli de sel, et où le gisement des côtes ne le permettrait pas ? Tant de disparités locales forcent de sentir que le tableau concerne quelque autre rivage de la France.

Il y a mieux, notre prétendue représentation de la bataille de Formigny ne peut réellement en représenter qu'une autre postérieure au moins d'un siècle.

En 1450, les arcs et l'arbalète formaient la majeure partie des armes : le surplus des militaires était composé de lanciers à pied et à cheval. Cependant le tableau ne présente aucun arc, aucune arbalète, aucune flèche, quoique la narration n'entretienne, pour ainsi dire, que d'archers depuis le commencement de l'action jusqu'à la fin, et que, pour évaluer les distances, les traits d'arc et d'arbalète soient partout cités comme offrant la mesure la plus familière. Pas un seul mot n'indique que personne eût en main des armes à feu. Ce n'est pas que certain mode d'artillerie ne rendît déjà quelques légers services; le récit même atteste que le comte de Clermont, en faisant avancer quinze cents archers dans la partie voisine du moulin, les fit accompagner de deux couleuvrines qui furent tour à tour prises et reprises. Cet emploi de couleuvrines, si rare encore, si caractéristique de la bataille de

Formigny, est laissé de côté par le peintre, malgré l'assertion de la brochure, page 41, où il n'y a d'évident que du désordre, de la fumée, des morts, etc., sans la plus légère apparence de canons, d'affuts, ni d'aucune décharge enflammant l'orifice de ces petites pièces de campagne. Au lieu de les faire figurer parmi les arcs, les épées, les haches et les lances, seules armes manuelles alors admissibles dans les rencontres de la plaine, quel esprit d'anticipation aurait porté le peintre à armer les combattants de mousquets et de pistolets, lorsque, pour disputer un terrain de niveau, la mousqueterie ne fut réellement de quelque usage dans la manœuvre des armées que sous Philippe II, en 1567 ? Le duc d'Albe, son général dans les Pays-Bas, est le premier qui en ait risqué l'épreuve, en 1567. Estrada, contemporain de la lutte soutenue par les Flamands, en a écrit l'histoire en latin ; il dit en décrivant l'organisation de l'armée espagnole :

« Chaque compagnie, contre l'usage, avait à « sa tête, par un arrangement nouvellement « conçu, quinze soldats armés de mousquets; « pour appuyer, au moment de s'en servir, des « instruments si loin d'être maniables, ces soldats « portaient des bâtons surmontés d'une petite four-

« che. Jusque là personne n'avait cru que l'épaule « pût se charger de pareilles bouches à feu : elles « ne tiraient que du haut des murs où elles étaient « assujetties à de grosses pièces de bois (1). »

Comment après cela se figurer que l'artiste chargé d'exécuter le monument de notre victoire ait donné dans de pareils écarts ? Son tableau, au milieu de quelques fautes de composition, n'est pas dépourvu d'un vrai mérite ; il faut donc qu'il ait eu une autre affaire en vue ; il le faut, parce que ainsi l'ordonne la triple inspection du local, des armes et du costume. En même temps qu'une conception bizarre lui aurait fait employer, en 1450, des armes qu'on ne faisait qu'essayer 117 ans après, quelle autre incartade lui aurait inspiré de fouiller encore plus loin dans l'avenir pour les vêtements du temps de Henri IV et de Louis XIII (2) ?

(1) Privé de l'original, et réduit à la traduction espagnole qu'en a faite Melchor de Novar ; je cite ses propres mots :

La Frente de, cada compania cubrian, con nueva traza, fuera de orden, quinze soldados con mosquetes y horquillas ; que por ser de ninguna suerte manuales, no podian disparar sin esse arrimo. Porque antes estas bocas de fuego parecer que no se podian llevar al ombro, no se solian disparar si o es desde los muros, collocadas sobre una banquetta de madera de trespies..... *Guerras de Flandes*...

... amberes. 3°. impress. vol 1, pag. 316.

(1) Voir le Mémoire, page 44.

Ce total oubli des convenances n'est sans doute qu'apparent : pour s'en assurer, il me semble que d'excellents juges seraient des personnes érudites habitant les rivages de la Saintonge. Probablement à la vue de leurs marais salants, et faisant les mêmes remarques que nous sur l'habillement et l'armure, elles diraient : voilà le tableau d'une rencontre dans notre pays, au XVI^e^. siècle, entre les royalistes et les ligueurs. A cette époque, de nombreux chefs de partisants étrangers jouaient, dans nos troubles, un rôle très-actif, tels que les Espagnols, les Lorrains, les Flamands. Il est impossible de méconnaître ces différents partis à leurs panaches et leurs écharpes jaunes, couleur distinctive de l'Arragon, de la Lorraine et des Pays-bas (1). Les Anglais, dans leurs étendards, leurs pavillons et autres insignes militaires, ont toujours donné la préférence au rouge. Si le tableau médiocre que M. Lambert dit avoir été transféré de la chapelle dans l'église paroissiale, ne s'est pas mépris sur le drapeau rouge des Anglais, c'est que, en saisissant quelques traits historiques plus rapprochés de la vérité, il voulait réellement peindre la bataille de Formigny, et

(2) Les récits de 1450 ne parlent point de cette couleur jaune. Le tableau seul en fait usage, et d'après lui toutes les pages de la 3^e^. partie du mémoire.

que le grand tableau de Bayeux n'y a jamais songé (1).

Une dernière remarque suffirait pour prouver que l'action de ce tableau ne peut se rapporter au 15 avril, et que sa date appartient à une saison beaucoup plus avancée. Le 15 avril, dans le Bessin, développe à peine quelque indice de végétation; l'herbe se refuse encore aux bestiaux: si les feuilles hâtives de quelques arbustes commencent à montrer une modique teinte de verdure, tous les arbres en général ne font qu'arrondir leurs bourgeons; leurs massifs répandus dans la campagne n'offrent, à peu de distance comme au loin, qu'un branchage dépouillé tel qu'il se fait voir au fond de l'hiver. Ce n'est donc pas la bataille de Formigny que le peintre a pu accompagner de grands arbres, à tête touffue, dont le feuillage condensé intercepte tout filet de lumière. Le peintre, malgré ses fautes, a trop bien traité certaines parties pour imaginer qu'il ait commis dans son feuillage une inadvertance si contraire à son sujet: un pareil conflit d'idées ne peut appartenir qu'au faire incorrect et au mauvais style que M. Lambert a lui-même signalés dans le tableau de la chapelle. Permis à celui qui l'a

(1) Le Mémoire, pag. 33.

fait d'offrir, à trois ou quatre perches du champ de bataille déjà hérissé de morts, un atelier de bonnes gens paisiblement occupés des travaux de la moisson : certes, il n'y a en cela que de quoi sourire et se taire (1). Les traits d'intelligence répandus dans le tableau de Bayeux, la règle d'unité à laquelle il s'est asservi, une heureuse entente du clair-obscur, et la facile application des teintes ôtent tout soupçon qu'il ait voulu mal à propos prêter au premier éveil du printemps les couleurs fortement prononcées de l'automne. Le verd rembruni de ses arbres certifie l'époque du fait qu'il nous a transmis : sans un excès d'égards on n'y lira jamais la date du 15 avril.

Reste à savoir comment le tableau d'une bataille inconnue se trouve dans notre ville, et par quelle singularité ses apprêts d'explication n'aboutissent à rien sur sa légende : puisque le champ des conjectures est le domaine des antiquaires, je vais y entrer aussi, sans attacher au cas que je présume une importance exclusive ; je tâcherai du moins que le plausible donne un peu d'assiette à la pensée.

Personne n'ignore les maux affreux dont les

(1) Mémoire, pag. 32.

querelles religieuses et la Ligue inondèrent les plus petits recoins de la France : point de localité qui n'eût ses défiances, ses haines, ses projets plus ou moins sinistres : Caen, Saint-Lô, Bayeux, passant alternativement sous la domination de chaque parti, étaient pillés, dévastés par tous les genres de frénésie. Rien ne répugne à ce qu'alors quelque habitant distingué de Bayeux, l'évêque, si l'on veut, ait reçu d'un parent ou d'un ami, lié au sort de la Guyenne, le tableau d'un fait d'armes, où cet ami, ou quelqu'un des siens, se serait distingué. Mais, en temps de révolution, ce qui est honorable dans une rue, dans telle autre est une tache. Le tableau n'est donc reçu qu'en secret et communiqué de même à des intimes; la peinture n'ose non plus s'exprimer qu'à demi : le blanc de sa légende a la prudence d'ignorer ce que lui veulent dire les caractères majuscules éparpillés sur la toile. La solution de l'énigme n'est confiée qu'à la lettre d'envoi dont la publicité compromettrait au milieu de l'espionage et des manœuvres sourdes d'une foule d'énergumènes qui ne cherchent qu'à produire des explosions. Il en arrive : des provocations, des emprisonnements, des assassinats, des traits de la plus atroce barbarie obligent le possesseur du

tableau de se cacher ou de fuir (1). Son palais est brutalement visité. — Quel est ce tableau ? — Un subterfuge devient alors indispensable: c'est, répondent les gens de l'Évêque, la glorieuse image de la bataille de Formigny qui nous sauva tous, il y a plus d'un siècle. — La réponse ne déplaît pas, et de ce moment voilà la fausse bataille de Formigny établie sans contradiction dans un des appartements de l'évêché. Cependant la terreur continue, les vexations ne s'arrêtent pas, la lettre d'envoi disparaît, les confidents meurent, la légende reste muette.

Que cette cause d'illusion ou une autre équivalente ait vaguement séduit une multitude inattentive, l'inconvénient est mince ; mais que scientifiquement l'erreur trouve un appui dans M. Lambert, la chose devient trop digne de remarque pour qu'on s'en taise. Tout délicat qu'est le mouvement qui lui fait chercher l'illustration des armes normandes dans une scène qui leur est inapplicable, j'espère qu'après un examen plus mûr,

(1) Hist. de Bayeux, par Béziers, pag. 25 et suiv. : y voir notre évêque forcé de prendre la fuite et de se sauver en Picardie. Les inquiétudes durèrent jusqu'en 1590 ; c'est dans l'intervalle de cette date remontant à 1567, qu'il est possible d'assigner la confection du tableau : qui la ferait descendre sous Louis XIII, jusqu'en 1628, n'aurait peut-être pas tort.

son vœu comme le mien sera de voir figurer nos vengeurs dans quelque nouvelle œuvre qui leur soit spécialement consacrée. Ceux qui, pendant leur vie, ont acquis tant de gloire ne doivent pas être réduits, dans leur tombe, à n'emprunter qu'un chimérique trophée échaffaudé sur des oublis de toute règle, sur de chancelants *hors de doute* et d'invraisemblables *peut-être*. Nos récits renferment deux circonstances où les peintres pourraient saisir deux brillants sujets de tableaux faisant suite ; ce serait, si je peux m'exprimer ainsi, un poëme en deux chants du plus vif intérêt.

Quoiqu'il en soit de la contrariété de nos idées, M. Lambert est prié de croire que je me contente de les ranger sur la même ligne, et d'en laisser le choix aux lecteurs ; les miennes fussent-elles écartées, je n'en attacherai pas un moindre prix aux futurs essais d'un jeune et estimable antiquaire qui me verra toujours disposé à parler avantageusement de ses lumières et de son zèle.

Nos intentions sont conformes relativement à une restauration du monument qui existait à Formigny. Si j'ai donné à cette pensée une priorité de vingt ans, ce n'est qu'un faible mérite dû à la différence de nos âges ; qu'il me soit permis, en la renouvelant, d'insister pour que les déco-

rations de la chapelle à rétablir ne présentent rien de louche, de contradictoire et d'inexplicable : il me semble que toute peinture y devra respirer une fidélité locale, satisfaisant les étrangers comme les habitants, et les personnes de l'art comme celles dont la simple piété ira remercier et bénir la Providence. La vérité exige encore que le rappel fictif d'une journée aussi fougueuse que celle de notre 15 avril ne se borne pas à exprimer l'emportement du courage par une méthodique et molle chaleur ; tout se prêterait au spectacle de la plus mâle énergie dans les deux pendants que je propose. Premièrement l'arrivée du connétable près le moulin d'Agnerville, le désordre qu'il y jette parmi les Anglais, et le passage du pont qu'il se fraie malgré eux. En second lieu, de l'autre côté du village, au nord, l'attaque du retranchement où l'armée ennemie fortifiée subit sa destruction totale. Quel peintre n'ambitionnerait pas de déployer toutes les ressources de son art pour rendre présents, autant que possible, cet enthousiasme de valeur, cette héroïque opiniâtreté qui firent que trois mille hommes, ne perdant que huit ou dix des leurs, en exterminèrent près de quatre mille, en forcèrent quatorze cents de remettre leurs armes, et mirent le reste en fuite ? Un succès si extraordinaire, si

évidemment favorisé du ciel, doit aiguilloner les artistes d'une imagination ardente. La toile, le burin, la lithographie peuvent se partager l'honneur de vérifier notre monument et d'enrichir nos salons de chefs-d'œuvre précieux à tous les bons Français. Cette réunion de talents, je l'invoque, et termine par une épigraphe aussi bien placée ici qu'en tête de la dissertation.

Let our now-bless'd country be bold. *Anonyme.*
To talk of duds of arms of old ! *Walter-Scott.*

Que notre joyeuse contrée,
Au doux mois d'avril, tous les ans,
De primevères décorée,
Fête, sous les bourgeons naissants,
L'heureux jour où l'a délivrée
Un beau fait d'armes du vieux temps !

MÉMOIRE

Sur la position de l'île nommée Oscellus dans les récits relatifs aux invasions des Normands; PAR M. AUGUSTE LE PREVOST.

APRÈS une trop longue indifférence, tous les regards se portent enfin vers notre histoire de Normandie, vers le phénomène que présente cette race, la dernière arrivée de toutes les tribus du Nord dans nos contrées, et en cette qualité ayant presque seule jusqu'à nos jours rempli l'Occident du bruit de ses ravages, puis, aussitôt qu'elle a touché le sol français, renonçant tout-à-coup à ses habitudes vagabondes et déprédatrices, pour devancer tous les peuples voisins dans les sentiers de la civilisation comme dans la carrière de la gloire : aussi n'est-ce pas seulement parmi les descendants des conquérants de la Neustrie, qu'un fait si extraordinaire occupe l'attention générale. En France, en Angleterre, tous les amis des sciences historiques en font l'objet de recherches approfondies, et feuillettent avec un intérêt tout

particulier les premières pages de nos annales. Dernièrement encore, la plus illustre compagnie savante du royaume appela les travaux des archéologues sur l'origine et les invasions des Normands. Déjà nous possédons l'un des mémoires qu'a produits cet important concours, et bientôt, nous l'espérons, celui qui, au jugement de l'Institut, a jeté le plus de jour sur ces questions obscures, viendra enfin, après une longue attente, nous enrichir de tous les trésors d'une érudition puisée aux sources les plus sûres et les plus lointaines. Bientôt aussi, des travaux non moins savants et plus chers encore à la compagnie, puisque c'est de son sein qu'ils sortiront, nous montreront les premiers points de débarquement, les premiers camps retranchés des hommes du Nord sur nos côtes; nous révéleront les caractères particuliers de leur système de fortification et jusqu'à quelques-uns des secrets les plus curieux de leurs arts. Il n'est personne parmi nous qui n'applaudisse à cet heureux et long-temps inespéré concours de recherches sur ces origines de notre histoire; personne qui ne doive, sinon prendre une part active à de si savants travaux, chercher au moins à fournir quelques matériaux de détail à leurs auteurs. Telles sont les considérations qui nous

ont porté à entretenir la compagnie dans les premières recherches que nous lui soumettrons, de quelques positions de lieux mentionnés dans le récit des invasions des Normands et sur lesquels on n'est pas encore d'accord. Précédés dans cette carrière par un illustre devancier dont nous nous ferons toujours gloire de suivre les pas (l'abbé Le Bœuf), nous ne ferons guères que rappeler et confirmer ses déterminations; mais nous les avons vues trop souvent combattre ou méconnaître, pour ne pas croire à la nécessité de reproduire et d'entourer de quelques développements nouveaux les savants raisonnements dont il les a appuyées.

Lorsqu'on porte les yeux sur l'obscur et affligeant tableau des invasions des Normands dans le bassin de la Seine, on rencontre parmi plusieurs noms de lieux bien connus et ne pouvant être l'objet d'aucune méprise, ceux-ci, dont la détermination est plus difficile et plus contestée: *Oscellus*, *Givoldi-Fossa* et *Haldaus*.

Le premier, *Oscellus*, et en même-temps le seul dont nous nous occuperons dans le présent mémoire, est le nom par lequel les écrivains du temps désignent l'île dont les Normands du bassin de la Seine firent leur retraite et leur place d'armes pendant les années 858, 859 et

861. A cette dernière époque, ils en furent chassés par Charles-le-Chauve, assisté d'autres Normands que commandait Cocland, et nous ne voyons nulle part qu'ils s'y soient jamais retranchés de nouveau, dans leurs invasions postérieures.

Le nom de cette île se trouve consigné dans les annales de St.-Bertin (1); dans le traité d'Aimoin, sur les miracles de St.-Germain (2); dans

(1) DCCCLVIII, quandò ipse Carolus intravit in insulam Sequanæ, dictam Oscellum, ubi magnum sustinuit periculum, sicut à multis tunc fuit cognitum, et quandò frater suus Ludowicus super illum venit cum omni hostili apparatu. Sed largiente misericordiâ Dei cum honore non recessit.

Karlus rex insulam Sequanæ vocabulo Oscellum Danos in eâ commorantes obsessurus mense julio adgreditur, ubi ad eum Karolus puer filius ejus ab Aquitaniâ pervenit. Cum quo Pippinum jam laïcum suscipit et ei comitatus ac monasteria in Aquitaniâ tribuit. Lotharius etiam rex ad eamdem insulam mense Augusto properat, avunculo adjutorium conlaturus. Ubi usquè IX Kal. octobris absque profectu obsidionis demorantur.....

Dani.... de Anglis revertentes duce Welando cum ducentis et eò ampliùs navibus per Sequanam ascendunt et castellum in insulâ quæ Oscellus dicitur, à Nortmannis constructum et eosdem Nortmannos obsident..... interèà Danorum pars altera cum sexaginta navibus per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt indèque ad obsidentes castrum perveniunt, eorumque societate junguntur..... Obsessi autem famis inediâ et miseriâ omni squalore compulsi sex millia libras inter aurum et argentum obsidentibus donant, eisque sociantur et sic per Sequanam usquè ad mare descendunt.....

(2) Nortmanni verò apud eundem locum, qui dicitur Os-

une proclamation de Charles-le-Chauve, contre Wenilon (3); et dans le *gesta Normannorum antè Rollonem ducem* (4).

Le père Sirmond est le premier savant qui ait cherché à se rendre compte de l'emplacement de l'Oscellus des passages que nous venons de citer. Sans le déterminer d'une manière précise, il se contenta de dire que Pistes devait en être voisin. Valois ayant remarqué qu'il existait un Oissel aux environs de Rouen, crut y avoir trouvé le point indiqué par les historiens du IX^e^. siècle, et la fixation du Pistes des capitulaires à Pitres, près le Pont-de-l'Arche, qui n'est guères qu'à deux lieues d'Oissel, le confirma dans cette opinion, qui fut adoptée par Mabillon, Félibien, Daniel, Duplessis et autres. Baluse seul s'en était écarté, en voulant, contre toute raison, reporter Oscellus au-dessus de Paris, dans les environs de Melun.

cellus, in quâdam Sequanæ insulâ residentes, Parisiis sæpè dum prorsùs placebat, navali excursu veniebant.....

(3) Deindè cùm contrà paganos ad insulam loci qui Oscellus dicitur cum fidelibus nostris et terreno itinere ac navigio, sicut scitis, perrexi.....

(4) Deindè cum duce eorum Welando cum C. C. navibus per Sequanam ascendunt et castellum in insulâ quæ Oscellus dicitur, obsident.

Mais, vers le milieu du siècle dernier, l'abbé Le Bœuf s'étant occupé avec beaucoup de détail de la topographie du diocèse de Paris, à l'occasion de la notice ecclésiastique qu'il en rédigeait, fut conduit par ses recherches, et par la découverte d'un premier nom de lieu (Charlevanne) à reconnaître, dans le même endroit, des vestiges de l'existence d'un autre Oscellus, infiniment plus voisin de la capitale que l'Oissel sur lequel avaient porté jusque là les conjectures. C'est vers l'emplacement de la machine de Marly qu'il trouva la montagne à laquelle il pensa qu'avait été d'abord particulièrement appliqué ce nom, devenu commun depuis à l'île et à la presqu'île voisine, genre d'extension fort ordinaire à cette époque, comme il le prouva pour l'autre Oissel mentionné comme une île dans une charte du XI^e^. siècle, en même temps qu'on lui donne pour synonyme *couronne*, ce qui prouve qu'il ne s'agit réellement que d'une presqu'île. *Insulam Oscelli quæ alio nomine Corhulmus dicitur.* Il paraît au surplus qu'il existe en France plusieurs autres lieux de ce nom; par exemple, dans l'Orléanais, l'Auxerrois, la Franche-Comté et le Quercy.

Quoiqu'il en soit, c'est dans l'île même, voisine de la machine de Marly, et l'une des plus

longues et des plus vastes de tout le cours de la Seine, que le savant académicien plaça le poste militaire occupé pendant quatre ans par les Normands. Ses principales raisons pour s'éloigner de l'opinion généralement reçue, furent : 1°. l'identité de lieu qu'il crut remarquer dans Aimoin *(de miraculis S^ti.-Germani)*, entre Charlevanne (aujourd'hui la Chaussée, hameau de Bougival), et l'Oscellus en question, d'après ces expressions de l'écrivain. *Apud eumdem locum, qui dicitur Oscellus.*

2°. Le récit fait par le même auteur d'une surprise de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, un jour de Pâques au matin, par les Normands, partis dès le vendredi de leur station d'Oscellus, et qui avaient pris toutes les précautions propres à cacher leur marche. Ces précautions réussirent si bien que les moines ne furent prévenus par quelques-uns de leurs cavaliers qu'au moment même où les Barbares arrivaient. Si les Normands fussent partis de l'Oissel voisin de de Roncey, dit l'abbé Le Bœuf, leur marche n'aurait eu rien que d'assez naturel, et les espions des moines n'auraient eu aucune difficulté à la pénétrer; il est probable, au contraire, qu'ils firent quelque grand détour, de manière à faire supposer qu'ils étaient occupés fort loin de-là.

3°. Le grand voisinage de Paris, où ils allaient et venaient à leur gré : *sæpedùm prorsùs placebat, navali excursu veniebant*, ce qui ne saurait s'entendre d'un lieu distant de cinquante lieues par eau, comme est l'Oissel des environs de Rouen.

4°. La marche progressive des Normands, qui ayant pour but et d'éloigner leur place d'armes, des pays déjà ravagés, et de la rapprocher de plus en plus de la capitale, s'étaient déjà portés successivement à Pistes et à Gefosse, et n'avaient aucune raison pour rétrograder vers Rouen.

5°. La circonstance de la rivière de Telles, que les Normands nouvellement arrivés remontent en 861, pour aller renforcer les assiégeants : *per Sequanam in fluvium Tellas ascendunt.* L'auteur, après avoir rappelé que, dans le même récit, l'Andelle et l'Eure sont désignées par leurs noms connus, établit que ce ne peut être que l'Epte, à laquelle on aura donné le nom de la contrée dans laquelle elle coule, nom encore reconnaissable dans ceux de Neuilly-en-Telle, d'Hénonville-en-Telle, de Jouy-en-Telle, que portent des villages voisins, de même que la Juine a quelquefois été appelée : *Fluvium Stampas.*

6°. Enfin, des circonstances locales, telles que

la grandeur de l'île située vis-à-vis de Bougival, et qui comprend au moins cent cinquante arpents (tandis que l'Oissel voisin de Rouen, et même toute la péninsule de couronne n'offre des îles que d'une étendue fort bornée), les fossés faits de main d'homme, qui en isolent le milieu, les vestiges d'un édifice de pierre, le nom de grande île de la vieille Loge (*magna insula de veteri Logia*) qu'elle portait au XIII^e^. siècle, et qui sert encore à désigner une de ses parties : l'île de la Loge. On sait d'ailleurs, ajoute-t-il, que ces mots de vieille loge équivalent à ceux-ci : vieille tour, vieux château.

L'opinion émise par l'abbé Le Bœuf contrariait trop d'idées reçues pour ne pas rencontrer beaucoup d'opposition. Immédiatement après la lecture même de son mémoire(1), nombre d'objections lui furent adressées de vive voix, et, deux mois après, M. Bonamy, qui s'était aussi beaucoup occupé de cette affligeante époque de notre histoire de France, en recueillit la plus grande partie dans une dissertation insérée au même volume de l'Académie des inscriptions (tome 30, p. 109), et tendant à soutenir l'ancienne détermination.

Les arguments qu'il apporta à l'appui de cette

(1) Mém. de l'Ac. des inscript. t. XXX, p. 91, 109.

détermination, et qui lui appartiennent à peu près tous en propre, aucun de ses nombreux devanciers n'étant entré dans l'explication de ses motifs, peuvent être compris sous les neuf chefs suivants :

1°. L'identité établie par la petite chronique de Fontenelle, entre le fort construit par Bernon, en 856, et celui où Charles-le-Chauve assiégea les Normands, non pas en 859, comme elle le dit par erreur, mais bien en 858 : *sequenti anno* (856).... *Berno in quâdam insulâ castrum ædificat, ubi à Carolo rege navali obsidione obsessus est anno* 859..... Or, en 856, dit M. Bonamy, les Normands partent de Gefosse, et y reviennent dans leur expédition de la fin de décembre, contre Paris. Il fallait donc qu'Oscellus, déjà fortifié, fût au-dessous de Gefosse, pour qu'ils ne l'aient pas choisi préférablement pour point de départ et de retraite de cette expédition.

2°. L'identité, ou au moins le grand voisinage que Charles-le-Chauve établit lui-même dans les actes du parlement de Pistes, en 862, entre le lieu où il tenait cette assemblée des grands du Royaume, et le séjour des Normands : *in loco qui Pistis dicitur, ubi exigentibus peccatis nostris, aliquandiù sedes fuit Nortmannorum, convenimus*. C'était donc à Pistes o

environs que les Normands avaient établi leur place d'armes ; c'était d'ailleurs à Pistes ou dans le voisinage qu'on prenait des mesures défensives pour prévenir leur retour. *Ad locum qui Pistis dicitur.... munitiones construens ascendendi vel descendendi navibus propter Nortmannos aditum intercludit.* Or Pistes est, de l'aveu de tout le monde, Pitres, près le Pont-de l'Arche. C'est donc dans ce quartier qu'il faut chercher Oscellus. Mais le village actuel d'Oissel n'en est pas à une grande distance, et entre deux on trouve, vis-à-vis Freneuse, une grande île tout à-fait propre à recevoir un établissement militaire, si étendu qu'on veuille le supposer, « et telle que M. l'abbé Le Bœuf la demande « pour y loger non-seulement les Normands, mais « encore une partie des troupes françaises qui « les y assiégèrent en 858. »

3°. L'identité complète et encore subsistante du nom.

4°. Le choix que les Normands font encore de Pistes pour s'y établir en 865 : *usque ad locum qui Pistis dicitur, ubi immorabantur Nortmanni* ; et Rollon du Pont-de-l'Arche ou Haldaüs, vers 865 : *Stationemque navium apud Haldaus quæ Archas dicitur, componunt.* Or, l'île ci-dessus mentionnée est située

entre Pistes, le Pont-de-l'Arche et Oissel, de manière à pouvoir être à peu près indifféremment désignée sous tous ces noms dans les récits vagues et confus du IX^e. siècle.

5°. Les circonstances rapportées par Aimoin concernant la surprise de St.-Germain, par les Normands, et qui paraissent à M. Bonamy être de nature à prouver qu'Oscellus était à bien plus de trois lieues du couvent. Les Normands partent le vendredi pour arriver le dimanche au matin. Aimoin dit bien qu'ils avaient recours, pour assurer le succès des expéditions de ce genre, à un secret impénétrable, et même à la feinte relativement à leur départ, mais non point à un détour dans leur marche : *Et quoties-cumque tale quid agere disposuissent, dissimulabant se multis diebus antè nullatenus quòquam ire, ne cui illorum furtivus innotescerit adventus.* C'est gratuitement aussi qu'on a prêté des espions aux moines, quand Aimoin ne parle que de quelques-uns de leurs cavaliers : *quidam nostrorum equites.*

6°. La légèreté du rapprochement entre Charlevanne et Oscellus, fondé sur ces seuls mots d'Aimoin : *apud eumdem locum*, séparés du nom auquel on veut les rapporter par

un grand nombre de chapitres formant sept pages in-folio de texte.

7°. La facilité avec laquelle tous les récits des auteurs, tous les mouvements des Normands et des Français s'expliquent en rapprochant Oissel de Pistes et de Rouen.

8°. La possibilité d'appliquer à l'Andelle tout aussi bien qu'à l'Epte la dénomination de *fluvium Tellas*, puisque Pistes était pareillement situé dans le pays de Telle, d'après une charte du roi Pepin : *in pago Tellao Pistas*.....

9°. Enfin, le peu d'attention qu'il faut accorder à la distance, surtout par eau, les Normands étant accoutumés à faire des courses bien autrement considérables, même en présence de leurs ennemis, puisqu'ils remontèrent une fois jusqu'à Melun, quoique les deux rives fussent bordées de soldats français. Ainsi, ni la considération de la distance, ni celle des postes ennemis semés sur leur passage, n'étaient d'aucun poids pour eux, comme l'atteste encore l'insolente course et le tranquille retour de deux cents de leurs guerriers de Pistes à Paris, par terre, en 856, dans l'unique intention d'aller chercher du vin (1).

(1) Mém. de l'Acad. des inscript., t. XXX.

L'abbé Le Bœuf n'avait point communiqué son premier mémoire à M. Bonamy ; il paraît que celui-ci ne lui communiqua pas non plus le sien, puisque, dans de nouvelles observations à l'appui de sa détermination, ce savant académicien ne répondit qu'à quelques-unes des nombreuses et spécieuses objections qui s'y trouvaient renfermées. En revanche, le mémoire supplémentaire répond à d'autres observations faites de vive voix, comme nous l'apprenons par une note de l'éditeur.

Dans ce second mémoire assez court, l'abbé Le Bœuf passe sous silence la première objection de M. Bonamy, fondée sur l'identité des fortifications de Bernon en 856, avec celles d'Oscellus en 858. Quant au rapprochement établi par son adversaire entre Pistes et Oscellus, d'après le préambule des actes du parlement de 862, il remarque fort bien que tout ce qu'on peut inférer rigoureusement des expressions du rédacteur de ce préambule, c'est que les Normands, dans une de leurs incursions précédentes, avaient séjourné à Pistes, comme la chronique de Fontenelle le dit positivement, et non pas que c'était le lieu d'où Charles-le-Chauve venait d'obtenir leur expulsion. On ne peut rien inférer non plus du choix de la position du

Pont-de-l'Arche, comme poste fortifié contre les Normands en 862, par rapport à l'emplacement de leur précédente place d'armes. Il est naturel que les Français aient cherché à reculer le plus loin possible la barrière qu'ils établissaient contre eux, et à la porter au-delà des bassins de l'Epte, de l'Eure et de l'Andelle.

La différence notable qui se trouve entre ces mots : *eumdem locum* et le nom de Charlevanne, n'ébranle point, chez l'abbé Le Beuf, la ferme conviction de leur identité ; il fait remarquer que l'espace intermédiaire n'est rempli que de récits de miracles, qui sont une manifeste interruption dans la narration de l'historien, et que, par ces mots, il avertit lui-même qu'il y rentre.

Enfin l'objection tirée de l'invraisemblance des trois jours employés à venir de Bougival ou Charlevanne à St.-Germain-des-Prés, est longuement discutée par lui, et il conclut de ces mots *furtivus adventus*, *malignus adventus*, qu'on a voulu caractériser une supercherie tout-à-fait extraordinaire, et qu'ils viennent puissamment à l'appui de son opinion sur le grand détour fait par les Normands. On voit d'ailleurs, dans un autre récit du même évènement, que les Normands rentrèrent dans leur retraite : *cum*

prædâ undecumque acquisitâ. Ce qui prouve qu'ils n'étaient pas allés en ligne droite d'Oscellus à St.-Germain-des-Prés. De qui d'ailleurs les moines auraient-ils si bien connu le jour du départ des Normands, si ce n'est de sentinelles chargés de les observer ? Or, ces sentinelles, s'ils étaient partis des environs de Rouen, auraient mis une grande négligence dans leur marche en n'arrivant que le dimanche matin.

Il termine en repoussant cette autre objection (probablement faite de vive voix, car nous ne voyons pas qu'elle appartienne au mémoire de M. Bonamy), qu'il est singulier que les Normands, placés aux environs de Bougival, aimassent mieux venir par eau à Paris, en faisant dix lieues, que d'abréger ce chemin de plus des deux tiers en prenant par terre. *Parisios, sæpedùm prorsùs placebat, navali excursu veniebant.* La difficulté, dit-il, serait la même, si l'on suppose les Normands établis aux environs de Rouen ou du Pont-de-l'Arche ; car leur route était encore moins sûre, plus longue et plus facile à observer. Mais tous ces inconvénients, dans l'une et l'autre situation, étaient abondamment compensés par l'immense supériorité de ces barbares dans la navigation. C'était aussi leur manière favorite de voyager, et la néces-

sité seule les engageait à y renoncer. On voit même, par les expressions d'Aimoin, qu'ils étaient peu familiarisés avec l'équitation, et qu'ils s'y exerçaient tour à tour : *Studebant vicissim equis*.....

Il est à regretter que l'abbé Le Bœuf n'ait pas cru devoir répondre d'une manière plus complète et plus méthodique aux raisonnements de son confrère. Dans l'état actuel des choses, il est difficile de prendre un parti positif après avoir lu ces trois mémoires : aussi voyons-nous que la plupart des écrivains qui sont venus après ces deux savants, n'ont osé prendre sur eux de se déclarer franchement pour l'une ou l'autre détermination. Quelques-uns cependant entraînés par une considération tout-à-fait étrangère à la question (la découverte de quelques médailles romaines à Oissel), et surtout par l'identité du nom, n'ont pas même pensé à aller chercher ailleurs l'Oscellus du IX^e^. siècle ; c'est pour faire cesser l'indécision des premiers et l'erreur des seconds que nous avons cru nécessaire d'analyser la discussion et de compléter la réfutation des objections élevées par M. Bonamy, de manière à ce que justice entière soit rendue à l'heureuse découverte de son adversaire, et à

ce que chaque lecteur de nos annales du IX^e^. siècle ne soit plus obligé de se livrer par lui-même à un examen aussi fatigant.

La première des objections de M. Bonamy restées sans réponse, est fondée sur l'identité établie par la chronique de Fontenelle, entre le fort bâti par Bernon, en 856, et celui qu'assiégea Charles-le-Chauve en 858, et que les annales de St.-Bertin nomment Oscellus. Nous disons 858, quoique la chronique de Fontenelle place ce siège en 859, mais c'est une erreur manifeste, puisque c'est bien le même dans lequel l'armée française fut troublée dans ses opérations, et même la personne du Roi mise en grand péril par l'invasion inopinée de son frère Louis : *Sed factione Ludovici fratris et quorumdam seditiosorum ab eo repellitur*, *Chro. Fontanell.*, et que le roi rendit compte, au mois de juin 859, de ces évènements arrivés au mois de juillet : il fallait donc bien que ce fût juillet 858. L'étonnement de M. Bonamy porte sur l'invraisemblance qu'il trouve à prendre Gefosse pour point de départ et de retraite en 857, si Oscellus existait déjà dans une situation plus voisine de Paris. Mais il est facile de rétorquer cet argument et de lui dire : d'après

vos propres paroles, si Oscellus est de beaucoup plus au-dessous de Gefosse, que Gefosse n'est de Bougival, pourquoi les Normands de 858 l'avaient-ils pris pour place d'armes, préférablement à ce même Gefosse, qui est bien plus près de Paris ? Pourquoi, pendant les quatre années suivantes, restèrent-ils toujours timidement cantonnés à cette distance, quand leur sécurité ne fut troublée qu'un moment par le siège de 858, dont le peu de succès dut augmenter encore leur confiance, et quand leurs anciens retranchements les attendaient dans une situation bien plus favorable à leurs expéditions ? Il faut ajouter que ce n'est pas à la suite d'une retraite que Charles-le-Chauve vient les assiéger à Oissel, mais dans le lieu où ils étaient établis, *commorantes*, et parce qu'un point de départ si rapproché rendait leurs brigandages tout-à-fait insupportables à la capitale et aux abbayes voisines.

Nous voyons d'ailleurs que, dès 846, les Normands avaient eu un établissement temporaire à Charlevanne. Il est donc très-possible que Bernon ait fortifié en 856 l'île voisine, et tout-à-fait naturel que les Normands, de plus en plus confiants, y aient transporté leur quartier général en 858.

2°. L'identité de nom entre des lieux mentionnés dans les écrivains du moyen âge et ceux qui existent aujourd'hui est sans doute une chose fort commode quand elle ne peut occasionner de méprise, mais n'est jamais un argument d'un grand poids par elle-même, toutes les fois qu'on peut prouver qu'un autre lieu, placé d'ailleurs dans des circonstances plus analogues, a aussi porté ce nom. Le plus important est que le point auquel on veut rattacher un nom l'ait porté vers l'époque dont on s'occupe, et non qu'il l'ait conservé jusqu'à nos jours, au milieu des changements de toute espèce qu'ont éprouvés ces désignations. Or, il est suffisamment démontré par les faits qu'allègue l'abbé Le Bœuf, que des traces du nom *d'Oscel* se sont conservées sur les deux rives de la Seine, aux environs de Bougival, jusqu'à une époque assez récente. Que ces traces aient ou non disparu aujourd'hui, cela est indifférent; l'essentiel est qu'elles aient existé.

3°. Le séjour des Normands à Pistes, en 865, est une circonstance tout-à-fait étrangère à la question. Dans leurs expéditions sur la Seine, ces pirates paraissent avoir affectionné particulièrement les cinq stations ou étapes suivantes:

Jumièges, Rouen, Pistes, Gefosse et Oscel. Il est possible qu'arrivés à Pistes, et avertis de l'arrivée de Charles-le-Chauve, ils aient cru convenable de l'y attendre, ou que ce prince soit venu assez tôt à leur rencontre pour les empêcher d'aller plus loin, ou encore qu'ils se soient trouvés arrêtés par le nouveau système de défense de ce point de la Seine, déjà difficile à franchir par lui-même à cause de la chûte d'eau. Encore une fois, cela ne fait rien à la détermination du camp retranché de 858.

Quant à Rollon, il s'arrête au Pont-de-l'Arche, par une raison bien simple, c'est que les Français ne lui laissent pas le temps d'aller plus loin. Ni dans l'un ni dans l'autre cas, rien ne prouve qu'il fût question d'un établissement stable : *immorabantur Nortmanni....Stationem navium componunt.....* L'île où M. Bonamy est obligé de transporter les Normands, dans l'impossibilité d'en trouver une suffisamment étendue auprès de Oissel, en est à plus de deux lieues par eau, et n'a jamais rien eu de commun avec ce bourg pour le nom ni pour quoi que ce soit ; c'est ici que les suppositions deviennent tellement gratuites que l'absurdité en saute aux yeux.

4°. Les mouvements des Normands et des

Français s'expliquent encore plus facilement, dans la supposition de M. l'abbé Le Bœuf, que dans celle de M. Bonamy. Ce qui serait une invraisemblance choquante, c'est que les Normands, après avoir passé tranquillement l'hiver de 857 à Gefose, eussent rétrogradé gratuitement jusqu'à Oissel, en 858, avant d'être attaqués par Charles-le-Chauve. On conçoit bien que leur supériorité dans la navigation leur ait fait ordinairement préférer la route d'eau à celle de terre, quoique plus longue, mais rien n'autorise à supposer qu'ils aient gratuitement triplé la distance entre eux et les établissements exposés à leurs coups de main. Les Barbares connaissent tout aussi bien que les nations les plus civilisées, l'avantage qu'il y a pour le chasseur à se rapprocher de sa proie.

5°. L'observation de M. Bonamy, sur ce que l'Andelle était aussi bien que l'Epte comprise dans le pays de Telle, et pourrait par conséquent être aussi bien qu'elle désignée dans ce passage, *per fluvium Tellas ascendunt*, est encore tout-à-fait étrangère à la question. L'abbé Le Bœuf n'a pas exclus l'Andelle, parce qu'elle était hors du pays de Telle, mais parce qu'étant appelée de son vrai nom dans le même récit, il n'est pas

vraisemblable que l'historien l'eût désignée différemment quelques lignes plus haut. D'ailleurs, les Normands auxiliaires de Roland, n'auraient pas eu plus de besoin de remonter l'Andelle que l'Epte, pour arriver par la Seine à Oissel ou à l'île située vis-à-vis Freneuse, ni même pour aller se concerter avec Charles-le-Chauve à Pistes, comme l'insinue M. Bonamy. C'est encore un des points sur lesquels son système est insoutenable.

On conçoit assez bien au contraire que, s'il existait au-dessous de Bougival, à Gefosse par exemple, un poste de Normands alliés des assiégés, les auxiliaires des assiégeants aient pris un détour par l'Epte pour éviter de passer sous leurs retranchements. Nous ne quitterons point au reste ce sujet sans faire remarquer la singulière conformité de noms qui a existé à cette époque entre le pays de Telle, situé dans le Vexin et le Talou, portion septentrionale du pays de Caux, où il existait aussi une rivière de Telle. Ainsi, tandis que nous ne saurions douter qu'il ne s'agisse ici d'une rivière affluente à la Seine, ni que l'Epte ne soit comprise dans le pays de Telle, voisin de cette rivière, d'après ce passage d'un diplôme de Charlemagne : *in pago Tellao Sonarciaga villa* (Sinercy) *super flu-*

vium istâ, nous trouvons dans la chronique de Fontenelle: *Ulmetum et Warinnam fiscos duos qui sunt in pago Tellau juxtà fluvios Tellas et Warinnam....*, où il s'agit incontestablement de lieux situés dans le Talou. Comme ce dernier est beaucoup plus connu que le pays de Telle, il a résulté de cette conformité de noms beaucoup de méprises parmi les modernes au préjudice de celui-ci.

Nous croyons avoir rempli la tâche que nous nous étions imposée, et n'avoir laissé aux amis de l'histoire et de la vérité l'occasion d'aucun doute sur la position de l'établissement normand d'Oscellus. En nous livrant à cette discussion, nous avons eu, nous le répétons, pour unique but d'achever de répandre, sur un point de quelque importance dans nos annales, autant de jour qu'en peuvent admettre les *ténèbres visibles* du IX^e^. siècle, et non de porter aucune atteinte à la mémoire d'un antiquaire aussi recommandable que M. Bonamy. Nous ne cesserons jamais au contraire de l'associer dans notre pensée à la vénération toute particulière dont nous faisons profession pour son illustre adversaire, l'abbé Le Bœuf. Honneur et reconnaissance éternelle à ces savants qui, au milieu d'une compagnie, peut-

être trop exclusivement occupée d'autres travaux, ont eu le courage de s'écarter des routes ordinaires, pour jeter un regard de prédilection vers leur propre contrée et leurs propres annales :

Vestigia græca
Ausi deserere, et celebrare domestica facta.

ERRATA POUR LE PRÉSENT MÉMOIRE.

Page 512, ligne 21, au lieu de *Haldans*, lisez *Hasdans*.
513, ligne 3, au lieu de *Coeland*, lisez *Weland*,
515, ligne 19, et page 518, ligne 4 ; *couronne*, lisez *Couronne*, (nom d'une commune voisine d'Oissel.)
516, ligne 22, au de *de Roncey*, lisez *Rouen*.
519, dernière ligne, ajoutez : *ou aux*.
520, ligne 25, au lieu de *Haldans*, *vers* 865, lisez *Hasdans*, *vers* 876.
Idem, ligne 26, au lieu de *Haldans*, lisez *Hasdans*.
524, ligne 8, au lieu de *différence*, lisez *distance*.
528, ligne 15, au lieu de *Oissel*, lisez *Oscel*.
532, ligne 3, au lieu de *Roland*, lisez *Weland*.
Idem, ligne dernière, au lieu de *Sinercy*, lisez *Siqurcy*.
533, ligne 1re., au lieu de *ista*, lisez *Itta*.

ESSAI

Sur l'Architecture religieuse du moyen âge, particulièrement en Normandie ; communiqué à la société d'Émulation de Caen, en décembre 1823, lu à la société des Antiquaires de la Normandie, le 8 mai 1824 ; PAR M. DE CAUMONT.

INTRODUCTION.

A une époque où l'étude des antiquités nationales est plus cultivée, où les monuments de notre pays, long-temps regardés avec dédain, sont appréciés à leur juste valeur, et où il n'est plus nécessaire que leur origine soit romaine pour exciter l'intérêt, il convient, ce me semble, d'avoir des règles fixes pour étudier l'architecture du moyen âge.

Personne en France jusqu'ici n'a entrepris de les tracer ; ce n'est qu'en lisant des ouvrages étrangers, en comparant, en voyageant long-temps, qu'on peut s'en créer d'un peu certaines.

Depuis quelques années surtout, on sent plus vivement le besoin pressant d'une histoire de l'architecture du moyen âge; de nombreux ouvrages descriptifs ont été publiés en Normandie; d'excellens mémoires sur les antiquités monumentales, ornés de gravures fidelles, ont paru sur tous les points de la France; et il est impossible de les lire avec intérêt sans connaître les formes qui caractérisent chaque époque dans l'architecture. J'ai été frappé de l'urgence d'un travail qui pût en simplifier l'étude, et j'ai entrepris de faire connaître, en peu de mots, les révolutions diverses que cet art a subies dans les différents siècles; de remplir, jusqu'à un certain point le vide qui existe dans les ouvrages d'archéologie. En offrant cet abrégé, je m'attache seulement à donner ici des notions suffisantes pour que l'on puisse reconnaître au moins d'une manière approximative, l'âge d'un monument à la première vue. J'ai pensé que, pour apprendre une chose quelconque, il fallait l'étudier d'abord dans des ouvrages d'un étendue médiocre, et j'ai réuni le plus brièvement possible les faits sur lesquels repose la connaissance des monuments du moyen âge; les lecteurs qui auront parcouru ce mémoire, pourront lire par la suite avec moins de fatigue

et plus de fruit les ouvrages où la science sera traitée à fond. En un mot, j'ai moins travaillé aujourd'hui pour des savants que pour le public ; mon but est de rendre populaire, s'il est possible, la science des monuments.

La connaissance de l'architecture doit avoir un attrait particulier pour les Normands, puisque leur pays contient un grand nombre d'édifices religieux parfaitement conservés : aussi est-ce principalement à eux que j'adresse ce mémoire; il est le fruit de mes excursions en Normandie, et presque tous les exemples que j'ai cités existent dans cette province. Cependant l'architecture a suivi, dans ses modifications, une marche à peu près uniforme dans toute l'Europe, et son histoire est presque partout la même.

Cette étude est une source inépuisable de jouissances. Quand, à l'aspect d'un monument, nous pouvons déterminer à peu près l'époque de sa construction, il nous rappelle en même temps une foule de souvenirs, il vient se lier dans notre esprit avec les idées que nous nous formons du peuple qui l'a élevé, de ses mœurs, de ses institutions, de ses arts, et nous aimons à y rechercher les traces qu'il y a laissées de son goût et de son génie. Tout prend un intérêt nouveau, depuis les cathédrales les plus

riches jusqu'aux humbles églises de campagne (1).

Comment donc expliquer l'indifférence ordinaire pour cette étude aimable, qui multiplie nos jouissances en nous donnant une connaissance de plus, et qui nous procure, sans sortir de notre pays, un plaisir que nous cherchons ordinairement dans des excursions lointaines, autrement que par la difficulté où l'on a été jusqu'à présent de s'y livrer faute de guides et de types ? Aujourd'hui que la lithographie multiplie ces derniers, espérons que les antiquaires feront tous leurs efforts pour propager, le plus qu'il sera possible, une science agréable et facile, qui seule peut nous garantir la conservation des monuments que le temps, l'ignorance et les *bandes noires* font disparaître de jour en jour (2).

(1) Je me rappellerai toujours le plaisir que j'éprouvais à visiter des églises de campagne dans les départements du Calvados, de la Manche, de l'Eure et de l'Orne ; l'espoir de trouver quelque chose de curieux fait naître cette anxiété qui est la cause principale de tant d'impressions agréables.

(2) Je dois exprimer ma reconnaissance à M. de Gerville, qui le premier s'est occupé en Normandie d'étudier l'architecture du moyen âge, et dont je me fais gloire d'être disciple ; il m'a prêté des livres anglais que j'ai consultés, et dans lesquels j'ai souvent puisé ; ce sont, l'essai de Bentham, sur l'architecture saxonne et gothique ; celui du capitaine Grose,

DE L'ARCHITECTURE EN GÉNÉRAL.

Avant le XII^e^. siècle, (1) presque tous les édifices de notre province ont des arcades semi-circulaires ; on y reconnaît l'architecture romaine dégénérée: c'est ce que j'appelle le genre *roman*.

Depuis le XII^e^. jusqu'au XVI^e^. siècle, on

et de Wharton, sur le même sujet ; et enfin celui de Whittington. Quoique la plupart de ces ouvrages soient relatifs à l'histoire de l'architecture en Angleterre, ils n'en sont pas moins fort intéressants pour nous, puisque ce pays et le nôtre ont été soumis aux mêmes destinées, et l'on ne peut guère s'occuper de l'architecture normande, sans rappeler qu'elle servit de modèle aux Anglais, qui, jusqu'à la conquête de Guillaume, n'eurent que des monuments chétifs. Je dois aussi des remerciements à M. Delauney, de Bayeux, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, qui m'a fait connaître l'ouvrage de M. Milner, sur les progrès de l'architecture gothique en Angleterre.

Les conversations que j'ai eues avec M. Lambert, archéologue distingué, m'ont aussi été profitables : je saisis cette occasion de rendre justice à son mérite et à ses talents ; je le regarde comme un des antiquaires qui connaissent le mieux les monuments de la Normandie.

Je dois surtout des remerciements à M. Auguste le Prevost, qui a eu la complaisance de lire le manuscrit de ce mémoire et de me faire de nombreuses et utiles observations sur mon travail.

(1) Je dis *presque*, parce qu'il y a quelques monuments à ogives qui sont un peu antérieurs à cette époque, par exemple l'église de Mortain, qui a été bâtie avant 1093.

trouve des arches aigües ou ogives, c'est ce que j'appelle le genre *gothique*, pour me conformer à l'expression reçue, quoiqu'impropre ; mais il est facile d'arriver à plus de précision et de suivre l'architecture, pour ainsi dire, siècle par siècle. Afin de mettre quelque ordre dans les caractères qu'elle présente successivement, j'ai cru devoir subdiviser de la manière suivante les deux genres principaux que je viens d'établir:

Roman.	Primordial, depuis l'expulsion des Romains de la Gaule jusqu'au X^e^. siècle.
	Secondaire. Fin du X^e^. et XI^e^. siècle.
Transition.	Fin du XI^e^. et première moitié du XII^e^. siècle.
Gothique.	Primordial. Fin du XII^e^. et première moitié du XIII^e^. siècle.
	Secondaire. Fin du XIII^e^. siècle et XIV^e^.
	Tertiaire. XV^e^. et XVI^e^. siècles.

Je vais suivre l'ordre tracé par ce tableau.

ROMAN PRIMORDIAL.

Les beaux arts, aussi bien que la littérature, sont toujours en rapport avec l'état de la civili-

sation ; c'est une vérité bien sensible pour tous ceux qui ont examiné les monuments de l'ancienne Rome, et les ont comparés avec l'histoire des temps où ils furent élevés. Tour à tour, grande, magnifique, dégénérée et barbare, l'architecture atteignit son plus haut degré de perfection sous le règne d'Auguste ; depuis cet empereur jusqu'à Adrien et les Antonins, elle conserva sa splendeur, mais elle perdit la simplicité de l'architecture grecque dont elle avait tiré son origine ; elle dégénéra ensuite graduellement par le surcroît d'ornements, et plus tard la décadence fut complète. Le palais de Dioclétien, à Spalatro, montre l'état de l'art dans le IIIe. siècle. Plusieurs parties de ce vaste et riche édifice portent les marques de la barbarie qui devait bientôt tout dégrader. L'arc de triomphe de Constantin, élevé par le sénat et le peuple de Rome, en mémoire de la victoire de ce prince sur Maxence, fut orné de colonnes, de statues et de bas-reliefs arrachés à l'arc de Trajan. Les artistes du temps ne surent pas même coordonner ces ornements, et il régna de l'irrégularité dans leur assemblage.

Telle était l'architecture, lorsque l'établissement du christianisme, protégé par Constantin, fit ériger des églises dans toutes les pro-

vinces de l'empire ; alors la détérioration fut plus visible; il est curieux d'en observer les progrès dans les siècles qui suivirent.

FORME DES ÉGLISES.

Les églises bâties sous Constantin, en Orient et en Occident, étaient construites sur le modèle des anciennes basiliques, qui, particulièrement destinées à contenir une grande affluence de peuple, convenaient parfaitement aux cérémonies chrétiennes. Les basiliques servaient à Rome aux cours de justice et aux réunions de marchands. Un grand nombre d'entre elles furent consacrées au culte catholique, par Constantin et ses successeurs : ces monuments différaient des temples sous plusieurs rapports. Les colonnes, au lieu d'être à l'extérieur, étaient dans l'intérieur de l'édifice ; de-là vinrent les ailes ou bas-côtés des églises qui furent naturellement formées par les deux rangs de colonnes intérieures (Voyez planche 1re., fig. 1, le plan d'une ancienne basilique transformée en église). Le portique n'était pas couvert ; la principale entrée était par un bout, l'autre était ordinairement terminé en demi-cercle. C'était là que siégeaient les juges ou les magistrats comme y siégèrent ensuite les prêtres et l'évêque,

la face tournée vers l'assemblée. C'est dans cette position que l'évêque célébrait les saints mystères. Cette portion semi-circulaire portait le nom d'abside. En général, les temples, plus petits, n'étaient pour ainsi dire qu'un sanctuaire où le peuple ne pénétrait pas (1). Les chrétiens, au contraire, se réunissaient dans la même enceinte ; ils participaient tous aux sacrifices et aux cérémonies, excepté les pénitents et les catéchumènes. Les églises devaient donc différer des temples.

Sous le règne de Constantin, les constructions avaient encore de la légèreté, mais elles la perdirent entièrement à la fin du IV^e^. siècle. L'église de Saint-Paul, bâtie hors des murs de Rome, sous Valentinien, Théodose et Arcadius, ne présenta que des murailles épaisses avec des fenêtres étroites et arrondies.

Les églises fondées au V^e^. siècle à Rome, à Ravène et ailleurs, furent construites sur le même plan et également remarquables par le défaut de goût.

Le sénat de Rome avait donné l'exemple de piller les anciens monuments, pour décorer les nouveaux, lorsqu'il orna l'arc de triomphe de

(1) Mémoire de M. Quatremère de Quincy, sur les temples antiques.

Constantin aux dépens de celui de Trajan ; les chrétiens suivirent aveuglément cet exemple, en dépouillant les temples et les tombeaux de leurs ancêtres. Ils regardèrent les édifices de l'ancienne Rome comme une mine féconde à exploiter ; les métaux furent fondus, les marbres arrachés (1) ; mais tout ce vandalisme ne servait qu'à produire un assemblage informe, à montrer que la sculpture n'existait plus, et que la science de l'architecte se réduisait à savoir élever un mur.

Les églises construites dans les autres contrées de l'Europe, et notamment en Normandie, jusqu'au XII^e^. siècle, furent une imitation de ce style corrompu ; c'est pourquoi il était indispensable de donner d'abord une idée de la structure et de la disposition des premiers monuments religieux élevés sous le Bas-Empire.

La principale différence qui exista entre les églises romanes et les basiliques romaines consiste, 1°. dans l'extension que l'on donna au chœur, d'où il résulta un alongement considérable et une division des églises en deux parties ; 2°. dans la forme de croix que ces dernières prirent de bonne heure précisément entre le chœur et la nef.

(1) Ce fut surtout les colonnes qu'on pilla.

La religion chrétienne paraît avoir été introduite dans les Gaules vers la fin du IIe. siècle; à cette époque, plusieurs assemblées de chrétiens s'établirent dans les provinces méridionales; Lyon eut pour évêque le disciple de Polycarpe, l'un des écrivains le plus célèbre de son temps. Dans le IIIe. siècle, plusieurs missionnaires partirent de Rome pour faire des prosélytes dans les pays de Tours, Toulouse, Narbonne, Paris, Limoges, Clermont; mais, nonobstant leur zèle, ils n'avaient pas encore d'églises, et célébraient l'office divin dans la maison des nouveaux convertis: s'il en exista quelques-unes en France dans dans le IIIe. siècle, nous ne savons rien sur leur forme (1).

La conversion de Constantin produisit un grand changement; ce prince fit construire lui-même une église en Auvergne, plusieurs autres s'élevèrent ailleurs sur des plans adoptés à Rome et dans le reste de l'Italie.

(1) Il arriva aussi des missionnaires en Normandie, dans la seconde moitié du IIIe. siècle. On place ordinairement l'arrivée de St.-Mélon vers 260; il est difficile qu'il n'y ait pas un peu d'exagération dans les cinquante années d'apostolat qu'on lui attribue; mais il y en aurait aussi à les réduire à 11 ou 12 ans. St.-Nicaise et ses compagnons paraissent avoir cherché à pénétrer en Normandie dès 250; mais ils furent arrêtés et martyrisés en chemin. Notre première date certaine est la présence d'Avitien au concile d'Arles en 314.

(*Note de M. Aug. Le Prévost.*)

Constantin aux dépens de celui
chrétiens suivirent aveuglémen
dépouillant les temples et le
ancêtres. Ils regardèrent le
Rome comme une min
les métaux furent fond
mais tout ce vanda
un assemblage inf
ture n'existait p
se réduisait à

Les égli
de l'Eur
qu'au
style
sab
tu

Briccius et
, animés du même
leurs églises à Tours et dans
mais elles étaient petites (2) et
nées au nombre et aux facultés des
ns, qui étaient pauvres pour la plupart.

Dans le Ve. siècle, l'art de bâtir semble avoir été pratiqué dans les Gaules avec plus de magnificence. Grégoire de Tours rapporte que Perpétuus, évêque de cette ville, sous le règne de Childéric, trouva que la petite église bâtie par Briccius, sur le tombeau de Saint-Martin, était

(1) Gallia Christiana, volume 11.

(2) Briccius ædificavit ecclesiam parvulam super corpus beati Martini; Greg. de Tours, hist. de France.

p modeste pour la mémoire d'un
t qu'il en fit construire un plus
nne une description que l'on
n certaine. Elle avait, dit-il,
de long, soixante de
ut ; dans tout l'édifice
tres et cent vingt

t l'église de
déposa la
né les reli-
ius, évêque de la
uire l'Eglise de St.-
et, vers la même époque, Na-
eque de Clermont, semble avoir
avec Perpetuus, et l'avoir surpassé par
magnificence avec laquelle il rebâtit sa ca-
thédrale. Elle était construite en forme de croix,

(1) Qui cùm virtutes assiduas ad sepulchrum ejus fieri cerneret cellulam quæ super eum fabricata videns parvulam, indignatam talibus miraculis indicavit. Quâ submotâ, magnam ibi basilicam quæ usquè hodiè permansit, fabricavit. Quæ habetur à civitate passus DL. habet in longum pedes centum sexaginta in latum sexaginta : Habet in altum usque ad cameram, pedes quadraginta quinque. Fenestras in altario triginta duas, in capso vigenti columnas, quadraginta unas in toto edificio, fenestras lij, columnas CXX, ostia octo, tria in altario, quinque in capso. Greg. de Tours, hist. de France, livre 2, § 14.

(2) Grég. de Tours. Hist. de France. Liv. 2. § 15.

Il est probable que les premiers évêques qui prêchèrent l'évangile en Normandie au IVe. siècle élevèrent plusieurs oratoires ; mais la crypte de St.-Gervais, à Rouen, est peut-être le seul monument religieux du IVe. siècle, qui subsiste encore. St.-Mélon, mort avant 314, et Avitianus son successeur, y furent enterrés (1).

Nous trouvons plus de détails sur cette époque dans l'historien Grégoire de Tours; il nous apprend ce que nous chercherions vainement ailleurs.

St.-Martin de Tours bâtit dans cette ville une église en l'honneur de St.-Pierre et de St.-Paul ; il détruisit l'idolâtrie, et baptisa les habitants des campagnes. Briccius et Eustochius, ses successeurs, animés du même zèle, élevèrent plusieurs églises à Tours et dans le voisinage, mais elles étaient petites (2) et proportionnées au nombre et aux facultés des chrétiens, qui étaient pauvres pour la plupart.

Dans le Ve. siècle, l'art de bâtir semble avoir été pratiqué dans les Gaules avec plus de magnificence. Grégoire de Tours rapporte que Perpétuus, évêque de cette ville, sous le règne de Childéric, trouva que la petite église bâtie par Briccius, sur le tombeau de Saint-Martin, était

(1) Gallia Christiana, volume II.

(2) Briccius ædificavit ecclesiam parvulam super corpus beati Martini; Greg. de Tours, hist. de France.

un monument trop modeste pour la mémoire d'un si grand saint, et qu'il en fit construire un plus vaste. Grégoire en donne une description que l'on doit regarder comme bien certaine. Elle avait, dit-il, cent cinquante-cinq pieds de long, soixante de large et quarante-cinq de haut ; dans tout l'édifice il y avait cinquante-deux fenêtres et cent vingt colonnes (1).

Le même prélat Perpetuus bâtit l'église de St.-Pierre et de St.-Paul, où il déposa la châsse en marbre qui avait renfermé les reliques de St.-Martin. Eufronius, évêque de la même ville, fit construire l'Eglise de St.-Simphorien (2); et, vers la même époque, Namatius, évêque de Clermont, semble avoir rivalisé avec Perpetuus, et l'avoir surpassé par la magnificence avec laquelle il rebâtit sa cathédrale. Elle était construite en forme de croix,

(1) Qui cùm virtutes assiduas ad sepulchrum ejus fieri cerneret cellulam quæ super eum fabricata videns parvulam, indignatam talibus miraculis indicavit. Quâ submotâ, magnam ibi basilicam quæ usquè hodiè permansit, fabricavit. Quæ habetur à civitate passus DL. habet in longum pedes centum sexaginta in latum sexaginta : Habet in altum usque ad cameram, pedes quadraginta quinque. Fenestras in altario triginta duas, in capso vigenti columnas, quadraginta unas in toto edificio, fenestras lij, columnas CXX, ostia octo, tria in altario, quinque in capso. Greg. de Tours, hist. de France, livre 2, § 14.

(2) Grég. de Tours. Hist. de France. Liv. 2. § 15.

avec des ailes, et terminée par une abside ronde; les murs du sanctuaire étaient revêtus de marbre (1).

Dans d'autres provinces, l'invasion des Francs avait d'abord été signalée par la destruction; mais plus tard le baptême de Clovis fortifia le christianisme. Ce monarque fonda plusieurs mo-

(1) Sanctus verò Namatius post obitum Rustici episcopi apud Arvernos, in diebus illis Octavus erat episcopus. Hic ecclesiam quæ nunc constat, et veterrima intra muros civitatis habetur, suo studio fabricavit, habentem in longum pedes centum quinquaginta, in latum pedes sexaginta in altum infra capsum usque cameram, pedes quinquaginta : in ante absidem rotundam habens, ab utroque latere oscellas eleganti constructas opere, totumque edificium in modum crucis habetur expositum. Habet fenestras XLII, columnas LXX, ostia octo. Terror namque ibidem Dei et claritas magna conspicitur : et verè plerumque inibi odor quasi aromatum suavissimus advenire à religiosis sentitur. Parietes ad altarium opere farfurio, ex multo marmorum genere exornatos habet. Exacto ergò in duodecimo anno beatus pontifex ædificio, Bononiam civitatem Italiæ sacerdotes dirigit, ut ei reliquias sanctorum Vitalis et Agricolæ exhibeant, quos pro nomine Christi Dei nostri manifestissimè crucifixos esse cognovimus.

Grégoire de Tours raconte ensuite que l'épouse de Namatius fonda une église en l'honneur de St.-Etienne, et qu'elle lisait d'anciennes histoires aux peintres et aux sculpteurs qui décoraient les murailles, afin qu'ils en fissent le sujet de leurs peintures. Cujus conjux Basilicam sancti Stephani suburbano murorum ædificavit. Quam fucis colorum adornare vellet, tenebat librum in sinu suo, legens historias actionis antiquas pictoribus, indicans quæ parietibus fingere deberent. Grég. de Tours. Hist. de France, Chap. 2. § 16 et 17.

nastères et des églises, dont les principales sont l'abbaye de Saint-Pierre et Saint-Paul, élevée hors des murs de Paris, et commencée en 507, l'église et l'abbaye de Saint-Père à Chartres, et celle de Saint-Mesmin près d'Orléans. D'autres encore furent construites par son ordre. Après la mort de ce prince, Childebert, son fils et son successeur, bâtit, près de Paris, l'église et l'abbaye de Saint-Vincent, appelée depuis Saint-Germain-des-Prés, et Clotaire Ier. fonda, à Soissons, l'église de Saint-Médar, que termina son fils Sigebert.

Toutes les constructions de cette époque ressemblaient à celles dont Grégoire de Tours nous a laissé la description ; oblongues, terminées circulairement à l'est, elles prenaient quelquefois la figure d'une croix ; les voûtes étaient supportées par des arcades ; les fenêtres étaient arrondies : en un mot, on reconnaissait dans toutes les parties une imitation plus ou moins grossière de l'architecture romaine : cette ressemblance se conçoit facilement ; en effet, comme l'a dit M. de Gerville, dont les savantes recherches ont jeté tant de jour sur le sujet que je traite aujourd'hui, les Romains, maîtres de notre pays durant plusieurs siècles, laissèrent des modèles aux peuples qui les remplacèrent ;

les missionnaires qui y annoncèrent l'évangile étaient envoyés de Rome ; plusieurs d'entre eux avaient des noms latins ; ils faisaient à Rome de fréquents voyages, ils en rapportaient des instructions pour l'administration de leur troupeau, des modèles pour construire leurs églises.

Tels sont les moyens par lesquels le genre roman s'est répandu dans tout le monde chrétien. Ce mot *roman*, employé pour exprimer l'architecture cintrée, postérieure à la domination romaine, et antérieure au XII^e^. siècle, a été consacré par M. de Gerville ; il est bien plus exact que les autres. Avant qu'il fût adopté, on n'avait que des mots vagues et impropres pour désigner l'architecture de cette époque. En Normandie, elle était principalement connue sous le nom de *lombarde*, *saxonne*, *normande* ; en Angleterre sous le nom d'*anglo-normande*. Le nom de *romane* que nous donnons à cette architecture, qui n'en doit avoir qu'un, puisqu'elle est partout la même, sauf de légères différences de localité, a d'ailleurs le mérite d'en indiquer l'origine, et il n'est pas nouveau puisqu'on s'en s'en sert déjà pour désigner la langue du même temps. La langue romane est la langue latine dégénérée, l'architecture romane est l'architecture romaine abâtardie.

En Normandie et dans les autres provinces septentrionales de la France, l'idolâtrie subsista encore long-temps après que le christianisme y eut pénétré ; il est certain qu'au commencement du VII^e^. siècle, le paganisme régnait encore dans plusieurs endroits de notre province. Le pays de Caux était rempli d'idolâtres, et St.-Romain, qui fut évêque de Rouen en 626, trouva encore dans son territoire des idoles et des temples à détruire (1) ; il y en avait de consacrés à Jupiter, Mercure, Apollon, et même un dédié à Vénus (2), dans la ville de Rouen. A Bayeux, l'idolâtrie se maintint sur le mont Phaunus jusqu'au commencement du VI^e^. siècle; il en fut à peu près de même dans les autres cantons de la Normandie. Concluons donc que les églises chrétiennes furent très-peu considérables et peu nombreuses chez nous jusqu'au VII^e^. siècle, où nous voyons St.-Regnobert fonder quatre paroisses à Caen, et St.-Romain renverser les restes du paganisme à Rouen. Elles étaient d'ailleurs conformes à celles qui existaient alors dans les autres parties de la France.

(1) L'abbé Le Bœuf.

(2) Extabat juxtà urbem, ab aquilone, fanum Veneris, in modum amphitheatri, aræ titulo, arcanâque libidinum sede famosum. Act. S. Rom. V. farin, Norm. Chrét.

Je ne crois pas qu'aucune des églises qui ont été construites en Normandie, depuis le VII^e. siècle jusqu'au X^e., ait subsisté jusqu'à nous (1). Les peuples du nord qui dévastèrent ce pays, détruisaient avec acharnement les édifices religieux; plus tard, devenus chrétiens, le zèle qui les animait, les porta à renverser ceux qui avaient survécu pour en reconstruire d'autres plus vastes. S'il en existe encore qui soient antérieurs au X^e. siècle, il n'est guère possible de les distinguer des autres; c'est pourquoi je passerai rapidement sur le roman primitif (2); il ne différera d'ailleurs du roman secondaire que par des dimensions moins vastes, pas des ornements moins nombreux et moins variés, et peut-être plus de rudesse dans l'exécution.

On doit douter que, dans les siècles antérieurs à l'XI^e, il y ait eu en France des architectes de profession, le clergé seul avait conservé quelque idée des arts et de la littérature; c'est parmi les ecclésiastiques qu'il faut chercher des

(1) Il est resté, de quelques-unes de ces églises, des descriptions qu'il serait bon de recueillir et de rassembler. J'ai appris avec grand plaisir que M. Aug. le Prevost s'occupe de ce travail; personne n'est plus capable que lui, de tirer de ce sujet tout le parti possible.

(2) Voyez ma division en roman primordial et secondaire.

architectes, les autres classes ne produisirent que des maçons.

Et d'abord, les anciens écrivains font mention de plusieurs abbés qui donnaient le plan de leurs couvents, et qui travaillaient eux-mêmes à les bâtir.

Grégoire de Tours cite plusieurs de ses prédécesseurs et particulièrement Dommatius, qui rebâtit l'église de St. – Gervais et de St. – Protais, comme étant des artistes habiles; il dit positivement que Leo, évêque de Tours, était bon charpentier.

Agricola, évêque de Châlons-sur-Saône, dirigea lui-même l'érection de plusieurs églises et particulièrement de sa cathédrale, ornée de colonnes de marbre et de mosaïques, etc. (1).

St.-Ouen, écrivain du VI^e. siècle, parle en ces termes du monastère de Solognac, aux environs de Limoges : « Est autem congregatio « magna, diversis gratiarum floribus ornata ; « habentur ibi et artifices plurimi, diversarum « artium periti (2).

(1) Multa in civitate illâ ædificia fecit, domos composuit, ecclesiam fabricavit, quam columnis fulcivit, variavit marmore, musivo depinxit. (Greg. de Tours : hist. de Fran., liv. X, ff. 31.)

(2) Vita Sti. Eligii, 16.

Dans le VII^e^. siècle, St.-Éloi acquit une grande célébrité. Ayant été appelé à la cour pour faire une selle au roi, ses talents lui méritèrent la faveur du monarque ; il s'occupa avec succès de bijouterie et d'architecture, pendant les règnes de Dagobert et de Clovis II. Il embrassa ensuite l'état ecclésiastique, et fut nommé évêque de Noyon, par Clotaire III.

Au IX^e^. siècle, les religieux de l'abbaye de Saint-Gal cultivaient l'architecture, la peinture, la musique, la sculpture, l'orfèvrerie, la ménuiserie, en un mot, tous les arts (1).

Je ne terminerais pas, si je voulais citer toutes les autorités de ce genre que l'on trouve partout dans les anciens écrivains.

L'invention des cloches est une des causes qui occasionnèrent plus tard un changement dans l'architecture ; l'époque où elles commencèrent a être mises en usage est très-obscure : on croit communément que ce fut au V^e^. ou au VI^e^. siècle ; d'abord peu volumineuses, il n'était pas besoin d'un bâtiment particulier pour les suspendre ; mais dès le VIII^e^. siècle (2) leur grande pesanteur rendit les tours indispensables.

(1) L'abbé Le Bœuf; État des sciences.

(2) Dans ce siècle, le pape Étienne III fit bâtir une tour sur l'église de Saint-Pierre, comme le prouve le passage suivant:

On employa les vitres de bonne heure dans les églises chrétiennes (1); Grégoire de Tours parle de voleurs qui s'introduisirent dans l'église de Saint-Martin, en cassant une vitre, *effractâ vitreâ sunt ingressi;* cependant il paraît que, jusqu'au Xe. siècle, plusieurs édifices en furent dépourvus; dans quelques églises, on ne pouvait maintenir les cierges allumés à cause du vent; il en était de même en Angleterre. Le roi Alfred reçut de grands éloges pour avoir inventé des lanternes qui empêchaient les cierges de s'éteindre (2).

Les arts étaient moins florissants en Angleterre qu'en Normandie; les habitants de cette île avaient souvent recours à des artistes français: le fameux Biscopius, qui éleva l'église de Saint-Pierre, dans le monastère de Wermouth, près de Gyrwi, vers l'an 675, avait fait venir de France des ouvriers, pour bâtir à la manière romaine, *opere romano*, et, lorsqu'on eut ter-

« Stephanus III. A.D. 770 fecit super basilicam S. Petri turrim, « in quâ tres posuit campanas quæ clerum et populum ad offi- « cium dei convocarent (Anastas. Biblioth. in vitâ Steph. III.) »

(1) D'après Pline, l'invention des vitres est due aux Phéniciens.

(2) Bentham's Essay.

miné l'église, il fallut mander des ouvriers français pour faire des vitres, art qui était encore inconnu en Angleterre (1).

Malgré ce retard, il y eut quelques grands édifices en Angleterre dans le VII^e^. siècle ; la cathédrale d'Hexham, bâtie vers 673, était fort belle pour le temps. Eddius dit qu'on y voyait des colonnes et des ornements en grand nombre, qu'elle était remplie d'arcades et de fenêtres, et qu'il y avait plusieurs cryptes (2).

(1) He sent over to France for artificers skilled in the *mystery of making glass*, an art till that time unknown to the inhabitants of Britain (Bentham's Essay on the Saxon churches).

(2) Cujus profunditatem in terrâ, cum domibus, mirificè politis lapidibus, fundatam, et super terram, multiplicem domum, columnis variis et porticibus multis suffultam, mirabilique longitudine et altitudine, murorum ornatam et variis, linearum anfractibus, viarum aliquandò, deorsum, per cochleas, circumductam, non est meæ parvitatis hoc sermone explicare, quod sanctus ipse præsul animarum à spiritu Dei doctus, opere facere excogitavit; neque ullam domum aliam citrà Alpes montes talem ædificatam audivimus. Eddii vita Wilfridi, cap. XXII, pag. 62.

On peut voir, par cette citation, combien les auteurs du moyen âge étaient exagérés dans leurs descriptions. Richard, prieur d'Hexham, qui vivait vers 1180, époque à laquelle cette église subsistait, en fait une description encore plus pompeuse que l'auteur précédent : il dit positivement que Wilfrid avait amené des ouvriers de France et d'Italie pour faire ce bel ouvrage, « de Româ « quoque et Italiâ et Franciâ, et de aliis terris ubicumque « invenire poterat, cæmentarios et quoslibet alios industrios « artifices secum retinuerat et ad opera sua facienda, secum « in Angliam adduxerat. Richard prior Hagulst., lib. 1, cap. 5 «

Quelques personnes pensent que, dans le IX^e. siècle et les précédents, il y eut en Normandie beaucoup d'églises construites en bois, et que ce mode de construction subsista même dans le X^e. siècle; elles ajoutent que le bas en était maçonné jusqu'à une certaine hauteur pour empêcher l'humidité. Cette opinion paraît assez fondée pour les églises de campagne, surtout si l'on considère que, dans l'enfance des arts, on a toujours commencé par bâtir en bois, et que d'ailleurs presque aucune des maisons de ce temps n'était construite en pierre. Cependant il ne faut pas donner trop d'extension à ce système, car on pourrait se tromper grossièrement. Plusieurs antiquaires avaient pensé qu'aucune église d'Angleterre n'avait été bâtie en pierre avant la conquête des Normands, et le contraire est démontré jusqu'à l'évidence.

En résumé, nous dirons que généralement les églises romanes primitives étaient construites sur une petite échelle, que souvent même elles furent très-exigües, que, s'il en existe encore, elles sont en bien petit nombre, et que peut-être il n'en reste que quelques cryptes (1) ou des

(1) La crypte de Saint-Gervais, à Rouen, paraît de construction romaine, et ne peut par conséquent être confondue avec les constructions romanes. M. Lambert y a reconnu le même

pans de murs enclavés dans des constructions plus récentes ; qu'elles étaient d'ailleurs bâties comme les églises romanes secondaires, qui vont faire le sujet du chapitre suivant.

ROMAN SECONDAIRE.

Les Normands, après avoir renversé tous les édifices et pillé le pays, ne tardèrent pas à se civiliser et à prendre les mœurs du peuple vaincu. Ils devinrent des chrétiens aussi fervents qu'ils avaient été de fougueux dévastateurs : aucune nation ne présente autant de fondations d'églises et d'abbayes dans un intervalle aussi court. Les ducs donnèrent l'exemple à leurs vassaux, et ce fut entre eux une lutte extraordinaire, à qui ferait le plus et le mieux. Voici comment Guillaume de Jumiège s'exprime, en parlant du zèle des Normands à bâtir des églises et à fonder des monastères, quelques années avant la conquête de l'Angleterre : « In diebus illis maxima pacis « tranquillitas fovebat habitantes in Normanniâ, « et servi Dei à cunctis habebantur in summâ « reverentiâ ; unusquisque optimatum certabat

système de maçonnerie que dans les thermes antiques de Bayeux, à la découverte desquels il a si puissamment contribué en 1821.

« in prædio suo ecclesias ædificare et monachos « qui pro se Deum orarent rebus suis locuple- « tare (1). »

Après la conquête de l'Angleterre, les seigneurs normands possédèrent des biens immenses dans cette île ; ils redoublèrent de zèle à fonder et à doter des monastères, ils en couvrirent à la fois l'Angleterre et la Normandie : souvent le même seigneur faisait bâtir en même-temps des deux côtés de la Manche. Guillaume de Malmesbury peint éloquemment cette ardeur des Normands à décorer le pays qu'ils venaient de soumettre : « Videas, dit-il, ubique in villis « ecclesias, in vicis et urbibus monasteria, novo « ædificandi genere consurgere, recenti ritu « patriam florere, ità ut periisse diem quisque « opulentus existimet, quem non aliquâ præ- « clarâ magnificentiâ illustret (2). »

Probablement il existe encore en Normandie plusieurs églises du X^e^. siècle, mais il est difficile de les reconnaître ; je ne sache pas de titre qui prouve incontestablement qu'aucun

(1) L'auteur fait ensuite une longue énumération des abbayes qui furent bâties à cette époque : ce détail comprend tout le chapitre 22^e^. du sixième livre de Gu. de Jumiège, *de ducibus Normanniæ*, dans les collections de Duchêne et de Cambden.

(2) De regibus Angliæ, pag. 102.

édifice appartienne à cette époque, et n'ait pas été reconstruit postérieurement: on peut seulement tirer des présomptions d'ancienneté, de la rudesse de l'architecture. M. de Gerville, dans son mémoire sur les anciennes églises du département de la Manche (1), expose les motifs qui le portent à en regarder quatre ou cinq comme antérieures à l'XI^e^. siècle ; on pourrait alléguer les mêmes raisons pour prouver l'ancienneté d'un petit nombre d'églises du Calvados et des départements voisins.

Si nous sommes pauvres en monuments du X^e^. siècle, en revanche notre pays est peut-être le plus riche du monde en architecture de l'XI^e^. Dans les arrondissements de Caen, Bayeux et Valognes, on ne peut parcourir une demi-lieue sans en rencontrer. La pierre qui se trouve dans le voisinage de ces trois villes est commode à tailler, se prête facilement à la sculpture, et cette circonstance favorable explique suffisamment pourquoi ces lieux sont plus riches en monuments anciens que d'autres contrées où l'on trouve seulement des roches rebelles au ciseau, ou dans

(1) Premier volume des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie.

lesquelles le manque absolu de pierres force encore aujourd'hui à bâtir en bois (1).

Les constructions de l'XI^e^. siècle furent grandes et vastes ; une nouvelle ère commença pour l'architecture et pour les arts accessoires, c'est ce qui rend nécessaire de distinguer deux époques dans l'architecture romane normande (2).

Les cloches avaient fait naître sans doute la nécessité de construire des tours, mais bientôt ces dernières devinrent un ornement. Leur légèreté et leur forme élancée ayant quelque chose de noble et de surprenant inspira ce sentiment de respect qui accompagne ordinairement l'admiration et la surprise ; par leur direction vers le ciel, elles avaient quelque chose de conforme au culte de Dieu, qui fut généralement approuvé ; de là on bâtit sans nécessité des tours sur plusieurs parties des fabriques. Pour mettre ces tours en

(1) Toutes choses égales d'ailleurs, le nombre des églises romanes élevées en basse Normandie, semble en général être en raison inverse de l'éloignement de la mer : tandis que les édifices fourmillent dans le nord du Calvados, on en trouve bien moins dans les environs de Falaise ; ils sont rares dans le département de l'Orne.

(2) La division que j'ai établie dans l'architecture romane ne peut convenir qu'à la Normandie, où tout avait péri au IX^e^. siècle, et où tout renaît à la fin du X^e^. et au commencement de l'XI^e^. Dans les autres provinces de France, on ne doit reconnaître qu'une époque dans l'architecture romane.

harmonie avec les autres parties, il fallut donner plus d'élévation à tout l'édifice, et, d'un autre côté, pour établir une juste proportion entre la hauteur et la longueur, on fut forcé de bâtir les églises sur une échelle plus vaste qu'on ne l'avait fait jusqu'alors : ces causes principales produisirent le changement qui s'opéra à la fin du X^e^. siècle et au commencement de l'XI^e^., époque à laquelle les Normands devinrent habiles architectes et mirent beaucoup de pompe dans leurs édifices publics. N'étant pas encore atteints de l'égoïsme des nations civilisées, les Normands commençaient des édifices vastes et superbes, sans s'embarrasser de l'époque à laquelle ils seraient terminés, et il était rare que le même homme vît finir une église dont il avait vu jeter les fondements. On commençait ordinairement par construire le chœur, on le consacrait ensuite, et l'on y célébrait l'office divin ; le reste n'était quelquefois achevé qu'au bout d'un siècle ; c'est ainsi que la plupart des cathédrales et des églises paroissiales ont été bâties dans le moyen âge, non seulement en Normandie, mais dans toute la France et dans les autres contrées de l'Europe.

Dans l'XI^e^. siècle, les églises furent disposées comme auparavant ; la forme ordinaire était celle d'une croix, dont les branches s'étendaient

au nord et au midi, et dont la tête était figurée par le chœur placé à l'est et terminé en demi-cercle. L'entrée principale était à l'ouest au bout de la nef (1) ; de chaque côté s'élevait ordinairement une tour qui correspondait à chacun des bas-côtés (2) (Saint-Etienne de Caen, l'abbaye de Sainte-Trinité, Jumiège, prieuré de Saint-Gabriel, Fécamp, etc., etc.). Une autre était souvent placée sur l'interseotion de la croix, où elle ajoutait à la solidité en pesant sur le centre, auquel les murs et les arches viennent aboutir (mêmes églises, et à Cerisy, Lessay (Manche), Bocherville, Seine-Inférieure, etc., etc.).

Il y avait souvent, sous chaque tour romane, une chapelle séparée de la nef (Bayeux, église de Saint-Etienne de Caen) ; cette chapelle

(1) L'usage de placer le sanctuaire du côté du levant est fort ancien ; Vitruve le prouve en prescrivant de tourner vers le couchant la statue de la divinité. *Signum quod erit in cellâ collocatum spectet ad vespertinam cœli regionem,* afin, dit-il, que ceux qui sacrifient ou prient au dehors, envisagent tout à la fois le temple et l'orient, en même temps que les Dieux sembleront se lever, et, comme des astres, s'avancer de l'orient pour les regarder ; *et ita vota suscipientes contueantur ædem et orientem cœli, ipsaque simulacra videantur exorientia intueri supplicantes et sacrificantes.*

(2) Il est inutile d'observer que les églises de campagne, qui n'eurent presque jamais de chapelle latérale, ne présentèrent pas toujours la forme d'une croix : je dois choisir les plus beaux édifices pour type de mes descriptions.

et la tour étaient sous l'invocation d'un Saint. Le moine Gervase nous apprend que le même usage existait en Angleterre (1).

La forme des tours romanes est carrée : elles sont percées des quatre côtés par des arches semi-circulaires plus ou moins étroites, et l'on voit souvent des corbeaux sous la corniche (voyez planche 5, fig. 1re., la tour romane de Vienne, arrondissement de Bayeux); collées à l'édifice sans être liées avec lui, ou même entièrement séparées (2), il s'ensuit qu'elles sont souvent placées de côté. Les plus anciennes sont peu élevées, leur pyramide terminale est écrasée (Voyez la tour de Ver, planche 1re., fig. 2). Sous le règne de Guillaume-le-Conquérant, ces tours devinrent très-hautes et plus élégantes, mais leur pyramide terminale fut toujours à quatre pans ; c'est un caractère certain qui

(1) Sub medio aulæ ecclesiæ cantuariensis duæ erant turres prominentes ultrà ecclesiæ alas, quarum una, quæ in austro erat, sub honore B. Gregorii altare dedicatum habebat et in latere principale hostium (ostium) ecclesiæ, quod *Suthdors* dicitur. Alia vero turris in aquilonari plagâ, è regione illius, condita fuit in honore B. Martini. Gervas. Dorob. de Combust. et reparat. Ecc. Doroo. Apud Twisden, X script.

(2) La tour de Ver, arrondissement de Bayeux, dont je donne une partie, planche 1re., figure 2e., est placée à deux ou trois pieds de distance de l'église, de sorte qu'on pourrait en faire le tour.

les distingue des tours gothiques, comme je vais le démontrer plus loin.

Dans les tours romanes, on trouve souvent un escalier formant à l'un des angles une saillie ou tourelle arrondie, qui se termine à la naissance de la pyramide (tours de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, tours de la cathédrale de Bayeux, etc).

Les premiers chrétiens célébraient l'office divin dans des souterrains, et, lorsque leur religion devint dominante, ils continuèrent à pratiquer des cryptes sous leurs églises. Cet usage subsista tant que l'architecture romane fut en vigueur, mais il cessa dès que l'architecture à ogives fut adoptée. J'ai donné, planche 2, une vue intérieure de la crypte souterraine de la cathédrale de Bayeux, elle est sous le chœur; elle avait été bouchée de tous côtés lorsque l'on reconstruisit la cathédrale au XII^e^. siècle, et elle ne fut découverte qu'en l'année 1412, en creusant une tombe, comme on le voit par une inscription gothique qu'on lit sur le linteau de la fenêtre qui y fut pratiquée à la même époque (1). Cette crypte a 48 pieds 1/2 de long, 23 de

(4) Voici l'inscription qui atteste que la crypte de Bayeux ne fut découverte qu'en 1412. L'abbé Beziers l'a rapportée dans son histoire de Bayeux:

En l'an mil quatre cens et douze
Tiers jour d'Avril que pluye arrouse

l arge et 9 1/2 de hauteur ; la voûte en est soutenue par huit colonnes sur deux rangs. Il y a aussi des cryptes sous le chœur de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, sous l'église Saint-Marcouf (Manche), et dans plusieurs églises romanes de France et d'Angleterre.

Le genre de maçonnerie usité dans l'architecture romane mérite principalement l'attention ; il a été abandonné aussitôt que le style gothique a été adopté. Lorsqu'on se servait de pierres plattes ou moëllon, on les rangeait sur le côté en les inclinant alternativement à droite et à gauche, d'où l'on a appelé cette manière de construire, *maçonnerie en aréte de poisson* (Voy. la fig. 11, planche 3, qui représente une partie de l'église d'Anisy, arrondissement

Les biens de la terre, la journée
Que la Pasques fut célébrée.
Noble homme et Reverend pere
Ichan de Boissey, de la Mere
Eglise de Bayeux Pasteur
Rendi l'ame à son Créateur
Et lors en foissant la place
Devant le grand Autel de grace
Trova l'on la basse Chapelle
Dont il n'avait été nouvelle
Ou il est mis en sépulture
Dieu veuille avoir son ame en cure.
Amen.

de Caen, et la figure 1re., plan. 5, qui montre une portion de l'église de Vienne, adossée à la tour). Lorsqu'on employait des pierres de taille, on les rangeait horizontalement; on peut remarquer qu'elles étaient d'un petit volume et toujours d'une grosseur égale. Il en fut autrement du temps des ogives. Depuis le XIIe. siècle, les pierres employées furent plus volumineuses et inégales en grosseur; le changement dans les formes avait amené un changement dans la coupe des pierres et dans la manière de les assembler.

On voit aussi, dans l'architecture romane, des pierres disposées de manière à figurer un damier (Ver, Mouen, etc., l'abbaye aux Dames, (planch. 3, fig. 12).

Les contre-forts ou pilliers extérieurs, destinés à fortifier les murs (on en voit aux angles de la tour de Vienne, planch. 5, fig 1re.) sont peu saillants dans l'architecture romane, tandis qu'ils le sont beaucoup dans l'architecture gothique. En général, ils sont d'autant moins saillants que le monument est plus ancien : dans quelques-uns, ils n'existent que pour mémoire ou pour ornement.

Les voûtes à plein-cintre présentent des arceaux croisés, ordinairement sans moulures,

en pierre de taille, et un remplissage en moëllon.

Les arcades sont toutes semi-circulaires (plan. 4, fig. 2) plus ou moins larges et entourées d'ornements variés ; on en voit trois rangs superposés dans les grands édifices ; celles qui servent de fenêtres sont ordinairement plus alongées et plus étroites que les autres ; enfin, leurs dimensions varient beaucoup, on en voit plusieurs réunies sous une autre arcade plus grande (1).

Les cintres surhaussés, ou qui offrent plus d'un demi cercle dans leur courbure, sont appelés *en fer à cheval;* ceux qui sont surbaissés, ou dont la courbure ne dessine pas un demi-cercle entier, s'appellent *en anse de panier.*

Les portes sont à plein-cintre, l'archivolte est chargée d'ornements dont les plus ordinaires sont les zigzags, les frétes-crénelées, des zigzags en regard, des cables, des torsades, des étoiles, etc. Ces portes sont pour la plupart placées au bout occidental des églises, où on les voit quelquefois au nombre de trois ; il y en a aussi de percées latéralement. Quelquefois au milieu

(1) Cette combinaison se retrouve dans l'architecture gothique du XII^e. et du XIII^e. siècle, comme nous le verrons plus loin.

d'un cintre bouché, on voit une petite porte carrée ; l'espace semi-circulaire qui reste entre le cintre et cette porte, est alors rempli par des bas-reliefs grossièrement sculptés (Marigny, Colleville, arrondissement de Bayeux ; Bully, Cambe, arrondissement de Caen ; Urville, département de la Manche).

On voit, très-rarement à la vérité, des portes cintrées sans colonnes, et ornées de zigzags depuis le haut jusqu'en bas : Mortain (Manche), Bourg-Achard (Eure).

On trouve encore autour des cintres, surtout autour des portes, un ou plusieurs rangs de pierres formant l'archivolte, taillées ordinairement en forme de coin, et rangées de manière à s'emboiter les unes dans les autres, ce que l'on concevra en jetant les yeux sur les fig. 15 et 16, pl. 7. Si ces pierres étaient de couleurs différentes, elles formeraient des mosaïques, et je ne doute pas qu'elles n'en soient une réminiscence : on n'y voit jamais d'autres ornements que des étoiles. Ce genre de portes n'est pas rare dans le Calvados : je citerai principalement celles de Frenouville, de Busly, et du Plessis-Grimoult, dont j'ai représenté une partie, fig. 14, pl. 7.

Quelquefois des portes romanes se trouvent

dans des édifices modernes ; ce qui peut embarrasser d'abord, quoique l'explication soit bien simple : ces portes avaient fait partie d'une église antérieure, et elles ont été replacées dans la nouvelle construction, chose facile en numérotant les pierres ; les corbeaux ont été conservés de la même manière. Quelquefois aussi les murailles nouvelles ont été rajustées avec les parties déjà existantes, sans déplacement de celles-ci.

La porte principale est presque toujours la partie la plus ornée (voyez la porte de l'église de Tours, Calvados, planch. 1re., fig. 3); et, dans les campagnes, c'est là qu'on peut espérer de trouver quelque chose de remarquable.

Les fausses portes ou fausses fenêtres, figurées sur les murs extérieurs, produisent un effet agréable : on en voit à Notre-Dame de Blagny (planch. 6, fig. 1re.), à Vaux-sur-Seulles, Mouen, à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, au prieuré et à l'église paroissiale de Saint-Gabriel, à Cheux, à Than, à Bény, etc., Calvados. Ce genre de décoration était en usage chez les Romains.

Les colonnes romanes sont des cylindres pleins ou des demi-colonnes réunies entre elles et appliquées sur un pilier ; leur grosseur est égale

depuis le haut jusqu'en bas (Voyez les arches de la nef de la cathédrale de Bayeux, figure 4, planch. 2, qui sont soutenues par des colonnes romanes); elles ont pour base une espèce de plinthe, élevée de quelques pouces. Des espèces de pattes existent souvent aux quatre angles de la base, à la naissance du fût des colonnes.

Les chapiteaux affectent le plus souvent la forme corinthienne ou composite, plus rarement la forme ionique (1) ; quelquefois unis (2), ils sont ordinairement variés, les uns ornés de grosses canelures en relief, ou garnis jusqu'à moitié d'un rang de palmes alongées ; d'autres couverts de moulures nattées (Sainte-Croix de Saint-Lô) ; d'autres enfin représentent des obscèna, des gryphons, des lacs d'amour, des têtes grotesques, des monstres avec de longues queues qui se divisent à l'extrémité (presque toujours ils ont la tête tournée en arrière et se mordent le bout de la queue) ; il y a des chapiteaux dont les angles présentent la tête d'un ani-

(1) A Saint-Gervais de Rouen, il y a un chapiteau grossièrement dorique ; c'est le seul que je connaisse.

(2) M. Auguste le Prevost, dont les recherches viennent chaque jour enrichir les sciences, et dont les voyages ont toujours un résultat si avantageux pour elles, a observé dernièrement que, dans le département des Vosges, les chapiteaux romans sont souvent terminés par quatre faces plates, tantôt nues, tantôt chargées d'ornements de peu de relief, et semblables à celui que j'ai figuré plan. 3, n°. 2.

mal à deux corps, placés l'un à droite et l'autre à gauche (St.-Georges de Boscherville, (Seine-Inférieure), Bully, Huppain (Calvados). Sur d'autres chapiteaux on voit des chimères, des serpents, des dragons, et toutes les inexplicables créations de l'imagination du sculpteur; toutefois on retrouve quelques figures allégoriques et même des scènes tirées de l'histoire religieuse (1). J'ai réuni dans la planche 3 *bis*, douze chapiteaux romans qui donneront une idée de la manière dont on traitait ces détails architectoniques dans l'XIe. siècle. Les numéros 1, 2, 3, 4, 7 et 8, sont tirés de l'église de Rye près Bayeux; les numéros 1, 2, 3, sont surtout curieux par leur style barbare et par le sujet qu'ils représentent, sujet que je trouve exprimé à peu près de même à Colleville (2), et à Huppain, arrondissement de Bayeux, à Bully, arrondissement de Caen, et à Cérisy, Manche; c'est un homme dévoré

(1) On peut voir les chapiteaux curieux décrits par M. Marquis, premier volume des mémoires de la société des antiquaires de Normandie.

(2) A Colleville j'ai trouvé aussi un poulpe sculpté sur un chapiteau; on reconnait très-bien ses bras et ses ventouses qu'on y a figurées par des points. Il n'est pas étonnant que l'image de ce céphalopode se trouve dans une église si voisine de la mer: la vue de cet animal singulier avait probablement plusieurs fois frappé les habitants du lieu, qui en firent le sujet d'une sculpture.

par des monstres. Les numéros 5, 6, 9, 10, 11 et 12 sont bien différents des premiers ; c'est ce que j'ai vu de plus correct en ce genre ; ils sont tirés de la crypte souterraine de la cathédrale de Bayeux ; ils offrent quelque ressemblance avec les colonnes romaines qui ont été trouvées dans les fondements du château de la même ville (1), et que M. Edouard Lambert a sauvées de l'oubli en les dessinant. Les Normands, après avoir dispersé les débris des monuments romains qu'ils trouvèrent encore, les prirent ensuite pour modèles, lorsque le goût des arts eut germé dans leurs cœurs ; cette conséquence si naturelle vient à l'appui de ce que nous avons établi plus haut.

Les colonnes romanes n'eurent aucunes proportions fixes : tantôt pesantes et courtes, tantôt très-alongées, on les vit quelquefois s'élever jusqu'à la voûte (2) ; leur diamètre varie également beaucoup.

(1) La différence essentielle que l'on remarque dans une des colonnes de la crypte de la cathédrale de Bayeux (la colonne n°. 5; pl. 3 *bis*), avec celle trouvée sur l'emplacement du château de la même ville, consiste dans le déplacement des ornements qui passent du fût des colonnes romaines sur le chapiteau de la colonne du moyen âge. (*Note de M. Ed. Lambert.*)

(2) C'est intérieurement et principalement entre chaque arche que l'on voit une colonne en demi-relief, dont le long fût s'élève jusqu'au sommet du mur (Cerisy, Saint-Gabriel, l'abbaye aux Hommes.)

L'entablement est très-mal entendu, l'architrave et la frise sont oubliées, d'énormes tailloirs reposent ordinairement sur les chapiteaux.

Les principaux ornements de l'architecture romane sont placés autour des portes, des fenêtres, des arches, sous la corniche, etc.; voici les plus remarquables :

1°. Les zigzags, ou bâtons rompus (planch. 3e., fig. 1ere., et planch. 4e., fig. 1ere.) : cet ornement est le plus commun; c'est en même-temps celui qui paraît le plus ancien et celui qui fut abandonné le dernier. Lorsqu'il y en a plusieurs rangs, on les appelle, suivant leur nombre, zigzags doubles, triples, quadruples, etc.; leurs angles sont plus ou moins aigus, et leur assemblage est susceptible de produire un effet agréable, comme on peut le voir fig. 1ere., planch. 3.

2°. Ornement zigzagué, contre-zigzagué, composé de deux rangs de zigzags, dont les angles sont opposés (planch. 3e., fig. 15); quelquefois on figura un gland entre chaque angle, comme on le voit à l'une des arches de la cathédrale de Bayeux (planch. 4e., fig. 2), ce qui fut très-élégant.

3°. Frète crénelée (planch. 3e., fig. 3); c'est un cordon croissant toujours à angle droit et formant alternativement les trois côtés d'un

carré : on trouve des frètes crénelées, autour des arches dans la nef de la cathédrale de Bayeux, aux églises de Meuvaines, Vaux-sur-Aure, Vienne, Rye, Fresnay, Saint-Gabriel, Bernières-sur-Mer, Tours, l'abbaye de Sainte-Trinité, Calvados ; dans les églises de Briquebec, Urville, Sémilly, Sainte-Croix, etc., Manche.

4°. Pomme de pin, fascicule : ces moulures sont ordinairement placées autour des arcades et au-dessus des frètes crénelées et des zigzags, etc., comme on peut le voir aux trois arches de la cathédrale de Bayeux (planch. 4e., fig. 2), et à la porte latérale de l'église de Sommervieux, Calvados (fig. 1ere., même planche).

5°. Les têtes de clous (planch. 3e., fig. 4) ressemblent à des têtes de grands clous, qui seraient chassés à des distances égales.

6°. Les billettes (planch. 3e., fig. 2) ressemblent aux morceaux d'un bâton cylindrique qui serait scié en plusieurs pièces d'égale longueur ; on les plaça principalement autour des arches, sous les corniches et au haut des murs ; la même figure en creux s'appelle contre-billette, on voit aussi des billettes anguleuses.

7°. Les hachures, ou moulures hachées (planch. 3e., fig. 8), ressemblent à des entailles, faites à coups de hache et à des distances

égales. On les voit le plus souvent sur les corniches, les cordons, etc. ; elles sont communes dans l'arrondissement de Bayeux.

8°. Moulures à facettes (planch. 3e., fig. 9).

9°. Les nébulles (planch. 3e., fig. 7) sont des lignes ondulées (1).

10°. Étoiles simples (planch. 3e., fig. 10).

11°. Étoiles doubles (planch. 3e., fig. 5); elles sont très-communes dans les environs de Caen ; on en trouve à la Maladrerie, à Cambe, à Frenouville, à l'Abbaye de Sainte-Trinité et à l'ancienne église du château de Caen. On en voit moins dans l'arrondissement de Bayeux.

12°. Festons et moulures prismatiques (planch. 3e., fig. 6).

13°. Cordons et torsades ; ces ornements sont employés presque partout.

14°. Les têtes plates servent à orner l'entourage des portes, des arches et des fenêtres, comme on le voit à Mouen, Saint-Gabriel, Marigny, Huppain, Engranville, Calvados, et par l'une des arches figurées planch. 4e., fig. 2. On en trouve aussi à Brucheville, Manche (2) et

(1) On trouve des nébulles sur plusieurs monuments romains du IIIe. siècle.

(2) Voyez la planche qui représente quelques fragments d'architecture des églises du département de la Manche.

dans beaucoup d'autres lieux en Normandie. Il est à remarquer que ces têtes grimaçantes et aplaties ont ordinairement de longues barbes.

15°. Les becs d'oiseaux se placèrent autour des arcades comme les têtes plates : les exemples en sont rares dans le Calvados, on en trouve dans le département de la Seine-Inférieure ; M. de Magneville a vu à Bonnebosq-en-Auge une très-belle porte romane, entourée de têtes d'oiseaux.

16°. Moulures nattées ; elles tirent leur nom de la ressemblance qu'elles offrent avec des nattes ou les enlacements d'un panier, on en voit de deux espèces différentes entre les arches (planch. 4e., fig. 2.); plusieurs chapiteaux élégants, de l'église Sainte-Croix de Saint-Lô, sont ornés de moulures nattées.

17°. Les guirlandes de pampres de vigne, de laurier, de lierre, etc., se voient aussi quelquefois (Mouen, Tours, planch. 1ere., fig. 3).

De la corniche extérieure.

Les Corbeaux ou Modillons (planch. 3e., fig. 12) méritent une attention particulière ; ils sont un des caractères les plus constants et les plus visibles ; comme un des ornements les plus

remarquables de l'architecture romane ; la variété des objets qu'ils représentent jette quelque lumière sur les mœurs du siècle : on ne peut douter que, dans l'origine, le bout des solives supportant le plancher, et formant saillie sous la corniche, n'aient donné la première idée des corbeaux, dont on fit ensuite un ornement, en les chargeant de sculptures ; le plus souvent les corbeaux figurent des têtes d'hommes grotesques et grimaçantes, des têtes de monstres ou d'animaux domestiques, des gryphons, des oiseaux, des volutes, des étoiles, des sautoirs, des angles de corniche, des obscènes, etc. ; ces corbeaux ou consoles sont placés sous la corniche extérieure, sous les parapets, etc. (Voyez un fragment du mur extérieur de l'Abbaye-aux-Dames de Caen, planch. 3e., fig. 12) ; quelquefois ils ornent le sommet des fenêtres (même fig.).

Les corbeaux ont subi des changements qui font connaître leur âge : les plus anciens sont grossiers, très-saillants et surmontés d'une grosse corniche plate ; d'autres, supportant de petites arches (planch. 3e., fig. 11), sont moins anciens que les premiers ; ceux-là sont à leur tour plus vieux que ceux qui ne présentent plus de têtes sculptées (planch. 6e., fig. 6), ou qui forment entre eux de petites ogives (même planche, fig. 7).

A l'époque de la transition du plain-cintre aux ogives, les modillons s'aplatirent, et les variétés en devinrent plus nombreuses. Celui qui est en forme de dents de scie (planch. 6e., fig. 5), et celui qui est figuré planch. 7e., fig. 17, ainsi que plusieurs autres variétés se rencontrent très-souvent dans les monuments de transition et dans les monuments à ogive de la fin du XIIe. siècle; on en trouve même encore à quelques églises de campagne du commencement du XIIIe. siècle.

J'appelle contre-corbeaux des reliefs quelquefois placés entre les modillons; on en voit à la tour de Vienne (planch. 5e., fig. 1ere.).

La corniche qui surmonte les corbeaux est souvent assez élégante, comme on le voit planch. 3e., fig. 12; quelquefois elle est ornée de zigzags, de billettes, de cables, de moulures hachées, de moulures à facettes, de torsades, de pommes de pin, etc. (1): d'abord très-saillantes, comme les plus anciens modillons, les corniches diminuèrent progressivement comme eux, à l'époque de la transition, et bientôt elles furent entièrement changées, par la présence de

(1) M. Auguste Le Prevost a trouvé, dans le département de la Seine-Inférieure, une corniche fort élégante, que je n'ai pas vue ailleurs; elle se compose de quatre ou cinq rangs de modillons en miniature.

ces balustrades qui couronnèrent l'entablement gothique.

Tels sont les principaux caractères de l'architecture romane dans l'XI^e. siècle ; on peut ajouter qu'il n'y eut jamais de niches, de pinacles, on y vit seulement quelques tourelles. Les statues, qui, dans les siècles suivants, firent l'ornement des églises gothiques, ne décorèrent jamais l'architecture romane, à moins que l'on n'appelle statues, des figures comme on en trouve quelquefois au-dessus des portes (Sainte-Croix de Saint-Lô, Manche ; St.-Loup de Bayeux, Meuvaines, Calvados (Voyez les deux statues de Meuvaines, planche 1^ere., fig. 2). Mais ces sculptures, qui sont de la plus barbare exécution, sont bien plutôt des demi-reliefs que des statues, et les bas-reliefs ont été employés dans l'architecture romane. Enfin, on ne voit presque jamais d'armoiries ou d'écussons.

Tous ces détails, quoique minutieux en apparence, sont cependant très-utiles pour reconnaître l'âge d'un monument à la première vue : j'en ai probablement omis beaucoup encore, mais il sera facile à l'observateur de trouver aux ornements que j'ai pu omettre des rapports plus ou moins rapprochés avec ceux que j'ai décrits.

Voici la liste des églises normandes dans lesquelles on trouve des parties d'architecture romane ; il est probable que des recherches plus étendues en découvriront un plus grand nombre par la suite.

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Eglises de Ranville(1) Colombelles, Vaucelles, Lyon, la Délivrande, Douvres, Cambe, le Bény, Than, Cairon, Colombie, Creully, Saint-Gabriel, Allemagne (la haute), Alle-

(1) Parmi les églises que j'indique ici, il y en a de plus remarquables que les autres, et qui n'ont encore excité l'attention de personne. Je me propose d'en faire connaître quelques-unes et notamment la belle église de Cheux que je viens de dessiner. Le chœur très-court et l'abside qui le termine, offrent le caractère des plus anciennes constructions romanes secondaires ; on y trouve des colonnes dont le fût est chargé de zigzags depuis le haut jusqu'en bas, ce que je n'avais pas encore vu dans le Calvados. Plusieurs chapiteaux sont ornés de petites figures en pied, bien barbares.

La nef est moins ancienne que le chœur ; c'est un bel exemple de transition. Les arcades intérieures, qui sont en ogive, reposent sur des colonnes romanes ; les murs extérieurs sont garnis d'une longue suite d'arcades à plain-cintre bouchées, d'un effet très-agréable, et dont les colonnes sont très-minces ; en un mot, tout est à étudier dans cette vaste église ; je me réserve à en parler plus longuement par la suite.

magne (la basse), Mouen, Clinchamps, Fierville, Avenay, Bully, Vieux, Tilly-sur-Seulles, Quilly, de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, bâtie avant 1066; de l'abbaye de Sainte-Trinité, de même date; de Saint-Nicolas de Caen, un peu plus ancienne; de Sainte-Paix, antérieure à 1066; du prieuré de Saint-Gabriel, bâtie avant la conquête; de Bernières-sur-Mer, Saint-Contest, Mathieu, Biéville, Beuville, Carpiquet, Cheux, etc.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Eglises de Maisons, Etreham, Commes, Ver, Rye, Colleville, Meuvaines, Tours, Vaux-sur-Seulles, Vaux-sur-Aure, Marigny, Vienne, le Manoir, Gueron, Saint-Loup, Littry, Surain, Formigny, Fresnay, Huppain, Trévières, Vouilly, Cottun, Osmanville, Saint-Clément, Sully, Noron, Hottot.

Dans d'autres parties du département, les églises de Saint-Gervais et la chapelle du collége, à Falaise, les églises de Guibray, Jors, Bonnebosq, Courcy, St.-Sever, Harcourt.

Dans le département de la Manche, les églises de Semilly, Sainte-Croix, Saint-Gilles, Sainte-

Marie-du-Mont, Saint-Côme-du-Mont, Brucheville, le Ham, Urville, Bricquebec, etc. (Voyez pl. 11). Il y en a environ soixante dont on trouve les noms et la description dans le mémoire de M. de Gerville, sur les églises romanes de la Manche; il y a aussi dans ce département plusieurs églises abbatiales de la même époque, également décrites par M. de Gerville; je me dispense de les citer.

Dans le département de la Seine-Inférieure, les principaux édifices romans sont les suivants, qui, presque tous, appartiennent à des communautés religieuses; églises de Saint-Georges de Bocherville, Fécamp, Montivilliers, Grâville, Jumiège, un bâtiment attenant à l'église Saint-Ouen de Rouen, appelé Chambre aux clercs; le prieuré de Saint-Julien, les églises du Mont aux Malades, du Clair, la Vaupalière, Pavilly, Gournay.

Dans le département de l'Eure, la nef de la cathédrale d'Evreux, une portion de l'église de Saint-Taurin, l'abbaye de Bernay, les églises de Broglie, Chambrais, Boisney, Fontaine-Lasoret, le portail de Cerquigny, le portail de Saint-Victor d'Epine, l'ancienne église Saint-Germain de Pont-Audemer, celles de Foullebec, Saint-Samson, le Vaudreuil, Léry, etc.

Quoique dans le X^e. siècle on élevât proportionnellement moins d'édifices religieux dans les autres parties de la France qu'en Normandie, l'architecture prenait cependant partout un certain essor, partout elle présentait à peu près les mêmes caractères. L'église de la célèbre abbaye de Cluny fut élevée à cette époque ; l'église de Saint-Lucien, à Beauvais, fut réparée en 1078 ; en 1056, Girard, prieur de la Charité-sur-Loire, fit construire l'église de son couvent, qui fut terminée à la fin de l'XI^e. siècle ; on y voyait quelques ogives romanes mélangées avec les plains-cintres ; en 1050, Humbert, archevêque de Lyon, fit construire sur la Saône un pont de pierre, dont il fut lui-même l'architecte (1).

En Angleterre, il y avait si peu de monuments avant la conquête de Guillaume, que presque aucune église ancienne n'est antérieure à 1066 ; parmi les plus belles bâties dans le style roman, je citerai de préférence la cathédrale de Durham, la partie de l'église de Winchester, élevée en 1080 ; les deux tours de l'église cathédrale d'Exeter, bâties en 1112 ; une porte au nord de la cathédrale de Peter-

(1) Whittington's Essai.

borough ; une partie de la cathédrale d'Oxfort, de 1180 ; une portion de la cathédrale de Glocester, qui est de 1100 ; l'église Sainte-Croix, près de Winchester, bâtie par Henri de Blois, en 1130 (1).

On voit, par ces dates, que la transition des cintres aux ogives s'est opérée plus tard en Angleterre qu'en Normandie ; nous aurons occasion de revenir sur ce sujet.

TRANSITION DE L'ARCHITECTURE ROMANE OU A PLEIN-CINTRE, A L'ARCHITECTURE GOTHIQUE OU A OGIVES.

Il y a trois systèmes différents sur l'introduction de l'architecture à ogives en Occident.

Les uns prétendent qu'elle existait depuis longtemps en Orient, et que les croisés, enthousiasmés de ce qu'ils avaient vu en Syrie et dans les pays voisins, apportèrent cette architecture en Europe, où elle fut généralement adoptée peu de temps après. Et comment, disent-ils, pourrait-on expliquer autrement la grande révolution qui s'opéra, au XII^e^. siècle, dans l'art

(1) Wharton's Essay.

de bâtir ? Croira-t-on qu'un architecte de France, d'Angleterre ou d'Allemagne, ait inventé tout d'un coup le genre gothique, et que, malgré la difficulté des communications, malgré le penchant à suivre les anciennes routines, tous les architectes d'Europe se soient entendus pour adopter les nouvelles formes à peu près dans le même temps ? Croira-t-on, d'un autre côté, que tous les architectes aient spontanément inventé l'ogive dans tous les pays : cette supposition serait aussi incroyable que la première ; il est bien plus naturel de penser que le débordement de la population européenne en Orient, qui d'ailleurs a produit une amélioration générale dans les arts et les sciences, amena aussi un changement dans l'architecture ; les croisés, partis de tous les points de l'Europe, rapportèrent, dans leurs patries respectives, l'idée de ce qu'ils avaient vu, ils voulurent en retracer l'image ; aussi l'architecture gothique s'introduisit en Europe, précisément dans le temps des croisades.

Les seconds sont d'accord avec les premiers quant à l'origine du genre gothique, mais ils prétendent que les Maures l'avaient introduit en Espagne long-temps avant les croisades, et que de là il se répandit dans toute l'Europe aussi

bien que la philosophie arabe; c'était l'opinion de Fénélon.

Les troisièmes, dont le nombre s'accroît de jour en jour, et à la tête desquels paraît M. Milner, savant antiquaire anglais, rejettent les deux systèmes précédents, et pensent que l'ogive est née chez nous de l'intersection des cintres (pl. 3, fig. 14); ils invoquent d'abord le témoignage de plusieurs savants voyageurs qui ont exploré l'Orient avec soin, et qui n'y ont trouvé aucun monument à ogive d'une date reculée (1). Rien ne prouve, ajoutent-ils ensuite, que les Maures d'Espagne aient employé l'ogive avant

(1) M. Boisserée, antiquaire allemand, qui promet de publier prochainement un traité sur l'architecture du moyen âge, est aussi convaincu qu'il faut chercher l'origine de l'ogive dans le nord de la France ou dans l'ouest de l'Allemagne, et non en Orient; il prétend que l'arc pointu ne se trouve pas dans les monuments d'Orient, avant le XIII^e. siècle; selon lui, les données historiques s'opposent formellement à ce qu'on puisse faire dériver notre architecture à ogives, de l'architecture mahométane; car les arabes ont pris dans les cloîtres bysantins, et dans la coupole de Ste.-Sophie, le type principal de leurs mosquées. Cet auteur ne pense pas que l'on puisse expliquer l'invention de l'ogive au moyen des intersections; il aime mieux croire que l'élévation que prirent les édifices dans l'XI^e. siècle amena un resserrement dans les arcades, et un changement sensible dans le rapport de la largeur à la hauteur, qui était d'un à deux dans le XII^e. siècle; il pense que les cintres ainsi surhaussés prirent enfin la forme elliptique.

les autres peuples ; on ne peut trouver aucun édifice qui en donne une preuve certaine, et d'ailleurs on sait qu'ils se servaient d'architectes byzantins. La cathédrale de Cordoue, où l'on voit des arches romanes en fer à cheval et des ogives, fut, dans l'origine, une mosquée, commencée par Abdoulrahman Ier., et terminée par son fils Iscan, vers l'an 800 ; mais il est certain que cet édifice a été agrandi par la suite, et l'on ne peut rien affirmer positivement sur la date des différentes parties qui le constituent. Le palais de l'Alhambra, à Grenade, est bien à ogives, mais il fut bâti depuis 1273, et, par conséquent, long-temps après que l'ogive eut été adoptée dans toute l'Europe. En un mot, beaucoup d'édifices moresques, antérieurs au XIIe. siècle, sont bâtis dans le genre roman, et pas un édifice gothique n'est prouvé appartenir à une époque plus ancienne que les autres monuments du même genre qui existent dans le reste de l'Europe.

Aucune de ces trois opinions sur l'origine des ogives, et de l'architecture élancée, dont elles sont le principal caractère, ne me semble suffisamment prouvée pour être préférée ; toutefois, soit que cette architecture soit née chez nous, ou qu'elle ait été apportée d'Orient, il est toujours

certain qu'elle ne remplaça pas subitement l'architecture romane. Dans cet art comme dans tous les autres, il y eut une hésitation inévitable entre l'ancienne méthode et celle que l'on voulait introduire, un mélange curieux de l'ancien genre et du nouveau.

L'hypothèse de ceux qui pensent que l'architecture gothique est née chez nous, est basée sur l'étude approfondie des monuments, et sur la gradation bien observée des changements opérés dans l'architecture, pendant la période que nous appelons Transition. En rapportant tout aux intersections, elle rend bien mieux raison de la génération des formes, et si elle est fausse quant à la première origine qu'elle assigne à l'architecture gothique, il n'en est pas de même quant à la théorie de la formation et du perfectionnement de ce genre.

En exposant cette théorie, nous suivrons d'une manière plus facile et plus méthodique l'histoire de l'architecture : je m'attacherai donc à la reproduire ici, quoique je ne l'embrasse point exclusivement ; mais l'opinion ne fait rien, pourvu que les faits et les dates soient rapportés avec soin.

Formation de l'ogive.

Ce fut de 1050 à 1150, que la transition s'opéra complètement. Dans l'XIe. siècle, des cintres croisés formèrent des intersections (pl. 3e., fig. 15) dont l'aspect intéressa; on y trouva la forme de l'ogive, qui devint le type du genre (1). D'abord ces demi-cercles entrelacés n'eurent pour but que d'orner les murs, intérieurement ou extérieurement (Courcy, Huppain, Allemagne: Calvados; (voyez les fig. 14, 15 et 16, pl. 3). Bientôt la nouvelle forme fut appliquée aux portes et aux fenêtres; mais le cintre prédominait toujours, et, après une fenêtre terminée en pointe, il s'en présentait une autre terminée en rond (planche 6e., fig. 1 et 2). Vers le temps de la conquête, on vit fréquemment les

(1) Il paraît cependant qu'il y avait eu des ogives romanes en France, bien avant cette époque; mais on en cite à peine quelques-unes, qui se trouvaient dans des absides ou à d'autres places, où un rétrécissement avait déterminé la forme elliptique. On peut donc dire que ces ogives se trouvaient accidentellement, et qu'elles étaient pour ainsi dire dues au hasard. On en voyait intérieurement à l'abside de Saint-Germain-des-Prés, qui était de la première moitié du XIe. siècle, et on prétend qu'il y en avait aussi dans la crypte de Saint-Denis, bien plus ancienne encore.

es ogives romanes (1) (planche
5); l'église de Saint-Gabriel,
nte plusieurs de ces ogives:
planche 3e., fig. 13) est
de l'église de Meuvaines, qui
n-cintre; et qui paraît aussi an-
celle de Saint-Gabriel; on voit des
emblables à l'hôpital de Caen, Étavaux,
x-sur-Seulles, Nonant, etc. (Calvados).

Après la conquête, les colonnes perdirent leur pesanteur; on essaya de les rapprocher d'avantage, mais ces innovations partielles ne produisaient encore qu'un mélange peu agréable de formes différentes, qui dura jusqu'au commencement du XIIe. siècle, époque à laquelle l'ogive se dégagea des ornements romans et devint tout-à-fait légère. La plupart étaient très-étroites et allongées (planche 6e., fig. 4), elles ressemblaient à un fer de lance, d'où on les nomme lancettes; mais leur forme résultant du point plus ou moins élevé, où s'opérait le croisement,

(1) J'appelle ogives romanes, celles qui furent employées les premières, et qui, ornées de zigzags, frètes crénelées, etc. (planche 3e., fig. 13), ou soutenues par des colonnes romanes (planche 6e., fig. 3), n'ont encore rien de la légèreté du genre gothique.

des lignes, il arriva que des cintres sur-haussés produisirent des ogives plus aiguës que les cintres sur-baissés, et que des cintres en fer à cheval produisirent des ogives bombées (1). En un mot, ces arches ne se fermaient pas sous un angle déterminé, de manière que d'un pilier à l'autre, le système variait et présentait quelquefois des hauteurs inégales; on vit aussi des ogives très-obtuses, car il fallait se conformer à la hauteur des monuments et des arches, dont l'ouverture devait nécessairement être large; comme celles qui communiquent de la nef dans les ailes, auraient produit un mauvais effet, si elles eussent été étroites et élevées.

Ornements formés au moyen des intersections.

Le succès des innovations précédentes inspira le goût d'en faire encore; les ornements de l'architecture romane ne convenaient guères au nouveau genre; on en chercha d'autres plus en rapport avec lui, qui furent encore pour la plupart le résultat des intersections. Des cercles

(1) J'appelle ogives bombées, celles qui sont un peu creusées ou arrondies près des impostes.

entrelacés produisirent ces figures que le compas fournit, en décrivant ce qu'on appelle vulgairement *des croix de Dieu*, et qui, variées différemment, en amenèrent d'autres à peu près semblables, qui furent employées avec profusion dans le XII^e^. siècle et les temps postérieurs. Telles sont les quatre-feuilles (1), les trèfles et les rosaces ; les ogives se régularisèrent, quelques-unes se terminèrent en tête de trèfle (planche 4^e^., fig. 3); les colonnes, devenues minces et longues, se groupèrent : voilà dans quel état se trouvait l'architecture vers 1150; alors elle était tout-à-fait formée. On peut encore ajouter que, depuis la fin de l'XI^e^. siècle, on abandonna l'usage de placer des têtes de monstres sous l'entablement ; vers 1080, les corbeaux étaient moins gros, quelquefois sans sculpture (planche 6^e^., fig. 6 et 7). Au commencement du XII^e^. siècle, on leur substitua les dents de scie (pl. 6, fig. 5) et différentes espèces de modillons que l'on n'abandonna tout-à-fait que dans le XIII^e^. siècle; les corniches perdirent cet aspect pesant qu'elles avaient eu ; on les supprima même presque entièrement, en mettant à leur place d'élégantes

(1) Les quatre-feuilles étaient connus avant la conquête, car on en trouve à Saint-Gabriel et ailleurs.

balustrades, que l'on n'avait point encore employées (1).

Voilà un système bien établi, et d'autant plus séduisant que tous ces faits, quant à la progression des changements, sont en général conformes à la vérité, mais cet examen scrupuleux des faits prouve-t-il que l'architecture gothique soit née chez nous, comme l'ont pensé quelques Normands; c'est ce que l'on a examiné, et ce que l'on a cherché à détruire. Pour y parvenir, on a dit: la théorie étant basée sur la progression observée dans les innovations, il suffira d'établir qu'il y a en Normandie des monuments d'un gothique très-pur, contemporains des premières ogives et des premières intersections. De ce moment, il n'y aura plus de gradation dans les innovations, il n'y aura plus de transition proprement dite, et il sera impossible d'appeler inventeurs, ceux qui ne faisaient que concevoir l'ogive, au moment où l'architecture gothique tout entière était formée. Or, M. de Gerville prétend qu'une partie de la cathédrale de Cou-

(1) L'hôpital de Caen, est un monument de transition; c'est le seul où j'aie encore vu une balustrade, surmontant une lourde corniche supportée par des corbeaux.

tances, qui est à lancettes, a été bâtie avant 1056, et que l'église de Mortain, également à lancettes, est antérieure à 1093 (Voyez l'église de Mortain, planche 11e.).

La cathédrale de Seez, qui est d'un gothique assez élégant, est cependant de la seconde moitié de l'XIe. siècle et de la première moitié du XIIe.; elle fut bâtie sur les ruines de l'ancienne cathédrale, incendiée au milieu des guerres féodales. Ives de Bellême qui l'avait d'abord établie sur les murs calcinés de l'ancienne, eut la douleur de la voir crouler dans l'année même de la réédification; il fallut songer à une reconstruction nouvelle; ce prélat se transporta en Pouille et même jusqu'à Constantinople, pour y faire une quête; il en rapporta beaucoup de richesses qu'il obtint de la générosité des fameux Tancrède, ses alliés; il jeta, en 1053, les fondements de cette église, qui fut consacrée en 1126; mais elle ne fut achevée qu'environ 80 ans après sa mort: il y fut inhumé en 1070.

Tous ces monuments, qui sont de la plus grande importance pour l'histoire de l'architecture, puisqu'ils fixent l'introduction de l'ogive à une époque plus reculée qu'on ne le croit généralement, et qu'ils montrent dans

l'XIe. siècle des édifices semblables à ceux que l'on bâtissait un siècle plus tard, peuvent être regardés comme des exceptions rares à la règle générale ; mais à la rigueur ils ne favorisent pas plus une opinion que l'autre, par rapport à l'origine de l'architecture gothique, qui est ensevelie dans des ténèbres profondes. L'opinion la plus raisonnable est peut-être celle qui établit que l'architecture à ogives est née chez nous, mais que les grands rapports qui existèrent avec Rome et Constantinople, au XIIe. siècle, amenèrent un perfectionnement général dans les arts, et surtout dans la sculpture et dans l'architecture, et favorisèrent les nouvelles conceptions des artistes du Nord.

S'il y a eu précocité dans l'architecture gothique par rapport aux cathédrales de Coutances, de Seez et à l'église de Mortain, il y a eu retard par rapport à l'église de l'abbaye de la Luzerne (Manche), qui est de 1164, et où l'on trouve encore des cintres, de l'hôpital de Caen, qui est d'une grande pesanteur, et qui cependant est de la seconde moitié du XIIe. siècle.

Ne voulant adopter exclusivement aucune opinion, me bornant à distinguer l'âge d'un monu-

ment, par ses formes et ses ornements, je conclus seulement des faits précédents, que la transition de l'architecture à plein-cintre à l'architecture aiguë n'a pas suivi partout une marche uniforme, comme on pourrait l'imaginer d'abord, et que des faits bien avérés viennent contrarier nos idées sur la progression des changements; mais qu'en général la transition est renfermée en Normandie dans les limites d'un siècle, environ de 1050 à 1150. L'Angleterre était plus retardée; les premières ogives qu'on y ait vues sont les vingt fenêtres contruites par Henri de Blois, évêque de Winchester, frère du roi Étienne, entre 1132 et 1136 (1).

Outre les églises de la transition que je viens d'indiquer, on peut encore citer en Normandie celles de Cheux, Ouestreham, Villiers-le-Sec, la tour de Trévières, etc. (Calvados.)

DE L'ARCHITECTURE A OGIVES OU GOTHIQUE.

Chez tous les peuples, l'architecture semble avoir été créée et perfectionnée par la religion; c'est la religion qui a rassemblé les hommes

(1) Milner.

dispersés dans les forêts ; leur premier besoin fut de rendre hommage à l'être surnaturel qui a tout produit, et d'élever des monuments à son culte. Depuis la roche informe soulevée par le Celte, pour attester sa croyance à l'existence d'un Etre suprême, jusqu'aux temples magnifiques de la Grèce et de Rome, et ces monuments gigantesques de l'Egypte, tout ce qu'il y a de grand en architecture semble avoir été inspiré par un sentiment religieux. Dans le moyen âge, lorsque les habitants des villes mêmes occupaient encore des maisons qui méritaient à peine ce nom, des églises vastes et superbes s'élevaient de toutes parts, et l'architecture était dans tout son lustre. Les différentes religions influèrent donc nécessairement dans tous les temps sur cet art, qui leur dut pour ainsi dire son existence.

Il serait bien curieux de rechercher combien les idées religieuses et les idées abstraites peuvent exercer d'influence sur celles qui se rapportent à des objets matériels. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que la marche de l'esprit humain passant des religions matérialistes aux religions spiritualistes, a influé puissamment sur les arts et principalement sur l'architecture.

La religion des anciens, toute matérielle, je pourrais dire toute naturelle, a produit et devait produire une architecture basée sur des proportions qui ne dépassaient pas ce qu'on est convenu d'appeler le bon goût. L'ensemble des parties devait montrer cette grâce, cette élégante simplicité, et en même temps cette richesse que nous admirons dans les édifices des anciens, parce que l'imagination était fixée sur des choses naturelles, et que le type du vrai beau, par rapport à eux, ne sortait pas de la nature physique. La pensée, mue par une religion dont tous les dogmes étaient à la portée de l'intelligence humaine, n'avait rien d'inspiré ; ainsi, dans l'architecture antique, tout était méthodique, simple et raisonné : il n'en est pas de même dans l'architecture gothique, que l'on pourrait justement appeler architecture chrétienne. Tout y est exaltation, tout y est hors des idées ordinaires ; la religion chrétienne, divine et surnaturelle, a tout spiritualisé, en élevant la pensée au-delà des limites de l'intelligence ; l'esprit humain, trop borné pour concevoir les mystères et les grandes vérités religieuses, a été nécessairement exalté ; il en est résulté une influence remarquable sur tout ce que l'homme a inventé ou perfectionné, principalement à

l'époque où l'enthousiasme religieux a tout embrasé, à l'époque des croisades (1).

L'architecture religieuse fut donc de tous les arts le plus visiblement influencée : dans la nouvelle religion, ce n'était plus une statue que l'on adorait comme chez les payens, c'était un Dieu incorporel, invisible, immense; le génie de l'homme mit tout en œuvre pour que la maison du Seigneur fût en relation avec son objet. De ce moment tout fut hors de proportion avec les idées terrestres ; tout prit une direction vers le ciel. L'esprit de spiritualité parut dans l'architecture, au point que tous les édifices furent à jour ; et l'on éleva ces monuments dont l'étonnante légèreté est une des plus grandes merveilles du moyen âge.

Et combien est visible l'influence différente des deux religions : les temples antiques étaient en forme de carré long, ou bien arrondis ; c'était une enceinte que l'œil embrassait du pre-

(1) Quand l'ogive aurait été connue dans l'Orient avant le XII^e^. siècle, cela ne détruirait pas mon opinion; car, dans cette supposition, il est probable que l'architecture à ogives n'était pas encore entièrement formée en Orient, et qu'elle prit un nouveau développement en Europe ; et d'ailleurs la religion mahométane est une religion spiritualiste.

mier coup ; rien d'exalté ni de mystérieux : l'architecture gothique, au contraire, a quelque chose de mélancolique ; ce sont des voûtes prodigieusement hautes, de longues allées, sous lesquelles l'œil se promène long-temps avant que d'en voir tous les détours ; ce sont ces broderies, ces ciselures, ces ornements de tout genre, si éloignés de la simplicité antique, et qui semblent rivaliser avec les subtilités de la pensée.

Si je voulais faire une comparaison qui me semble frappante, je comparerais l'architecture antique à la littérature classique, et l'architecture gothique à la littérature romantique. Ce rapport vient encore à l'appui de mon opinion : en effet, comme l'a dit un célèbre auteur, en parlant de la littérature classique et de la littérature romantique (1), « les anciens avaient pour ainsi dire une âme corporelle, dont tous les mouvements étaient forts, directs et conséquents ; il n'en est pas de même du cœur humain développé par le christianisme : les modernes ont puisé, dans le repentir chrétien, l'habitude de se replier continuellement sur eux-mêmes, et, dans leurs pieuses méditations, une tendance à

(1) Madame de Staël.

s'écarter de la nature et à tout exalter. Ils ne peuvent se passer d'une certaine profondeur d'idées dont une religion spiritualiste leur a donné l'habitude. »

DU GENRE GOTHIQUE.

La dénomination de *gothique*, donnée à l'architecture à ogives, est tout-à-fait impropre, en tant qu'elle fait entendre que les Goths furent les inventeurs de ce genre. Les Goths, les Vandales et les autres peuples barbares qui, au V^e^. siècle, inondèrent l'empire romain, n'avaient aucune idée des arts. Loin d'être créateurs, ils ne furent que des imitateurs maladroits (1); et, quand ils auraient pu créer, ne savons-nous pas que l'architecture à ogives n'a été formée que dans le XII^e^. siècle, bien long-temps après que le peuple dont on lui a donné le nom, fut disparu de la scène du monde; ce nom est encore impropre sous un autre rapport, car, pendant la

(1) Les Goths ne connaissaient pas plus l'architecture que les Saxons, qui savaient à peine bâtir des cabanes, et auxquels on a pendant long-temps attribué, dans notre pays, la création de l'achitecture romane.

première moitié du moyen âge, on a aussi donné le nom de *gothique* à l'architecture romane. Fridegode, historien, qui écrivait en 950, dit, en parlant de l'église Saint-Ouen de Rouen, qu'elle était bâtie en pierres carrées, avec une sorte de magnificence, *à la manière gothique*, « miro opere quadris lapidibus manu gothicâ... « olim nobiliter constructa. » Si donc nous avons continué à employer le nom de gothique, c'est afin de nous conformer à l'usage, et pour ne point augmenter les difficultés de la sience en substituant une expression nouvelle, à un terme que tout le monde entend. Encore aujourd'hui, plusieurs écrivains appellent indistinctement gothique, l'architecture romane et l'architecture à ogives; cependant la majeure partie n'appliquent qu'au style pointu, cette dénomination qui, à la la renaissance surtout, fut donnée en signe de mépris à toute l'architecture du moyen âge. Dernièrement quelques antiquaires ont appelé l'architecture à ogives, genre oriental, genre sarrasin, etc.; moi-même j'avais balancé à lui donner le nom de romantique, par opposition à l'archichitecture romane qui offre encore quelque chose de classique, puisque ses principaux caractères sont tirés de l'antiquité. Mais, quoique toutes ces dénominations puissent être beaucoup plus justes

que celle qui est employée vulgairement, j'ai pensé que le nom ne faisait rien à la chose, et qu'il valait mieux conserver une expression généralement reçue, que d'en proposer une nouvelle, qui, peut-être, ne serait jamais adoptée. Quoiqu'il en soit, l'architecture à ogives, qui va faire le sujet des chapitres suivants, est d'un haut intérêt à étudier : elle a été dépréciée par beaucoup d'architectes qui n'en ont vu que les nombreuses discordances avec le style classique ; pour être justes, ils auraient dû également en remarquer les grandes beautés. Il se sont trompés en jugeant d'après les règles de l'architecture antique, incompatibles avec celles de l'architecture à ogives ; il n'y a qu'une chose à répondre à leurs critiques, exagérées par la prévention : qu'ils visitent nos beaux édifices gothiques, et, s'ils ne leur rendent pas la justice qu'ils méritent, ils seront incapables de juger, par cela même qu'ils n'auront pas senti.

Christophe Wren, architecte de Saint-Paul de Londres, est convenu, dans ses mémoires, qu'il serait impossible de construire plus habilement et de produire autant d'effet dans un autre système avec aussi peu de matériaux, que les artistes du moyen âge ont su le faire dans leurs constructions à ogives. Quant à moi, je suis loin de com-

parer l'architecture gothique à l'architecture antique, avec laquelle elle n'a aucun rapport, mais je pense qu'elle a un genre de beautés qui lui sont propres, qu'elle a même souvent quelque chose de sublime, et qu'elle convient parfaitement aux édifices religieux. L'architecture des anciens est plus pure comme art, celle des modernes est plus touchante : c'est l'opinion de beaucoup d'antiquaires. Voici comment c'est exprimé à ce sujet M. de Jolimont, membre de la société des antiquaires de Normandie (1): « Il suffit (dit-il) « d'observer sans prévention l'aspect magnifique « des grandes églises élevées par les architectes « du moyen âge, pour se convaincre que le « style gothique convient plus particulièrement « à nos temples, auxquels il inspire un caractère « solemnel et religieux, que n'offrent point en « ce genre les imitations plus ou moins heu- « reuses de l'architecture antique. Les basiliques « de Saint-Pierre de Rome, de Saint-Paul de « Londres, de Sainte-Geneviève de Paris, « chefs-d'œuvre de l'école moderne, sont loin, « malgré leur grandiose et leur somptuosité, « d'exciter en nous ce sentiment involontaire de « vénération et de grandeur, cette émotion

(1) Histoire des cathédrales de France.

« indéfinissable qui s'empare de notre âme quand « nous contemplons, même avec des dispositions « indifférentes, l'intérieur des édifices étonnants « bâtis dans les XII^e., XIII^e. et XIV^e. siècles. »

Division du genre gothique.

Pour peu que l'on observe l'architecture gothique, on est frappé des différentes variétés qu'elle présente dans le XII^e., le XIII^e., le XIV^e., le XV^e. et le XVI^e. siècle; les antiquaires anglais, observateurs judicieux (1), ont senti qu'il fallait établir des divisions dans l'architecture à ogives, et tous ceux qui ont écrit sur cette matière en ont établi : j'en propose moi-même une nouvelle; mais je préviens d'avance que l'on ne doit point attacher à ces classifications plus d'importance qu'elles ne méritent; il faut se rappeler que l'art n'a point eu de repos marqués dans sa marche, qu'il n'y a point eu de transition subite, qu'enfin nos classes sont purement artificielles, et qu'elles ne sont établies

(2) Je cite les antiquaires anglais, parce que je n'en connais pas d'autres qui se soient occupés de l'architecture du moyen âge. Il y a cependant aussi M. Boisserée de Stuttgard, qui vient de faire un superbe ouvrage sur la même matière; mais il est rare et d'un grand prix; je n'ai pu me le procurer.

que pour faciliter l'étude. Parmi les divisions du style gothique, adoptées par les Anglais, celle de M. Dallaway, et surtout celle de M. Milner, se rapprochent davantage de ma classification : ce dernier antiquaire a distingué trois ordres dans l'architecture gothique, il a prétendu qu'elle s'était formée en Angleterre avant d'avoir été connue ailleurs. Outre que cette prétention est insoutenable, le mot *ordre* me semble peu convenable pour exprimer trois modifications d'un même genre: en effet, les ordres dans l'architecture ont des caractères essentiels et très-différents qui les distinguent; mais, dans les trois époques principales de l'architecture gothique, il n'y a que des modifications dans les ornements et dans les formes. Le mot ordre ne pourrait, ce me semble, s'appliquer aux différents styles de l'architecture à ogives, qu'autant qu'elle aurait eu plusieurs genres usités en même-temps; mais des passages presque insensibles d'une forme à une autre, ne peuvent être marqués autrement que par des différences d'époque, ce qui a déterminé ma division en gothique primordial, secondaire et tertiaire. M. Auguste le Prevost, que je me plais à citer, désigne les premières constructions gothiques sous le nom de gothique à lancettes, l'architecture du XIII^e^. et du XIV^e^. sous le nom de gothique

rayonnant, à cause de la forme rayonnante des roses, des cercles et des quatre-feuilles qui ornent les fenêtres et les autres parties de l'édifice dans ces deux siècles. Enfin, il désigne les constructions du XV^e^. et du XVI^e^. sous le nomde gothique flamboyant, dénomination prise encore des compartiments en forme de flammes ou de langues, des roses, des fenêtres et des balustrades. Cette nomenclature est d'autant meilleure qu'elle peint pour ainsi dire d'un seul mot, le caractère des trois époques principales de l'architecture gothique, et je l'ai jointe à la mienne en tête de chaque chapitre.

Avant de commencer l'exposé des caractères de l'architecture gothique dans les différents siècles où elle a été en vigueur, je crois nécessaire de dire par quels moyens on parvenait à bâtir ces immenses basiliques répandues en si grand nombre dans toutes les parties de l'Europe. De nos jours, il serait impossible d'en élever de pareilles : les ouvriers manqueraient, et des millions ne suffiraient pas.

Le clergé possédait de grands biens, au moyen desquels il pouvait quelquefois entreprendre des travaux considérables, sans réclamer de secours étrangers ; d'ailleurs la main d'œuvre ne coûtait

presque rien, et beaucoup d'ouvriers étaient nourris pour tout salaire ; mais il fallait cependant recourir souvent à la générosité des fidèles: voici le moyen le plus puissant et le plus ordinairement employé pour l'exciter.

Le pape, au moyen d'une bulle, accordait le pouvoir de donner des indulgences à ceux qui contribueraient de leur bourse ou même de leur industrie à la construction d'une église ; la bulle obtenue, les moines, si c'était une abbaye, les chanoines, si c'était une cathédrale, envoyaient plusieurs de leurs confrères prêcher dans les villes, dans les villages, quelquefois dans plusieurs royaumes à la fois ; souvent ces frères prêcheurs emportaient avec eux les reliques les plus précieuses de leur maison ; ils s'arrêtaient dans les carrefours, racontaient tous les miracles et les guérisons opérées par l'intercession du saint auquel ces reliques avaient appartenu ; ils finissaient par faire une peinture pathétique de l'état malheureux de leur communauté, et par promettre des indulgences à ceux qui fourniraient une certaine somme d'argent pour aider à restaurer leur église. Cette exhortation produisait beaucoup d'effet sur les spectateurs ; chacun se hâtait de déposer son offrande entre les mains de ces religieux, et de baiser la châsse qui ren-

fermait les reliques. Il y avait encore un autre moyen de recueillir beaucoup d'argent : le jour de la fondation d'une église était celui d'une cérémonie annoncée long-temps auparavant ; les seigneurs, les évêques et une multitude de personnes riches de tout le pays y assistaient ; la cérémonie se terminait toujours par un discours pathétique, après quoi, chacun des assistants plaçait une pierre dans les fondements et déposait en même temps de l'or, de l'argent, ou un acte de donation, ou une offrande quelconque. Ce genre de collecte fournissait souvent des sommes énormes pour le temps ; quelquefois aussi les princes accordaient des secours, ou autorisaient des coupes de bois extraordinaires, ou remettaient certaines redevances (1). Voilà par quels moyens on subvenait aux frais nécessaires à la construction de la plupart des églises cathédrales, abbatiales ou paroissiales dans les XII^e^., XIII^e^. et XIV^e^. siècles ; je pourrais citer pour exemple l'église Saint-Nicaise de Rheims,

(1) L'usage de vendre les indulgences a subsisté juqu'au XVI^e^. siècle inclusivement ; tout le monde sait que ce fut à ce genre de ressources que Léon X eut recours pour élever la basilique de St.-Pierre, et que les abus qui en résultèrent en Allemagne furent l'occasion du grand schisme qui eut lieu au XVI^e^. siècle.

l'abbaye de Croilan en Angleterre, et un grand nombre d'autres églises de France et d'Angleterre ; la plus grande partie de la cathédrale de Bayeux est gothique, ayant été presque entièrement détruite au commencement du XII^e^. siècle : Philippe de Harcourt commença à la rétablir en 1159, elle fut continuée par son successeur Henri II ; mais celui-ci, ne pouvant subvenir aux dépenses, accorda les grâces spirituelles à tous ceux qui fourniraient environ dix francs de notre monnaie pendant cinq ans. Il paraît que les secours ne furent pas suffisants, car de 1250 à 1254, le pape accorda des indulgences à ceux qui fourniraient des sommes pour terminer la cathédrale et les augmentations qu'on voulait y faire (1). A Rouen, l'abbaye de Saint-Ouen fut obligée malgré ses immenses domaines d'avoir plusieurs fois recours à la vente des indulgences pour la continuation des travaux de sa magnifique église.

On peut ajouter à ce qui précède que tous les édifices un peu importants n'ont été terminés qu'un demi-siècle, quelquefois même un siècle entier après avoir été commencés, ce qui donna

(1) Je dois ces renseignements à la bonté de M. l'abbé de La Rue.

plus de facilité pour subvenir aux dépenses, c'est ce qui fait aussi qu'on trouve rarement une unité parfaite dans les grandes églises et les cathédrales, parce que souvent elles étaient l'ouvrage de deux ou trois architectes (1); presque toujours on finissait par les chapelles de la croisée et par la grande porte de l'ouest.

Il sera peut-être difficile de concevoir comment les ouvriers du moyen âge étaient aussi habiles que les constructions de ce temps l'annoncent, comment, sans connaître les moyens que nous employons aujourd'hui, ils parvenaient à une aussi grande perfection dans des ouvrages aussi longs, aussi vastes et aussi compliqués; il est certain cependant que les architectes n'étaient pas rares, il y eut même des confréries de maçons; voici ce qu'on sait de leurs travaux et de leur organisation (2) : cette association de maçons et d'artistes était partagée en plusieurs compagnies, qui parcouraient les différentes parties

(1) On pratiquait presque toujours un autre genre d'économie; c'était de conserver les portions des églises précédentes qui pouvaient cadrer avec les nouvelles constructions, quelles que fussent les discordances de style; il y a peu d'édifices aussi bizarrement mipartis sous ce rapport que la principale église de Falaise.

(2) J'ai puisé une grande partie des détails suivants dans l'ouvrage de Norris-Brewer, sur les antiquités d'Angleterre.

de la France, et des autres royaumes chrétiens, édifiant des églises dans les villes, dans les campagnes, et qui furent particulièrement protégés du pape vers la fin du XII^e. siècle, d'où ils prirent le nom de francs-maçons; ayant été organisés en corporation religieuse, ils furent soumis à une règle, et jouirent de quelques priviléges. Lorsqu'ils voulaient construire un église, ils formaient un camp de cabanes sur le lieu même où elle devait être élevée; un surveillant gouvernait en chef, mais sur dix hommes il y en avait un nommé le gardien qui veillait sur les neuf autres; les différents travaux n'étaient point indistinctement exécutés par tous les membres: les uns étaient chargés de sculpter des chapiteaux de colonnes, les autres des statues, d'autres des feuillages, chacun avait une partie dont il s'ocupait exclusivement et dans laquelle il excellait. Les gentils-hommes du voisinage fournissaient les matériaux par esprit de piété, et les charriaient (1). Les riches abbayes entrete-

(1) Il y eut aussi en France dans le moyen âge une confrérie moins nombreuse, mais qui rendit de très-grands services. Ces religieux sous le nom de frères pontifes, construisaient des ponts dans beaucoup d'endroits et sur des rivières fort larges: le passage de ces rivières était toujours difficile, les marchands et les voyageurs étaient souvent exposés à y être volés ou assassinés. Les travaux des religieux pontifes

naient aussi des ouvriers ; c'est ce qui fait que l'on remarque souvent une conformité frappante entre les églises qui furent bâties à la même époque aux frais des abbayes dont elles dépendaient.

Gothique primordial ou à lancettes, de 1150 *à* 1250.

Vers la fin de la première moitié du XII^e^. siècle, on abandonna généralement (1) la forme semi-circulaire pour adopter la forme aiguë ; tout ce qui appartenait au style roman disparut, et le genre gothique fut exclusivement adopté. Des ogives, des colonnes grêles et alongées caractérisèrent principalement l'architecture : le goût des nouvelles formes alla si loin, que l'on démolit des édifices romans, pour les rebâtir dans le style nouveau ; mais cette architecture n'avait pas encore acquis la légèreté ni l'élévation que l'on y remarque dans les deux siècles suivants. Les

eurent pour résultat de diminuer le nombre des voleurs, en détruisant leurs repaires, et de hâter les progrès de la civilisation, en établissant des communications plus faciles.

(1) Je dis généralement, parce qu'il y a^va^it du style point dès le XI^e^. siècle à Coutances, Mortain, Seez et Fécamp, ce qui est une exception à la règle ; par exemple, celui de Fécamp est très-pesant.

proportions, les formes, les ornements se modifièrent sensiblement; c'est par-là que nous pouvons distinguer des époques différentes dans les constructions postérieures au XII^e. siècle.

Les arts, comme les sciences, procèdent toujours du simple au composé; aussi les premiers édifices gothiques sont-ils moins ornés que les autres: nous allons successivement examiner leurs différentes parties.

La forme générale des églises gothiques fut à peu près la même que celle des églises romanes; mais une addition bien remarquable changea, dans les premières, la partie tournée vers l'est. Avant le XII^e. siècle, jamais on ne construisait de chapelle de la vierge au bout du chœur, et jamais les bas-côtés ne faisaient le tour de l'abside: après s'être prolongés le long de la nef, ils se terminaient ordinairement à la croisée, et, s'ils passaient outre, ils venaient aboutir au milieu du chœur (1). Depuis la fin de ce siècle, au contraire, on trouve constamment autour du chœur des chapelles auxquelles les collatéraux servent d'accès: ce changement, l'un des plus importants qui aient eu lieu dans la distribution

(1) Quelquefois ils se terminaient circulairement, et formaient deux petites absides.

des églises, puisqu'il déplaça pour ainsi dire le chœur, pour le reporter plus au centre de l'édifice, devint bien plus remarquable au XIII^e^. siècle, époque à laquelle on trouve, à l'extrémité des bas-côtés du chœur, une grande chapelle dédiée à la Ste.-Vierge, et formant une seconde abside, appliquée contre l'abside principale ; par cette nouvelle disposition, la tête de la croix (1) fut prolongée, l'œil ne s'arrêta plus aux colonnes du rond-point, un majestueux lointain s'offrit à la vue : avant les églises à chapelles de la Vierge, et même avant celles dont les bas-côtés font le tour de l'abside, on en trouve qui se terminent par trois fenêtres sur une muraille plate, et d'autres dont le chœur finit à l'orient par une abside anguleuse. Les premières ne se rencontrent guères que dans les campagnes, mais les dernières pourraient peut-être servir à caractériser le XII^e^. siècle.

Une autre innovation eut lieu à la fin du XII^e^. siècle et au commencement du XIII^e^. : jusque-là on n'avait point élevé cette multitude de chapelles collatérales qui bordent les ailes ; on s'était contenté des chapelles de la croisée, de l'extré-

(1) J'appelle tête de la croix, la partie tournée vers l'est, au-delà de la croisée.

mité des collatéraux et d'un petit nombre d'autres, disposées suivant les lieux : jamais on n'en avait placé le long des bas-côtés de la nef ; mais, à la fin du XII^e^. siècle, et surtout dans le XIII^e^. et le XIV^e^., de petites chapelles ajoutées latéralement accédèrent aux ailes, de telle sorte que les arches de la nef correspondaient à l'ouverture de chacune des chapelles. Il s'ensuivit que de tous côtés l'œil trouva cette suite d'arcades dont la perspective flatte si agréablement la vue; et, dès le XIII^e^. siècle, une grande fenêtre placée dans ces chapelles éclaira et décora convenablement tous ces lieux où l'œil devait s'arrêter (1). La plupart des églises qui primitivement n'eurent point de chapelles semblables, en furent garnies par la suite : celles que l'on trouve dans beaucoup d'églises sont postérieures au reste de l'édifice ; on peut voir, par les églises de Sainte-Trinité et de Saint-Nicolas de Caen, de Cerisy, de Saint-Gabriel, en un mot, par les édifices

(1) Dans certaines églises qui font exception, on peut faire remonter très-haut l'usage de chapelles autour du chœur. A Fécamp, par exemple, il en existe deux qui paraissent être de la construction de Richard 1^er^., au X^e^. siècle, et qui pourtant ne sont ni des absides de la croisée, ni des extrémités de collatéraux. Mais, quant aux chapelles des bas côtés de la nef, on ne les rencontre jamais dans les églises romanes.

(*Note de M. Aug. Le Prévost.*)

romans qui ont conservé leur pureté et qui peuvent servir de points de comparaison, combien les deux innovations que je viens de signaler, agrandirent les constructions religieuses et les éloignèrent de la forme des anciennes basiliques, qu'elles avaient conservée sans beaucoup d'altération, jusqu'au XII^e^. siècle.

Dans les églises romanes le chœur est toujours plus court que la nef; tandis que dans les églises gothiques il est quelquefois plus long qu'elle.

On cessa aussi de se servir de petites pierres taillées carrément, comme on l'avait fait à l'imitation des constructions romaines. Des pierres plus grandes et de forme irrégulière furent généralement employées; on abandonna tout-à-fait l'usage de bâtir en arête de poisson.

Dans le XII^e^. siècle, les fenêtres étroites ressemblent à un fer de lance, d'où elles ont reçu le nom de *lancettes* (planc. 6, fig. 4; planc. 7, fig. 1 et 2); c'est le principal caractère de l'architecture du XII^e^. et du XIII^e^.: dans les siècles suivants, l'architecte plus hardi perça des ouvertures d'une largeur quelquefois démesurée. Les premières lancettes ne présentaient point d'ornements, et plusieurs étaient sans colonnes; celles qui vinrent ensuite furent d'abord

entourées d'une seule cannelure ou surmontées d'un cordon garni de dents de scie (pl. 7, fig. 2); ce cordon formant couronnement ne descendait pas toujours jusqu'aux impostes (même planche): les cannelures se multiplièrent autour de la tête des ogives (1), mais on ne vit jamais aux fenêtres plus d'une colonne de chaque côté, supportant les impostes : il n'en fut pas de même au XIII^e^. siècle (pl. 6, fig. 8, 9 et 10).

On peut distinguer plusieurs proportions différentes dans les lancettes : les unes sont courtes, les autres très-longues, d'autres d'une hauteur moyenne. Je n'oserais affirmer lesquelles sont les plus anciennes, c'est le style général de l'architecture qui doit en déterminer l'âge plutôt que la forme ; en général cependant, les lancettes très-longues sont postérieures aux lancettes courtes, et antérieures aux lancettes moyennes.

A cause de la grande hauteur des fenêtres et de leur ouverture étroite, on les rapprocha beaucoup, et l'on conçut bientôt l'heureuse idée d'en accoler plusieurs dans l'intérieur d'une ogive principale, ou portique ; le plus souvent ces lancettes furent réunies deux à deux (Voyez pl. 6, fig. 8 et 9, deux fenêtres

(1) J'appelle tête la partie aiguë qui termine une ogive.

qui sont tirées de la cathédrale de Bayeux (1) ou trois à trois (même pl., fig. 10). On en voit jusqu'à quatre dans les galeries intérieures du chœur de la cathédrale de Bayeux. Lorsqu'elles étaient réunies au nombre de trois, celle du milieu était ordinairement plus élevée que les deux autres; quel que fût leur nombre, dès qu'il y avait réunion, l'espace vacant entre les têtes des lancettes était rempli de roses, de quatre-feuilles, ou de trèfles, comme on le voit (pl. 6, fig. 8, 9 et 10). J'ai remarqué que, dans les grands édifices, où l'on trouve plusieurs rangs de fenêtres superposés, l'ordre et l'arrangement de ces dernières varient en quelque sorte suivant la place qu'elles occupent. Dans l'étage le plus élevé, il y a ordinairement trois lancettes réunies (pl. 6, fig. 10); au second étage, les fenêtres sont géminées ou deux à deux (même planche, fig. 8 et 9); les plus basses enfin sont isolées.

Les lancettes réunies amenèrent l'idée de construire de larges fenêtres avec ces divisions en compartiments, qui, dessinant de vraies découpures, ornèrent les édifices postérieurs. Les fenêtres du XIII^e^., du XIV^e^. et du XV^e^. siècle

(1) Ces fenêtres sont probablement du XIII^e^. siècle; néanmoins on en voit de pareilles dès la fin du XII^e^.

ne sont pour ainsi dire que la réunion de plusieurs lancettes, dont les séparations sont encore tracées par les méneaux qui forment des compartiments. On voit fréquemment, au bout des églises de campagne du XII^e. siècle, trois lancettes rapprochées sans cependant être réunies. On avait placé de la même manière trois fenêtres cintrées au bout de quelques églises romanes : je pense que le nombre trois qui se présente si souvent dans l'architecture était l'emblême de la Trinité.

Les portes, au nombre de trois dans les grandes églises, sont en ogive, le haut en est garni de cannelures soutenues par plusieurs colonnes. La tête de l'ogive au haut de la porte est quelquefois trilobée (pl. 4, fig. 4 (1); on trouve encore, quoique très-rarement, des portes cintrées, comme on peut le voir par la figure que je viens de citer.

On a vu plus haut que, dans l'architecture romane, on ornait l'entourage des cintres de têtes plates grimaçantes : on en voit encore quelquefois autour des ogives dans le XII^e. siècle et la première moitié du XIII^e.; mais elles sont très-

(1) Plusieurs antiquaires appellent les ogives ainsi terminées, ogives trilobées, pour les distinguer des ogives à tête de trèfle pl. 7, fig. 10, et pl. 4, fig. 3; j'adopte leur nomenclature.

petites, et elles ont une physionomie particulière; on y remarque toujours deux grandes oreilles qui donnent à quelques-unes l'aspect d'une tête de chauve-souris. Du reste, elles sont en miniature aussi bizarres et aussi variées que les têtes entablées de l'architecture romane, dont elles sont une imitation; on en voit de pareilles à Bretteville-l'Orgueilleuse, à Christot, à Norey, à Nonant (Calvados), etc., etc.

Les arcades, quelquefois larges et obtuses, sont le plus souvent étroites et aiguës, sans cependant l'être autant que les fenêtres, il y en a plusieurs rangs superposés; quelques-unes sont accollées et réunies sous une autre plus grande; souvent elles figurent de fausses fenêtres ou des galeries bouchées, intérieurement et extérieurement (pl. 7, fig. 5 et 10), et sont terminées en tête de trèfle.

Les colonnes sont minces et alongées, très-rarement isolées, presque toujours groupées de manière à garnir et entourer complètement les piliers dont elles sont le principal ornement (pl. 7, fig. 7); de là cette forêt de colonnes qui caractérisent l'architecture gothique. Les piliers sont de forme irrégulière, et les colonnes réunies sont de différentes grosseurs, quoique d'une hauteur égale. Leurs chapiteaux se distinguent par une élégante simplicité, et approchent

beaucoup de l'ordre corinthien. Ils sont garnis de feuilles alongées, recourbées ou roulées à leur extrémité, de manière à figurer des volutes (pl. 7, fig. 3 et 4). Lorsqu'il y a plusieurs étages de colonnes, au-dessus de l'entablement, qui recouvre les chapiteaux, existent d'autres colonnes pareilles aux premières, et du sommet desquelles plusieurs nervures s'élèvent en ogive pour aller assujétir la voûte (voyez pl. 7, fig. 10, des colonnes et des arches de l'intérieur du chœur de la cathédrale de Bayeux); mais au milieu de ces divers étages de colonnes, il y en a presque toujours qui s'élancent d'un seul jet jusqu'au haut de l'édifice, pour aller soutenir les nervures principales: on peut ajouter que, dans le XII^e^. et le XIII^e^. siècle, on trouve des colonnes annelées (pl. 7, fig. 6); ce sont des colonnes qui semblent attachées par le milieu avec plusieurs anneaux; j'en ai trouvé dans un bâtiment attenant à la cathédrale de Bayeux (Le Vestiaire), dans l'église de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen et dans beaucoup d'autres lieux. On en voit un grand nombre dans la nef de l'abbaye de Westminster, qui est du XIII^e^. siècle. Dans le XII^e^. et le XIII^e^. siècle, les colonnes, quoique faisant ordinairement corps avec les piliers, étaient cependant bien arrondies et presque entières, quelquefois même, quoique

rarement, elles étaient tout-à-fait détachées, et assujéties au moyen de crampons, tandis que postérieurement, leur fût devint d'une maigreur ridicule, et se réduisit à un demi-relief.

Les balustrades placées intérieurement et extérieurement fournissent aussi des caractères utiles pour découvrir l'âge d'un monument, par les modifications constantes et successives de leur forme. Dans le gothique primordial, trois espèces furent employées presque seules; elles consistèrent en une suite de petites arcades, dont les unes furent simplement terminées en ogive, les autres en tête de trèfle (pl. 4, fig. 3) ou trilobées (pl. 4, fig. 5). On trouve la première et la troisième espèce extérieurement autour du chœur de la cathédrale de Bayeux, et la seconde dans l'intérieur de cette église, au-dessus des arches romanes que j'ai figurées (pl. 4, fig. 2).

Les voûtes gothiques sont d'une hardiesse et d'une légèreté admirables, et supportées par des arceaux souvent croisés en forme d'X. Les forces, habilement combinées par cette disposition, produisirent un solidité presque impossible à concevoir, lorsqu'on voit ces légers faisceaux de longues colonnes qui supportent tout l'édifice. On commença dans le XII^e^. siècle à orner le

point de l'intersection des arceaux avec des fleurons (1).

Il y a des différences frappantes entre les tours gothiques et les tours romanes ; celles-ci sont terminées par une pyramide à 4 pans (2), celles-là par une flèche octogone ; dans les premières, la base de la pyramide déborde sur les murs de la tour carrée, tandis que c'est le contraire dans les secondes (3) ; d'un autre côté, les tours gothiques étant composées d'une flèche

(1) M. Bentham prétend que les Anglais construisirent leurs voûtes avec de la craie, à cause de la légèreté de cette pierre. En Normandie, on a employé indistinctement les mêmes matériaux aux murs et aux voûtes ; mais on avait soin de ne charger ces dernières qu'avec un mélange de mortier et de pierres d'une petite dimension, quelques-unes même présentent des morceaux de tuf : dans le département du Calvados, c'est le tuf de Sainte-Honorine qui a été employé ; dans la Manche, une espèce de calcaire grossier que l'on extrait principalement à Gorges et à Sainteny.

(2) On peut dire que presque toutes les tours romanes sont terminées par une pyramide à quatre pans, et conformes à celles que j'ai figurées (planch. 5, fig. 1re ; et planch. 1re., fig. 2). Cependant on pourrait en trouver un très-petit nombre qui furent octogones, par exemple, les tours de Jumiége, le clocher de Tamerville près Valognes, celui de Trévières près de Bayeux ; mais ces exceptions sont bien rares, et dans ce cas la tour prenait elle-même la forme octogone avant d'arriver à la base de la pyramide terminale.

(1) Ce seul caractère m'a souvent servi à distinguer de très-loin, si une tour était romane ou gothique.

octogone élevée sur une tour carrée, il resta aux quatre angles de celle-ci des vides que l'on remplit par des tourelles, dont l'accompagnement d'un bon effet est sans exemple dans les tours romanes. On concevra bien mieux ce que je dis, lorsque l'on aura jeté les yeux sur la planche cinquième. La figure première représente une tour de l'XI^e^. siècle (la tour de Vienne, arrondissement de Bayeux); la figure deuxième représente une tour gothique du XII^e^. siècle, où l'on voit encore des corbeaux; elle est tirée de l'église de Tour, arrondissement de Bayeux. Les tours du XII^e^. et du XIII^e^. siècle sont percées de quatre côtés par des fenêtres très-longues et très-étroites en forme de lancettes; les plus anciennes présentent encore quelques pleins-cintres, des corbeaux, et ensuite plusieurs variétés de modillons que l'on remplaça par une bordure de feuillages, de trèfles, ou de quatre-feuilles. Elles ne tardèrent pas à acquérir une grande légèreté; leur hauteur égala souvent la longueur entière de l'édifice.

Un trait hardi du nouveau style fut d'élever en l'air ces arcs-boutants, qui soutiennent le haut des grands murs extérieurs, et qui contribuent si puissamment à l'élégance, en même temps qu'ils ajoutent à la solidité, en neutralisant

la pesanteur des voûtes. Ce moyen ingénieux de consolider le sommet des grands édifices était presque inconnu dans l'XI^e. siècle (1), ce ne fut que vers la fin du XII^e. que l'on commença à en tirer parti ; jusque-là les arcs-boutants avaient été dérobés à la vue sous la toiture des bas-côtés de l'édifice. Rendus visibles par ce dégagement, on les revêtit d'ornements convenables, on surmonta de clochetons ou de pinacles, les piliers qui servirent à les supporter ; on pratiqua le long de ces piliers des niches dans lesquelles on plaça des statues (pl. 7, fig. 9). Il faut bien observer que les arcs-boutants ne furent pas communs avant le XIII^e. siècle.

Lorsqu'on réfléchit à la grossièreté et à la rareté, dans l'XI^e. siècle, de ces demi-reliefs que j'ai figurés (pl. 1^ere., fig. 5), on est étonné de voir, dès la première moitié du XIII^e., un grand nombre de statues, dont quelques-unes ne sont pas sans mérite, et qui toutes doivent certainement être regardées comme des chefs-d'œuvre, comparativement aux premières. Cette amélioration subite dans l'art du statuaire ne

(1) Il n'était pas nécessaire, tandis qu'il le devint à l'époque des constructions pointues.

peut s'expliquer qu'en l'attribuant aux grands rapports qui existèrent avec Constantinople et Rome, depuis les premières croisades. Tous les arts furent dans un état de splendeur au XIII^e^. siècle, comme le prouvent tant de beaux ouvrages de cette époque, et notamment les sceaux de St.-Louis, l'admirable châsse de St.-Taurin d'Évreux, et les deux portes latérales de la façade occidentale de Rouen.

Les petites tours ou clochetons se multiplièrent et ornèrent les parties extérieures les plus remarquables des églises; elles étaient très-rares dans l'architecture romane.

On fit pour les statuettes des niches surmontées d'un dais.

Les principaux ornements architectoniques du gothique primordial sont : les rosaces, dont l'effet est si agréable à l'œil; d'abord simples et entourées de dents de scie, elles devinrent bientôt larges, riches et élégantes (pl. 7, fig. 12). On employa aussi les feuilles de chêne, et surtout les trèfles et les quatre-feuilles (pl. 4, fig. 3 et 7); il y eut des trèfles à feuilles aiguës et lancéolées (pl. 4, fig. 6), d'autres à feuilles rondes.

Tels sont les principaux caractères de l'archi-

tecture du XII^e^. siècle et de la première moitié du XIII^e^.

D'après ce que je viens d'établir, il faut conclure qu'en général on peut distinguer deux époques dans le gothique primordial ; la première comprendra le temps des lancettes isolées, c'est-à-dire, toute la dernière moitié du XII^e^. siècle ; les lancettes isolées se divisent en lancettes courtes, lancettes longues, lancettes simples, et lancettes à plusieurs cannelures ; la seconde comprendra le temps des lancettes réunies deux à deux ou trois à trois, durant la première moitié du XIII^e^. ; rappelons-nous cependant que rien n'est absolu dans nos divisions, qu'elles sont purement artificielles, et qu'il faut se garder de s'y attacher trop scrupuleusement, sans quoi on pourrait être induit en erreur : en effet, quoiqu'elles soient basées sur la progression des formes remarquées dans la plupart des monuments, il y en a quelques-uns qui sortent de la règle commune ; nous avons déjà vu combien sont étonnantes les cathédrales de Seez et de Coutances ; il est d'autres monuments plus avancés ou plus retardés que tous les autres de la même époque. Il ne faudra donc pas être surpris de trouver, dès le commencement du XIII^e^. siècle, presque tous les caractères que nous allons assigner à la fin

de ce siècle, et *vice versâ*; par exemple, les caractères que nous assignons au XII^e^. siècle ne conviennent souvent qu'aux églises du XIII^e^., pour les campagnes, où les progrès des arts ont toujours été plus lents que dans les villes. C'est ainsi que dans les campagnes on ne trouve guères, pendant la première moitié du XIII^e^. siècle, que des lancettes isolées, souvent très-simples et très-étroites, ordinairement avec une seule colonne de chaque côté (1).

La cathédrale de Bayeux offre un exemple du style que j'ai appelé gothique primordial; une partie en a été bâtie par l'évêque Philippe de Harcourt et par son successeur, dans la deuxième moitié du XII^e^. siècle; les travaux se prolongèrent long-temps, et ne furent achevés que dans le XIII^e^., comme je l'ai dit plus haut; il est bien difficile de distinguer quelles parties de ce monument appartiennent au XII^e^. siècle, et de savoir lesquelles appartiennent au XIII^e^.; il serait possible que les fenêtres 8 et 9, pl. 6, ne fussent pas antérieures à 1250. La cathédrale de Bayeux offre aussi quelques parties du XIV^e^. et du XV^e^. siècle, que je vais indiquer plus bas.

On trouve encore de l'architecture gothique primordiale dans les églises de Frenouville,

Soliers, Saint-Laurent-de-Condelles, Saint-Aubin, Croisilles, Athis, Harcourt, Bretteville-l'Orgueilleuse, Cristot, Brouay, Norey (1), Saint-Manvieux, Bretteville-sur-Laise, Langrune (arrondissement de Caen), dans les églises de Géfosse, Fontenay, Isigny, Saint-Loup, Sainte-Honorine, Huppain, Ver, Vire (2) (Calvados), de Sainte-Croix, de Saint-Lô, de Saint-Gilles près Saint-Lô, de Coutances, de Mont-Martin, de Colombi, de Mortain, etc. (Manche), dans le chevet et le transsept septentrional de la cathédrale de Rouen, la nef de l'église d'Eu, la nef de l'abbaye de Fécamp, le portail de Gournay (Seine-Inférieure), dans la cathédrale d'Évreux, etc.; les églises de l'ancien couvent de l'Isledieu, du petit Andelis, de Conches, etc. (Eure), dans l'ancienne

(1) L'église de Norrey est très-remarquable pour une église de campagne. Elle est fort élevée et avec de jolies lancettes. Elle paraît être de la première moitié du XIII^e. siècle. Il faut excepter seulement une grande partie de la tour, le porche qui est du côté du nord, et une grande fenêtre bouchée au midi, à l'extrémité de la croisée. Ces parties sont évidemment du XIV^e. siècle. Je donnerai quelques détails sur l'église de Norrey, dans un travail à part, que je consacrerai à décrire les églises les plus remarquables de l'arrondissement de Caen.

(2) La partie ancienne de l'église de Vire est de la première moitié du XII^e. siècle.

église Sainte-Geneviève de Paris, dans la cathédrale de Cantorbéry, en Angleterre.

Une grande partie des églises du Calvados que je viens de citer, sont du commencement du XIII^e. siècle; la plupart offrent, au-dessous de la corniche extérieure, des modillons qui sont à peu de chose près semblables à ceux que j'ai figurés (pl. 7, fig. 17); on trouve les mêmes à la nef de Cheux et sur beaucoup d'autres monumens de transition; on voit aussi des modillons en forme de longues dents de scie à beaucoup d'églises gothiques primitives du Calvados. On peut donc conclure que les modillons ont été en usage, au moins dans les campagnes, jusqu'à la deuxième moitié du XIII^e. siècle, c'est-à-dire, pendant tout le temps que j'assigne au gothique primordial. Vers la fin de la première moitié du XIII^e., l'architecture fit de grands progrès en France; le règne de St.-Louis est le plus fécond de tous en constructions; ce prince fit bâtir une grande quantité d'églises à Paris et dans différents lieux de son royaume. Les abbayes de Longchamp, près Saint-Cloud, et de Saint-Mathieu, près de Rouen, une grande partie de l'église de Saint-Denis, l'église de l'abbaye de Maubuisson, les hôtels-dieu de Vernon, Pontoise, Compiègne; le monastère et l'église de

Royaumont, la Sainte-Chapelle de Paris, et un grand nombre d'autres monuments sont dus à sa munificence. Il encouragea l'architecture, et les noms des plus célèbres artistes de son temps sont parvenus jusqu'à nous ; parmi eux on peut citer Eudes de Montreuil, qui accompagna le Roi en Orient, et y fortifia la ville de Joppé. Revenu en France, il construisit à Paris un grand nombre d'édifices (1), et c'est à lui que l'on doit l'église Notre-Dame de Mantes, qui est bien remarquable ; une inscription placée sur sa tombe, dans le couvent des Cordeliers de Paris, apprend qu'il mourut en 1289.

Un autre artiste appelé Jousselin-de-Courvault, accompagna St.-Louis à la croisade, et inventa plusieurs machines de guerre (2).

Partout l'architecture prenait un caractère de grandeur et de magnificence ; à Reims, une superbe cathédrale s'élevait pour attester la perfection de l'architecture gothique en France, dès la première moitié du XIII^e^. siècle ; elle fut consacrée en 1241. Dans la même ville, Hugues Libergier donnait ses soins aux travaux de l'église

(1) On cite comme son ouvrage les églises de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers, les Quinze-Vingt, les Cordeliers, les Mathurins et autres établissements de Paris.

(2) Joinville, hist. de St.-Louis,

de Saint-Nicaise (1), qui ne fut terminée qu'au commencement du siècle suivant, par Robert de Coucy.

On connaît aussi quelques noms d'architectes normands; on voit, dans la chronique de l'abbaye du Bec, qu'Ingelramme, qui avait travaillé à l'église Notre-Dame de Rouen, fut engagé, en 1212, par l'abbé Richard, à rebâtir l'église de cette abbaye. Un autre artiste, nommé Waultier-de-Meulan, continua l'ouvrage; cette église fut ensuite brûlée et rétablie pendant l'abbatiat de Pierre Caniba, vers 1273.

Malgré cela, beaucoup de monuments magnifiques qui nous attestent le génie de leurs auteurs, ne nous ont point transmis leurs noms; il est même extrêmement rare d'en trouver d'inscrits sur les murs; cela n'est pas cependant sans exemple dans l'architecture gothique (2), tandis

(1) Hugo Libergier pronaon ecclesiæ perfecit, utrasque alas, rontem, propylæum, et turres; Chr. S. Nicas., p. 636.

Cet architecte habile mourut en 1265, comme le prouve son inscription tumulaire : « Cy gist maistre Hugue Libergier, qui a « commencé cette église l'an de l'incarnation 1229, mercredy « d'après Pâques; et mourut l'an 1263, le vendredi d'après « Pâques; pour Dieu priez pour lui.

(2) M. Lambert a découvert plusieurs noms d'architectes dans les églises de l'arrondissement de Bayeux; je viens moi-même d'en trouver quelques-uns dans l'arrondissement de Caen; je les ferai connaître dans un prochain mémoire.

que je ne connais encore qu'une inscription semblable dans les églises romanes de Normandie. Elle se trouve sur un chapiteau roman de l'abbaye de Bernay, qui est évidemment de l'époque de sa fondation (première moitié du XI^e^. siècle); on y lit ces mots : *me fecit Isembardus* (1).

GOTHIQUE SECONDAIRE OU RAYONNANT.

Première époque; de 1250 *à* 1300.

L'heureuse impulsion donnée à l'architecture sous le règne de St.-Louis, amena un grand perfectionnement dans cet art : les monuments présentèrent des caractères particuliers, sur lesquels ma division est basée ; le plus saillant de tous est la substitution des larges fenêtres aux étroite lancettes.

Les fenêtres acquirent des proportions plus gracieuses, qui résultèrent de la règle qu'on établit de diriger les arcs de cercles, de manière que leurs deux origines aux impostes et leur point

(1) Je dois la connaissance de cette inscription à M. Aug. Le Prévost.

d'intersection au sommet de l'ogive, coïncidassent avec les angles d'un triangle équilatéral. Les colonnes, qui n'avaient été qu'en petit nombre de chaque côté, s'élevèrent en faisceau pour supporter les impostes ; à la fin du XII^e^. et au commencement du XIII^e^. siècle, on n'introduisait le jour, comme on sait, que par deux ou trois ouvertures en forme de lancettes, renfermées dans une grande ogive. Entre leurs sommités aiguës, l'usage n'avait admis que de petites ouvertures, percées en cercle ou en trèfle, ayant par fois quatre festons (pl. 6, fig. 8, 9 et 10). La nouvelle méthode fut plus hardie ; les colonnes de séparation se multiplièrent et devinrent plus minces, ce qui produisit une grande quantité de jours ou de baies dans une même fenêtres ; d'autres jours, couronnant ceux-ci, furent ménagés par des arceaux et des traverses que le caprice dessina, en cherchant particulièrement à figurer des fleurs. Enfin, entre les ogives on plaça des roses comme on en voit (pl. 6, fig. 8), mais plus grandes et plus ornées. J'ai figuré (pl. 7, fig. 11) une fenêtre de la seconde moitié du XIII^e^. siècle, dans les proportions les plus ordinaires, mais on en voit de plus larges du même temps. Celles qui sont placées aux deux bouts de la croisée et au-dessus de la grande

porte d'entrée, ont quelquefois une largeur considérable.

Les grandes roses, dont l'aspect est si flatteur, imitent des soleils par les rayons qui les divisent et entre lesquels la lumière pénètre (pl. 7, fig. 12); on en mit en plusieurs endroits à la place des fenêtres, surtout à l'est, à l'ouest, et aux deux bouts de la croisée; on en figura partout sur les murs, intérieurement et extérieurement. Les plus petites rosaces sont souvent à six feuilles, et quelquefois disposées en forme de triangle sous des frontons aigus (pl. 7, fig. 13).

Lorsqu'on ne plaça pas de grande rose au-dessus du portail de l'ouest, on y mit une grande fenêtre de forme ordinaire, ce qui eut lieu quelquefois en Normandie, mais bien plus fréquemment en Angleterre; c'est une des causes pour lesquelles les églises anglaises sont en général moins élégantes que les églises françaises.

Les portes présentent des ogives d'une forme gracieuse, couronnées d'un fronton triangulaire et couvert de ciselures. Les voussures, les timpans, les parois latéraux et les trumeaux sont ornés de sculptures diverses, et quelquefois chargés de petites figures en bas-relief représentant pour la plupart différentes scènes de l'écriture sainte; la même chose eut lieu dans le XIV^e^. siècle. Souvent des consoles, placées à hauteur d'appui,

supportèrent des statues entre les portes. Dans les églises de campagne, où l'on ne trouve pas la même richesse d'ornements que dans les villes, les portes, plus simples, sont accompagnées de quelques colonnes, et leurs voussures garnies d'arcs multipliés.

En examinant attentivement les colonnes, on remarque qu'elles sont plus minces que les précédentes, et que leurs chapiteaux moins alongés sont plus riches en feuillage (pl. 8, fig. 2).

Des moulures de nouvelle invention et d'un heureux fini décorent les différentes parties de l'édifice, et principalement les frontons et les autres genres de corniches qui couronnent les arcades. Les jambes mêmes de celles-ci sont quelquefois chargées de sculptures, et supportent des statues de grande proportion, élevées sur des consoles, et surmontées de dais ou de frontons triangulaires. Mais ce qui contribua le plus au charme du coup-d'œil, ce furent ces galeries, communes dans le XIII^e^. et le XIV^e^. siècle, dont la rectitude des lignes contribua puissamment à l'unité; on en trouve plusieurs étages superposés sur la façade et dans l'intérieur des grands édifices; les galeries extérieures présentent presque toujours des niches en forme de lancettes simples, ou de lancettes trilobées (pl.

7, fig. 8) en tête de trèfle, ou enfin de lancettes géminées (même planche, fig. 5); souvent chaque arcade des galeries extérieures sert à placer une statue. Les arcades des galeries intérieures sont en général plus larges que celles des galeries extérieures; lorsqu'il y a trois étages dans un édifice, le plus élevé et le plus bas sont ordinairement percés de fenêtres, mais celui du milieu est occupé par une galerie obscure, comme on peut le voir pl. 7, fig. 10.

L'ingénieuse et savante disposition des arcs-boutants et des contre-forts, surmontés de pyramides et de clochetons (pl. 7, fig. 9), mérite surtout de fixer l'attention; leur force est toujours combinée avec art. Comme ils soutenaient le haut des murs, on en fit en même temps des aqueducs pour l'écoulement des eaux pluviales, qui en tombant du toît se répandaient d'abord dans une espèce de gouttière en pierre, au sommet du mur, et coulant ensuite dans une dalle pratiquée au-dessus des arcs-boutants, venaient enfin se répandre en cascades par des pierres en saillie appelées gargouilles, et qui servaient en même temps à orner les contre-forts.

Les balustrades sont à peu près semblables à celles que j'ai indiquées dans le précédent chapitre; on commença cependant à les orner avec

de petites roses et des quatre-feuilles encadrés (pl. 8, fig. 4 et 5) (1).

Nous avons vu plus haut que l'architecture à ogives avait été pratiquée en France avant de pénétrer en Angleterre ; il en est résulté pendant long-temps une différence entre les édifices gothiques élevés à la même époque en France et en Angleterre, et un retard dans ce dernier pays. Cette différence est peut-être moins visible en Normandie qu'ailleurs, à cause des grands rapports que cette province a eus avec l'Angleterre. Elle est même presque imperceptible dans les églises de campagne, mais il n'en est pas de même dans les grands édifices.

En Angleterre, les arcs-boutants étaient encore cachés sous les toîts dans le XIII^e^. siècle, tandis qu'en France ils s'élevaient légèrement au-dessus de la toîture, dès la fin du XII^e^. siècle.

Dès le XIII^e^. siècle, on faisait en France de larges fenêtres divisées par trois ou quatre meneaux, et surmontées d'un nombre égal de roses; en Angleterre, on ne connaissait encore que les

(1 J'appelle quatre-feuilles encadrées les roses qui n'ont que quatre feuilles, et qui sont entourées d'un cercle. C'est pour ne pas les confondre avec les roses proprement dites, qui étaient beaucoup plus grandes et très-ouvragées.

lancettes géminées avec une petite rose entre deux, comme le dit positivement M. Milner, et comme le prouvent l'église de Westminster, la cathédrale de Salisbury, et d'autres monuments de la même époque. La cathédrale d'Amiens et celle de Salisbury, commencées toutes deux dans la même année (1221), semblent l'avoir été à soixante ans de distance. Le premier édifice ne fut entièrement terminé qu'à la fin du XIII^e^. siècle, et l'on y fit encore des travaux au commencement du XIV^e^. ; mais le plan qui fut exécuté avait été conçu dès le commencement des travaux, c'est-à-dire, vers 1221 ; on y voit néanmoins deux rangs de belles fenêtres, celles de la nef sont divisées par trois meneaux, surmontés d'un nombre égal de roses, et aux chapelles de la croisée on en trouve qui ont jusqu'à cinq meneaux, et qui paraissent du même temps que les autres. Mais l'exemple le plus frappant de tous est la cathédrale de Rheims, où il y a de très-grandes fenêtres aux deux bouts de la croisée, et qui est un des plus beaux monuments gothiques de l'Europe entière ; cet édifice fut élevé dans la première moitié du XIII^e^. siècle.

Nous sommes arrivés à l'époque la plus brillante de l'histoire de l'architecture gothique. La plupart de nos cathédrales et de nos belles églises

de France ont été construites dans le cours du XIII^e^. siècle, et terminées dans le XIV^e^. Dès la fin de celui-ci, il y eut surcroît d'ornements, défaut de rectitude dans les lignes, et moins d'harmonie dans l'ensemble ; l'architecture gothique perdit de sa noblesse et de son élévation (1) ; dans le XIII^e^. siècle et le XIV^e^., il y eut fréquemment des églises de plus de 400 pieds de longueur sur 150 de largeur, et environ 100 de hauteur ; on peut juger de l'effet que doivent produire de pareils vaisseaux, où l'on a déployé tout le luxe et toute la grâce de l'architecture du temps.

Si nous voulons réfléchir un peu sur les principales beautés de l'architecture gothique, lorsqu'elle était dans tout son lustre, il faudra mettre au premier rang les proportions observées par les anciens architectes, la longueur des édifices, la forme des arcades, la légèreté des colonnes, ces fenêtres, ces roses découpées avec tant d'art, que la pierre semble être devenue flexible pour prendre au gré de l'ouvrier les formes les plus gracieuses. Ces pinacles aigus et cette multitude

(1) Il y a cependant des exceptions à cette règle générale ; par exemple, l'église Saint-Ouen de Rouen, qui est un des chefs-d'œuvre du genre, n'a été commencée qu'en 1318, et n'a été terminée que plus d'un siècle après.

d'ornements de tout genre, donnent à l'édifice une physionomie élancée, impriment à l'ame un sentiment à la fois romantique et religieux. L'effet de perspective qui résulta de l'uniformité des colonnes et du nombre des arches répétées à des distances égales, formant pour ainsi dire de longues et majestueuses avenues, inspirent l'étonnement, la sensibilité et la mélancolie.

L'œil est enchanté du point de vue grand et magnifique qui se déroule devant lui, et se promène agréablement sous ces longues voûtes aiguës, et sous ces galeries parallèles appelées bas-côtés. Le chœur, le sanctuaire et la chapelle de la Vierge se présentent dans l'éloignement; c'est là que l'artiste a déployé tous ses moyens d'exécution, c'est là que l'œil est forcé de s'arrêter, c'est là que tout se dirige, que tout vient aboutir (1).

(1) On a reproché, mais à tort, aux monuments gothiques, d'être trop étroits; c'est un des caractères essentiels de l'architecture élancée. Il y a quelque chose de plus religieux, de plus mystérieux, de plus touchant dans ces édifices, où l'œil se promène long-temps avant d'en apercevoir toutes les parties; les églises gothiques sont certainement plus propres à toucher l'ame que les édifices modernes, dont on aperçoit tout d'un coup l'étendue, et qui par leur forme peu alongée diffèrent entièrement des monuments gothiques; d'ailleurs, si ces derniers eussent été plus larges, il eût été difficile, peut-être même impossible, d'établir ces voûtes déjà surprenantes par leur élévation et leur légèreté.

On doit rapporter à la seconde moitié du XIII^e. siècle, une portion de la cathédrale de Rouen, la chapelle de la Vierge de la cathédrale d'Evreux, une partie des chevets d'Andelis et de Gisors, une partie de l'église de Saint-Pierre de Caen, et de l'ancienne église de Saint-Sauveur de la même ville; on trouve encore de l'architecture du XIII^e. siècle dans les églises de Mosles, Ranchi, Cahagnes, Tours, etc. (Calvados); dans l'église royale de Saint-Denis, dans la cathédrale de Paris, dans celle d'Amiens, dans l'église de Saint-Nicaise et dans la cathédrale de Rheims, etc.; en Angleterre, dans la cathédrale de Salisbury, dans l'église de Westminster, etc.

GOTHIQUE SECONDAIRE (1).

Deuxième époque; de 1300 *à* 1400.

Dans le XIV^e. siècle, beaucoup de caractères sont les mêmes qu'à la fin du XIII^e. Je me bornerai donc à indiquer les innovations.

(1) Quoique l'architecture gothique secondaire soit d'un haut intérêt, je n'ai donné que le nombre de figures indispensables

Depuis le commencement du XIV^e^., on trouve un trotoir garni d'une rampe entre la flèche et la tour, ce qui n'avait guère eu lieu auparavant. On voit (planch. 8, fig. 11), une tour de la première moitié du XIV^e^. siècle ; il est facile d'apercevoir qu'elle diffère sensiblement des tours du XII^e^. et du XIII^e^. siècle (1) ; cette innovation vint de ce que les flèches étant mieux filées et plus minces, leur base fut moins évasée, il resta un intervalle entre elle et la tour qui leur servait de support (2). Les pyramides n'avaient encore reçu aucun ornement, on s'était borné à tracer sur les pierres de leur toît des tuiles en forme de dents de scie et de festons, etc. ; on les perça à jour par des trous en forme de petites roses et de trèfles ; on couvrit leurs angles de crochets, comme on le voit par la figure précitée.

pour l'intelligence de mon texte, parce que la plupart des belles églises gothiques ont été gravées ou lithographiées, et que tout le monde peut se procurer de nombreux exemples de ce genre d'architecture. Il n'en est pas de même du genre roman, qui est presque inconnu dans certaines provinces.

(1) Il est probable que l'on avait placé des balustrades pareilles dès la seconde moitié du XIII^e^. siècle ; mais en général ce fut au commencement du XIV^e^. qu'elles furent employées.

(2) On voit que cette disposition est tout-à-fait opposée à celle des pyramides romanes.

Les balustrades ne présentent plus de petites arcades comme dans le XII^e^. et le XIII^e^. siècle, mais des quatre-feuilles encadrés (plan. 8, fig. 3, 4, 5), de petites roses et des cercles différemment combinés.

Les frontons (pl. 8, fig 7), les tours, les tabernacles (pl. 8, fig. 6) et les contre-forts (pl. 8, fig. 9) sont garnis de crochets.

Les cordons destinés à soutenir les voûtes, ne furent plus des arcs simples formant une seule intersection, ils se ramifièrent, et formèrent des compartiments où l'élégance du dessin se montra toujours. Partout où ces cordons se rencontraient, ils étaient liés par une pièce en saillie formant un cercle ou un écusson.

Les fenêtres s'élargirent beaucoup et perdirent de leur hauteur; la tête avait souvent la moitié de la hauteur totale de l'ogive; des cordons constamment applatis et garnis de crochets dessinèrent souvent des frontons autour des fenêtres, et ornèrent différentes parties des murs : on peut voir, planch. 8, fig. 1, une fenêtre du XIV^e^. siècle; il suffira de la comparer à la fenêtre du XIII^e^., figurée planche 7, pour en voir la différence. Dans les églises qui n'étaient pas terminées par une abside, il y eut presque tou-

jours, du côté de l'est, une grande fenêtre qui occupa presque toute la largeur du chœur ; ce fut la même chose dans le XV^e^. siècle.

Les colonnes groupées devinrent maigres, et ne se détachèrent pas comme auparavant ; à la fin du XIV^e^. siècle, ce n'était plus que des demi-reliefs ; d'un autre côté, on employa souvent à soutenir les grandes arcades, de gros pilliers ronds et peu élevés, surmontés d'un étroit chapiteau (planch. 8, fig. 10) ; ces pilliers furent unis ou entourés de nervures anguleuses, ou enfin ornés de colonnes très-fines, réunies sous un même chapiteau.

Les contre-forts étaient comme auparavant surmontés de pinacles, et servaient d'appui aux arcs-boutants ; mais ils devinrent trop saillants, et par conséquent moins légers ; ils eurent même un aspect de pesanteur qui nuisit à la beauté de l'ensemble. Dans la seconde moitié du XIV^e^. siècle et dans le XV^e^., le goût des contre-forts devint si général qu'on en ajouta aux murs les moins élevés et aux constructions les plus solides (1) : les églises bâties antérieure-

(1) J'ai vu à plusieurs églises de campagne des contre-forts qui ont presque autant de saillie que de hauteur ; je citerai de préférence ceux de l'église de Castillon, arrondissement de Bayeux ; je les crois du XV^e^. siècle.

ment n'en furent pas exemptes, et ces applications postérieures pourraient tromper un œil peu exercé.

Les tabernacles (planc. 8, fig. 9) devinrent extrêmement communs dans le XIV^e^. siècle, et s'appliquèrent sur les murs.

On trouve de l'architecture du XIV^e^. siècle, dans les églises de Saint-Pierre et de Saint-Jean, et dans l'ancienne église Saint-Etienne à Caen, dans l'église Trinité de Falaise, dans quelques chapelles latérales de la cathédrale de Bayeux et de celle de Coutances, dans la belle église Saint-Ouen de Rouen, la collégiale d'Ecouis, dans la cathédrale de Bourges, dans celle de Strasbourg, etc., dans l'église collégiale du Saint-Sépulcre à Paris, commencée en 1326, par Guerin de Lorcigne (1); plusieurs chapelles de l'église Notre-Dame de la même ville, la Sainte-Chapelle de Vincennes, fondée vers 1379, dans la cathédrale de York-Minster en Angleterre, ainsi que dans la plupart des grandes églises.

(1) L'inscription suivante, placée sur le portail, apprenait le nom de cet architecte : « L'an de grâce MCCCXXVII, le ven-« dredi devant Noël, fut chantée la premiere messe de cette « église et les fondemens levez : si comme il appert, par maistre « Guerin de Lorcignes, qui erégea ce portail et le fonda premie-« rement. »

GOTHIQUE TERTIAIRE OU FLAMBOYANT.

Première époque ; de 1400 à 1460.

Nous venons de voir que déjà l'architecture gothique commençait à dégénérer à la fin du XIV^e^. siècle ; elle déclina plus sensiblement encore pendant le cours du XV^e^, : sa beauté essentielle avait consisté dans le degré d'élévation convenable, donné aux différentes parties de l'édifice, et surtout aux ogives. La largeur considérable de celles-ci et l'abaissement général furent les principales causes qui produisirent la chûte du genre ; on ne trouva plus l'esprit qui l'avait fait naître, c'est-à-dire, une tendance à l'élévation ; les colonnes, si agréables à l'œil, devinrent de simples filets ; les formes prismatiques furent souvent préférées aux formes rondes.

Voici en peu de mots les principaux caractères de l'architecture dans le XV^e^. siècle.

Les colonnes, si l'on peut encore donner ce nom à de maigres filets, sont pour la plupart d'une extrême finesse ; leurs chapiteaux figurent souvent deux bouquets de feuillage, l'un au-dessus de l'autre (planch. 9, fig. 9) ; elles

sont souvent remplacées par de simples nervures anguleuses d'un effet peu agréable, qui avaient déjà commencé à se montrer dans le XIV^e. siècle.

Au lieu de colonnes pour soutenir les impostes, on employa aussi des consoles chargées de feuillages (planch. 9, fig. 11).

Les fenêtres ont perdu leur forme gracieuse. Dans le XIII^e. siècle, le triangle, formé des impostes au sommet, occupait à peu près le tiers de la hauteur de l'ogive entière (planch. 7, fig. 11): dans le XV^e., au contraire, le même triangle en occupe plus de la moitié, et quelquefois presque les deux tiers, défaut de proportion qui choque péniblement la vue (1); d'un autre côté, depuis les impostes jusqu'au sommet, il règne souvent une bordure de feuillages frisés, formant des crochets de distance en distance, et dont le prolongement dessine une espèce de croix, de fleuron, ou de fleurs de lis, au-dessus de la tête de l'ogive; on peut voir, par la figure 7, planche 9, qui représente une fenêtre du XV^e. siècle, combien cette bordure écrase les fenêtres, déjà trop courtes, et trop éloignées des form.s

(1) Quoique ce défaut soit très-fréquent dans les monuments du XV^e. siècle, on trouve cependant encore des fenêtres bien proportionnées, par exemple, à l'église Saint-Ouen de Rouen.

sveltes du XIII^e^. siècle. Les mêmes défauts de proportion, quoique moins saillants peut-être, se retrouvent néanmoins dans les arcades et les portes.

On voit souvent les bords intérieurs des ogives festonnés ; cet ornement est d'une grande élégance, j'en donne un exemple dans les fenêtres de l'abside (planch. 10, fig. 1) de l'église Notre-Dame de Caen. On sera peut-être étonné, en voyant cette planche, de trouver de véritables lancettes dans le XV^e^. siècle ; mais il faut se rappeler que, dans les absides dont la courbure est très-prononcée, on a toujours été forcé de placer des ogives étroites ; en pareil cas, il faut que les accessoires servent de guides, car les formes sont trompeuses.

Au-dessus du sommet des ogives, il y a toujours une espèce de prolongement formé par les nervures qui l'entourent, et qui partent des impostes ; ce prolongement, formant un pédicule plus ou moins élevé, supporte quelquefois des bouquets de feuillage.

On voit à peu près la même chose au haut de tous les frontons ; j'en ai figuré (planch. 9, fig. 8) qui se trouvent sur la tour de l'horloge de la cathédrale de Bayeux ; ils sont couronnés d'un bouquet de feuilles de choux frisés.

Les feuilles de vigne, de chicorée (planch. 9, fig. 11), de chardon, de choux frisés etc. (planch. 9, fig. 1, 2), sont des sculptures très-communes dans le XV^e^. siècle.

Les compartiments et les découpures qui remplissent la tête des fenêtres, et les grandes roses présentent rarement des dessins arrondis comme auparavant; ils ressemblent à des flammes, des cœurs allongés, des langues, ou à certaines feuilles. Tous ces dessins sont contournés, et diffèrent essentiellement des rosaces, des quatre-feuilles encadrés, et des grands trèfles; c'est ce qui a déterminé à appeler ce système d'ornement des fenêtres, le système flamboyant, par opposition au système rayonnant des deux siècles précédents. Les balustrades ou rampes présensent les mêmes changements dans leurs découpures (planch. 9, fig. 3, 4, 5, 6).

Les contre-forts sont multipliés et trop saillants, comme je l'ai fait observer plus haut.

Les tours n'offrent pas beaucoup de changements; dans quelques-unes seulement, on trouve que la pyramide est exhaussée, et commence à quelques pieds au-dessus de la balustrade de la tour; jusques-là cette balustrade et la base de la pyramide avaient été de niveau. Aux églises de campagne du XV^e^. siècle, on voit beaucoup

de tours carrées terminées en bâtière (1) (pl. 8, fig. 12).

Les arceaux des voûtes deviennent prismatiques, avec des nervures déjà d'un grand relief, et forment beaucoup de compartiments, caractère qui est plus saillant encore dans le XVI^e. siècle.

On trouve de l'architecture du XV^e. siècle dans la tour de l'horloge de la cathédrale de Bayeux, dans plusieurs chapelles de l'église Saint-Jean, de l'église Saint-Pierre et dans l'église Notre-Dame de Caen, dans celles de Cagny, de Carpiquet, dans une chapelle voisine de Saint-Laurent de Condelles (Calvados), dans l'église de Saint-Lô, dans celle de Valognes, dans une petite chapelle de l'ancien couvent de Saint-Taurin d'Evreux. Les églises d'Alençon, Argentan, le Treport, Harfleur, une portion de l'église de Gisors et un portail de Saint-Ouen de Rouen, présentent encore des exemples du même style, ainsi que beaucoup d'autres monuments religieux de Normandie : néanmoins le XV^e. siècle ne fut pas très-riche en constructions ; il faut en attribuer la cause aux malheurs qui affligèrent

1) Ce mot est consacré pour exprimer la forme de ces tours.

la France pendant l'occupation anglaise, et au prix de la main-d'œuvre, qui avait augmenté.

GOTHIQUE TERTIAIRE.

Deuxième époque ; fin du XV^e. et XVI^e. siècle (époque de la Renaissance).

Depuis 1460 environ, on voit, dans l'architecture gothique, des altérations sensibles qui annoncent son déclin : cette architecture est surchargée d'ornements ; on y trouve en même-temps une imitation plus ou moins éloignée de l'architecture antique ; ce dernier changement, qui devait ramener peu à peu au goût classique, et faire abandonner entièrement l'architecture à ogives, eut principalement lieu sous Louis XII; et, sous François I^er., il fut opéré en grande partie par des artistes italiens qui parcoururent la France à la fin du XV^e. siècle et au commencement du XVI^e. ; mais, en même-temps qu'on revenait aux formes rondes, et que la transition du genre gothique à l'architecture antique produisait un style nouveau, on continuait à bâtir comme dans le XV^e. siècle; nous en avons la preuve dans le grand portail de l'église Saint-Ouen

de Rouen, construit en 1530, dans une fontaine de la même ville, bâtie en 1500 (la fontaine de la Croix de pierre), et dans plusieurs autres monuments de Normandie ; il y eut donc deux styles différents dans le gothique tertiaire du XVI^e^. siècle ; je n'en ai qu'un à indiquer, puisque l'autre n'offre rien de plus que dans le XV^e^. siècle.

A la fin du XVI^e^., l'architecture antique, tout-à-fait dégagée des ornements gothiques, recouvra ses proportions, ses formes et sa simplicité naturelle. Il faut cependant classer dans le gothique tertiaire quelques monuments religieux du XVII^e^. siècle, qui font exception à la règle commune, et qui sont encore bâtis dans le style qui était en vigueur durant le siècle précédent.

Jusqu'à la fin du XV^e^. siècle, on trouve partout des ogives ; c'est à cette époque que les cintres vinrent se mélanger à elles, et cette forme, renouvelée de l'architecture antique, ne tarda pas à prévaloir. A la fin du XV^e^. siècle et dans le XVI^e^., toutes les ogives sont extrêmement larges, il s'ensuit qu'elles sont très-obtuses, et que l'on y voit à peine la forme ogivée ; la quar[illegible] des baies répond à la grande largeur des fenêtres. Les compartiments sont

compliqués au point que l'on ne distingue pas toujours l'ensemble d'un dessin régulier.

Dans le XV^e^. siècle, on avait placé des bouquets de feuillage au-dessus des ogives ; il semble que, dans le XVI^e^., l'architecte ait voulu imiter ce même ornement en le renversant. De là ces nombreux pendantifs (pl. 9, fig. 12, 17), ces culs-de-lampe qui sont suspendus partout à la fin du XV^e^. et dans le XVI^e^. siècle, et qui retracent l'image des stalactites dont la nature tapisse certaines grottes ; ce ne fut pas sans surprise que le spectateur se promena sous ces voûtes frangées d'où pendaient, pour ornement, des pierres pesant plusieurs mille livres ; ces masses originairement employées à servir de clef et à soutenir les voûtes, furent au contraire soutenues par elles. Au lieu de s'élever suivant le génie primitif, les arcades offrirent une tendance à s'abaisser. Les compartiments des voûtes se multiplièrent à l'excès, et devinrent extrêmement saillants. Tous les points de réunion se couvrirent d'une quantité disproportionnée de pendantifs, d'écussons, d'armoiries, de chiffres, d'emblêmes, etc. ; il résulta de cet ensemble que les arcades, déjà trop surbaissées, n'en parurent que se rapprocher davantage de la vue, et prirent un aspect bien éloigné du genre d'élan-

cement des XII^e^., XIII^e^. et XIV^e^. siècles. La dépression générale se montra au-dehors dans toutes les parties : au lieu de tours élancées, on éleva des coupoles hémisphériques : au lieu de tourelles, on plaça des candelabres ou des espèces de vases (pl. 9, fig. 14). Au commencement du XVI^e^. siècle, on trouve encore des contre-forts d'une forme élégante, qui supportent des arcs-boutants (pl. 9, fig. 16 et 18); mais ils ne tardèrent pas à disparaître; on vit à leur place des chambranles (planch. 9, fig. 15), qui décorèrent les murs entre chaque fenêtre.

Dès le commencement du XVI^e^. siècle, la plupart des fenêtres furent à plein cintre, sans compartiments, et conformes à celles de l'abside n°. 2 de l'église Notre-Dame de Caen, que l'on voit planch. 10 (1). Ce caractère établit une différence bien marquée entre les monuments du XVI^e^. siècle et ceux du XV^e^., comme on peut le voir planch. 10, par les deux absides de l'église précitée, dont l'une appartient au

(1) Il y a encore assez souvent des meneaux, surtout dans les fenêtres à ogive, mais ils sont bizarres et arrondis, sans caractère déterminé. Une des raisons qui portèrent à leur donner ces formes élargies, fut de laisser un plus vaste champ aux peintres sur verre.

premier et l'autre au deuxième de ces deux siècles.

Les trèfles disparurent entièrement ; ils furent remplacés par des arabesques, des découpures et des broderies de la plus grande finesse ; les médaillons furent assez communs ; il y eut des tabernacles, des lanternes, des dais ; mais tous ces ornements prirent une forme nouvelle, comme on peut le voir par ceux qui sont entre les fenêtres de l'abside n°. 2 de l'église Notre-Dame de Caen. Toutes les portes furent divisées en deux par un pilier central.

Un caractère fort remarquable des dernières productions gothiques, c'est la profondeur et la délicatesse avec laquelle on découpait la pierre dans les ornements en guirlandes et les culs-de-lampe, et cette saillie énorme des arceaux prismatiques de la voûte.

On plaça souvent, comme dans le XIV^e^. et le XV^e^. siècle, des nervures ou filets en guise de colonnes, qui se prolongeaient tout autour des arcades, sans qu'il y eût d'entablement au-dessous des impostes ; cependant on donna en général aux colonnes des proportions plus régulières qu'auparavant ; mais, jusqu'à la fin du XVI^e^., elles furent presque toutes effilées comme dans le XIII^e^. siècle : on en voit dans plusieurs édifices qui présentent des renflements ;

j'en ai figuré de pareilles (planch. 9 , fig. 19), qui sont tirées de la grande porte de l'église Trinité de Falaise. Le chapiteau corinthien et le chapiteau ionique dominèrent presque partout dans le XVI^e^. siècle.

On chercha aussi à former un entablement plus correct ; on distingua l'architrave, la frise et la corniche. On mit peu de balustrades, et elles offrirent des dessins différents de ceux du XV^e^. siècle, comme il est facile de le voir par les figures 14, 18 et 20, planche 9.

On employa beaucoup de guirlandes ; on tapissa les murs de petites rosaces : la figure 13, planche 9, tirée de l'intérieur de l'église Saint-Pierre de Caen, donnera une idée juste de ce genre d'ornements.

Les édifices du XVI^e^. siècle ne sont pas communs; ils se bornent en général à quelques chapelles et à des tombeaux. Leurs dimensions peu étendues et peu élevées contrastent avec la grandeur des constructions gothiques secondaires ; ils ont néanmoins, depuis le retour aux formes rondes, quelque chose de gracieux, et ils plaisent généralement par d'élégantes proportions, et par la délicatesse des nombreux ornements qui les décorent. L'abside de l'église Saint-Pierre à Caen est un des plus beaux modèles de ce genre

d'architecture, et on doit la citer en première ligne, d'autant plus que l'on connaît précisément la date de sa construction. Louis XI accorda le terrain sur lequel elle a été élevée, lorsqu'il alla en pélerinage à la Délivrande, en 1473; mais cette abside ne fut commencée qu'en 1521 (1). On trouve encore du gothique tertiaire dans l'église de Notre-Dame, dont j'ai figuré les deux absides (planch. 10), dans l'église Saint-Sauveur, l'église de Vaucelles, l'ancienne église Saint-Etienne et l'église Saint-Jean de Caen, dans l'église de l'abbaye d'Ardennes(2), dans la grande porte de l'église Trinité de Falaise, dans la chapelle de l'ancien évêché de Bayeux, convertie maintenant en salle pour le tribunal, dans les églises d'Arques, de Caudebec, de Canteleu, de Lillebonne, dans l'église Saint-Maclou de Rouen, et la plupart des autres églises paroissiales de cette ville, dans celles de Gisors, Andelis, etc.

En Angleterre, dans la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye de Glocester, bâtie vers la

(1) Elle est l'ouvrage d'Hector Sohier, architecte de Caen.

(2) Il est inutile de dire que, lorsque je cite ces églises, je n'entends indiquer que quelques-unes de leurs parties, car le reste appartient presque toujours à d'autres époques, comme j'ai eu déjà occasion de le dire.

fin du XV^e^. siècle, la chapelle de Westminster, bâtie par Henri VII, en 1502, etc. Beaucoup d'autres monuments de la même époque offrent tous les caractères du gothique tertiaire.

TOMBEAUX.

Dans le XV^e^. et XVI^e^. siècle, on mit plus de luxe aux tombeaux qu'on ne l'avait fait jusqu'alors; les plus élégants furent placés dans des niches, et recouverts d'une statue couchée, représentant le défunt avec les insignes de sa dignité; les autres étaient de grands pavés, sur lesquels on voyait souvent le défunt gravé au trait, avec quelques ornements architectoniques du temps, et des inscriptions. Avant le XIV^e^. siècle, les pierres tumulaires étaient presque toujours sans sculptures et sans inscriptions.

Je termine ici mon travail sur l'architecture religieuse du moyen âge; il me reste à faire connaître l'architecture militaire et l'architecture séculière: ce sujet intéressant sera développé dans un prochain mémoire.

DE LA PEINTURE SUR VERRE.

L'histoire de la peinture sur verre se rattache à celle de l'architecture: pendant long-temps, on

avait revêtu les murailles de peintures à fresque et de mosaïques, lorsque l'idée vint d'imiter ces mêmes peintures sur les vitres. De là cette transparence si agréable, cet effet surprenant, produit dans certaines églises gothiques, et, pour ainsi dire, cette teinte religieuse qui résulte de la variété des couleurs présentées à l'œil.

L'usage des vitraux peints contribua certainement à faire adopter celui des grandes fenêtres, qui devinrent communes à la fin du XIII^e^. siècle; car la peinture, voilant la lumière, permit de pratiquer de vastes ouvertures sans donner trop de jour, tandis qu'auparavant, pour conserver aux grands édifices cet air sombre qui leur convient si bien, il avait fallu employer des fenêtres étroites et laisser beaucoup de massifs. C'est ainsi que, dans le même temps, la peinture sur verre se perfectionna, et les édifices prirent une légèreté telle que leurs murailles furent pour ainsi dire transparentes.

On ne sait pas positivement quelle est l'origine de la peinture sur verre, ni dans quel pays elle fut inventée (1); plusieurs antiquaires pen-

(1) Dans IX^e^. siècle, les vitraux peints étaient en usage en Italie, car Léon III fit vitrer l'église de Saint-Jean de Latran avec du verre de différentes couleurs. Fleury, l. XLVI.

sent qu'elle a pris naissance en France ; on peut dire au moins avec certitude qu'il n'y a pas de contrée où elle ait été plus cultivée et mieux appréciée (1) ; la Normandie surtout a été richement décorée de ces tableaux translucides, et la ville de Rouen en conserve encore de précieux restes. M. Langlois, littérateur et artiste distingué, les a fait connaître par les gravures et l'intéressant mémoire qu'il a publiés dernièrement sur les vitraux peints.

Dans l'XI^e^. siècle, on n'employait que rarement et partiellement les vitres coloriées : on n'y voyait point encore de personnages ; mais seulement des pièces de verre peint taillées de différentes manières, et formant une mosaïque transparente, par la variété de leurs vives couleurs (2).

Dès la fin du XII^e^. siècle, on commença à trouver, au milieu de ces mosaïques, quelques petites figures, et même des scènes entières,

(1) Plusieurs peintres sur verre obtinrent des priviléges de Charles V, de Charles VI, de Charles VII et de Charles VIII. (Mém. de M. Hyacinthe Langlois, sur les vitraux de Rouen.)

(2) Sur la tapisserie de la reine Mathilde il y a deux églises où l'on a cherché à rendre l'effet des vitraux peints dans l'XI^e^. siècle, en employant alternativement de la laine bleue et de la laine rouge. (Observation communiquée par M. Lambert.)

dessinées et encadrées dans des espèces de médaillons (1), mais on y remarque une grande barbarie de dessin.

L'art fit des progrès bien marqués sous le règne de St.-Louis ; néanmoins on trouve encore un dessin sec et roide, des formes inarticulées et sans relief, des têtes naïves, mais grossières, informes et sans expression (2). Les vitraux de la cathédrale de Rouen, que M. Langlois a publiés et rapportés au règne de Philippe-le-Hardi, se distinguent par la confusion des objets qu'il représentent.

Pour donner une idée nette de l'état de ce genre de peinture dans le XIII^e^. siècle, il me semble indispensable de citer le passage suivant, tiré du traité de la peinture sur verre, par Pierre Levieil (3).

« On vit paraître, dit-il, dans le XIII^e^. siècle, « sur les vitres, beaucoup de sujets tirés de « l'ancien testament ou des actes du patron du « lieu, d'un goût conforme à la manière de

(1) Il est bon de remarquer le rapport qui existe entre la sculpture et la peinture sur verre. Nous avons dit plus haut qu'à peine on trouve quelques demi-reliefs dans l'XI^e^. siècle (pl. 1, fig. 5, 6), et qu'au contraire les statues se multiplièrent à la fin du XII^e^. et au XIII^e^. siècle. De même, dans la peinture, on ne trouve de figures sur les vitres, que depuis la même époque.

(2) Mémoire de M. Langlois, sur la peinture sur verre.

(3) Le même passage est rapporté dans l'ouvrage de M. Langlois.

« dessiner de ce temps-là ; d'abord un simple « trait sans ombre, comme dans le siècle pré- « cédent. On essaya ensuite d'y former quel- « ques hachures, qui donnèrent plus de relief « aux draperies ; ces vitres étaient ordinairement « retenues dans des vitraux de fer d'une seule « et même forme, ou séparés en plusieurs « parties par des meneaux de pierre. Ces tableaux, « dont la figure et la superficie étaient souvent « différentes dans les mêmes vitraux, rondes ou « ovales, posées en losanges ou coupées à « pans, étaient, quant à la partie historique, « appliqués sur un fond de vitres, composées « de pièces de rapport de toutes couleurs, d'un « dessin varié et d'un assez bel effet, qui, par « l'ordre et la disposition des pièces, et par « le mélange heureux et bien entendu de ces « couleurs brillantes, formaient une mosaïque « transparente et très-gracieuse à la vue ; l'ex- « acte symétrie qui règne dans cet assemblage, « cette correspondance et le jeu des parties, « donnent au corps de l'ouvrage, cet ensemble « qui séduit le spectateur, plus arrêté par le « charmant effet de ces fonds, que par les ta- « bleaux qu'ils entourent. »

Dans le XIV^e^. siècle, la peinture sur verre se perfectionna ; on donna aux figures une plus

grande extension, qui fut favorisée par la largeur des fenêtres, et on abandonna l'usage de les encadrer dans des médaillons ou des cercles, et on les isola dans les compartiments des fenêtres. Mais ce fut surtout à la fin du XV^e^. siècle et dans le XVI^e^. que l'on peignit les plus beaux vitraux, que le dessin acquit de la correction, et que les personnages eurent de la grâce et de grandes proportions ; à cette époque, on figura beaucoup de dais et de tabernacles sur les vitres, et quelquefois on en couronna les personnages.

On trouve maintenant en Normandie fort peu de vitres peintes antérieures au XV^e^. siècle; outre les belles peintures de Rouen et des environs, décrites par M. Langlois, on peut encore rapporter à la fin du XV^e^. ou au XVI^e^. siècle, c'est-à-dire, au temps du gothique tertiaire, celles des églises de la Couture à Bernay (Eure), de Saint-Jacques, de Lisieux, de Pont-l'Évêque, de Notre-Dame de Caen, de Notre-Dame de Saint-Lô, de l'église de Carentan, etc.

DE L'ORGUE.

Les orgues, placées dans nos églises dès le XII^e^. siècle, ne peuvent être passées sous silence. Ces instruments gigantesques doivent

exciter l'admiration générale : il est facile d'y reconnaître le même génie qui a présidé à la création de l'architecture gothique; même complication, même exaltation. Les faibles vibrations d'une lyre et les sons de la flûte faisaient les délices des anciens ; un instrument énorme, qui réunit tous les instruments en un seul, qui imite également bien les sons inspirés par l'amour et la volupté, les éclats du tonnerre et les mugissements de la tempête, peut à peine exprimer l'infini dont l'ame des chrétiens est remplie ; la lyre n'avait que sept cordes, la flûte que sept tons, l'orgue renferme sept et huit mille tuyaux, c'est un orchestre entier dont la riche harmonie remplit toute l'enceinte des plus vastes églises.

Les anciens paraissent avoir connu deux espèces d'orgues (1), les orgues hydrauliques et les orgues pneumatiques ; les unes et les autres n'ont pu jouer que par le moyen d'un fluide aériforme, qui, dans les premières, devait être excité par une chûte d'eau comme dans nos for-

(1) J'ai puisé, dans l'excellent ouvrage de don Bedos de Celles sur la facture d'orgues, plusieurs des faits que je rapporte ici; je dois des remercîments à M. le Roi, professeur de musique à Caen, et compositeur distingué, qui a eu la complaisance de me procurer cet ouvrage.

ges, ou par un courant d'eau qui faisait tourner une roue qui elle-même donnait le mouvement à une manivelle inconnue, ou plutôt par la vapeur de l'eau bouillante comme dans nos pompes à feu, ou enfin par des soufflets que l'eau faisait mouvoir (1).

L'orgue hydraulique, qui est le plus ancien, est tout-à-fait inconnu; on en croit l'invention antérieure à l'ère chrétienne. La description que Vitruve en a donnée est inintelligible; probablement il n'avait jamais vu ce dont il parlait.

L'orgue pneumatique est moins ancien, mais on n'en connaît point l'inventeur; on sait seulement qu'il y en eut dans le V^e^. siècle, car St.-Augustin en parle; il est à présumer que la seule différence qui exista d'abord entre ces deux espèces d'orgues, était dans la manière de faire raisonner les tuyaux. Dans l'orgue hydraulique, l'eau était nécessaire; dans l'orgue pneumatique, on employa des soufflets sans le secours de l'eau, afin d'éviter les grands inconvénients qui résultaient de l'humidité.

On sait fort peu de chose sur les orgues soit

(1) De toutes ces suppositions, il n'y a guères que les deux dernières d'admissibles.

hydraulique, soit pneumatique, dans les premiers siècles du moyen âge. L'histoire fait mention d'un orgue hydraulique que Louis-le-Débonnaire fit construire dans son palais à Aix-la-Chapelle, par un prêtre vénitien, nommé Georges (1) : l'historien ajoute que cet orgue fut construit à la manière des Grecs, d'où l'on peut croire que l'usage s'en était perdu en Occident et s'était conservé en Orient. Je pense que la plupart des orgues hydrauliques raisonnaient au moyen de la vapeur de l'eau chaude, qui, après avoir été comprim e dans une espèce de grand sommier, s'échappait ensuite par des tuyaux, dès que les touches faisaient ouvrir les soupapes qui les tenaient bouchés (2). Je me fonde sur l'autorité de Guillaume de Malmesbury, écrivain du XII^e^. siècle ; il nous apprend que de son temps on se servait encore d'un orgue hydraulique dans une église d'Angleterre. Il dit positivement que cette orgue raisonnait au moyen de la vapeur

(1) Hic est Georgius veneticus qui de patriâ suâ ad Imperatorem venit, et in Aquensi palatio, organum, quod græcè hydraulà vocatur, mirificâ arte composuit. Eghinard, de translatione S. S. Martyr. Petri et Marcelli. Cap. 16.

(2) Les autres suppositions qu'on a faites me paraissent fort peu croyables. Comment penser en effet que l'on ait eu dans une église des ruisseaux et des chûtes d'eau pour faire mouvoir des roues?

d'eau, et que les tuyaux en étaient de cuivre: voici ses propres expressions, elles méritent d'être connues.

« Extant etiam apud illam ecclesiam organa « hydraulica, ubi mirum in modum aquæ cale- « factæ violentia ventus emergens implet con- « cavitatem barbiti, et per multiforalites tran- « situs æneæ fistulæ modulatos clamores emit- « tunt (1). »

Les orgues hydrauliques furent très-rares dans les églises, et inconnues en Occident jusqu'au VIII^e. siècle; en effet, lorsque l'empereur Constantin Copronyme envoya un orgue au roi Pépin, en 757, et même, lorsque Charlemagne en reçut un autre de l'empereur Curopalate, on les regardait comme des instruments nouvellement inventés, et inconnus en France jusqu'alors.

Le premier orgue à soufflets sans le secours de l'eau, ou orgue pneumatique, qui paraisse avoir été en usage dans les églises, est celui que Louis-le-Débonnaire fit placer dans celle d'Aix-la-Chapelle : il était différent de l'orgue

(1) Villelm. Malmesb. apud Ducange, ad vocem. Organum. Il résulte de ce passage qu'il devait y avoir un fourneau voisin de l'orgue pour réduire continuellement l'eau à l'état de vapeur.

hydraulique, dont on se servait dans le palais impérial, et avait été construit par le même prêtre vénitien. Walafride Strabon observant que cet ouvrage était un de ceux dont la Grèce se vantait d'être en possession, donne à entendre que c'était un orgue pareil à celui que Charlemagne avait reçu en présent de l'empereur d'Orient, et qui était à soufflets (1).

« In queis præcipuè jactabat Græcia se se
« Organa rex magnus, non inter maxima ponit.

L'art de faire de pareilles orgues se propagea assez promptement ; trente ou quarante ans après la mort de Louis-le-Débonnaire, l'Allemagne fournit à Rome des orgues et des facteurs, comme on l'apprend par une lettre du pape Jean VIII, mort en 882, à Annon, évêque de Frisingue dans

(1) Il est certain que cet orgue était bien imparfait, et il faut croire que l'enthousiasme poétique entraîne Walafride Strabon au-delà du vrai, lorsqu'il dit que l'harmonie de l'orgue d'Aix-la-Chapelle était si ravissante, qu'un femme perdit la vie dans les transports qu'elle éprouva en l'entendant pour la première fois.

Dulce melos tantum vanas deludere mentes
Cœpit, ut una suis decedens sensibus ipsam
Fœmina perdiderit vocum dulcedine vitam.

(Walaf. Strab. apud Abb. S. Blasii, p. 140.)

la haute Bavière : *Nous vous prions (dit-il) de nous envoyer le meilleur orgue avec un artiste capable de le bien gouverner.* L'art de faire des orgues passa bientôt après de Rome dans tout le reste de l'Italie. Des lettres de Gerbert, qui se trouvent dans le 4e. tome des annales de Mabillon, pages 34 et 40, prouvent que, dans le Xe. siècle, les orgues d'Italie avaient de la réputation, et qu'elles étaient connues en France; mais le premier orgue de ce royaume, dont on ait une connaissance bien assurée, ne remonte pas au-delà du XIIe. siècle : alors il y en avait un en Normandie, dans l'église de l'abbaye de Fécamp. Baudri, évêque de Dol, écrivant aux religieux de cette abbaye, témoigne la satisfaction qu'il a eue de l'entendre : une courte description qu'il en fait, apprend que c'était un orgue à soufflets comme les nôtres. De plus, il prend la défense de l'orgue contre certaines gens qui, n'étant pas en état de s'en procurer de semblables, trouvaient mal qu'on en eût introduit l'usage dans les églises (1).

(1) L'introduction des orgues dans les églises essuya quelques difficultés au XIIe. siècle. Leur son bruyant, encore peu agréable, et les distractions qu'il causait aux fidèles, étaient probablement la cause principale de l'opposition qui eut lieu.

L'usage des orgues a commencé plutôt en Angleterre qu'en France ; je pourrais apporter plusieurs autorités pour le prouver ; mais il me suffira de citer quelques vers de Wolstan, moine de Westminster, en l'honneur d'Elfage, évêque de cette église, vers le milieu du X^e^. siècle : ces vers nous apprennent qu'il y avait un orgue considérable dans l'église de Westminster, et ils nous autorisent à penser que les soufflets de cet orgue étaient bien grossiers, et sa mécanique bien informe ; que les conduits laissaient échapper bien du vent, puisqu'il y avoit vingt-six soufflets pour quatre cents tuyaux que contenait cet orgue, et qu'aujourd'hui on fait jouer un orgue de trois mille tuyaux avec quatre ou cinq soufflets ; mais ce qui est plus étonnant, c'est qu'il fallait soixante-dix hommes vigoureux pour mettre en mouvement les vingt-six soufflets de Westminster ; le vent était reçu dans une grande caisse ou sommier, d'où il se distribuait aux quatre cents tuyaux par autant de trous. Voici les vers de Wolstan :

Bisseni suprà sociantur in ordine folles,
Inferiùsque jacent quatuor atque decem,
Quos agitant validi septuaginta viri
Brachia versantes, multo et sudore madentes.

Certatim quæ suos quisque movet socios,
Viribus ut totis impellant flamina sursùm,
Et rugiat pleno capsa referta sinu,
Sola quadragintas quæ sustinet ordine musas (1).

Il ne paraît pas que l'on ait connu les registres avant le XVII^e^. siècle (2), et l'on peut se figurer combien il y avait de confusion dans les sons, puisque tous les jeux devaient parler en même temps : il y avait autant de soupapes que de tons, et un clavier destiné à les faire ouvrir à volonté ; mais ce clavier était fort grossier dans le commencement (3), il n'avait d'abord

(1) Wolstan. Apud Ducange.

(2) On appelle registres d'un orgue des pièces mobiles, ménagées dans le sommier, qui bouchent ou débouchent l'ouverture des tuyaux, de manière à donner passage au vent, ou à l'intercepter, selon la volonté de l'organiste. C'est par ce moyen qu'on fait raisonner un jeu d'orgues, tandis qu'un autre se tait, et que l'on parvient à varier beaucoup les sons en mélangeant différemment les jeux.

(3) Le clavier est une des plus heureuses inventions de l'esprit humain, une de celles qui font nécessairement révolution dans un art. En effet, cette machine bien simple mit un grand nombre de sons pour ainsi dire sous les doigts du musicien, qui produisit toute la série des accords au moyen de ses deux mains. Elle avait le double avantage de présenter à ses yeux tous les intervalles de l'échelle harmonique, en même temps qu'elle en reproduisait les sons à son oreille. De là ces nouvelles conceptions qui vinrent enrichir la musique précisément à l'époque où le clavier se perfectionna. Tous les grands compositeurs étaient organistes aux XV^e^., XVI^e^., XVII^e^. et XVIII^e^. siècles. Et si

qu'une octave d'étendue; les touches, de cinq à six pouces de large, étaient si dures qu'on ne les touchait qu'à coups de poing. On ajouta ensuite une octave, et les touches n'eurent plus que trois pouces de large. Vers le commencement du XIII^e^. siècle, on commença à faire la gamme chromatique; le premier clavier chromatique n'eut que deux octaves; peu à peu on augmenta le nombre des touches et on les fit moins larges, on plaça plusieurs claviers.

nous voulons remonter à des temps plus reculés, à l'époque où Gui d'Arezzo et peut-être d'autres encore inventaient le contrepoint, nous serons encore portés à croire que, malgré sa grossièreté, l'orgue a fait naître l'idée de cette belle invention, qui suffirait seul pour illustrer le moyen âge. C'est donc à la musique religieuse, et peut-être aux habitudes contemplatives, inspirées par le christianisme, que l'on doit la musique moderne, si savante et si agréable en même temps, et l'orgue est un instrument classique.

Mais telle est notre nature, que la sensibilité de nos sensations s'émousse et que nous perdons cette espèce d'enthousiasme qui fait le charme des arts, dès que nous jouissons d'avantage. On pourrait comparer notre sensibilité physique et morale à une corde tendue qui se relâche d'avantage après chaque vibration. Ces réflexions découlent des faits historiques. En Grèce, la musique, toute simple qu'elle était, avait une influence étonnante, puisqu'une corde ajoutée à la lyre était un attentat à la morale, un changement introduit dans le gouvernement. Chez nous, au contraire, il faut un orchestre tout entier pour nous émouvoir; il nous faut les admirables combinaisons d'une mélodie et d'une harmonie inconnue aux anciens; et combien de fois encore n'entendons-nous pas avec froideur les éloquentes compositions de notre école moderne!

On ignore complètement la quantité de jeux dont les orgues étaient composées aux différentes époques que nous venons de mentionner, on ne sait pas non plus quel son chacun d'eux rendait ; cependant, l'orgue imitait la flûte, le bruit du tonnerre, et le son perçant de la cimbale.

Ce grand et bel instrument, que l'on regarde à juste titre comme le plus harmonieux de tous, ne commença à être bien perfectionné que dans le XVe. siècle ; c'est alors qu'il devint commun dans nos temples, c'est à cette époque qu'on régla les proportions des tuyaux, que les jeux furent choisis et heureusement combinés, et que le clavier put être touché avec les doigts (1).

Nous voyons par ce qui précède que l'orgue, comme toutes les grandes inventions de l'esprit humain, a été l'ouvrage d'un grand nombre d'artistes, qui ont successivement contribué à le porter au degré de perfection où nous le voyons

(1) Ces détails paraissent peut-être bien longs ; néanmoins j'espère que cette digression ne déplaira pas ; car l'histoire de l'orgue est presque inconnue, et peu de personnes, même à présent, ont eu la curiosité de visiter l'intérieur d'un orgue. On y trouve cependant un mécanisme bien curieux. Lorsque je vis cette machine pour la première fois, je fus tellement saisi d'admiration que je voulus en connaître la facture.

aujourd'hui ; il embrasse maintenant toute l'étendue des sons perceptibles à l'oreille.

Dans les églises, on plaça les orgues au-dessus de la grande porte de l'ouest, ou de côté, dans l'une des chapelles de la croisée, et quelquefois même dans la nef, tout près du chœur ; cela était plus commode pour l'organiste, qui est obligé d'écouter le chant pour jouer lorsqu'il le doit ; mais on finit par placer presque invariablement les orgues au-dessus de la grande porte de l'ouest où elles formaient un point de vue agréable, par leurs riches boiseries, et la symétrie de leurs tuyaux extérieurs.

ERRATA.

Page 536, ligne 22, des ouvrages *d'un*, lisez : des ouvrages *d'une*.
566, quatrième ligne de la note *Ichan*, lisez : *Iehan*.
574, 26, au lieu de *croissant*, lisez : *croisant*.
584, 1re, dans le Xe. siècle, lisez : dans le XIe. siècle.
630, 10, supprimez le renvoi de note.
631, 26, la note est marquée 1 ; c'est 2 qu'il faut.
637, 11, *six feuilles*, et *quelquefois*, supprimez *et*.
639, 23, *gargouilles*, et *qui*, supprimez *et*.
641, 16, *égal de roses*, et *aux*, supprimez *et*.
Idem, 22, *et qui est un*, lisez : *cet édifice qui est un*.
Idem, 23, Supprimez : *cet édifice*.
643, 4, *qui résulta*, lisez : *qui résulte*.
Idem, 19, *devant lui*, et *se*, lisez : *devant lui*, il *se*.
646, 7, au lieu de (pl. 8, fig. 6), c'est (pl. 8, fig. 9).
Idem, 8, au lieu de (pl. 8, fig. 9), c'est (pl. 8, fig. 6).
648, 17, *plusieurs chapelles*, lisez : *dans plusieurs chapelles*.
661, 19, *séculière*, lisez : *civile*.

RÉPONSE

A la dissertation de M. DELAUNEY, *sur le tableau de la bataille de Formigny*; par M. ÉD. LAMBERT.

> Pictoribus atque poetis
> Quid libet audendi semper fuit æqua potestas.
> *Horace, art poétique, vers 9.*

DANS la troisième partie d'un mémoire sur la bataille de Formigny, publié au commencement de l'année 1824, je donnai la description, et tentai même d'expliquer une ancienne peinture que l'on conserve dans la ville de Bayeux, et que la tradition constante du pays indique comme étant la représentation de cette circonstance mémorable de nos annales. Personne n'avait élevé de doutes sur l'authenticité de cette peinture, et M. J.-B.-G. Delauney est le premier qui ait pris la plume pour réfuter l'opinion générale. L'auteur commence son écrit, en disant : « Un « morceau de poésie que je fis imprimer il y a « vingt ans, saisit l'occasion de retracer les

« mêmes détails dans une de ses notes ; nos « deux relations s'accordent : puisées l'une et « l'autre dans les mémoires du temps, elles ont « dû se rencontrer. » Cette note, qui contient en tout quatre pages in-8°., est assurément assez détaillée pour expliquer le passage du poëme, mais pourra paraître bien courte pour l'importance du sujet, et pour que M. Delauney puisse revendiquer l'avantage de la priorité.

Je n'entreprendrai pas de discuter si le site actuel de Formigny est encore ce qu'il était en 1450 ; mais ce que je puis dire, c'est que, à l'exception de la chapelle, bâtie en 1486 (1), il n'existe plus ajourd'hui, au val de Formigny, une seule construction du XV^e^. siècle.

Peu importe que la pente du côteau situé vers Bayeux soit *de la valeur d'une portée de fusil plus éloignée du ruisseau que celle de l'autre bord*, c'est encore une circonstance qui n'est pas essentielle ; mais que l'auteur de la dissertation, en faisant l'énumération des objets que l'œil du spectateur pouvait embrasser, dise que le moulin à vent, dont parlent les anciens historiens, ait été placé sur le territoire d'Ai-

(1) Voyez à la suite de cette réponse l'acte de fondation de la chapelle.

gnerville, c'est un fait inexact ; car dans un contrat de l'année 1720, passé devant le notaire de Formigny, il est établi que la delle de *guerres* ou du *moulin à vent*, est située à Formigny (1): *vergée et demie de terre labourable, sise en ladite paroisse de Formigny, delle du moulin à vent ou guerres, aux jouxtes du côté du levant MM. Jacques et Jean Regnault, représentants Thomas Mabire, et du côté du couchant Henry-Louis Yver, fils de Robert Yver.*

Je crois qu'il serait difficile de donner une preuve plus concluante que celle-ci.

Passant ensuite à l'examen de la peinture, objet principal de la discussion, je répéterai ici ce que j'ai déjà avancé dans mon mémoire, que le tableau n'est point du temps, qu'il est d'une époque bien postérieure, et que cette époque se trouve indiquée par le costume que le peintre a donné à ses guerriers. Or, il est incontestable qu'il appartient au règne de Louis XIII ; l'usage de grands chapeaux pour l'infanterie, le juste au corps, le haut de chausse,

(1) Mémoire pour le sieur Curé de Veret, contre le sieur Jacquelin de Prépont, pag. 20.

la moustache et cette portion de barbe au-dessous de la lèvre inférieure, ne peuvent laisser aucun doute. Et comment, en effet, pouvoir supposer qu'un tableau sur toile, peint à l'huile, pourrait appartenir au XV^e^. siècle, lorsque chacun sait que le premier tableau peint à l'huile de la main d'un français est celui du jugement dernier, que fit, dans le milieu du XVI^e^. siècle, Jean Cousin, pour la sacristie des Minimes de Vincennes ?

Les anciens peintres d'histoire n'apportaient point dans leurs compositions le même soin et la même exactitude que ceux de nos jours ; moins savants dans l'étude de leur art et dans la connaissance des costumes particuliers à chaque siècle, ils donnaient à leurs personnages les ajustements de l'époque où ils vivaient. Les grands maîtres d'Italie ne sont point eux-mêmes à l'abri de ce reproche ; j'en pourrais citer un grand nombre qui ont commis des anachronismes graves dans leurs ouvrages, témoin Le Parmesan, qui, dans un tableau où la Vierge présente l'enfant Jésus à Ste.-Marguerite, a introduit St.-Benoît, abbé, avec sa mitre et les ornements pontificaux; St.-Jérôme est aussi présent avec un crucifix à la main. Le célèbre Titien (Tiziano Vecellio), dans son tableau de la Vierge tenant l'enfant

Jésus sur ses genoux, n°. 1085 de la collection du Musée de France, n'a-t-il pas fait figurer St.-Étienne, premier martyr, en Dalmatique, St. – Ambroise occupé de la lecture, et St.-Maurice couvert de son armure. Quelques *répréhensibles* que puissent paraître ces deux productions, elles n'en sont pas moins considérées comme l'ouvrage capital de deux grands maîtres. Si des peintres du premier ordre commettaient de pareilles erreurs, en se permettant de faire figurer ensemble des personnages qui ne vivaient point à la même époque, et en prêtant à quelques-uns des costumes qui n'ont été en usage que plusieurs siècles après, il pouvait bien être permis à un peintre du troisième ou du quatrième ordre, comme était celui de notre tableau, d'employer dans le costume de ses guerriers les ajustements de son temps.

Les exemples que je viens de citer suffiront, je pense, pour établir d'une manière incontestable que les anciens artistes mettaient beaucoup d'inexactitude dans l'ensemble de leurs compositions.

Malgré les assertions de M. Delauney, il est encore très – facile de reconnaître aujourd'hui que l'auteur du tableau de Bayeux a choisi son

site sur l'emplacement même où se tient la foire Saint-Martin, et toutes les personnes qui y sont allées pourront attester l'exactitude de ce fait. En effet, le spectateur, fixant ses regards vers le nord, aperçoit une longue ligne uniforme, terminée à l'horizon par la mer; à sa gauche, quelques arbres rompent un peu l'effet de cette vue monotone; et, en revenant à la droite, sur le quatrième plan, on reconnaît évidemment la *ferme du Carré*. Certainement le peintre s'est livré à quelques licences; mais qui ignore que tout est permis aux peintres et aux poëtes? L'auteur de la dissertation a dit que le peintre ne pouvait apercevoir la mer de l'emplacement du *Vigné*; il faut ne pas connaître la topographie du lieu, pour avancer un pareil fait.

L'artiste de notre tableau a traité son paysage en espèce de mi-plan, afin de pouvoir mieux présenter le développement des troupes qu'il avait à placer, et cette méthode était encore suivie sous Louis XIV, ainsi qu'on peut le voir dans les batailles de ce prince, peintes par Vander-Meulen.

On a mal interprété le sens d'un passage où je signalais l'existence d'une redoute près de

l'église de Surrain, et qui porte encore aujourd'hui un nom dont l'étymologie, pour le dire en passant, se retrouve dans la langue anglaise pour signifier *profond*, *creux*, *bas* (1). Je n'ai jamais eu l'intention d'assigner pour époque précise de la construction de ces retranchements, le moment de la bataille, et il faudrait être dépourvu de toute espèce de critique, pour avoir avancé une pareille assertion. M. Delauney va jusqu'à douter de l'existence de ces terrassements, en disant, dans sa note, que nul autre écrit public n'en parle ; mais il lui était facile de constater les faits, il ne s'agissait pour cela que de se transporter sur les lieux et de vérifier. Puisque les circonstances nous amènent à ce point, j'ajouterai encore ici, qu'il existe dans la commune de Saint-Laurent, limitrophe de celle de Formigny, et en face de l'église, des restes de maçonnerie qui indiquent une redoute carrée, environnée d'un fossé profond ; que cette tour est appelée *la Haulle* comme celle de Surrain, et que pour celle-ci on pourra s'assurer de la

(1) *Hole*, un creux, une ouverture, un trou, dont on a fait notre mot *haulle*, pour exprimer une redoute, un retranchement.

réalité en consultant le plan cadastral de la commune ; mais, je le répèterai encore, je suis loin de vouloir assigner à ces redoutes la date précise du 15 avril 1450, quoique je sois persuadé qu'il faut reporter l'époque de leur construction au moment de l'occupation anglaise, puisque nous retrouvons chez cette nation la racine du mot qui a servi à les désigner.

En faisant la description de notre peinture, l'auteur de la dissertation avance que le champ de bataille contient tout au plus trente perches métriques, et que le surplus de la perspective est à une distance de sept ou huit lieues : je n'ajouterai qu'une seule réflexion pour détruire ce passage : je demanderai comment l'artiste, qui voulait indiquer la mer d'une manière non équivoque, en y plaçant une flotte, aurait pu faire voir les mâts et les pavillons de ses navires à une distance de sept ou huit lieues, et comment encore aurait-il pu figurer des soldats qui évacuent une redoute placée sur le huitième plan, à l'extrémité du tableau, si la distance eût été aussi éloignée ? Non; ces faits ne sont point exacts : il paraît que M. Delauney n'a pas aperçu la redoute située à l'extrémité des retranchements, sur laquelle existent deux drapeaux rouges et jaunes, dont un est cantonné d'une croix rouge.

Je ne m'attacherai pas à refuter l'opinion de voir dans des levées de terre des marais salants ; l'auteur est ici complettement en opposition avec ce qu'il a précédemment avancé sur la distance ; car, si la vue se prolonge sur une ligne de sept à huit lieues pour atteindre l'horizon, il est clair que des marais salants, qui seraient placés sur le cinquième plan du tableau, se trouveraient à trois lieues dans les terres. Cette opinion est donc insoutenable ; mais, si l'on persiste à voir des marais salants sur le tableau, je dirai qu'il en existait dans la commune de Saint-Laurent, il y a moins d'un siècle.

Les plus fortes objections faites par M. Delauney sont fondées sur le peu de rapport qui existe entre les armes employées en 1450 et celles que le peintre a données à ses guerriers ; mais il a usé, dans cette circonstance, de la même liberté qui lui avait fait donner à ses personnages les habillements de son temps. Quant à ce qui regarde le fait avancé, que, dans la partie marquée Q et I, *il n'y a d'évident que du désordre, de la fumée, des morts, sans la plus légère apparence de canons, d'affûts, ni d'aucune décharge enflammant l'orifice de ces petites pièces de campagne*, je répondrai qu'il ne s'agit que de la simple inspec-

tion de notre peinture pour se convaincre qu'il y a bien réellement de l'artillerie, puisqu'on voit des roues, des affûts, du feu, de la fumée, des hommes renversés, etc.

Relativement à l'introduction de l'artillerie, je dois dire ici que c'est sous le règne de Philippe de Valois que l'on a commencé à se servir en France de canons. Ce fait est établi par un compte de Barthelemy du Drach, trésorier des guerres de l'année 1338 (1), où il est dit dans un article : *A Henri de Faumechon, pour avoir poudres et autres choses nécessaires aux canons qui étaient devant Puy-Guillaume* (2). Ce passage extrêmement curieux prouve que plusieurs années avant cette époque on connaissait en France l'usage des armes à feu.

Le nom de canon a été aussi employé dans les premiers temps pour désigner des armes à feu d'un très-petit calibre, et que l'on pouvait porter et remuer avec la main. Juvénal-des-Ursins, qui vivait sous Charles VI, appelle ces espèces

(1) Hist. de la milice française du P. Daniel, t. 1er., pag. 441.

(2) Ce lieu était un château en Auvergne.

d'armes *canons à main*, et Monstrelet *couleuvrines à main*.

Dans un compte rendu, en 1461, par un trésorier des guerres du duc de Bretagne, on voit que, dans une fourniture de différentes pièces d'artillerie et de poudre, on donne à Philippe de Malestroit, capitaine de Champtocé, et l'un des chevaliers qui formaient l'avant-garde du Connétable à la journée de Formigny, six petites couleuvrines pesant 140 livres de cuivre; or, ces six pièces étaient très-maniables, puisqu'elles ne pesaient que 20 livres chacune (1).

Mais ce fut sur la fin du règne de Louis XII que l'on commença à donner le nom d'arquebuse à une espèce d'arme, dont le canon était monté sur un fût qui avait une crosse pour coucher en joue, ainsi que l'atteste le père Daniel, dans son *Histoire de la milice française*. Dans un manuscrit du commencement du XVI^e^. siècle, que possède la bibliothèque publique de Caen, il est dit que *la harquebuse a été trouvée de peu d'ans*, et l'auteur ajoute que tout le monde voulait être arquebusier; mais il observe que

(1) Dom Lombineau, hist. génér. de Bretagne, tom. 2, pag. 1263.

ces armes font plus de bruit que de mal, et il les réprouve (1).

Suivant Du Bellay, ce fut au siège de Parme, en 1521, lorsque le maréchal de Foix défendait cette place contre les troupes de Léon X et de Charles-Quint, liguées contre la France, que *furent inventées les arquebuses que l'on tirait sur une fourchette.*

Je me bornerai à ce que je viens de rapporter touchant l'invention des armes à feu, et ces citations sont suffisantes pour établir positivement qu'avant l'année 1567, l'usage des arquebuses était déjà assez répandu en France.

Il serait fort inutile de vouloir suivre l'auteur dans toutes ses hypothèses, relativement aux couleurs qu'il donne aux différents partis d'une rencontre qui aurait eu lieu au XVI^e^. siècle, entre les catholiques et les protestants; je me contenterai de faire remarquer que, suivant l'observation même du critique, la couleur rouge est celle qui domine dans les drapeaux

(1) Je dois à l'obligeance de M. Hébert, bibliothécaire de la ville de Caen, la communication de ce manuscrit précieux, qui a pour titre : *Divertissemens touchant le fait de la guerre, extraits des livres de Polybe, Frontin, Vegece, Cornazzan, Machiavel et autres bons auteurs*, trois vol. in-fol. sur vélin, très-bien écrit, sans ornements.

étrangers figurés par notre artiste. Je citerai encore, dans cette circonstance, un passage de *l'Histoire de la milice française*, où l'auteur dit : « Il n'y avait rien de réglé pour la couleur « et pour les ornements des étendards, et tout « cela dépendait des capitaines : mais commu- « nément ils étaient de la couleur de ce qu'on « appellait les robes ou les livrées du capitaine, etc. (1). »

J'ignore si le verd rembruni des arbres de notre tableau certifie l'époque du fait qu'il nous a transmis ; mais je sais que les anciens artistes étaient encore fort inexacts sur ce point, et, pour le prouver de nouveau, je vais indiquer encore un exemple. Dans la salle des audiences du tribunal de commerce de Bayeux, on voit trois panneaux d'une ancienne tapisserie qui représente les divers amusements que peut offrir la campagne aux différentes saisons de l'année. Celui qui est consacré aux mois de mars et d'avril (ainsi que l'indique l'inscription *martius et aprilis*, placée au-dessus), présente de beaux arbres couverts de leurs feuillages et une végétation active. Le peintre, auteur des cartons qui ont servi de modèles pour faire cette tapis-

(1) Tome premier, pag. 486.

serie, homme de talent, mais non rigoureux observateur de ce que la nature lui indiquait dans cette saison, n'a donc pas craint de sacrifier les convenances, afin de pouvoir offrir un paysage plus agréable ? M. Delauney, qui a cultivé autrefois avec avantage les arts d'imitation, sait mieux que personne combien est triste et désagréable la vue d'un paysage privé de son plus bel ornement. De nos jours encore, les artistes, lorsqu'ils représentent les différents mois de l'année, ne s'astreignent pas toujours à priver leurs paysages d'hiver de feuillages et de verdure, et ce n'est, à proprement parler, que dans le mois de janvier qu'ils font figurer des arbres et des branchages dépouillés.

Je ne m'efforcerai pas de combattre l'hypothèse supposée par l'auteur de la dissertation, pour établir comment le tableau d'une bataille inconnue serait arrivé dans notre ville; le lecteur pourra juger de cette partie de son travail.

La communication qui m'a été faite, depuis peu, d'un journal manuscrit sur l'histoire de Bayeux, m'a appris que M. d'Angennes, nommé par Henri IV, en 1606, à l'évêché de cette ville, fit exécuter les lambris et les peintures de rois, princes, princesses, cardinaux, ainsi que les

portraits de ses prédécesseurs, évêques de Bayeux, placés dans la salle où était notre tableau. Il est donc naturel de penser que c'est à cet évêque que l'on doit aussi la représentation de notre bataille, surtout si l'on considère qu'il sortait d'une maison noble et ancienne, dont les ancêtres avaient rendu des services importants contre les Anglais. Le style de la peinture est parfaitement en harmonie avec cette dernière époque; rien ne paraît donc plus s'opposer à ce que l'on regarde M. d'Angennes comme l'auteur du tableau de Bayeux. Adossé au grand escalier, et placé à côté de la porte d'entrée qui conduit actuellement au tribunal et à la mairie, il n'a pu avoir été fait que pour cet emplacement, qu'il remplissait avec sa bordure et le lambris.

Provoqué par la dissertation de M. Delauney, je dois déclarer ici que ce n'est qu'avec un sentiment de répugnance que je me suis vu forcé à prendre la plume pour réfuter les idées d'un homme dont je respecte infiniment le caractère et les lumières. Quoiqu'il en soit de cette divergence de nos opinions, M. Delauney est prié de croire que je ne rends pas moins justice à ses connaissances et aux talents dont il a fait preuve aux différentes époques de sa carrière littéraire. Persuadé que je ne devais point laisser

sans réponse un écrit qui tendait à détruire tout l'intérêt que doivent y porter les habitants d'une ville dans le territoire de laquelle a eu lieu l'action glorieuse qu'il représente, M. Delauney sentira que mon unique intention a été de justifier l'explication que j'ai tenté de donner de notre peinture; parce que je ne saurais croire que la tradition des habitants puisse être fautive relativement à un monument qu'ils ont eu constamment sous les yeux, et dont l'existence remonte à une époque si peu éloignée de nous.

Je profite de cette occasion pour faire connaître l'acte de fondation de la chapelle.

ACTE DE FONDATION

DE LA CHAPELLE SAINT-LOUIS, A FORMIGNY.

Jehan duc de Bourbonnois et d'Auvergne, comte de Cleremont, de Forest, de l'isle Jourdain et de Villars, sieur de Chastel-Chinon et Nonnay, pair et chamberier de France, scavoir faisons à tous présentz et advenir que, comme en l'an mil quatre centz cinquante nous étantz lors lieutenant général de feu de très louable mémoire Monsieur le Roi Charles septième de ce nom que Dieu absoulle, par la grâce et misé-

ricorde de Dieu notre créateur, nous eussions gagné une journée au lieu de Formigny, au diocèse de Baieux, à l'encontre des Anglois, anciens ennemis de la couronne de France, et d'icelle journée obtenu la victoire pour mondit feu seigneur. A cause de quoi ayant à mémoire la grâce à nous faicte par notre dict créateur, et lui rendant grâces d'icelle, eussions des lors voué de fonder deux vicaires audict lieu de Formigny, pour dire et célébrer perpétuellement à tousiours certaines messes et divin service ainsi que adviserons. Et depuis ayant acquis de Robert de Manneville Es^er^. sieur de la Bigneet de damoiselle Catherine Portefais, sa femme, la somme de cent livres tournois, à prendre chacun an par voie d'exécution sur tous et chacuns leurs biens et chevance, et jusques à ce qu'ilz les auraient assises et assignées en fief ou fiefs-nobles, en intention d'employer icelles choses en la fondation dessudite. Pour ce est-il, que nous mectant notre dicte délibération à effect en accomplissement de notre dict veu, avons fondé, ordonné et établi, fondons, ordonnons et établissons par ces présentes les dictz deux vicayries ainsy par nous vouez ensemble le dict service divin en la manière qui s'ensuit.

Premierement, que doresnavant, perpetuellement et à tousiours aura deux chapelains ou vicaires en la chapelle que faisons présentement construire et édifier au champ et lieu où fut ladicte journée auprès dudict villaige de Formigny, lesquels deux vicaires chanteront et célébreront chacun jour une messe. C'est à scavoir l'un une sepmaine et l'autre l'autre sepmaine, en la manière que chacun jour de l'an y aura une messe dicte et célébrée par l'un d'iceux vicaires comme cy-après est déclaré. C'est à scavoir, le dimanche du jour selon le temps et ainsy que l'office en saincte église le portera selon le diocèse de Baieux ou ledict lieu de Formigny est assis. Item le lundy des trépassez, le mardy de Monsieur saint Loys, chef et protecteur de la couronne de France, le mercredy des dix mille sainctz Chevaliers Martirs, le jeudy de Monsieur saint Loys, le vendredy de la sainte Croix et le sabmedy de la glorieuse Vierge Marie mère de notre rédempteur. Item le jour de la feste de Monsieur saint Loys qui est le vingt cinquième jour du mois d'aoust, le curé dudict lieu de Formigny ou celui d'Aignerville, c'est à scavoir celuy d'eux sur lequel lad. chapelle que faisons bastir et édifier aud. champ, sera trouvée estre assise, ou le vicaire en l'ab-

sence du curey, sera tenu de venir chanter et célébrer la messe à note et haulte voix en lad. chapelle, et luy ayderont à ce faire lesdictz vicaires d'icelle chapelle, et aura iceluy curey ou vicaire en ce faisant chacun an la somme de trente solz T.; lesquels lesdictz vicaires de ladicte chapelle seront tenus de paier et bailler comptant, ensemble les oblations qui surviendront ledict jour St. Loys. Et ce en disant et célébrant ladicte messe haulte comme dict est. Et quant au surplus de toute l'année les oblations et aultres droits provenant en ladicte chapelle appartiendront, seront et demeureront esdictz vicaires d'icelle chapelle, et n'y pourront lesd. curez ou leurs vicaires prétendre aucune chose, quereller, ne demander; le tout selon que plus à plain est contenu en l'apointement sur ce prins avec eulx. Item et led. jour saint Loys et aussy au jour de la feste des mortz lendemain de la Toussaintz lesdictz vicaires de ladicte chapelle seront tenus de chanter un *Libera me* avecque les oraisons et commémorations accoutumées, pour les trepassez sur le lieu du champ ou fut le conflict de ladicte journée. Item et de tous lesdictes rentes, oblations et autres choses quelconques qui sont et seront appartenant à ladicte chapelle, lesd. vicaires seront communs et pren-

deront chacun sa part par esgable portion et pareillement ès charges participeront chacun pour la moictier. Item et seront tenus iceux vicaires et leurs successeurs d'entretenir ladicte chappelle en état bon et convenable tant en la fabrique et édifice que des ornemens, livres et joyaux d'icelle. Et à ce pourront être contrainctz par le diocesain et poursuivis par nous et nos successeurs toutes fois et quantes qu'il en sera besoin. Item desd. deux vicaires et chacun d'iceux toutes et quantes fois que vacation y écherra par mort résignation ou autrement, la nomination et présentation en sera et appartiendra à nous et à noz successeurs ducz de Bourbon, et la collation et instruction à l'Evesque de Baieux qui pour le temps sera comme diocesain, et pour led. office et autres choses dictes faire et célébrer et pour la vie et entretenement desdictz deux vicaires. Nous avons donné, cédey, transporté et délaissey, donnons, octroions, ceddons, transportons et delaissons par ces présentes perpetuellement et à tousiours, maiz à ladicte chappelle et ausdictz vicaires desserviteurs d'icelle ainsy par nous établis comme dessus est dict, edict fief, terre et sieurie de Coulombières, pleige, court et jurisdiction, rentes, doumaines et aultres droitz et appartenances d'icelle quel-

conques et ensemble lesdictz vingt livres tournois de rente, acquis et restant à asseoir sur le biens desdictz Robert de Manneville et de demoiselle Oatherine, sa femme, ensemble les deux vergées de terre acquises audict champ et joignant à ladicte chapelle : et icelles choses et chacunes d'icelles promectons en parolle de Prince, par la foy et serment de notre corps et soubz l'obligation de tous et chacuns nos biens présentz et advenir quelconque faire bonne, maintenir et garantir à ladicte chapelle et audictz vicaires desserviteurs d'icelle perpetuellement et à tousjours, mais et renonchons en ce faict à tous droitz et coustumes qui pourraient aider et servir au contraire : et afin que ces choses soient fermes et stables à tousjours mais. Nous avons faits mectre et appozer notre sceel à ces présentes. Donné à Saint-Joyn en Poitou, au mois d'apvril l'an de grâce mil quatre centz quatre vingtz et six avant Pasques. Et XX ** tournois de R. donné au surplus *ut Supra*. Ainsy signé sur le reply, par Monsieur le Duc, l'Evêque di Orenge, les sieurs Delage, de Follet et aultres présentz.

FIN.

TABLE

DES MATIÈRES.

	PAGES.
Discours préliminaire	III
Statuts	XVII
Liste des Membres	XXVIII
Catalogue des objets offerts	XXXVI
Procès-verbal de la séance publique du 22 avril	XXXVIII
Rapport sur les travaux de la Société	XXXIX
Circulaire de M. DE MAGNEVILLE . .	1
Discours de M. DE MAGNEVILLE, *à la séance publique du 22 avril* 1825 .	5
Lettre sur l'impulsion donnée aux recherches Archéologiques sur tous les points de la France, par AUG. LE PRÉVOST	9
Premier mémoire sur les Thermes antiques de la ville de Bayeux; par M. LAMBERT.	17
Deuxième mémoire, même sujet . .	31

PAGE.

Note de M. DUCHEVREUIL, *sur quelques objets antiques découverts à Digulleville, département de la Manche.* 50

Notice sur quelques antiquités observées à Dreux ; par M. MARQUIS. 58

Notice sur une maison de plaisance des ducs de Normandie, située dans l'arrondissement de Bayeux ; par M. PLUQUET 71

Lettre sur l'architecture des églises du département de la Manche ; par M. DE GERVILLE. 78

Notice sur le Mont Joly ; par M. LANGE. 106

Notice sur quelques objets d'antiquité, trouvés à Saucemare (Seine-Inférieure) ; *par* M. ESTANCELIN . . . 113

Réflexions sur le but et l'utilité des recherches Archéologiques ; par M. DESHAYES. 125

Détails sur l'Église de Mortain et la Cathédrale de Coutances ; par M. DE GERVILLE 142

Notice sur la Statue équestre dite de Guillaume-le-Conquérant, à Caen ; par M. LAMBERT. 167

Mémoire sur les anciens Châteaux

du département de la Manche ; par M. DE GERVILLE. 177
Mémoire sur les Trouvères Normands ; par M. PLUQUET. 368
Chronique ascendante des ducs de Normandie, par maître Wace, publiée par M. PLUQUET 444
Mémoire sur l'église du prieuré de St.-Gabriel, département du Calvados ; par M. DESHAYES. 460
Description de deux Cachets, l'un trouvé à Vieux, l'autre à Bayeux ; par M. REVER. 472
Dissertation sur un Tableau qu'on a dit représenter la bataille de Formigny ; par M. DELAUNAY. 490
Mémoire sur la position de l'île nommée Oscellus, dans les récits relatifs aux invasions des Normands ; par M. LE PRÉVOST. 510
Essai sur l'Architecture religieuse du moyen âge, particulièrement en Normandie ; par M. DE CAUMONT . 535
Réponse à la Dissertation de M. Delaunay, sur le Tableau de la bataille de Formigny ; par M. LAMBERT. 678

OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE NORMANDIE,

Sous presse, pour paraître en 1825, chez MANCEL.

ITINÉRAIRE DESCRIPTIF, HISTORIQUE ET MONUMENTAL DE LA NORMANDIE, précédé d'un Précis de l'Histoire de Normandie, de la Géographie ancienne et nouvelle de cette province, et suivi, 1°. du Dictionnaire de toutes les villes, bourgs et communes rurales, contenant leur histoire, leur description, etc.; 2°. d'un Dictionnaire des Normands, 1 vol. in-8°., orné de plans et de cartes.

Un prospectus détaillé fera connaître la nature de cet ouvrage et l'époque précise de sa publication.

HISTOIRE DE NORMANDIE, par Ordéric Vital, moine de St.-Evroul, publiée pour la première fois en français par M. A. Carel, 3 vol. in-8°. Prix pour les souscripteurs 6 francs le vol., et pour les personnes qui n'auront point souscrit 7 francs. Les deux premiers vol. paraîtront le 15 août 1825. Le Prospectus va être distribué.

ARCHIVES DE LA NORMANDIE, ouvrage historique, monumental, littéraire et statistique (seconde année), in-8°. avec gravures.

PLAN DE LA VILLE DE CAEN, dressé sous la direction des ponts et chaussées; gravé par M. Ambroise Tardieu.

OUVRAGES DE FONDS EN VENTE.

ANTIQUITÉS ANGLO-NORMANDES, traduites de l'anglais par M. LEDUC DE L'AIGLE. L'ouvrage formera 6 livraisons, in-8°. (grand raisin); chaque livraison contiendra 7 dessins lithographiés.

Papier ordinaire, 5 fr.

— In-8°. vélin avec les principaux dessins sur papier de chine, 7 fr. 50 c.

— In-4°. tiré à petit nombre, 12 fr.

La cinquième livraison est en vente.

ARCHIVES DE LA NORMANDIE, publiées par M. LOUIS DU BOIS, in-8°., 4 figures; première année, 6 fr.

ESSAI HISTORIQUE SUR LA VILLE DE CAEN ET SON ARRONDISSEMENT; par M. l'abbé DE LA RUE; 2 vol. in-8°., ornés de 5 dessins lithographiés. Prix: 20 fr.

— Les dessins séparément, 5 fr.

HISTOIRE DE LA CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE, par les Normands; de sa cause et de ses suites, jusqu'à nos jours, en Angleterre, en Ecosse, en Irlande et sur le Continent; par Augustin THIERRY; 2 vol. in-8°., imprimés par Firmin Didot, avec cette épigraphe, tirée d'un poète anglais:

« Les gens venus de Normandie habitent encore parmi nous, « et y habiteront toujours. Des Normands descendent les fiers « personnages de ce pays, et les hommes de braves conditions « sont fils des Saxons. »
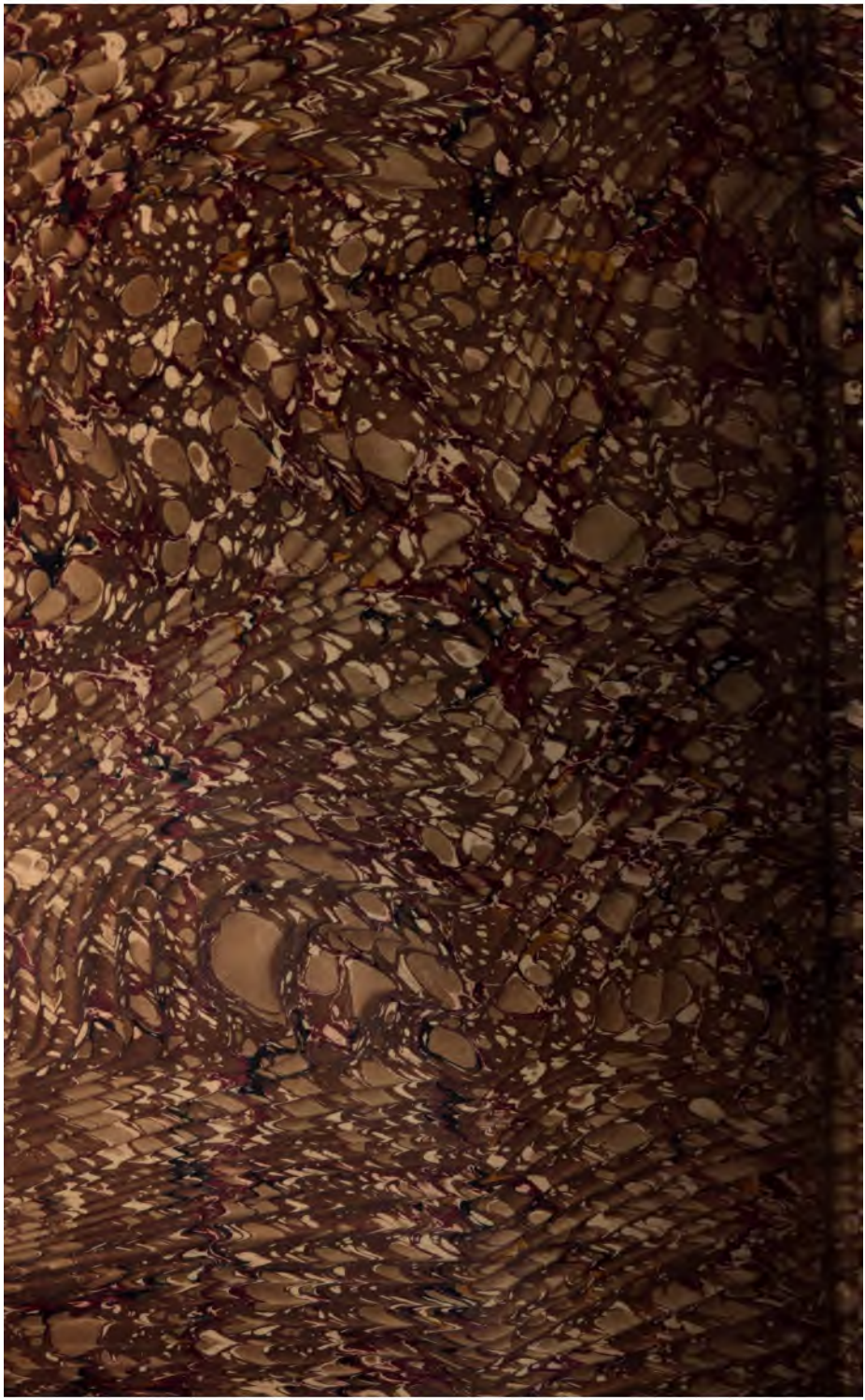
CHRONIQUES NORMANDES ou précis de l'histoire de Normandie, ses ducs, ses héros, ses grands hommes; influence des Normands sur la civilisation, la littérature, les sciences et les arts; caractères et mœurs de ses habitants, depuis le IX^e^ siècle jusqu'à nos jours; par M. M. Dumesnil; un vol. in-8°.; prix 6 fr.